

PERSPECTIVES

2006
2011

Perspectives économiques 2006 - 2011

Mai 2006

A stylized graphic in light gray, featuring a large, thick, curved line that sweeps across the page from the bottom left towards the top right. Below this curve, there are several parallel, slightly curved lines that resemble the fingers of a hand, extending from the center towards the right edge of the page.

**Perspectives
économiques
2006 - 2011**

Mai 2006



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

99 *Participations publiques dans le secteur marchand en Belgique, 1997-2003*
H. Spinnewyn - Janvier 2006

100 *Les charges administratives en Belgique pour l'année 2005*
L. Janssen, Ch. Kegels, F. Verschueren - Février 2006

Working Papers (les derniers numéros)

1-06 *Les conséquences économiques du choc pétrolier sur l'économie belge*
H. Bogaert, F. Bossier, I. Bracke, L. Dobbelaere - Janvier 2006

2-06 *An Evaluation of the Risks Surrounding the 2006-2012 NIME Economic Outlook - Illustrative Stochastic Simulations*
E. Meyermans, P. Van Brusselen - Avril 2006

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.
Impression: Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable: Henri Bogaert
Dépôt légal: D/2006/7433/18



Table des matières

I	Introduction et synthèse	1
II	Perspectives de stabilisation de la croissance européenne à moyen terme	11
	A. La projection de référence pour la zone euro: retour à une croissance tendancielle dès 2006-2007	12
	B. Risques et incertitudes	15
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	17
	A. La croissance du PIB effectif et potentiel	19
	B. Les composantes de la croissance économique	22
	1. Aperçu général	22
	2. Le commerce extérieur	23
	3. La demande intérieure	27
	4. L'évolution par branche d'activité	36
	C. Structure du revenu national, formation de la capacité de financement	39
	1. Structure du revenu national	39
	2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement	41
	3. Le compte du reste du monde	45
IV	Inflation sous contrôle, taux d'intérêt en hausse graduelle	47
	A. Prix et coûts	48
	B. Taux d'intérêt	52
V	Le marché du travail	55
	A. L'offre de travail	57
	1. La population active	57
	2. Les prépensions	60
	B. Formation des salaires dans le secteur des entreprises	65
	1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales	65
	2. Coût salarial et salaire brut	69
	3. Coût salarial unitaire	70

C.	Productivité et emploi	74
1.	Productivité macroéconomique et ses déterminants	74
2.	L'emploi	77
3.	Emploi à l'âge de la prépension	81
D.	Réserve de main-d'oeuvre et chômage	83
VI	Finances publiques	89
A.	Solde budgétaire: objectifs et perspectives	92
1.	Solde budgétaire et solde budgétaire structurel	92
2.	Ecart avec les objectifs du programme de stabilité	94
3.	Endettement public et charges d'intérêt	96
B.	Recettes et dépenses primaires des administrations publiques	98
1.	Recettes	98
2.	Dépenses primaires	102
C.	Evolutions par sous-secteurs de l'Etat	106
1.	Vue d'ensemble	106
2.	Pouvoir fédéral	108
3.	Sécurité sociale	112
4.	Communautés et régions	122
5.	Pouvoirs locaux	125
VII	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	127
A.	Evolution de la demande d'énergie	128
1.	Evolution de l'intensité en énergie du PIB	128
2.	Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie	129
3.	Analyse par forme d'énergie de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique	131
4.	Incertitudes sur le prix de l'énergie	133
B.	L'évolution des émissions de gaz à effet de serre	135
1.	Les émissions de CO ₂ liées à l'énergie	136
2.	Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	141
3.	Emissions de CH ₄ et N ₂ O	141
4.	Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF ₆)	143
5.	Emissions totales de GES	144
VIII	Principales hypothèses de la projection	147
IX	Résultats macroéconomiques	153
X	Comptes sectoriels	161
XI	Finances publiques	167
XII	Résultats par branche d'activité	177



Introduction et synthèse

Nette reprise de la croissance économique de la zone euro en 2006

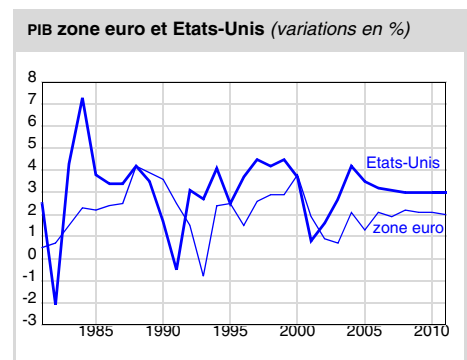
La faiblesse de la croissance du PIB dans la zone euro en 2005 (1,3 %) traduit le ralentissement marqué de l'activité économique enregistré au second semestre 2004 et au premier semestre 2005. La reprise a été amorcée dès le second semestre 2005 et devrait porter la croissance du PIB de la zone à 2,1 % en 2006. La croissance du PIB mondial reste cependant très largement supérieure (près de 5 % tant en 2005 qu'en 2006), sous l'impulsion notamment des Etats-Unis, de la Chine et de l'Inde.

Les prix pétroliers restent très élevés et la politique monétaire se resserre

Ce contexte contribue au maintien de prix pétroliers très élevés, sans que l'inflation ne soit fortement affectée. Les politiques monétaires se sont resserrées ces derniers mois, quoique bien plus nettement aux Etats-Unis que dans la zone euro. Ce resserrement devrait se poursuivre dans les prochains mois, surtout dans la zone euro. La vigilance des politiques monétaires à l'égard du risque d'inflation bénéficie d'ailleurs d'une crédibilité très grande. De plus, le contexte de forte concurrence internationale exerce une pression à la baisse sur les prix et les salaires. Dans certains pays de la zone euro, en particulier en Allemagne, les hausses salariales observées en 2005 et attendues pour 2006 sont en effet extrêmement faibles.

Un scénario de croissance stable à moyen terme...

Pour la période 2007-2011, le scénario retenu postule le retour de l'activité économique dans les différentes zones à un niveau proche du potentiel. La croissance américaine se stabiliserait autour de 3 % par an, celle de la zone euro autour de 2,1 %. L'inflation, tant dans la zone euro qu'aux Etats-Unis, resterait en moyenne inférieure à 2 %; le prix du baril de brut se tasserait progressivement à partir de 2008, tout en restant à un niveau élevé (plus de



60 dollars US en moyenne sur la période de projection); les taux d'intérêt à court et à long terme dans la zone euro devraient augmenter au fur et à mesure que s'élèvent les taux d'utilisation des capacités de production, tandis que la détente sur les taux courts américains resterait limitée. L'écart entre les taux américains et européens (zone euro) se réduirait en fin de période de projection, avec dans la zone euro des taux courts frôlant les 4 % et des taux longs approchant les 5 %.

... sur lequel pèsent des risques importants

Les principaux risques qui pèsent sur ce scénario concernent, d'une part, les déséquilibres macroéconomiques américains, et, d'autre part, les incertitudes géopolitiques. Ces risques pourraient peser sur la croissance économique mondiale¹.

1. Certains organismes internationaux mentionnent également la grippe aviaire comme facteur de risque.

Le "déficit jumeau" américain - les déficits de la balance des opérations courantes et des finances publiques ont atteint respectivement 6,3 % et 3,8 % du PIB en 2005 - n'est pas prêt de se résorber. Le taux de change du dollar est soutenu par les énormes flux d'investissements et de placements étrangers - notamment en provenance des pays asiatiques - dont bénéficie l'économie américaine. Une détérioration des perspectives de croissance aux Etats-Unis - sous l'effet de la remontée des taux d'intérêt ou d'une opération de consolidation budgétaire qui paraît nécessaire - pourrait non seulement se diffuser vers le reste du monde mais également affaiblir ces flux financiers. La dépréciation du dollar qui en résulterait nuirait à la compétitivité des autres économies, notamment de la zone euro.

Les incertitudes géopolitiques sont très fortes, surtout au Proche et au Moyen-Orient. Ces incertitudes constituent à la fois un facteur supplémentaire de hausse des prix pétroliers et une menace pour la stabilité de la croissance mondiale. Une aggravation des tensions politiques et militaires hypothéquerait en effet la détente attendue sur les marchés pétroliers et entamerait la confiance des investisseurs et des consommateurs.

Croissance soutenue des marchés d'exportation de la Belgique...

La reprise de la croissance économique dans la zone euro se répercute évidemment sur la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, dont le taux de croissance passe de 5,9 % en 2005 à 6,6 % en 2006. En 2007, la croissance de nos marchés subirait une légère inflexion (6,2 %) du fait du reflux attendu de la croissance de l'économie allemande, qui devrait être freinée par une importante opération de hausse d'impôts indirects. A partir de 2008, nos marchés potentiels devraient croître à un rythme de 6,5 % par an en moyenne.

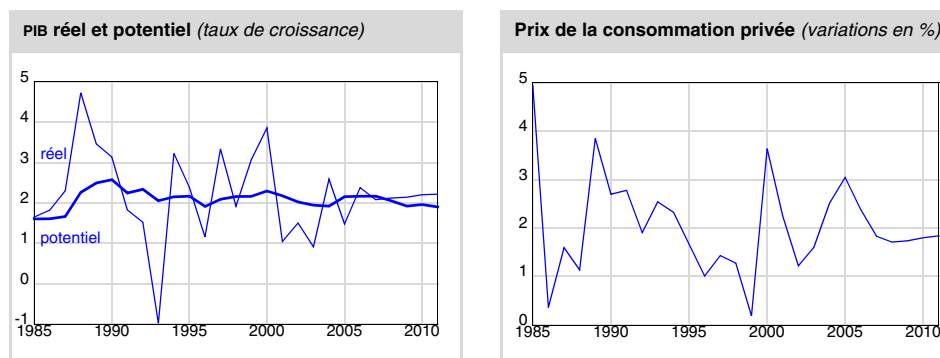
... qui continue cependant à perdre des parts de marché

La faible croissance des exportations belges de biens et services en 2005 (2,6 %, soit 3,3 points de pourcentage de moins que la croissance des marchés potentiels) va de pair avec des pertes sensibles de parts de marchés. La tendance de l'économie belge à perdre des parts de marché est liée à plusieurs facteurs, notamment la structure de nos exportations et la compétitivité salariale. Celle-ci s'est détériorée ces dernières années vis-à-vis de nos trois principaux partenaires commerciaux. Cependant, ces différents éléments ne permettent pas d'expliquer l'affaiblissement accentué de la croissance des exportations de biens et services en 2005, dont l'ampleur exacte reste d'ailleurs à confirmer. En tout état de cause, même dans l'hypothèse d'une stabilisation de la compétitivité salariale (par rapport à la moyenne de nos trois principaux partenaires) retenue dans la projection de référence, des pertes de parts de marché, certes moindres, continueraient à être enregistrées à moyen terme: la croissance des exportations atteindrait 5 % en 2006 et 2007, avant de repasser au-dessus de ce rythme à partir de 2008.

Croissance de l'économie belge en 2006: 2,4 %

La croissance de l'économie belge confirmerait en 2006 (2,4 %) sa tendance à afficher une performance supérieure à celle de la zone euro, notamment sous l'effet d'impulsions budgétaires, essentiellement dues à l'impact des élections communales d'octobre 2006 sur l'évolution des investissements publics (ceux-ci, si l'on fait abstraction des opérations de ventes de bâtiments publics, s'accroîtraient de près de 10 % en 2006) et à l'arrivée à maturité de la réforme de l'impôt des personnes physiques de 2001. Cette dernière, ainsi que la progression de l'emploi (1,0 %), permettent au revenu disponible réel des particuliers de progresser de 1,5 %, et ce, en dépit de la stagnation du salaire brut horaire réel: celui-ci subit les effets conjugués de la modération salariale, de la hausse des prix des carburants

et d'une modification des règles de calcul de l'indice national des prix à la consommation. La consommation des particuliers s'accroîtrait également de 1,5 %.



Reprise confirmée des investissements

La lecture des chiffres relatifs aux investissements des entreprises est rendue malaisée par les fluctuations fortes de deux composantes dont les effets sur la croissance économique sont neutres, à savoir les achats de bâtiments publics et les investissements en navires achetés à l'étranger. Ces derniers ont été considérables en 2004-2005. Abstraction faite de ces deux composantes, la croissance des investissements des entreprises atteindrait 3,7 % en 2006, après avoir enregistré un spectaculaire 10,7 % en 2005.

Croissance légèrement supérieure à 2 % à partir de 2007

En 2007, la croissance de l'économie belge atteindrait 2,1 %, et resterait dès lors supérieure à la croissance de la zone euro. Le revenu disponible réel (+2,1 %) et la consommation des particuliers (+1,9 %) profitent d'une hausse légèrement positive du salaire brut horaire réel et d'une croissance de l'emploi toujours soutenue (0,9 %). Le taux de croissance des investissements des entreprises reste élevé, atteignant 4 % si l'on fait à nouveau abstraction de l'impact des achats de bâtiments publics effectués en 2006. La demande intérieure croît donc globalement plus fortement en 2007 qu'en 2006, stimulant de ce fait la croissance des importations.

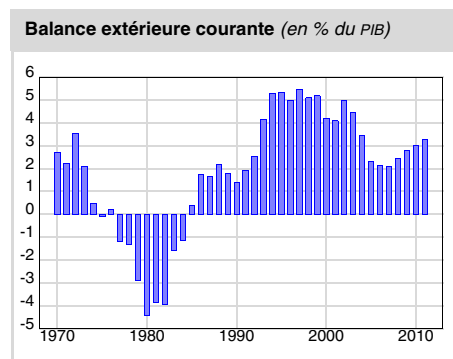
Après 2007, la croissance économique reste légèrement supérieure à la croissance potentielle, notamment sous l'effet de nouvelles impulsions budgétaires. Celles-ci découlent de la mise en oeuvre du Pacte de solidarité entre les générations - qui prévoit notamment des adaptations partielles mais régulières des allocations sociales à l'évolution du bien-être - et du redémarrage des investissements publics à l'approche des élections communales de 2012. La croissance économique atteint ainsi 2,2 % en fin de période de projection, pour une croissance potentielle de 1,9 % qui subit les effets du ralentissement de la hausse de la population active attribuable à l'évolution de la démographie belge. Les dispositions du Pacte de solidarité entre les générations visant à prolonger la durée de la vie active ont un impact positif mais limité sur cette croissance potentielle. La progression de l'emploi se stabiliserait à 0,8 % par an.

Les investissements des entreprises sont soutenus à moyen terme par la croissance stable de la demande et une rentabilité en hausse. Cependant, celle-ci s'érode légèrement en fin de période de projection, du fait de la remontée des taux d'intérêt; dès lors, le taux de croissance des investissements des entreprises se réduit progressivement, passant de 3,6 % en 2008 à 2,4 % en 2011. Cette évolution se traduit par un accroissement des investissements des entreprises rapportés au PIB (de 13,3 % en 2005 à 13,7 % en 2011, en termes nominaux) dont la véritable am-

pleur est sous-estimée compte tenu des achats de bâtiments publics et de navires, lesquels flattent le niveau des investissements des entreprises en 2005. La formation brute de capital totale resterait inférieure à l'épargne nationale pendant toute la période de projection, mais surtout à moyen terme (21,1 % du PIB en 2011, pour une épargne nationale de 24,4 %).

L'excédent de la balance des opérations courantes a baissé considérablement

L'excédent de la balance des opérations courantes a lourdement chuté après 2002, n'atteignant plus que 2,3 % du PIB en 2005 (contre 5 % en 2002). Il se redresserait lentement à partir de 2008, principalement grâce au relèvement progressif des termes de l'échange, pour atteindre 3,2 % du PIB en 2011.



Gains de productivité faibles, surtout en début de période...

Les gains de productivité horaire du travail ont pratiquement stagné en 2005 (0,2 % pour l'ensemble des branches d'activité marchande) sous l'effet de la pause conjoncturelle du début de l'année, dans la mesure où, trimestre après trimestre, l'emploi a continué à progresser. Ces gains de productivité resteraient faibles en 2006 (1 %), compte tenu de l'accélération rapide de la création d'emploi dès le premier trimestre. Pour la période 2007-2011, ils se redresseraient progressivement pour atteindre 1,5 % en fin de période. Un tel rythme de croissance confirme le recul tendanciel des gains de productivité observé depuis les années 90. Une analyse de ce phénomène indique que ce recul des gains de productivité, qui a contribué à la progression de l'emploi, est fortement corrélé avec la faiblesse des hausses de salaire réel, d'une part, et la tertiarisation de l'économie, d'autre part.

... et hausses salariales limitées

La progression timide des coûts salariaux moyens s'explique par les politiques de promotion d'emplois de basse productivité et par la modération des hausses salariales fixées. Le scénario retenu suppose en effet que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. La norme macroéconomique maximale de croissance des coûts salariaux fixée pour 2005-2006 serait ainsi respectée. A partir de 2007, par hypothèse, la croissance des coûts salariaux en Belgique serait équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires. La baisse des prélèvements obligatoires qui intervient en début de période de projection et la forte hausse des subventions salariales entre 2005 et 2007 contribuent à l'allègement des coûts du travail.

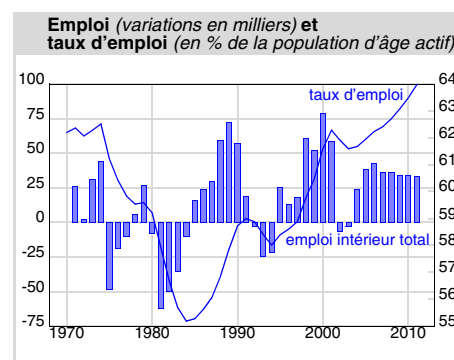
Cependant, l'application de la norme pour 2005-2006 - bien qu'elle implique une baisse du salaire brut horaire réel - ne permet pas d'éviter un dérapage de la compétitivité salariale de la Belgique par rapport à l'ensemble de ses trois principaux partenaires commerciaux. Par contre, l'évolution des salaires chez ces mêmes partenaires autoriserait à moyen terme une accélération des hausses de salaire. Sur l'ensemble de la période, la hausse du coût salarial horaire réel dans les branches d'activité marchande n'atteindrait en moyenne que 1,0 % par an et serait donc inférieure à la croissance de la productivité (1,3 %). L'inflation, mesurée à

l'aide du déflateur de la consommation privée, se stabiliserait autour de 1,8 % par an en moyenne sur la période 2007-2011, après avoir atteint 2,4 % en 2006.

Les partenaires sociaux ont constaté qu'en dépit de la législation en place, les coûts salariaux auraient augmenté plus rapidement en Belgique que chez nos trois principaux partenaires commerciaux entre 1996 et 2006¹. Les évolutions salariales retenues dans la projection de référence n'incorporent cependant aucun élément de rattrapage de compétitivité salariale. Un scénario alternatif dans lequel un tel élément de rattrapage est introduit est également présenté.

Forte création d'emploi dans les services marchands

Avec une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée de 2,3 % (en termes réels) dans les branches d'activité marchande, l'emploi correspondant augmenterait en moyenne annuelle de 1,0 % sur l'ensemble de la période de projection. L'emploi intérieur total progresserait de 0,8 % par an en moyenne (soit 36 000 emplois), ce qui correspond à une création nette de 216 000 emplois sur six ans (dont 8 000 dans la branche administration publique et éducation). Compte tenu d'un accroissement simultané de la population d'âge actif de 121 000 unités - concentré il est vrai dans la classe d'âge 50-64 ans - la hausse du taux d'emploi serait de l'ordre de 2 points de pourcentage (de 61,9 % en 2005 à 64,0 % en 2011).



L'industrie manufacturière perdrait encore 36 000 emplois sur la période 2006-2011, alors que la création d'emploi dans les services marchands atteindrait 253 000 unités, en ce compris l'impact des mesures d'activation et de l'extension du "Maribel social" et des titres-services.

La population d'âge actif commence à décroître en 2011...

L'évolution de la population d'âge actif (15-64 ans) sur la période de projection est marquée par la rupture, maintes fois annoncée, d'une tendance séculaire. Alors qu'elle s'accroît encore de près de 40 000 unités par an en 2006 et en 2007 (et de 121 000 unités sur l'ensemble de la période de projection), la population d'âge actif entrerait dès 2011 dans une longue période de recul, qui reflète la faiblesse persistante de la fécondité depuis plusieurs décennies. Le vieillissement concomitant de la population d'âge actif constitue par ailleurs un facteur supplémentaire de frein à la croissance de la population active.

... mais la population active continue de croître

L'augmentation de la population active reste néanmoins importante pendant la période de projection (179 000 unités²), sous l'effet de l'accroissement tendanciel des taux d'activité - de la population féminine essentiellement -, qui est renforcé par les mesures du Pacte de solidarité entre les générations destinées à freiner les départs à la prépension et à la pension. Ces facteurs de soutien ne peuvent évidemment empêcher le taux annuel d'accroissement de la population active de se réduire - de moitié - à l'horizon 2011.

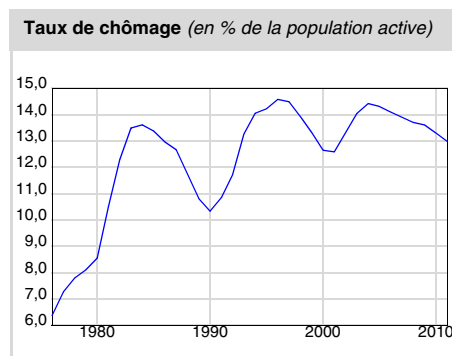
1. Cf. "Rapport technique du Secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial", Conseil Central de l'Economie, 8 novembre 2005.
2. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

Stabilisation du nombre de prépensionnés

Le Pacte de solidarité entre les générations a pour effet de freiner les entrées en prépension d'environ 10 000 unités à l'horizon 2011. Cet effet devrait s'amplifier au-delà de la période de projection. Dès lors, le nombre de prépensionnés serait stabilisé sur la période de projection et tendrait même à légèrement décroître.

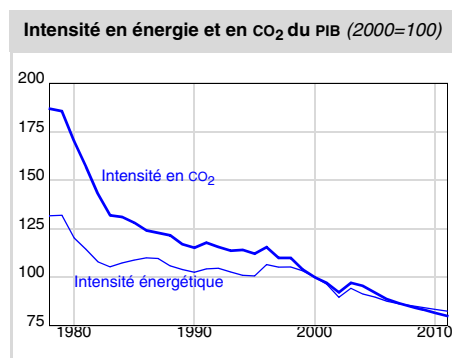
Baisse très lente du nombre de chômeurs

Compte tenu de l'accroissement de la population active, la progression de l'emploi, bien que soutenue, est insuffisante pour se traduire par une baisse sensible du nombre de chômeurs, qui diminuerait d'un peu plus de 6 000 unités par an en moyenne. Ce rythme s'accélérait cependant en fin de période de projection, vu l'affaiblissement de la croissance de la population active. La baisse du taux de chômage¹ serait dès lors perceptible, quoique limitée (de 14,3 % en 2005 à 13,1 % en 2011). Une telle évolution du chômage paraît compatible avec le scénario salarial retenu, caractérisé par une accélération très limitée des hausses salariales à l'horizon 2011. En effet, il n'implique qu'un faible recul du taux de chômage structurel, qui resterait inférieur au taux de chômage effectif sur l'ensemble de la période de projection.



Net recul de l'intensité énergétique et en CO₂ du PIB

Les prix énergétiques élevés et les restructurations industrielles entraînent une diminution de l'intensité énergétique du PIB, qui atteindrait 1,4 % par an en moyenne pendant la période de projection. Ce recul se conjugue avec l'augmentation de la part du gaz et de l'électricité dans la consommation finale énergétique et avec diverses mesures pour entraîner une baisse très sensible de l'intensité en CO₂ du PIB (2,3 % en moyenne annuelle). Les émissions totales de gaz à effet de serre diminueraient légèrement pendant la période de projection (-0,1 % en moyenne annuelle), revenant à 145,4 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2011.



Une telle perspective permettrait à la Belgique de s'approcher du niveau d'émission de gaz à effet de serre correspondant à ses engagements internationaux (134,1 millions de tonnes équivalent CO₂ par an pour 2008-2012), mais sans l'atteindre. Le dépassement pourrait cependant être réduit grâce à la mise en oeuvre de mesures annoncées. De plus, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre les objectifs fixés.

Equilibre budgétaire menacé...

Le maintien en 2006 de l'équilibre budgétaire atteint en 2005 est rendu malaisé par la conjonction de plusieurs facteurs, à savoir l'arrivée à maturité de la réforme de l'impôt des personnes physiques, le niveau élevé des investissements des pou-

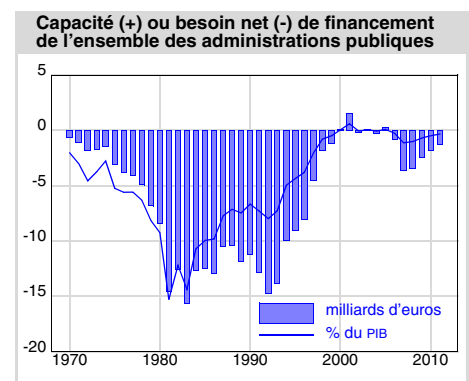
1. Concept administratif; y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

voirs locaux, l'importance des mesures non récurrentes de 2005 et le coût budgétaire des politiques touchant à l'emploi et à la compétitivité: les subventions salariales aux entreprises augmentent sensiblement et la hausse très faible des salaires entame la dynamique des recettes de prélèvements obligatoires. De plus, la baisse tendancielle des charges d'intérêt est ralentie à partir de 2006, principalement sous l'effet de la remontée des taux.

Cependant, compte tenu des informations disponibles au 30 avril 2006, en particulier quant aux mesures récurrentes prévues - dont l'ampleur serait légèrement accrue par rapport à 2005 -, les administrations publiques dans leur ensemble n'enregistreraient qu'un léger déficit de 0,3 % du PIB en 2006. Les autorités devraient dès lors être en mesure d'atteindre une nouvelle fois l'objectif d'équilibre budgétaire, en recourant dans les tout prochains mois à quelques mesures supplémentaires.

...essentiellement à partir de 2007

A partir de 2007 cependant, un déficit important apparaîtrait, essentiellement du fait de l'extinction des mesures non récurrentes prises en 2006 en vue d'équilibrer le budget. Il atteindrait 1,2 % du PIB en 2007, puis diminuerait lentement pour revenir à 0,3 % du PIB en 2011. La diminution du déficit sur cette période (0,8 % du PIB) serait pour 0,5 % attribuable au recul des charges d'intérêt et pour 0,3 % attribuable à la hausse du surplus primaire. Dans l'état actuel des décisions prises, les objectifs du Programme de stabilité (équilibre en 2006; surplus de 0,3 % du PIB en 2007, accru ensuite de 0,2 % par an jusqu'à atteindre 1,5 % du PIB en 2013) ne pourraient donc être atteints. La réalisation de ces objectifs - qui s'inscrivent dans la perspective du financement du coût budgétaire du vieillissement lors de la prochaine décennie - nécessiterait un resserrement de la politique budgétaire, compte tenu du scénario macroéconomique retenu.



La réapparition du déficit se manifesterait essentiellement au niveau du pouvoir fédéral, qui verrait son besoin de financement culminer à 1,3 % du PIB en 2007; à l'horizon 2011, ce seraient la Sécurité sociale et les pouvoirs locaux qui enregistraient un léger déficit. Si la baisse des prélèvements obligatoires et les subventions salariales affectent essentiellement le pouvoir fédéral, c'est dans la Sécurité sociale, d'une part, et dans les pouvoirs locaux et les régions et communautés, d'autre part, que le taux de croissance annuel moyen des dépenses primaires apparaît important; les dépenses de la Sécurité sociale augmentent notamment sous l'effet des hausses d'allocations sociales prévues dans le Pacte de solidarité entre les générations.

La baisse de l'endettement public se poursuit

Les déficits qui apparaissent en projection ne sont pas d'une ampleur telle que le processus de désendettement graduel serait remis en cause: la dette publique en pourcentage du PIB continuerait à décroître, mais à un rythme ralenti (-15,9 % du PIB sur la période 2006-2011).

La politique budgétaire soutient la croissance et l'emploi...

La politique budgétaire peu restrictive apporte un soutien à la croissance économique, en particulier à l'emploi. Les mesures d'allègement des prélèvements obligatoires, complétées par les subventions salariales, stimulent la création d'emploi, d'une part en réduisant directement les coûts du travail, d'autre part en limitant l'impact sur le pouvoir d'achat de la maîtrise stricte des hausses salariales.

... dans un contexte d'inflation faible...

La faiblesse de la croissance des coûts salariaux, dans un contexte de relèvement des taux d'intérêt et de forte pression de la concurrence internationale, préserve l'économie belge d'une spirale inflatoire que l'envolée des prix énergétiques pourrait faire craindre. De plus, l'accroissement de l'offre de travail qui découle du Pacte de solidarité entre les générations limite le risque d'apparition de pénuries dans certains segments du marché du travail et facilite l'application de la norme salariale. Le maintien de la compétitivité salariale reste cependant malaisé du fait de la faiblesse des hausses salariales chez nos trois principaux partenaires commerciaux.

...mais la croissance potentielle reste insuffisante

La croissance potentielle de l'économie belge, bien que relativement soutenue et porteuse en termes de contenu en emploi, reste insuffisante pour permettre une réduction significative du chômage et rendre plus aisée la rencontre des objectifs budgétaires. Par ailleurs, les politiques de modération du coût salarial ne peuvent à elles seules favoriser à la fois la création d'emploi et les gains de productivité, qui restent faibles en projection. La nécessité de concilier les deux objectifs a amené l'Union européenne à constater que "La réalisation d'une société de la connaissance fondée sur le capital humain, l'éducation et les politiques de recherche et d'innovation est essentielle pour augmenter notre potentiel de croissance et préparer l'avenir"¹.

Les "Perspectives économiques 2006-2011" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 30 avril 2006.

1. "Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008)".

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques de la projection de référence

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyennes	
								2000	2006
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2005	2011
DEMANDE ET PRODUCTION (prix constants)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	1,3	1,5	1,9	1,5	1,9	1,9	2,0	1,6	1,8
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,7	1,9	2,3	2,5	2,0	2,0	1,9	2,2	2,1
- Formation brute de capital fixe	8,4	2,3	2,1	2,4	2,6	2,6	3,0	2,4	2,5
. Entreprises ^b	9,6	2,7	2,2	3,6	3,0	2,9	2,4	2,8	2,8
. Administrations publiques	12,9	-1,3	3,6	-2,0	4,0	3,8	11,3	1,2	3,3
. Logements	3,2	2,7	1,3	0,6	0,7	1,2	1,6	2,0	1,3
- Variations de stocks ^c	-0,3	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
- Dépenses intérieures totales	2,3	1,8	2,0	1,9	2,1	2,1	2,2	1,8	2,0
- Exportations de biens et services	2,6	5,0	5,0	5,5	5,5	5,6	5,6	3,7	5,4
- Total des utilisations finales	2,4	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9	3,9	2,7	3,7
- Importations de biens et services	3,6	4,5	5,1	5,4	5,6	5,6	5,7	3,7	5,3
- PIB	1,5	2,4	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	1,9	2,2
- PIB (prix courants)	3,7	4,3	4,0	4,0	4,2	4,3	4,3	3,8	4,2
PRIX ET TAUX D'INTERET^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	3,0	2,4	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8	2,4	1,9
- Indice santé	2,2	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,8
- Formation brute de capital fixe	0,8	2,4	1,8	1,6	1,8	1,9	2,0	0,8	1,9
- Exportations de biens et services	6,0	2,8	1,0	0,8	0,8	0,9	1,0	2,9	1,2
- Importations de biens et services	6,9	3,6	1,0	0,5	0,6	0,7	0,8	3,4	1,2
- Termes de l'échange	-0,8	-0,8	-0,0	0,3	0,3	0,2	0,2	-0,5	0,0
- Déflateur du PIB	2,2	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. nominal	3,4	3,9	4,1	4,5	4,6	4,6	4,7	4,6	4,4
. réel	0,4	1,5	2,2	2,7	2,9	2,8	2,9	2,2	2,5
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. nominal	2,1	3,0	3,2	3,3	3,5	3,6	3,7	3,0	3,4
. réel	-1,0	0,6	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9	0,6	1,5
EMPLOI ET CHOMAGE									
- Emploi total, en milliers	4203,0	4244,0	4281,7	4317,7	4351,9	4385,8	4419,1	4149,0	4333,4
. différence en milliers	38,6	41,0	37,7	36,0	34,2	33,9	33,3	31,7	36,0
. variation en %	0,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
- Chômage total, définition BFP, en milliers	710,4	707,4	701,1	696,0	696,7	685,5	672,3	658,8	693,2
. différence, en milliers	0,3	-3,0	-6,3	-5,1	0,7	-11,1	-13,3	14,4	-6,3
- Taux de chômage	14,3	14,1	13,9	13,7	13,7	13,4	13,1	13,6	13,7
- Demandeurs d'emploi, en milliers	584,7	586,0	586,1	587,0	587,4	578,4	562,0	517,2	581,2
. différence en milliers	11,5	1,4	0,1	0,8	0,4	-9,0	-16,4	15,5	-3,8
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	0,2	1,0	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5	1,4	1,3
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	-0,4	-0,1	0,3	0,7	1,6	1,6	1,7	0,3	1,0
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	2,0	1,3	0,8	1,1	2,1	2,0	2,1	1,3	1,6
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	1,1	1,5	2,1	1,6	2,2	2,0	2,1	0,6	1,9
- Taux d'épargne des particuliers ^a	12,6	12,6	12,7	12,8	12,9	13,0	13,0	14,6	12,8
- Masse salariale en % du revenu national	50,4	50,2	49,9	49,8	50,0	50,1	50,3	50,8	50,1
- Taux de marge des entreprises ^d	29,1	29,7	30,5	31,0	31,0	31,1	31,2	27,3	30,7
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	17,8	18,1	18,8	19,3	19,4	19,6	19,7	16,2	19,2

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyennes	
								2000-2005	2006-2011
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	44,7	44,5	44,2	44,1	44,2	44,2	44,3	44,5	44,3
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	0,2	-0,9	-3,7	-3,5	-2,5	-1,9	-1,3	0,3	-2,3
. en % du PIB	0,1	-0,3	-1,2	-1,0	-0,7	-0,5	-0,3	0,1	-0,7
- Dette publique totale									
. en % du PIB	93,9	90,6	88,4	86,1	83,5	80,8	78,0	100,7	84,6
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	8,1	8,0	8,3	9,7	11,1	12,6	13,9	10,2	10,6
. en % du PIB	2,7	2,6	2,5	2,9	3,2	3,4	3,6	3,7	3,0
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	6,9	6,6	6,8	8,1	9,7	11,0	12,4	10,6	9,1
. en % du PIB	2,3	2,1	2,1	2,4	2,8	3,0	3,2	3,9	2,6
CROISSANCE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ(*)									
(Valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	1,0	1,9	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	1,4	1,8
. Industries manufacturières	0,6	2,2	2,0	2,0	2,1	2,0	1,8	1,1	2,0
. Construction	3,4	2,1	1,7	1,7	2,0	2,1	2,6	2,9	2,0
- Services marchands, dont	1,6	2,5	2,5	2,6	2,5	2,6	2,6	2,3	2,5
. Transports et communication	2,6	3,6	2,8	2,7	2,9	2,7	2,6	3,3	2,9
. Autres services marchands	1,4	2,3	2,4	2,5	2,4	2,6	2,6	2,1	2,5
- Services non marchands	2,2	1,5	1,4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,4	1,5

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



Perspectives de stabilisation de la croissance européenne à moyen terme

L'économie mondiale, qui avait connu une croissance très soutenue en 2004, a continué sur sa lancée avec une expansion toujours élevée en 2005. L'expansion du PIB mondial est allée de pair avec une forte hausse du commerce mondial. Les échanges internationaux de biens se sont accrus de plus de 7 % en 2005 et devraient progresser à peu près au même rythme en 2006 et 2007.

Après une année 2005 en demi-teinte, la zone euro devrait mieux tirer parti du dynamisme de l'économie mondiale. En 2006, la croissance de son PIB devrait atteindre 2,1 % (contre seulement 1,3 % en 2005), puis s'établirait à 1,8 % en 2007. La croissance américaine, quant à elle, serait de 3,2 % en 2006, puis 3 % en 2007.

Pour le moyen terme, le scénario postule, pour la zone euro, la stabilisation progressive de sa croissance au niveau de son potentiel, soit environ 2,0 %. L'inflation dépasserait encore la barre des 2 % à court terme, pour se stabiliser à 1,7 % à moyen terme. Cette maîtrise de l'inflation à moyen terme s'expliquerait principalement par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires et une politique monétaire que la fermeture progressive de l'output gap amènerait à être de plus en plus restrictive.

Dans ce contexte de croissance économique favorable et d'inflation maîtrisée, la croissance des marchés potentiels d'exportation de la Belgique resterait soutenue en début de période puis, après un ralentissement transitoire en 2007, retrouverait progressivement un rythme proche de 6,4 %.

Les incertitudes géopolitiques qui prédominaient en 2004 et 2005 ne se sont pas réduites et le contexte international reste difficile à évaluer sur la période de projection, notamment en ce qui concerne l'évolution des prix pétroliers et le niveau des taux d'intérêt de long terme. Le cours du dollar constitue une autre source d'incertitude. Les déséquilibres dans l'économie américaine constituent aussi des risques pour les autres zones monétaires. La zone euro pourrait souffrir d'une nouvelle appréciation de sa monnaie par rapport au dollar, la croissance de la zone restant très dépendante de ses exportations.

A. La projection de référence pour la zone euro: retour à une croissance tendancielle dès 2006-2007

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est fondé sur les derniers scénarios disponibles de l'OCDE et de la Commission européenne. Pour le court terme (période 2006-2007), les évolutions mises en évidence par la Commission européenne¹ ont pu être utilisées². Pour la période 2008-2011, le scénario est basé principalement sur les dernières projections de moyen terme de l'OCDE³.

TABLEAU 2 - Hypothèses d'environnement international de la projection à moyen terme
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne de période	
									2000-2005	2006-2011
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	8,6	5,9	6,6	6,2	6,6	6,5	6,4	6,4	5,8	6,4
PIB zone euro	2,1	1,3	2,1	1,8	2,2	2,1	2,1	2,0	1,8	2,0
PIB Etats-Unis	4,2	3,5	3,2	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	2,8	3,0
Prix à la consommation zone euro	2,1	2,2	2,2	2,2	1,8	1,7	1,7	1,7	2,2	1,9
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en USD										
Exportations	9,5	1,2	-0,1	2,5	1,1	1,1	1,2	1,2	2,8	1,2
Importations	8,6	0,3	-0,6	2,6	1,1	1,1	1,2	1,2	2,2	1,1
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en EUR										
Exportations	-0,4	1,1	1,8	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	-0,0	1,2
Importations	-1,2	0,3	1,3	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	-0,6	1,1
Prix du baril (Brent, USD)	38,2	54,4	66,9	67,0	64,6	62,2	59,8	57,4	33,2	63,0
Taux de change (niveau)										
EUR en USD (x 100)	124,4	124,4	122,1	123,9	123,9	123,9	123,9	123,9	106,4	123,6
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)										
Zone euro	2,1	2,2	3,1	3,3	3,4	3,6	3,7	3,8	3,1	3,5
États-Unis	1,6	3,5	5,1	5,1	4,8	4,4	4,2	4,2	3,0	4,6
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	4,1	3,4	3,9	4,1	4,5	4,6	4,6	4,7	4,5	4,4
États-Unis	4,3	4,3	5,0	5,0	5,1	5,1	5,0	5,0	4,7	5,0

1. European Commission, DG ECFIN, "Economic Forecasts, Autumn 2005", Octobre 2005.
2. Notons que ces évolutions ont parfois fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte des dernières données disponibles, notamment en matière de taux de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières.
3. OECD Medium-Term Reference Scenario, Novembre 2005.

*Croissance mondiale
toujours élevée en 2005*

En dépit d'un accroissement déjà conséquent des prix internationaux de l'énergie, la croissance mondiale a dépassé les 5 % en 2004, rythme inégalé depuis la fin des années septante. Si l'année 2005 a été marquée par le retour à une croissance un peu moins soutenue, le PIB mondial a néanmoins continué à progresser rapidement, à un rythme dépassant largement les 4 %. Plusieurs économies ont continué à se distinguer par des performances élevées. Citons la Chine, l'Inde et les pays exportateurs de pétrole. Cette bonne performance mondiale a été réalisée en dépit d'une nouvelle et forte poussée des prix du pétrole. D'autres facteurs ont par contre largement contribué à nourrir cette progression, notamment le très bas niveau des taux d'intérêt.

La hausse rapide du PIB mondial s'est traduite par une nouvelle forte hausse du commerce mondial. Les échanges internationaux de biens se sont accrus de plus de 7 % en 2005 et devraient progresser à peu près au même rythme en 2006 et 2007.

*Zone euro: confirmation de
la reprise de l'activité en
2006.*

La zone euro a connu une année 2005 en demi-teinte, avec des chiffres de croissance décevants pour les deux premiers trimestres de l'année. La croissance du PIB européen a toutefois rebondi au troisième trimestre, grâce à une accélération de la croissance des investissements et à une forte hausse des exportations. Pour l'ensemble de l'année, le PIB de la zone euro ne se serait toutefois accru que de 1,3 %, contre 2,1 % en 2004.

La reprise de l'économie européenne devrait se confirmer en 2006. D'une part, les exportations de la zone continueraient à s'accroître de manière vigoureuse, sous l'influence d'une demande mondiale toujours robuste et d'une certaine dépréciation de l'euro. D'autre part, la demande intérieure bénéficierait d'une accélération de la consommation privée¹ et d'une croissance favorable des investissements. La croissance du PIB de la zone euro pourrait dès lors atteindre 2,1 %.

Malgré ce redressement, elle resterait largement inférieure à la croissance économique américaine. Celle-ci, en dépit d'un tassement, dépasserait, pour la troisième année consécutive, la barre des 3 % (3,2 % en moyenne sur l'année).

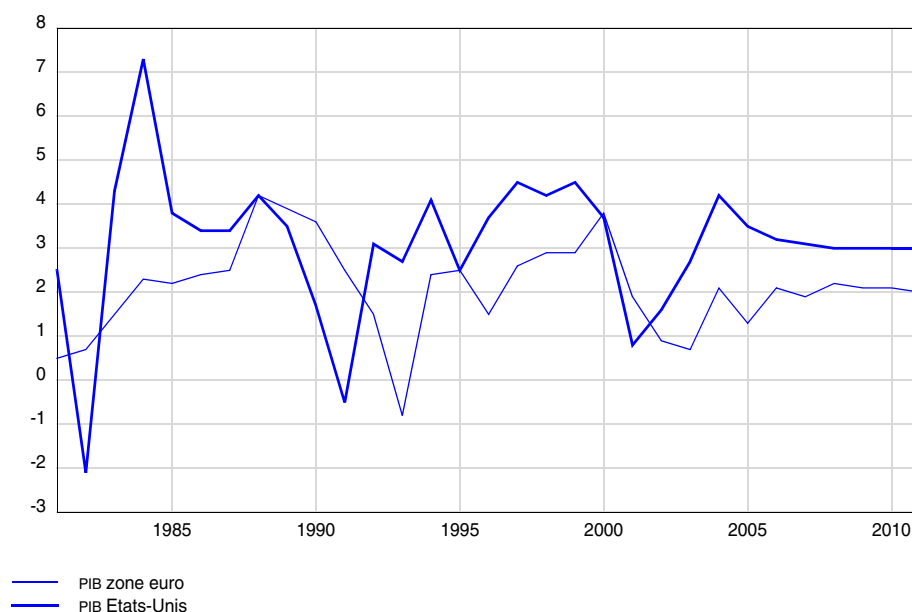
*Une croissance de moyen
terme marquée par le retour
progressif aux croissances
potentielles*

A moyen terme, le scénario table sur une croissance se rapprochant progressivement du potentiel, permettant une résorption progressive des écarts de production (output gaps) des différents pays². Pour la zone euro, la croissance s'établirait à un rythme moyen d'environ 2,0 % (soit un rythme voisin de la croissance potentielle de la zone), alors que la croissance américaine atteindrait encore 3 % en moyenne.

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique devraient s'accroître à un rythme soutenu en 2006 (6,6 % en rythme annuel), puis ralentiraient en 2007 (ralentissement de la croissance allemande, découlant de la hausse de la TVA). A moyen terme, les marchés potentiels retrouveraient progressivement un rythme de croissance d'environ 6,4 % (soit un niveau quelque peu supérieur à celui de la période 1998-2005).

1. La consommation privée européenne serait notamment soutenue, en 2006, par des effets d'anticipation de la hausse de la TVA en Allemagne (hausse devant intervenir en 2007). Ces anticipations gonfleraient les dépenses de consommation en 2006, au détriment de l'année 2007.
2. Le scénario de moyen terme de l'OCDE postule que les écarts de production sont éliminés en fin de période (soit 2012).

GRAPHIQUE 1 - PIB zone euro et Etats-Unis
(taux de croissance)



Une inflation mondiale hors énergie maîtrisée

Alors qu'ils avaient continuellement baissé entre 2001 et 2004, les prix mondiaux hors énergie, exprimés en euros¹ se sont légèrement redressés en 2005 (+0,3 % pour les prix à l'importation), en raison notamment de la stabilisation du cours de l'euro en dollars. Les prix mondiaux se redresseraient plus nettement en 2006 (+1,3 %), puis progresseraient à un rythme moyen de 1,1 % entre 2007 et 2011. Cette évolution modérée reflète les éléments suivants:

- après les fortes fluctuations observées ces dernières années, la stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar sur la période de projection. Cette évolution à partir de 2007 traduit l'hypothèse technique du maintien d'un taux de change réel constant entre l'euro et le dollar;
- une inflation pour la zone euro ramenée à moins de 2 % à partir de 2008. L'inflation de la zone euro a presque constamment dépassé l'objectif de la BCE durant la première moitié de la nouvelle décennie et les années 2006 et 2007 devraient être également marquées par un rythme d'inflation supérieur à 2 %. Ce n'est qu'à partir de 2008 que l'inflation baisserait de manière significative, pour se stabiliser à 1,7 %. Cette maîtrise de l'inflation à moyen terme s'expliquerait principalement par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, le niveau des taux courts et la fermeture d'un écart de production (output gap) en fin de période;
- une stabilisation de l'évolution des prix des matières premières hors énergie.

Nouvelle montée des prix pétroliers en 2006 et 2007, puis légère baisse, à moyen terme.

En ce qui concerne les prix pétroliers, le scénario postule qu'après une hausse sensible pour l'ensemble de l'année 2005 (le prix du baril gagne 16,2 dollars en moyenne), le prix du baril progresserait encore en 2006, atteignant un niveau de 66,9 dollars en moyenne annuelle, pour se stabiliser au niveau de 67 dollars, en

1. Prix mondiaux pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).

moyenne, en 2007. A partir de 2008, le prix du baril est supposé se replier de manière progressive vers un prix d'équilibre estimé à environ 55 dollars en 2012: il perdrait, dès lors, un peu plus de 2 dollars par an, pour atteindre 57,4 dollars en fin de période (2011).

Le scénario table par ailleurs sur une nouvelle montée des taux d'intérêt à partir de 2006. Ainsi, le taux à court terme de la zone euro, après une très légère hausse en 2005 (de 2,1 % en 2004 à 2,2 % en 2005), passerait à 3,1 % en moyenne en 2006, puis continuerait à monter pour atteindre 3,8 % à l'horizon 2011, soit 2,1 % en termes réels. Cette évolution reflète la volonté des autorités monétaires européennes de maintenir l'inflation à un niveau bas. Les taux longs européens se relèveraient également de manière progressive à partir de 2006 et atteindraient 4,7 % en 2011.

B. Risques et incertitudes

Les incertitudes géopolitiques qui prédominaient en 2004 et 2005 ne se sont pas tassées et le contexte international reste difficile à évaluer sur la période de projection, notamment en ce qui concerne l'évolution des prix pétroliers et celle des taux d'intérêt. Le cours du dollar constitue une autre source majeure d'incertitude. Les déséquilibres dans l'économie américaine représentent aussi des risques pour les autres zones monétaires. La zone euro serait sensible à une nouvelle appréciation de sa monnaie par rapport au dollar, les exportations constituant le moteur de son redressement économique.

Les besoins permanents en financement extérieur des Etats-Unis¹ les rendent dépendants des investisseurs étrangers et creusent sensiblement leur dette extérieure. Actuellement, les pays asiatiques achètent massivement des obligations d'Etat américaines. Ce faisant, ils freinent l'appréciation de leur monnaie par rapport au dollar et préservent la compétitivité de leurs producteurs. Toutefois, si les investisseurs étrangers se détournent du marché américain, le dollar pourrait à nouveau plonger, ce qui ne serait pas sans conséquences sur la compétitivité des autres zones.

Par ailleurs, une forte hausse des taux d'intérêt de long terme pourrait avoir des conséquences très négatives sur la croissance économique mondiale, entraînant dans son sillage une importante correction sur les marchés immobiliers et les marchés boursiers. A cet égard, les Etats-Unis pourraient singulièrement pâtir d'une remontée trop forte des taux longs, en raison du niveau d'endettement élevé des ménages américains.

Les incertitudes décrites ci-avant pourraient compromettre la reprise de l'économie européenne puisque sa dynamique interne n'est pas à même de la soutenir seule. Les marges budgétaires dont disposent les pouvoirs publics sont en effet limitées, compte tenu des efforts déployés par les Etats membres pour réduire leur déficit budgétaire et tendre vers l'équilibre budgétaire à moyen terme, comme prévu dans le Pacte européen de stabilité et de croissance.

1. Les déficits américains de la balance des opérations courantes et des finances publiques ont atteint, respectivement, 6,3 % et 3,9 % du PIB en 2005.



III Evolutions macroéconomiques et sectorielles

Après avoir enregistré une croissance relativement soutenue en 2004 (2,6 %), l'économie belge a connu un ralentissement en 2005; sa croissance, sur base annuelle, a atteint 1,5 %, soit une performance inférieure à son potentiel (2,2 %). Dans le sillage du redressement conjoncturel en Europe, la croissance du PIB belge est passée progressivement de 0,1 % au premier trimestre à 0,6 % au quatrième trimestre. La Belgique a enregistré, pour la quatrième année consécutive, une croissance supérieure à celle de la zone euro (1,3 %).

En 2006, l'économie belge devrait continuer d'afficher une meilleure performance que celle de la zone euro en progressant de 2,4 % (contre 2,1 % dans la zone euro). Sa croissance devrait atteindre 2,1 % en 2007 avant de croître à un rythme légèrement supérieur à celui de son potentiel au cours de la période 2008-2011 (voir graphique 2). En conséquence, l'output gap très négatif en 2005 se referme progressivement pour disparaître en fin de période (graphique 3).

En 2005, la croissance a été largement portée par la demande intérieure tandis que les exportations nettes y ont contribué négativement, à hauteur de 0,7 point de pourcentage. Cette contribution négative est allée de pair avec la perte d'importantes parts de marché enregistrées l'année dernière. La contribution nette du commerce extérieur à la croissance devrait, par contre, être nettement positive (0,6 point de pourcentage) en 2006, avant de se réduire en 2007 (0,1 point de pourcentage).

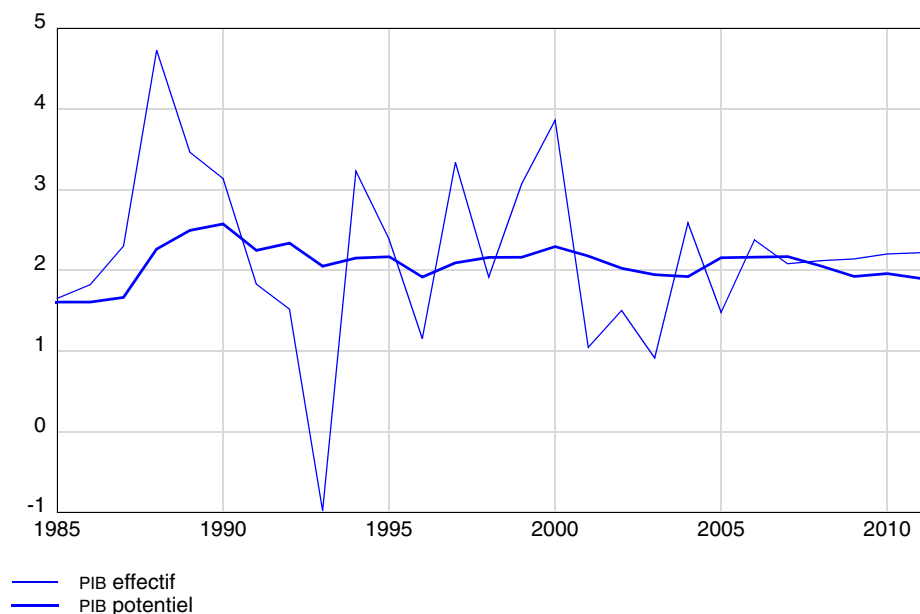
Le rôle joué par chacune des composantes de la demande intérieure varie au cours de la période 2005-2007. Ainsi, en 2005, ce sont les investissements des entreprises qui ont été le principal moteur de la croissance (contribution de 1,4 point de pourcentage) tandis que la formation des stocks a joué négativement (-0,3 point de pourcentage). Cette année, toutes les composantes de la demande intérieure devraient soutenir la croissance. En 2007, la contribution de la consommation privée et celle des dépenses publiques devraient être un peu plus importantes qu'en 2006, tandis que celle des investissements des entreprises serait identique.

A partir de 2008, enfin, on retrouverait un schéma de contribution de croissance plus équilibré avec un apport positif des exportations nettes et des différentes composantes de la demande intérieure.

Alors qu'il représentait encore 5 % du PIB en 2002, le surplus de la balance des opérations courantes avec le reste du monde est descendu à 2,3 % du PIB en 2005. En projection, le surplus extérieur serait stable en 2006 et 2007, puis se redresserait légèrement, principalement grâce à des gains de termes de l'échange engrangés en fin de période. Il atteindrait 3,2 % du PIB en 2011.

En ce qui concerne la répartition de la valeur ajoutée, la projection laisse apparaître une progression du poids relatif des services marchands tant en termes réels que nominaux. En fin de période, les services marchands créent près de 61 % de la valeur ajoutée nominale de l'économie alors que la part de l'industrie tombe à 24,5 %; ces parts s'élevaient respectivement à 53,0 % et 31,2 % en 1990.

GRAPHIQUE 2 - Evolution du PIB effectif et potentiel
(taux de croissance en %)



A. La croissance du PIB effectif et potentiel

Une croissance effective du PIB plus soutenue en projection

Au cours de la première moitié de la décennie actuelle, la croissance économique a été nettement inférieure à la moyenne enregistrée durant les vingt années précédentes. La progression plus rapide du PIB sur la période 2006-2011 devrait toutefois permettre un retour à des taux de croissance moins en retrait par rapport aux moyennes historiques, comme en témoigne le tableau 3.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
(taux de croissance en % - moyennes de période)

	1981-1990	1991-2000	2001-2011	2001-2005	2006-2011
PIB effectif	2,0	2,1	1,9	1,5	2,2
PIB potentiel	1,9	2,2	2,0	2,0	2,0
Contributions:					
Facteur travail	-0,2	0,3	0,4	0,5	0,4
Facteur capital	0,6	0,8	0,6	0,6	0,6
Productivité totale des facteurs	1,5	1,0	1,0	0,9	1,0

Le PIB potentiel représente la capacité d'offre d'une économie pour une utilisation "normale" des facteurs de production disponibles. Comme le PIB potentiel n'est par définition pas directement observable, plusieurs approches peuvent être utilisées pour son estimation. Dans le cadre de ces perspectives, nous suivons la méthodologie de la Commission européenne approuvée par le Conseil ECOFIN de juillet 2002. L'encadré ci-après rappelle les principales améliorations apportées dernièrement à la méthode, ainsi que la façon dont celle-ci est mise en oeuvre dans le cadre des Perspectives économiques.

Evolution des contributions à la croissance potentielle du PIB

L'approche retenue repose sur une fonction de production et permet ainsi d'identifier la contribution à la croissance potentielle des facteurs de production, à savoir le travail et le capital, et de la productivité totale des facteurs (TFP). Au regard des résultats, on notera la remarquable stabilité de la croissance potentielle en Belgique, ce qui reflète la croissance, en moyenne, très stable du PIB depuis 1980 envisagée sur sous-périodes de dix ans.

La contribution du facteur travail, déterminée par les évolutions démographiques, le taux d'activité tendanciel et le NAIRU¹ s'est nettement redressée au cours des années nonante et devrait encore légèrement progresser au cours de la présente décennie. Toutefois, sur la période couverte par les perspectives, la contribution du travail devrait se ralentir sous l'influence du tassement de la croissance de la population en âge de travailler. L'accroissement du stock de capital devrait soutenir la croissance potentielle de façon équivalente à la période 2001-2005, tandis que la TFP devrait retrouver une contribution proche de celle enregistrée au cours des années nonante.

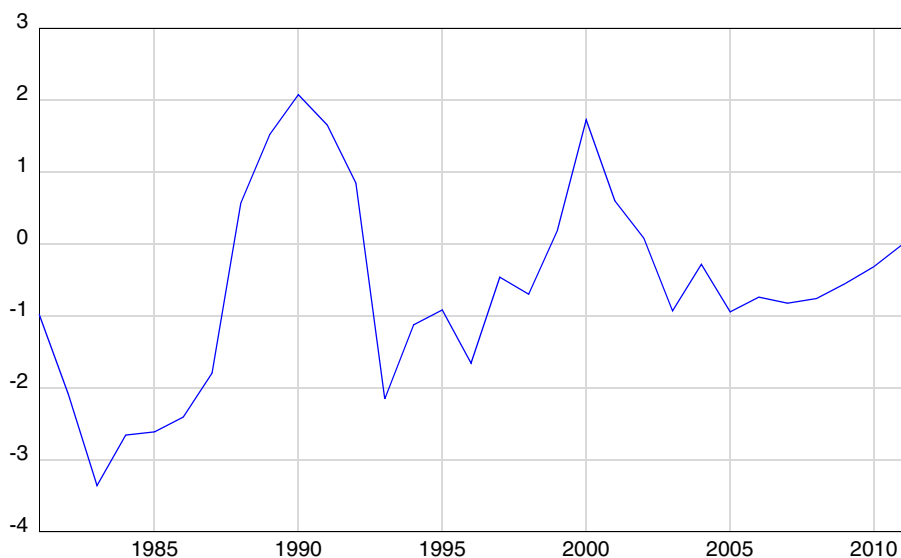
L'output gap se referme progressivement

Le graphique 3 présente l'évolution de l'output gap (l'écart entre le PIB effectif et potentiel, exprimé en pour cent de ce dernier) depuis le début des années quatre-vingt. Les fluctuations de l'output gap s'expliquent par le fait qu'à court terme la demande oscille autour du niveau potentiel. Ainsi, les sommets conjoncturels de

1. Défini comme le taux de chômage compatible avec une inflation stable (voir chapitre 5, section D).

1990 et 2000 émergent clairement, tout comme apparaissent de façon distincte les creux atteints en 1983 et 1993. Pour la période récente, marquée par une croissance molle, le creux du cycle est moins visible. A partir de 2008, la croissance du PIB devrait devenir légèrement supérieure à la croissance potentielle et l'output gap se refermerait progressivement.

GRAPHIQUE 3 - Output gap
(en % du PIB potentiel)



Révisions parfois importantes de l'output gap

L'estimation de l'output gap pour la Belgique par le Bureau fédéral du Plan s'est toujours faite conditionnellement au scénario retenu dans les Perspectives économiques¹. L'utilisation de cette projection ne garantit évidemment pas l'absence de révisions dans le temps de l'output gap puisque les comptes nationaux sont sujets à d'importantes révisions. Cette approche garantit toutefois une cohérence des résultats.

Le tableau 4 compare les estimations de l'output gap faites dans le cadre des Perspectives économiques de l'an dernier aux estimations actuelles. Comme l'output gap est le résultat de l'accumulation des écarts de croissance entre PIB effectif et potentiel, toute révision de ces taux de croissance aura une répercussion permanente sur le gap. Les deux dernières lignes indiquent clairement que sur le passé, ce sont essentiellement les révisions des comptes nationaux qui sont à l'origine de l'instabilité de l'output gap, l'estimation de la croissance potentielle étant moins volatile.

TABLEAU 4 - Révision de l'output gap par rapport à l'estimation faite en 2005

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Output gap (Perspectives 2006-2011)	-0,9	-1,7	-0,5	-0,7	0,2	1,7	0,6	0,1	-0,9	-0,3	-0,9
Output gap (Perspectives 2005-2010)	-1,1	-1,7	-0,4	-0,6	0,4	2,0	0,5	-0,5	-1,1	-0,3	-0,5
Révision de la variation de l'output gap:	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,3	0,5	-0,4	-0,1	-0,5
Révision du taux de croissance du PIB effectif	0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	0,3	0,6	-0,3	-0,1	-0,3
Révision du taux de croissance du PIB potentiel	0,1	-0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,1	-0,2

1. Voir à ce sujet les explications au dernier paragraphe de l'encadré ci-après.

Pour l'année 2005, on note que l'erreur de prévision du PIB effectif et celle pour le PIB potentiel contribuent à une révision substantielle de l'output gap. Ce dernier exemple illustre bien la difficulté d'estimer en temps réel l'output gap. Le manque de fiabilité de cette mesure a été mis en avant à plusieurs reprises dans la littérature économique¹. Toutefois, comme le montrent Denis et al.², ce sont essentiellement les révisions des comptes nationaux et les erreurs de prévisions du PIB effectif, plutôt que la qualité du modèle servant à estimer la croissance potentielle, qui sont en cause.

Calcul de la croissance potentielle: changements méthodologiques

Sous la supervision du groupe de travail sur l'output gap du Comité de Politique Economique de l'UE, la Commission européenne a procédé à des améliorations méthodologiques au cours des trois dernières années^a. En particulier, le volume de travail retenu pour le calcul de la croissance potentielle est maintenant exprimé en nombre d'heures, alors que précédemment, par manque de données harmonisées disponibles au niveau européen, il l'était en nombre de personnes. Formellement, la fonction de production s'écrit:

$$YPOT_t = K_t^{(1-\alpha)} (LP_t HT_t)^\alpha TFPT_t$$

avec YPOT, K, LP, HT et TFPT respectivement le PIB potentiel, le stock de capital, l'emploi potentiel en nombre de personnes, la durée tendancielle du travail et la productivité totale des facteurs tendancielle.

Par rapport au concept d'emploi en nombre de personnes retenu précédemment, la productivité totale des facteurs exclut maintenant les effets de la modification de la durée tendancielle du travail. Le lien entre la TFP ancienne ('O') et nouvelle ('N') version peut s'écrire comme:

$$TFPT_t^O = HT_t^\alpha TFPT_t^N$$

En pratique, étant donné la baisse tendancielle de la durée du travail, la contribution de la productivité totale des facteurs sera plus élevée dans la nouvelle version, tandis que la contribution du facteur travail sera plus faible. La croissance potentielle ne sera, quant à elle, pas altérée par ce changement de concept.

Enfin, signalons que si l'approche utilisée dans les Perspectives économiques est, de façon générale, identique à celle suivie par la CE, elle est appliquée à des banques de données différentes. La CE utilise les données harmonisées au niveau européen provenant de la banque de données AMECO complétées par ses propres prévisions jusqu'en 2007 (à l'heure actuelle), les séries des inputs de la fonction de production étant au-delà de cette année prolongées sur base des projections démographiques d'EUROSTAT et de techniques statistiques univariées. Le BFP utilise par contre la banque de données du modèle HERMES et les valeurs futures correspondant à celles reprises dans les Perspectives. Il peut en résulter de légères différences quant à l'estimation de la croissance potentielle et des contributions respectives des inputs.

- a. La méthode dans sa formulation actuelle est présentée dans Denis C., Grenouilleau D., Mc Morrow K. and Röger W., "Calculating potential growth rates and output gaps - A revised production function approach -", European Economy, Economic Paper n° 247, March 2006.

1. Voir pour les Etats-Unis par exemple Orphanides A. and van Norden S., "The Unreliability of Output-gap Estimates in Real Time", The Review of Economics and Statistics, Nr 4, November 2002, et pour la zone euro: ECB, "The (Un)reliability of Output Gap in Real Time", in: Monthly Bulletin, February 2005.
2. Voir références en note de bas de page de l'encadré ci-après.

B. Les composantes de la croissance économique

1. Aperçu général

La période 2006-2011 devrait se caractériser par une croissance économique annuelle moyenne supérieure de 0,3 point de pourcentage à celle observée au cours de la période 2000-2005. La composition de cette croissance économique serait, en de nombreux points, semblable à celle enregistrée depuis le début des années 2000. Ainsi, les exportations devraient constituer le principal moteur de la croissance (voir tableau 5). La contribution négative à la croissance des importations devrait cependant également être très élevée. Au total, les exportations nettes stimuleraient la croissance à hauteur de 0,3 point de pourcentage, soit 0,2 point de pourcentage de plus qu'au cours de la période 2000-2005. La contribution des dépenses intérieures devrait également être plus soutenue en projection (1,9 point de pourcentage contre 1,8 point de pourcentage pour la période 2000-2005): la consommation privée devrait demeurer dynamique grâce à l'entrée en vigueur de plusieurs mesures (telles que le dernier volet de la réforme fiscale (en 2006) et le Pacte de solidarité entre les générations (à partir de 2008)) ayant pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages; la contribution à la croissance des investissements des entreprises devrait se maintenir en raison, notamment, du niveau élevé de la capacité de financement des entreprises et de conditions de financement des projets d'investissement qui restent favorables; enfin, après une progression constante depuis les années quatre-vingt, la contribution des dépenses publiques (consommation et investissements) à la croissance devrait se stabiliser au niveau observé au cours de la période 2000-2005.

TABLEAU 5 - Contributions à la croissance du PIB
(moyennes annuelles en point de pourcentage)

	1982-1987	1988-1993	1994-1999	2000-2005	2006-2011
Dépenses intérieures ^a	1,3	2,5	2,0	1,8	1,9
- Consommation privée	0,9	1,3	1,1	0,8	0,9
- Investissements en logements	0,0	0,3	0,1	0,1	0,1
- Investissements des entreprises ^b	0,4	0,6	0,5	0,4	0,4
- Dépenses publiques	0,0	0,3	0,4	0,5	0,5
Exportations nettes	0,2	-0,2	0,5	0,1	0,3
- Exportations	1,8	3,0	4,1	3,1	5,2
- Importations	-1,6	-3,2	-3,6	-3,0	-5,0
Total (croissance du PIB)	1,5	2,3	2,5	1,9	2,2

a. Y compris formation des stocks.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les dépenses publiques.

2. Le commerce extérieur

En 2005, les exportateurs belges ont perdu d'importantes parts de marché.

En 2005, dans le sillage de la flambée des prix de l'énergie, les prix à l'importation ont progressé nettement plus rapidement qu'en 2004¹. Il en va de même pour les prix à l'exportation dont la croissance a néanmoins été plus lente que celle des prix à l'importation. La Belgique a ainsi enregistré une détérioration de ses termes de l'échange et ce, pour la troisième année consécutive. Dans ce contexte, les exportations belges ont crû de 2,6 % en 2005, soit une progression largement en-deçà de celle de 2004 (6,2 %) et de celle des marchés potentiels à l'exportation (5,9 %).

Cette différence entre la croissance potentielle et la croissance effective des exportations est le reflet de pertes de marché conséquentes enregistrées en 2005, tout comme cela avait déjà été le cas, mais dans une moindre mesure, en 2004. Au cours de ces deux années, le coût salarial horaire belge a augmenté plus rapidement que le coût salarial horaire moyen de nos trois principaux partenaires commerciaux. Cette évolution a affecté la position concurrentielle de la Belgique. De plus, compte tenu du faible gain de productivité horaire engrangé en 2005 (0,2 %), le coût salarial unitaire a crû de 2,0 % en 2005 alors que cette croissance ne s'élevait, en moyenne, qu'à 1,3 % au cours de la période 1999-2004 et qu'à 1,0 % au cours de la période 1994-2004 (voir l'encadré ci-dessous pour une analyse plus complète de l'origine des pertes de parts de marché enregistrées par la Belgique depuis le milieu des années 80).

Quant aux importations, elles ont progressé plus rapidement (3,6 %) que les exportations. La contribution à la croissance des exportations nettes a donc été largement négative en 2005, de l'ordre de 0,7 point de pourcentage.

Ces mauvaises performances en termes d'exportations nettes conjuguées à de sévères pertes de termes de l'échange se sont traduites par une baisse importante du solde des opérations courantes avec le reste du monde: alors que ce dernier représentait encore 5 % du PIB en 2002, il ne valait plus que 2,3 % du PIB en 2005, ce qui équivaut à une perte de 6,4 milliards d'euros en trois ans.

En 2006, sous l'impulsion de la reprise de l'économie européenne, la croissance des exportations devrait se rétablir, tout en restant en-deçà de son potentiel.

En 2006, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique devraient croître un peu plus rapidement qu'en 2005 (6,6 % contre 5,9 %), en raison de la reprise de l'économie européenne, d'une stabilisation à un niveau élevé du volume des échanges mondiaux et du léger recul de l'euro par rapport au dollar américain.

Les exportations belges devraient croître de 5,0 %. Certes, cette croissance dépasse nettement celle de 2005 mais elle reste toutefois largement inférieure à celle du potentiel d'exportations. Malgré un coût salarial horaire belge qui demeure supérieur au coût salarial horaire moyen de nos trois principaux partenaires commerciaux, la compétitivité-prix belge devrait moins se détériorer qu'en 2005: la hausse du coût salarial unitaire ne devrait plus s'élever qu'à 1,3 % (contre 2,0 % en 2005).

La reprise de la demande finale stimulerait les importations, dont la croissance devrait s'établir à 4,5 %. Les exportations nettes en volume devraient néanmoins contribuer positivement à la croissance en 2006, à hauteur de 0,6 point de pourcentage.

1. L'évolution des prix à l'importation est explicitée dans le chapitre 4.

En 2006, la détérioration des termes de l'échange devrait être identique à celle enregistrée en 2005 (-0,8 %).

Les années 2007-2011 se caractérisent par une contribution positive des exportations nettes à la croissance.

La période 2007-2011 se caractérise par une contribution positive des exportations nettes à la croissance. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une croissance favorable (6,4 % en moyenne) des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique, d'une parité euro-dollar stabilisée et d'une croissance relativement modérée du coût salarial unitaire (+1,6 % en moyenne). Dans ce contexte, les exportations atteindraient un rythme de croissance annuelle moyenne de 5,4 %.

L'écart entre la croissance des marchés extérieurs et la croissance des exportations persisterait tout en se réduisant par rapport à celui observé au cours de la période 2004-2006. Les exportateurs belges continueraient donc à perdre des parts de marché mais ces pertes seraient moins importantes que durant les années 2004 à 2006 et ce, principalement en raison de l'alignement, à partir de 2007, de la croissance du coût salarial horaire belge sur celle du coût salarial horaire moyen de nos trois principaux partenaires commerciaux. Le retour à des gains de productivité relativement plus élevés permettrait en outre de limiter la croissance des coûts salariaux unitaires.

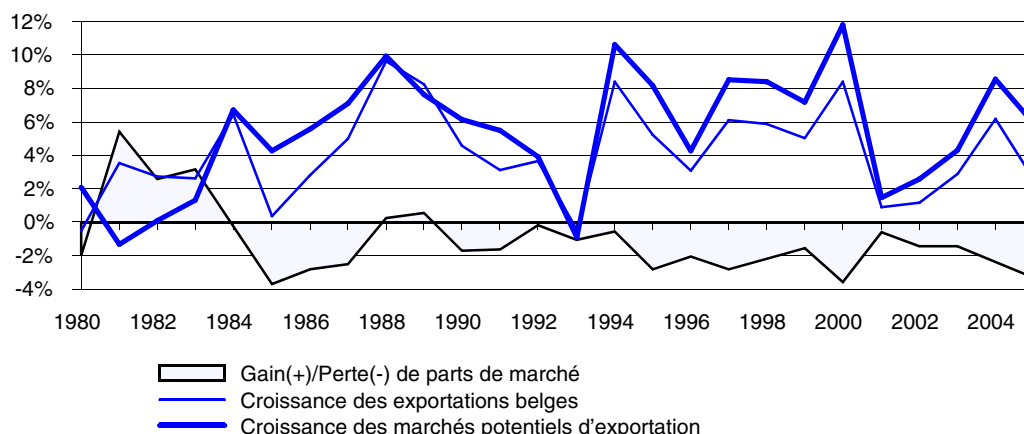
Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale soutenue, les importations devraient augmenter de 5,5 %. Malgré cette forte hausse des importations, les exportations nettes devraient contribuer positivement à la croissance (+0,2 point de pourcentage en moyenne sur la période).

Suite principalement à la baisse, à partir de 2008, des prix des produits énergétiques et conformément à l'évolution des prix mondiaux, les prix à l'exportation et à l'importation belges devraient progresser beaucoup plus lentement (respectivement, en moyenne annuelle, de 0,9 % et 0,7 %). Des gains de termes de l'échange devraient pouvoir être engrangés sur la période 2007-2011 (0,2 % en moyenne). Ce sont principalement ces gains qui permettent la remontée progressive du solde des opérations courantes avec le reste du monde. Ce dernier, exprimé en % du PIB, passerait de 2,1 % en 2007 à 3,2 % en 2011.

Pertes de parts de marché attribuables au recul de la compétitivité belge?

Depuis le milieu des années 80, la croissance des exportations belges a été en général inférieure à la croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique, ce qui s'est traduit par des pertes de parts de marché (cf. graphique 4). Pendant la première moitié des années 90, la perte de parts de marché a été temporairement moins importante mais depuis 1995, la situation est redevenue comparable à celle observée au cours de la deuxième moitié des années 80. Le graphique montre qu'entre 2001 et 2005, les pertes de parts de marché se sont accrues sans pour autant atteindre des niveaux historiquement anormaux.

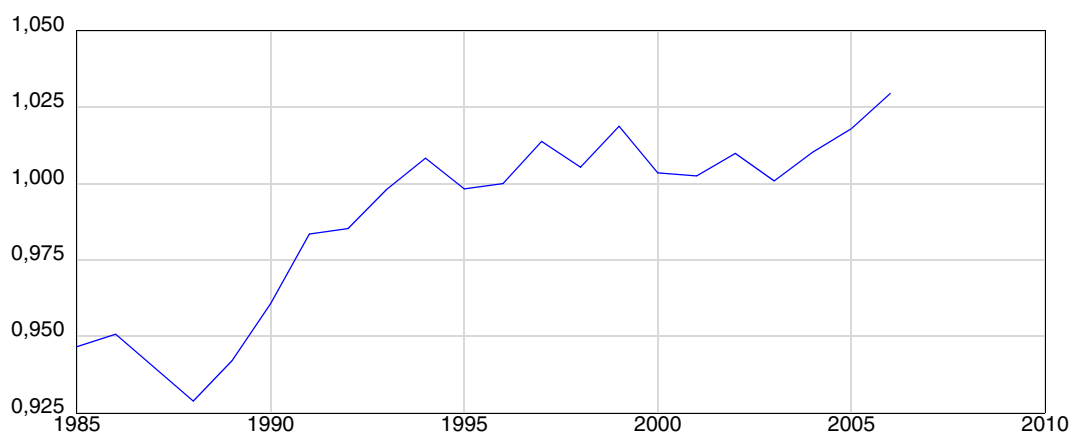
GRAPHIQUE 4 - Evolution des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique, des exportations et des parts de marché belges



Source: BFP, Commission européenne, ICN.

Depuis 1997, la formation des salaires du secteur privé en Belgique est organisée par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. Cette loi stipule que l'augmentation du coût salarial horaire belge ne peut pas dépasser la croissance moyenne pondérée du coût salarial horaire de nos trois principaux partenaires commerciaux^a. Pour ce faire, les partenaires sociaux concluent tous les deux ans un accord interprofessionnel dans lequel une hausse maximale du coût salarial horaire est fixée; cette dernière sert de base pour les négociations salariales au niveau sectoriel et de l'entreprise.

GRAPHIQUE 5 - Evolution relative du coût salarial horaire belge (par rapport aux trois principaux partenaires commerciaux, 1996=1)

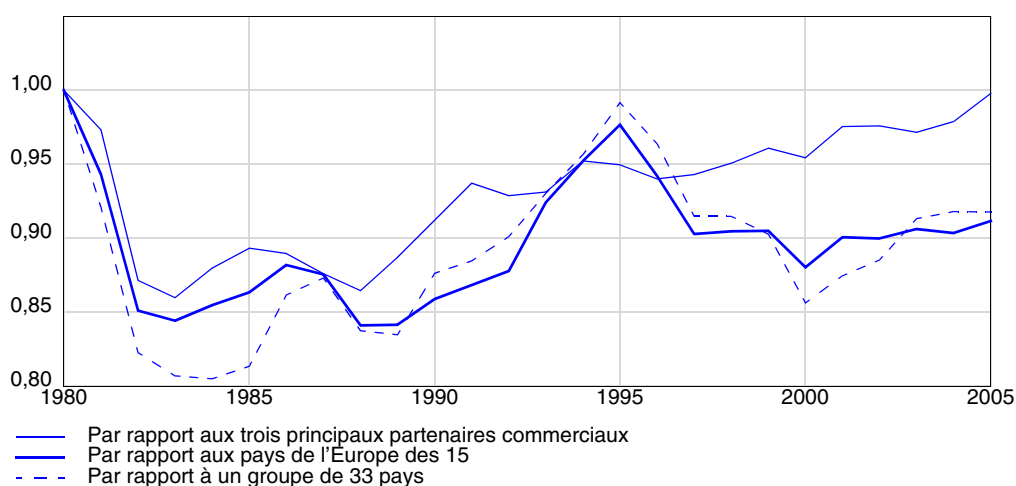


Source: Conseil Central de l'Economie.

Entre 1989 et 1994, le coût salarial horaire belge a augmenté beaucoup plus rapidement que la moyenne pondérée du coût salarial horaire des trois principaux partenaires commerciaux (voir graphique 5, calculs du Conseil Central de l'Economie). Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1996, l'évolution relative du coût salarial horaire belge a été nettement mieux maîtrisée, à l'exception toutefois des années les plus récentes. Depuis 2004, le coût salarial a progressé à nouveau plus rapidement en Belgique que dans les trois pays voisins. Ceci s'explique principalement, d'une part, par l'augmentation des prix de l'énergie qui a généré une indexation des salaires plus importante que prévue initialement et d'autre part, par une hausse plus faible que prévue des salaires réels de nos pays voisins, principalement en raison de la modération salariale en Allemagne.

Bien que près de la moitié des exportations belges soit destinée à nos trois principaux partenaires commerciaux, il est également utile d'apprécier la compétitivité belge dans une perspective plus large. Pour ce faire, le graphique 6 présente l'évolution du taux de change effectif réel (TCER) belge par rapport au reste de l'Europe des 15 ainsi que par rapport à un plus grand groupe de 33 pays^b. Une appréciation (augmentation) du TCER signifie que le coût salarial belge par unité produite augmente plus rapidement que celui des partenaires commerciaux et ce, suite à une appréciation du taux de change effectif nominal (TCEN), d'une hausse relativement plus rapide des coûts salariaux intérieurs par tête ou d'une croissance relativement plus faible de la productivité du travail intérieure.

GRAPHIQUE 6 - Evolution du taux de change effectif réel belge
(Coûts salariaux relatifs par unité produite exprimés en monnaie commune, 1980=1)



Source: BFP, Commission européenne.

Le graphique 6 montre que l'évolution du TCER belge est très dépendante du choix du groupe de pays de référence. On note que la variabilité du TCER augmente beaucoup au fur et à mesure que le groupe de partenaires commerciaux s'élargit et ce, en raison de l'influence croissante du TCEN sur l'évolution du TCER. Indépendamment du groupe de pays de référence, il apparaît que la compétitivité de l'économie belge s'est nettement améliorée au début des années 80 grâce à la dévaluation du franc belge. Le TCER s'est, en moyenne, stabilisé pendant la deuxième moitié des années 80: l'appréciation du TCEN belge a été compensée par une augmentation relativement plus lente des coûts salariaux par unité produite.

Depuis 1990, la compétitivité belge par rapport à nos trois principaux partenaires commerciaux s'est détériorée et ce, surtout pendant la première moitié des années 90 et au cours des dernières années (cf. supra). Par rapport à un plus grand groupe de pays (EU-15 ou un groupe de 33 pays^b), il apparaît que la hausse du TCER intervenue pendant la première moitié des années 90 a été suivie par une amélioration considérable de la compétitivité au cours de la période 1996-2000. La compétitivité s'est à nouveau détériorée les années suivantes.

La comparaison des graphiques 4 et 6 montre clairement que la compétitivité de la Belgique ne constitue pas le seul élément permettant d'expliquer l'évolution des pertes de parts de marché (qui sont un phénomène structurel). Ainsi, malgré une forte appréciation du TCER pendant la première moitié des années 90, les pertes de parts de marché n'ont que légèrement augmenté. Dans la deuxième moitié des années 90, par contre, la nette amélioration de la compétitivité n'a pu empêcher d'importantes pertes de parts de marché. Ceci s'explique probablement en partie par le fait qu'une modification du TCER influence avec un certain retard les prestations d'exportation belges. Des facteurs davantage structurels ont sans doute également joué un rôle important. Ceux-ci trouvent leur origine dans la structure défavorable du mix de produits exportés par la Belgique. Les exportateurs belges sont en effet faiblement représentés dans certaines branches d'activité dynamiques (les équipements électriques, les télécommunications, l'électronique et l'informatique). Ils sont par contre relativement plus présents dans des branches d'activité qui croissent plus lentement (la chimie de base, la métallurgie et le textile)^c.

En projection, une légère amélioration de la compétitivité de l'économie belge devrait intervenir en raison du respect, par hypothèse, de la norme salariale par rapport à nos trois principaux partenaires commerciaux (dans ces conditions, les prix à l'exportation belges progresseraient au même rythme que les prix à l'exportation internationaux). De ce fait, les pertes de parts de marché devraient être moins importantes qu'au cours des dernières années. La Belgique continuerait néanmoins à perdre des parts de marché, en raison des facteurs structurels mentionnés ci-dessus.

- a. Allemagne, France et Pays-Bas.
- b. Les pays de l'Europe des 25 (à l'exception de la Belgique) plus les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Suisse, la Norvège, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Mexique et la Turquie.
- c. MELYN W., 2004, "Caractéristiques et évolution du commerce extérieur de la Belgique", *Revue économique*, BNB, 3ème trimestre 2004, p.7-28.

3. La demande intérieure

La croissance de la demande intérieure, portée par celle des investissements, a atteint 2,3 % en 2005...

Après une croissance de 2,6 % en 2004, la demande intérieure a quelque peu fléchi en 2005 (2,3 %). La structure de la croissance de la demande intérieure de 2005 est assez atypique puisqu'elle combine une progression relativement faible des consommations privée et publique, une croissance spectaculaire des investissements et une contribution fortement négative de la formation des stocks à la croissance (-0,3 point de pourcentage).

... pour ralentir temporairement en 2006 et se stabiliser autour de 2,1 % par la suite.

En 2006, la croissance de la demande intérieure devrait se tasser (1,8 %) sous l'effet d'un repli de la croissance des investissements des entreprises (et bien que les consommations privée et publique se redressent)¹. Par la suite (2007-2011), elle devrait osciller autour de 2,1 %, soit une progression un peu plus forte qu'au cours de la période 2000-2005 (1,8 %). Tant la consommation privée que la formation brute de capital fixe devraient afficher une croissance annuelle moyenne plus soutenue qu'en 2000-2005 (respectivement 1,9 % et 2,6 % contre, pour 2000-2005, 1,6 % et 2,4 %), à l'inverse de la consommation publique (2,1 % contre 2,2 %).

a. Consommation des particuliers²

En 2005, pour la première fois depuis 2002, les particuliers ont enregistré une augmentation de leur pouvoir d'achat.

En 2005, la consommation privée a crû de 1,3 %, en retrait par rapport à celle de 2004 (1,5 %). L'incertitude pesant sur la situation économique du fait du maintien à un niveau élevé des prix de l'énergie et de la volatilité de ces derniers a probablement causé ce recul de la consommation privée par rapport à 2004. Ce dernier est intervenu alors que, pour la première fois depuis 2002, les particuliers ont bénéficié d'une augmentation de leur pouvoir d'achat³.

Le revenu disponible réel des particuliers a, en effet, crû de 1,1 % en 2005 alors qu'il s'était contracté de 0,2 % en 2004 et de 1,0 % en 2003. En moyenne, sur la période 1992-2002, il avait crû de 1,3 %. Comment expliquer l'évolution récente du revenu disponible réel des particuliers?

La principale composante du revenu disponible réel des particuliers⁴, à savoir les rémunérations des salariés exprimées à prix constants, n'a que très peu progressé ces trois dernières années, respectivement de 0,2 %, 0,4 % et 0,7 % (alors que sur la période 1992-2002, elle a crû, en moyenne, de 2,2 %). Cela s'explique principalement par le fait qu'au cours de ces trois années, l'indice santé - qui est à la base de l'indexation des salaires - a progressé moins rapidement que le niveau général des prix en raison de la poussée continue des prix énergétiques.

Cette croissance moins rapide de l'indice santé a également touché les autres composantes du revenu indexées sur base de l'indice santé (les allocations sociales et les loyers). Par ailleurs, l'accélération de l'inflation a affecté, en termes réels, les autres composantes (non indexées) des revenus.

-
1. A partir de 2006, l'impact des variations de stocks sur la croissance est supposé neutre.
 2. Ménages et ISBL au service des ménages.
 3. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.
 4. Une analyse détaillée de l'évolution des différents types de revenus est présentée dans la section C du présent chapitre.

La croissance positive du pouvoir d'achat en 2005 s'explique, certes, par une croissance relativement plus forte de la masse salariale mais aussi par la progression du revenu mixte des indépendants - après un recul les quatre années précédentes. Ces composantes ont été, à leur tour, soutenues par une croissance du nombre de salariés et d'indépendants. Enfin, la croissance redevenue positive des revenus de la propriété perçus par les ménages - après un recul les trois années précédentes - a également contribué au redressement du revenu disponible réel des particuliers.

Il faut noter qu'au cours de la période 1995-2005, à l'exception des années 1999 et 2001, la croissance de la consommation des particuliers a systématiquement dépassé celle du pouvoir d'achat (voir graphique 7). Les particuliers ont donc fait le choix de réduire leur épargne afin de pouvoir conserver un certain niveau de consommation. En conséquence, le taux d'épargne des particuliers s'est nettement replié. Alors qu'il valait encore 21,7 % en 1993, il a progressivement décliné pour atteindre 12,6 % du revenu disponible des particuliers en 2005, soit le niveau le plus bas observé sur la période 1985-2005 (voir graphique 8). Même à ce niveau historiquement bas, le taux d'épargne des particuliers belges reste supérieur à la moyenne européenne.

Au cours de la période 2006-2008, le pouvoir d'achat des particuliers continue à croître.

En 2006, la croissance du pouvoir d'achat des particuliers devrait être plus soutenue (1,5 %) notamment sous l'effet de nouvelles créations d'emplois et de l'entrée en vigueur du dernier volet de la réforme fiscale de 2001¹. Ces facteurs, associés à une croissance plus modérée des prix de l'énergie, devraient soutenir la consommation privée dont la croissance attendue est de 1,5 %.

Le pouvoir d'achat des particuliers devrait continuer à croître en 2007 (2,1 %) malgré la fin des effets positifs de la réforme fiscale. En effet, l'année 2007 devrait, pour la première fois depuis 2003, être caractérisée par une croissance de l'indice santé (1,8 %) qui ne sera pas inférieure à celle du niveau général des prix (1,8 %). A partir de 2007 également, la contribution des revenus de la propriété reçus par les ménages à la croissance de leur revenu disponible réel redevient significative (+0,4 point de pourcentage) principalement suite au relèvement des taux d'intérêt. Les dépenses de consommation privée devraient progresser de 1,9 %.

En 2008, le revenu disponible réel des particuliers devrait croître de 1,6 %, soit une progression un peu moins rapide qu'en 2007, principalement en raison d'une accélération des prélèvements publics payés par les ménages. Le rythme de croissance de la consommation devrait s'adapter à celui du pouvoir d'achat (1,5 %).

Au cours de la période 2005-2008, le taux d'épargne des particuliers se stabiliserait à un niveau bas.

A partir de 2009, croissance soutenue du pouvoir d'achat dans un contexte de stabilisation du taux d'épargne

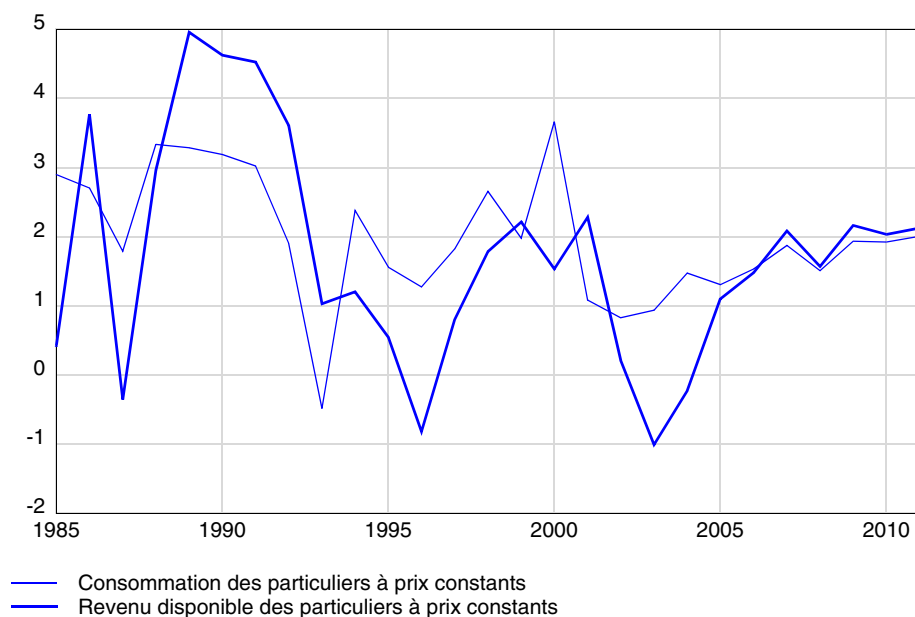
A partir de 2009, la croissance du revenu disponible réel des particuliers s'établit à 2,1 % en moyenne, ce qui constitue une progression supérieure à sa croissance tendancielle (1,7 % en moyenne au cours des vingt dernières années). Cette évolution reflète, d'une part, les effets très progressifs du Pacte de solidarité entre les générations² ainsi que, d'autre part, des taux de croissance plus élevés des rému-

1. En termes de rôles (les revenus visés sont ceux de l'année 2004).

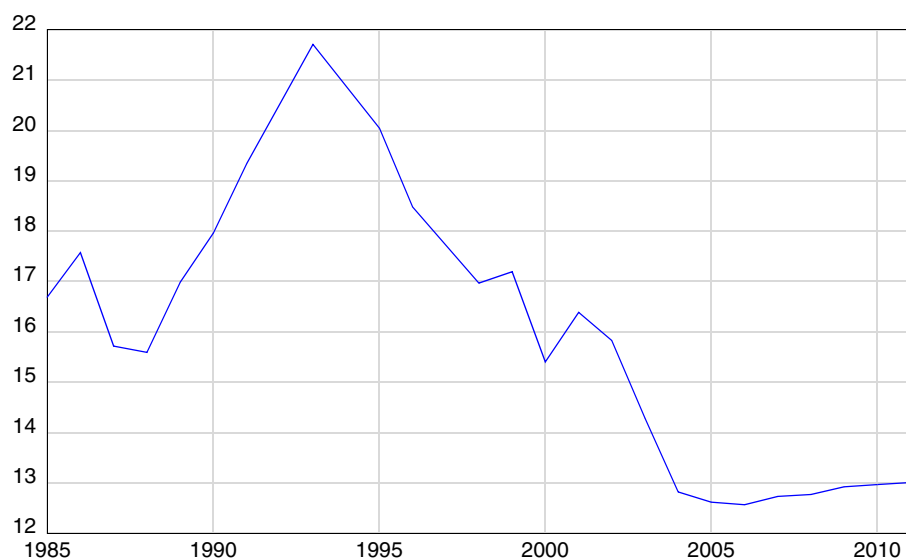
2. Le Pacte de solidarité entre les générations ainsi que ses effets sont décrits dans le chapitre 6.

nérations des salariés^{1,2}. Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation modéré (1,8 % en moyenne), les particuliers ajustent leur consommation (2,0 % en moyenne) à leur revenu disponible. Il en résulte une stabilisation du taux d'épargne des particuliers qui atteint 13,0 % du revenu disponible des particuliers en 2011.

GRAPHIQUE 7 - Taux de croissance de la consommation des particuliers (à prix constants) et du revenu disponible des particuliers (à prix constants)
(taux de croissance en pour cent)



GRAPHIQUE 8 - Taux d'épargne des particuliers
(épargne en pour cent du revenu disponible)



1. Les rémunérations des salariés, exprimées à prix constants, fournissent une contribution positive de 2,4 points de pourcentage à la croissance de 2,1 % du revenu disponible réel des ménages (moyenne sur la période 2009-2011).
2. Le chapitre 5 présente, de manière détaillée, l'évolution des rémunérations.

Evolution de la structure de consommation des particuliers

L'importante poussée des prix des produits énergétiques survenue depuis 2003¹ est l'un des éléments qui a entraîné une modification de la structure de consommation des particuliers (voir tableau 6)². Ainsi, la part du budget des particuliers consacrée à la consommation d'énergie est passée de 6,7 % en 2002 à 7,8 % en 2006. Remarquons que cette situation *ex post* inclut les effets des mesures prises par le gouvernement en vue de limiter l'impact des hausses des cours du pétrole sur la facture énergétique des ménages (remboursement d'une partie de la TVA sur le mazout et sur le gaz, système du "cliquet inversé").

Il semble que les particuliers aient réagi à cette hausse des prix de l'énergie, notamment, en empruntant davantage les transports en commun (croissance, à prix constants, de 5,7 % en 2004 et de 5,0 % en 2005 des dépenses en transport par train, tram et métro). La diminution de la part du budget des ménages consacrée aux loisirs (de 9,3 % en 2002 à 8,9 % en 2006) est probablement également une conséquence de la hausse des prix énergétiques. En projection, la part du budget des ménages allouée à l'énergie devrait diminuer et ce, parallèlement à la détente progressive des prix énergétiques. En 2011, elle atteindrait toutefois encore 7,1 %.

La part du budget des ménages consacrée aux biens de première nécessité, tels que l'alimentation et l'habillement, se contracte en projection, ce qui confirme la tendance observée au cours des dernières décennies³. Ainsi, la part de l'alimentation a presque été divisée par deux entre 1970 (22 %) et 2004 (11,5 %). En 2011, elle devrait atteindre 11,2 %.

A l'inverse, la part du budget des ménages allouée aux services⁴ a nettement progressé au fil du temps: elle est passée de 31,7 % en 1970 à 40,6 % en 2004. Cette tendance devrait perdurer puisque, outre l'achat de véhicules, les catégories de consommation les plus dynamiques en projection sont les services de communication, de transport et de soins de santé (partie privée).

La part du tabac dans la structure de consommation des ménages n'a pas diminué entre 2001 et 2005; elle est restée stable à 1,8 %. Sur la même période, la quantité de tabac consommée a, par contre, constamment diminué. Ce recul des quantités a toutefois été plus que compensé par les multiples augmentations du prix du tabac, notamment *via* les hausses d'accises. En projection, la prise en compte des futures hausses d'accises programmées actuellement jusqu'en 2007 et des différentes mesures prises par le gouvernement dans le cadre du vaste plan fédéral de lutte contre le tabagisme⁵ (en particulier, la nouvelle réglementation qui interdit de fumer hors des fumoirs sur les lieux de travail depuis le 1er janvier 2006) devrait se traduire par une baisse des quantités consommées et ce, pratiquement jusqu'en fin de période de projection; la part des dépenses consacrées au tabac dans le total des dépenses des ménages devrait baisser quelque peu pour atteindre 1,6 % en 2011.

-
1. La croissance moyenne des prix à la consommation de l'énergie est respectivement de 5,8 % et de 1,7 % sur les périodes 2000-2005 et 2006-2011. Au cours de ces deux périodes, les prix à la consommation hors énergie progressent, respectivement, de 2,1 % et 1,9 %.
 2. Pour des résultats plus détaillés par catégorie de consommation, voir l'annexe statistique.
 3. Ainsi, la part du budget des ménages allouée à l'alimentation, aux boissons et aux vêtements atteignait 34,9 % en 1970; elle ne s'élevait plus qu'à 19,7 % en 2004.
 4. Hors dépenses de consommation des ménages belges à l'étranger.
 5. Suite à la ratification par la Belgique de la Convention Cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé adoptée en mai 2003.

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la consommation des particuliers

	Structure à prix courants				Croissances réelles annuelles moyennes	
	1996	2004	2006	2011	2000-2005	2006-2011
Consommation, hors énergie	92,7	93,0	92,2	92,9	1,6	2,0
- Alimentation, boissons et tabac	16,9	16,6	16,6	15,9	1,9	1,1
<i>dont tabac</i>	1,8	1,8	1,8	1,6	-2,6	-0,2
- Habillement	5,9	5,0	5,0	4,9	1,7	1,7
- Loyers	15,4	14,9	14,6	14,2	1,3	1,2
- Autres biens et services	54,5	56,5	56,0	58,0	1,5	2,4
Energie	7,3	7,0	7,8	7,1	0,9	1,0
- Chauffage et électricité	4,4	4,2	4,6	4,3	2,1	1,0
- Transport	2,8	2,8	3,2	2,8	-0,7	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	1,5	1,9

b. Investissements

En pourcentage du PIB, les investissements totaux enregistrent une légère progression.

L'ensemble des investissements rapportés au PIB se redresse progressivement au cours de la période de projection pour passer de 19,8 % en 2005 à 20,2 % en 2011. Le taux d'investissement des administrations publiques est stable entre 2005 et 2010 avant d'augmenter temporairement en 2011, année précédant les élections communales de 2012. Après trois années successives de recul, la part des investissements des entreprises¹ dans le PIB s'est nettement redressée en 2005, elle devrait se stabiliser en 2006 et 2007 avant de reprendre sa progression. Quant au taux d'investissement des ménages, il devrait rester stable jusqu'en 2008 avant de se replier quelque peu.

Investissements des entreprises: après une croissance spectaculaire en 2005, retour à une croissance tendancielle pour 2006-2011.

Après deux années successives de repli (-3,1 % en 2002 et -2,1 % en 2003) ayant provoqué une chute sensible du taux d'investissement, les investissements des entreprises exprimés à prix constants ont semblé entamer un mouvement de rattrapage en 2004 (3,3 %). Cette reprise s'est accentuée en 2005, année pendant laquelle ils ont enregistré une croissance spectaculaire de 9,8 %.

En 2004, les investissements des entreprises ont semblé repartir à la hausse mais cette augmentation était essentiellement la conséquence, d'une part, d'une hausse de la vente de bâtiments publics² au secteur privé, et d'autre part, d'une opération exceptionnelle d'achat de bateaux par certaines entreprises maritimes³ (suite à la réforme en 2002 du régime fiscal rendant le transport maritime sous pavillon belge plus attractif). Toutefois, ces achats n'ont pas eu d'impact sur la croissance économique puisqu'ils ont été entièrement importés.

1. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".
2. En comptabilité nationale, la vente de bâtiments publics est considérée comme un désinvestissement des pouvoirs publics, compensé par un investissement des entreprises.
3. Les investissements de la branche "transports par eau et aériens" exprimés à prix constants ont enregistré une croissance de 421 % en 2004.

En dépit de la reprise de la croissance économique, du faible niveau des taux d'intérêt et de l'amélioration de la rentabilité (principalement en raison de la modération salariale), la croissance "de fond"¹ des investissements s'est avérée décevante en 2004. En effet, les entreprises étaient confrontées à une situation économique incertaine et ont différé leurs investissements. Si l'on exclut les investissements de la branche "transports par eau et aériens" ainsi que les ventes de bâtiments publics, les investissements des entreprises n'ont crû que de 0,2 % en 2004.

Notons cependant que la progression des investissements a été très inégale entre les différentes branches d'activité. Si les branches de l'industrie manufacturière, la construction ainsi que les autres services marchands ont enregistré un recul conséquent de leurs investissements, d'autres branches, comme l'énergie et le crédit et assurances, ont réalisé d'importants investissements.

En 2005, les investissements des entreprises ont entamé un sérieux mouvement de rattrapage et ont progressé de 9,8 %. Ils ont ainsi apporté une contribution positive de 1,4 point de pourcentage à la croissance économique, soit la contribution la plus importante de ces quinze dernières années. Cela s'est traduit par une nette progression de leur poids dans le PIB: 14,1 % en 2005 contre 13,2 % en 2004 (voir graphique 9). Cette croissance spectaculaire en 2005 a bénéficié à l'ensemble des branches d'activité. Il est à remarquer que la croissance des investissements des entreprises en 2005 a été influencée à la baisse par une diminution des ventes de bâtiments publics au secteur privé et à la hausse par les investissements de la branche "transports par eau et aériens" dont le volume a crû de 30,3 % en 2005. Hors ventes de bâtiments publics et hors investissements de la branche "transports par eau et aériens", la croissance des investissements des entreprises s'est élevée à 10,9 % en 2005.

En dépit du prix élevé du pétrole, qui érode les marges, la rentabilité des entreprises devrait se maintenir en 2006 suite à la hausse modérée des coûts par unité produite. Les capacités de financement propres des entreprises devraient ainsi se renforcer tandis que les conditions de financement externes demeurent favorables. De meilleures perspectives de demande, tant intérieure qu'extérieure, se profilent également. Dans ces conditions, les investissements des entreprises devraient s'accroître de 2,5 %. Cette croissance globale des investissements des entreprises est à nouveau fortement influencée par des opérations exceptionnelles. Ainsi, tout d'abord, elle est affectée à la baisse par la chute sensible supposée des investissements de la branche "transports par eau et aériens" (-71,2 %) dans l'hypothèse où les investissements exceptionnels des deux dernières années ne se répéteraient plus à partir de 2006. Par ailleurs, elle est influencée à la hausse par les ventes de bâtiments publics au secteur privé. Après l'année 2005 où il avait été (relativement) faible, le niveau des ventes de bâtiments publics devrait à nouveau être élevé en 2006, ce qui stimule à la hausse la croissance des investissements des entreprises pour cette même année. Ainsi, exclusion faite des ventes de bâtiments publics et des investissements de la branche "transports par eau et aériens", la croissance des investissements des entreprises atteindrait 3,4 %.

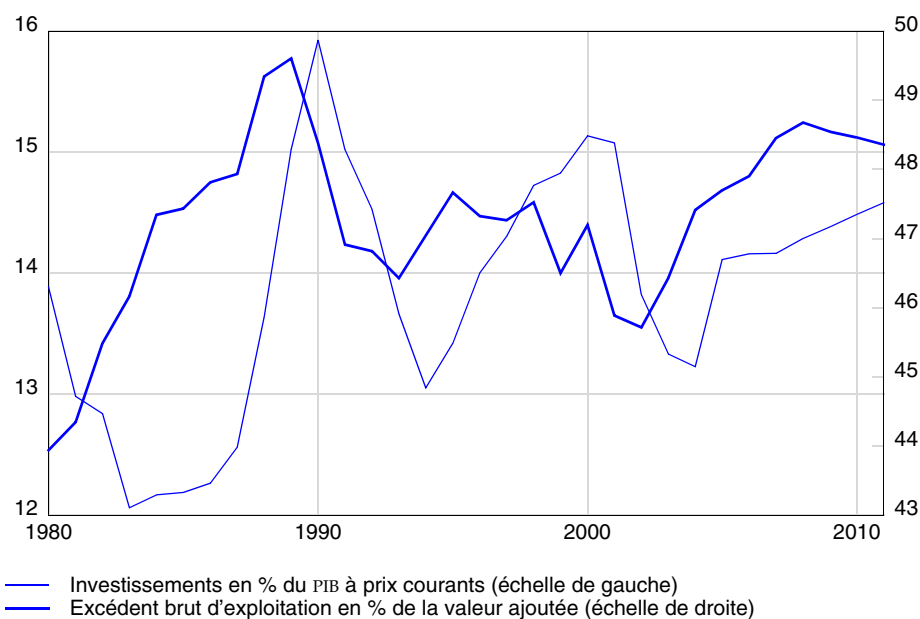
En 2007, le taux de croissance de l'ensemble des investissements des entreprises devrait atteindre 2,3 %; il serait entraîné à la baisse par le niveau nettement inférieur en 2007 (par rapport à 2006) des ventes de bâtiments publics. Ainsi, hors

1. C'est-à-dire hors composantes exceptionnelles qu'ont été, en 2004, les ventes de bâtiments publics et les investissements exceptionnels de certaines entreprises maritimes.

vente de bâtiments publics, la croissance des investissements des entreprises devrait s'élever à 4,0 %.

La période 2008-2011 se caractérise par un retour à une croissance plus tendancielle des investissements des entreprises. Le taux de croissance atteindrait 3,3 % en 2008 pour diminuer progressivement jusqu'à 2,9 % en 2011. Le rythme de croissance de la demande - tant intérieure qu'extérieure - demeurant stable au cours de cette période, cette diminution du taux de croissance s'explique principalement par la remontée progressive des taux d'intérêt. La rentabilité des entreprises devrait, pour sa part, se maintenir à un niveau élevé: le retour à des gains de productivité un peu plus élevés (croissance de 1,4 % en moyenne sur la période 2008-2011) permet, malgré l'accélération, surtout à partir de 2009, des coûts salariaux, de contenir la progression des coûts par unité produite; par ailleurs, à partir de 2008, les entreprises bénéficient du relèvement des termes de l'échange. Grâce à une progression annuelle moyenne supérieure à celle du PIB, les investissements des entreprises devraient représenter un moteur important de la croissance économique à moyen terme, apportant une contribution de 0,5 point de pourcentage à la croissance réelle du PIB. Le taux d'investissement des entreprises progresse pour atteindre 14,6 % du PIB en 2011, ce qui reste inférieur au taux de l'année 2001 (15,1 %) qui a précédé les deux années de croissance négative des investissements des entreprises.

GRAPHIQUE 9 - Taux d'investissement et taux de rentabilité des entreprises



Après une croissance soutenue au cours de la période 2004-2006, ralentissement de la progression des investissements en logements des ménages

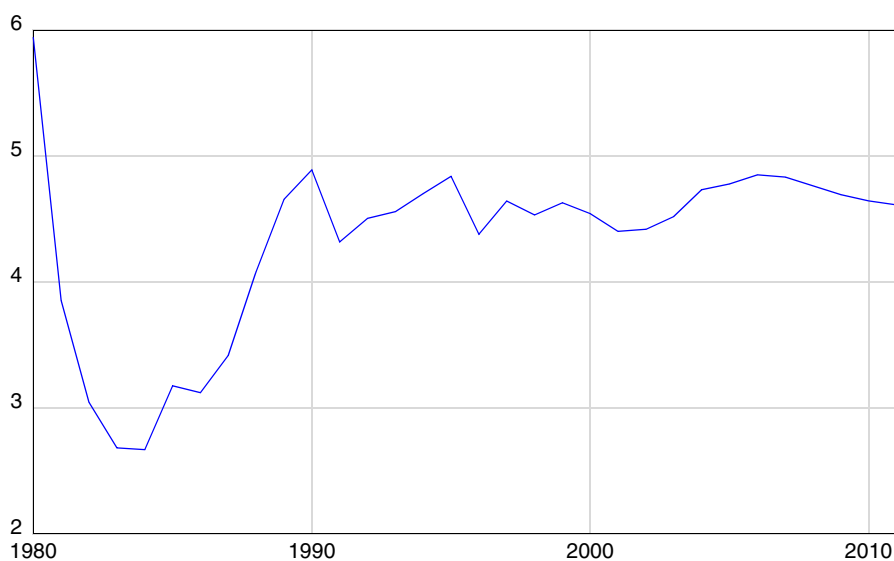
Après avoir enregistré une croissance particulièrement importante en 2004 (9,0 %, contribution de 0,4 point de pourcentage à la croissance économique réelle), les investissements en logements continuent d'afficher une croissance supérieure à celle du PIB en 2005 et en 2006 (respectivement, 3,2 % et 2,7 %). Cette bonne performance découle bien entendu du maintien des taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. En outre, le rétablissement de la confiance des consommateurs¹ a très certainement aussi joué un rôle déterminant dans cette

1. Mesuré sur base de l'évolution de l'indicateur de confiance des consommateurs publié chaque mois par la BNB.

évolution. En 2006, malgré l’amorce de la remontée des taux hypothécaires, la hausse sensible du revenu disponible des ménages à prix constants devrait permettre une progression à nouveau soutenue de la construction résidentielle.

Par la suite (2007-2011), la croissance des investissements en logements des ménages devrait être moins importante (croissance moyenne annuelle de 1,1 %) principalement en raison du relèvement graduel des taux hypothécaires. La croissance réelle de la construction résidentielle serait donc inférieure à celle du PIB, ce qui se traduit par une baisse des investissements en logements en pourcentage du PIB (voir graphique 10).

GRAPHIQUE 10 - Taux d’investissements en logements
(en pour cent du PIB)



Investissements des administrations publiques

En 2005, les investissements publics ont enregistré une croissance de 12,9 % à prix constants. Ce taux s’explique par les travaux d’infrastructure des autorités locales qui devraient s’accroître fortement à l’approche des élections communales d’octobre 2006. Notons que le taux de croissance de 2005 est également flatté par le plus faible produit de la vente de bâtiments publics¹ par rapport à 2004.

Cette année, les autorités locales devraient intensifier leurs efforts d’investissement. Toutefois, l’augmentation importante attendue en 2006 (par rapport à 2005) des ventes de bâtiments publics influence fortement à la baisse le taux de croissance des investissements publics. Ce dernier devrait en effet être négatif en 2006 (-1,3 %) alors que, calculé hors ventes de bâtiments publics, il progresserait de 9,7 %.

En 2007, année suivant les élections communales de 2006, la croissance “de fond” des investissements publics serait orientée à la baisse; la nette diminution (par rapport à 2006) du niveau des ventes de bâtiments publics devrait, par contre, entraîner la croissance de l’ensemble des investissements publics à la hausse. Ainsi,

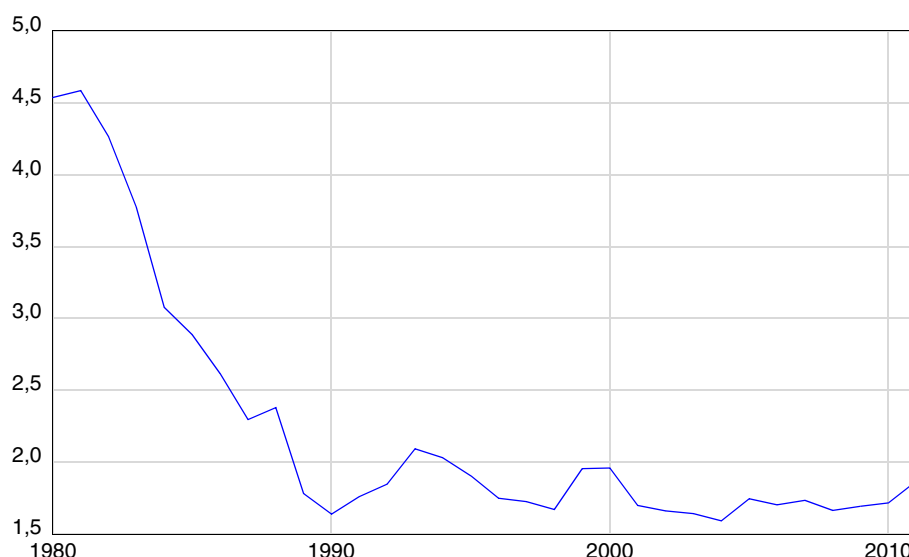
1. Ces ventes sont comptabilisées dans les comptes nationaux comme un désinvestissement de l’Etat et comme un investissement des entreprises. Si l’on ne tient pas compte des ventes de bâtiments publics, la croissance des investissements publics en 2005 a atteint 1,2 %.

la croissance de l'ensemble des investissements publics devrait s'élever à 3,6 % tandis que celle épurée des ventes de bâtiments publics atteindrait -8,9 %.

Au cours de la période 2008-2010, la progression des investissements des administrations publiques est fortement influencée par celle des investissements des pouvoirs locaux qui ont tendance à se tasser. En 2011, par contre, cette croissance devrait à nouveau s'accélérer en prévision des élections communales de 2012.

Historiquement, le taux d'investissement public reste faible depuis la baisse structurelle enregistrée dans les années quatre-vingt (voir graphique 11). Au cours de la période de projection, le taux d'investissement public, exprimé en pourcentage du PIB, se stabilise à 1,7 % du PIB entre 2006 et 2010 avant de se redresser à 1,9 % en 2011. Ces taux restent nettement en-deçà de la moyenne dans la zone euro qui, en 2004, s'élevait à 2,4 %.

GRAPHIQUE 11 - Taux d'investissements publics
(en pour cent du PIB)



c. Consommation publique

En 2005, la consommation publique à prix constants a progressé de 0,7 % (contre 2,0 % en 2004). Cette évolution globale, qui est la plus faible de ces huit dernières années, s'explique principalement par la faible croissance des dépenses de soins de santé (0,2 %, contre 4,5 % en 2004) et le recul des achats nets de biens et services (-4,9 %).

En 2006, la consommation publique devrait enregistrer une croissance plus soutenue qu'en 2005, soit une progression de 1,9 % à prix constants. A l'exception des amortissements, toutes les composantes de la consommation publique devraient participer à cette progression. En particulier, le rythme de croissance des dépenses de soins de santé devrait remonter à 2,8 % tandis que celui des rémunérations publiques devrait également être supérieur à celui de 2005 (1,6 % contre 1,2 % en 2005). Cette augmentation reflète, notamment, l'accroissement de l'emploi public (0,3 % contre une stabilisation en 2005).

Les années 2007 et 2008 devraient voir une progression de la consommation publique, exprimée en prix constants, supérieure à 2 % et ce, principalement sous l'impulsion des dépenses de soins de santé qui devraient croître de, respectivement, 4,0 % et 5,2 %. A partir de 2009, la consommation publique réelle s'accroît de 1,9 % en moyenne annuelle. Cette évolution moins soutenue qu'en 2007-2008 s'explique essentiellement par le rythme de croissance moins élevé des dépenses de soins de santé (2,8 % en moyenne annuelle). Notons qu'à partir de 2007, l'emploi public ne serait qu'en faible hausse (croissance annuelle moyenne de 0,2 %).

La part de la consommation publique dans le PIB est en légère progression sur la période étudiée: elle s'élève à 22,9 % en 2004 (c'est-à-dire 2,7 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro) et à 23,2 % en 2011. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 6.

4. L'évolution par branche d'activité

Evolution des valeurs ajoutées

Avec le maintien d'une demande intérieure robuste, le poids économique des *services marchands* - dont l'activité est principalement orientée vers la demande intérieure - devrait continuer à croître en projection, tant à prix courants qu'en volume (voir tableau 7). Il atteindrait respectivement 60,8 % et 60,4 % en 2011. Au cours de la période de projection, la valeur ajoutée des services marchands s'accroîtrait à un rythme légèrement supérieur (2,5 %) à celui observé au cours de la période 2000-2005 (2,3 %).

Parmi les services marchands, la branche "santé et action sociale" est celle qui devrait enregistrer la croissance moyenne réelle la plus élevée en projection (3,1 %).

Par rapport à la période 2000-2005, la croissance moyenne de la branche "transports et communication" ralentit quelque peu en projection tout en restant supérieure (2,9 %) à celle de l'ensemble de l'économie (2,2 %). En son sein, l'activité du transport aérien devrait poursuivre sa nouvelle expansion entamée suite à la faillite de la Sabena en 2001; celle des services de communication continue d'être portée par une forte progression des dépenses intérieures de consommation des services de téléphonie, Internet, etc.

La branche "crédits et assurances" et celle des "autres services marchands" affichent également une croissance moyenne élevée en projection (respectivement 2,8 % et 2,7 %).

TABLEAU 7 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base

	Structure à prix courants			Structure en prix de 2000			Croissance réelle ^a	
	1997	2004	2011	1997	2004	2011	2000-2005	2006-2011
Agriculture	1,6	1,0	0,9	1,4	1,2	1,1	-1,3	1,5
Energie	3,7	3,2	3,9	3,6	3,0	2,7	0,9	0,7
Industries manufacturières	19,8	16,7	16,0	19,1	17,9	17,6	1,0	2,0
- Biens intermédiaires	8,0	6,9	7,0	7,7	6,9	6,8	0,4	1,9
- Biens d'équipement	4,8	3,8	3,5	4,3	4,2	4,1	1,4	2,1
- Biens de consommation	7,0	6,0	5,5	7,1	6,8	6,7	1,4	2,0

	Structure à prix courants			Structure en prix de 2000			Croissance réelle ^a	
	1997	2004	2011	1997	2004	2011	2000-2005	2006-2011
Construction	4,9	4,9	4,7	4,9	5,0	5,0	2,8	2,0
Services marchands	55,9	60,0	60,8	56,7	59,2	60,4	2,3	2,5
- Transports et communication	7,9	8,2	8,5	7,5	8,4	8,8	3,3	2,9
. Transports ferroviaires	0,8	0,8	0,7	0,9	0,8	0,8	1,9	2,2
. Transports urbains et routiers	1,8	1,9	1,9	1,7	1,9	2,0	3,3	2,9
. Transports par eau et aériens	0,4	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5	6,4	3,5
. Services auxiliaires de transports et communications	4,8	5,2	5,7	4,7	5,3	5,6	3,2	2,9
- Commerce et horeca	13,4	14,7	14,2	14,3	13,7	13,2	1,8	1,6
- Crédit et assurances	6,1	5,9	5,2	5,5	5,9	6,1	1,4	2,8
- Santé et action sociale	6,1	7,1	7,7	6,4	6,6	6,9	2,1	3,1
- Autres services marchands	22,4	24,2	25,3	23,1	24,5	25,4	2,5	2,7
Services non marchands	14,1	14,2	13,8	14,3	13,6	13,2	1,4	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,9	2,2

a. Moyennes de période.

La croissance des branches des *industries manufacturières* devrait être plus soutenue en projection (2,0 % en moyenne) que durant la période 2000-2005 (1,0 %). Elle resterait néanmoins inférieure à la croissance moyenne de l'ensemble de l'économie. De façon générale, ces branches étant davantage orientées vers les marchés extérieurs, la croissance des exportations, supérieure sur la période de projection, stimule leur activité. La croissance attendue de l'activité de la branche "biens d'équipement" trouve également son origine dans la demande élevée de biens d'investissements des autres branches d'activité de l'économie belge.

L'évolution soutenue en projection des investissements des différents secteurs institutionnels a également un effet positif pour la *construction*. La croissance de la valeur ajoutée de cette branche serait toutefois moins élevée en projection (2,0 % en moyenne) qu'au cours de la période 2000-2005 (2,8 %), cette dernière ayant été marquée par trois années de croissance particulièrement élevée (7,9 % en 2000, 5,5 % en 2004 et 3,4 % en 2005).

Evolution de l'emploi

En raison de gains de productivité du travail dans les services systématiquement inférieurs à ceux dans l'industrie, l'évolution de l'emploi sectoriel reflète davantage encore que celle de la valeur ajoutée la tertiarisation croissante de notre économie. Au cours de la période 2000-2005, toutes les branches industrielles (à l'exception de la construction) ont enregistré une contraction de leur emploi tandis que l'emploi de toutes les branches de services (à l'exception du transport par rail, du transport par eau et aérien et du crédit et assurances) a augmenté. Ainsi, par exemple, tandis que l'emploi des industries manufacturières était réduit de 62 000 postes entre 2000 et 2005, celui de la branche "santé et action sociale" progressait du même nombre d'unités. La projection suggère un renforcement de ces tendances: l'emploi progresserait donc à moyen terme dans les branches de services (à l'exception de la branche "crédit et assurances" dans laquelle il reculerait encore légèrement) et dans la construction; il continuerait à se contracter dans les industries manufacturières, l'agriculture et l'énergie. Les gains d'emplois les plus importants concerneraient les branches "santé et action sociale" et "autres servi-

ces marchands". Une analyse détaillée du marché de l'emploi est présentée au chapitre 5.

Evolution de la productivité du travail

La croissance annuelle moyenne de la productivité horaire des entreprises prévue en projection (1,3 %) est identique à celle observée sur la période 1995-2005 (voir tableau 8). Remarquons que l'année 2005 se caractérise par une croissance particulièrement faible des gains de productivité (0,2 %).

L'évolution de la productivité des branches industrielles se distingue de celle des branches de services. Les premières étant relativement plus sensibles à la concurrence internationale que les secondes, la croissance forte de leur productivité leur permet de limiter la hausse de leur coût salarial unitaire. Ainsi, au cours des vingt dernières années, la croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été nettement plus forte dans les branches industrielles (2,9 %) que dans celles des services (0,7 %). Ce diagnostic est encore plus marqué lorsque l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière (3,4 %).

Bien que cette tendance doive perdurer à moyen terme, l'écart entre la croissance de la productivité des branches industrielles (croissance annuelle moyenne de 2,5 % en projection) et celle des services marchands (0,9 %) devrait toutefois se réduire, dans un contexte d'ouverture de plus en plus grande des services à la concurrence internationale.

Les gains en productivité de l'ensemble des services marchands sont inférieurs à la moyenne (voir tableau 8). Cela est imputable à la branche "santé et action sociale"¹ et, davantage encore, à celle des "autres services marchands" dans laquelle les gains de productivité sont pratiquement nuls. A l'inverse, la branche "crédit et assurances" devrait engranger, tout comme cela a été le cas par le passé, des gains de productivités nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des services.

TABLEAU 8 - Evolution de la productivité horaire du travail des entreprises
(taux de croissance annuel moyen)

	1984-1994	1995-2005	2006-2011
Agriculture	4,7	4,0	3,6
Industrie	3,3	2,8	2,5
- dont industries manufacturières	3,7	3,2	3,2
Services marchands	1,0	0,6	0,9
- Transports et communication	3,4	1,7	1,7
- Commerce et horeca	0,1	0,9	1,4
- Crédit et assurances	5,4	4,0	2,9
- Santé et action sociale	-0,6	-0,6	0,5
- Autres services marchands	-0,5	-0,9	0,2
Total	1,9	1,3	1,3

1. Précisons que pour la branche "santé et action sociale", en particulier, l'estimation des gains de productivité est sujette à caution car elle résulte de l'application de nombreuses conventions comptables visant à isoler les effets "prix" des effets "volume".

C. Structure du revenu national, formation de la capacité de financement

1. Structure du revenu national

Revenus primaires

Sur la période 1995-2004, l'évolution de la structure des revenus primaires a été marquée par une forte hausse de la part des administrations publiques et une progression, plus modeste, de la part des sociétés¹. Ces évolutions respectives se sont clairement faites au détriment de la part des revenus primaires échéant aux particuliers². En projection, la part des revenus primaires des particuliers continuerait à baisser, alors que la part des revenus des sociétés serait encore en progression; l'importance relative des revenus primaires des administrations publiques serait, quant à elle, plus ou moins stabilisée.

La baisse du revenu primaire des particuliers entre 1995 et 2004 (perte de près de 7 points de PIB) s'explique par un repli de l'importance relative des revenus non salariaux (excédent d'exploitation, revenu mixte et revenus de la propriété). Alors que ces revenus représentaient 28,5 % du PIB en 1995 (respectivement 15 % pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte et 13,5 % pour les revenus de la propriété), leur part se réduit à 22,0 % en 2004 (chute de l'équivalent de 2 % du PIB pour l'excédent d'exploitation et le revenu mixte et de 4,5 % pour les revenus de la propriété). Le recul de l'excédent d'exploitation et du revenu mixte s'explique en grande partie par la décreue du nombre d'indépendants et la stagnation de leurs revenus durant cette période. Quant à la réduction de l'importance relative des revenus de la propriété, celle-ci est liée à la chute des revenus d'intérêt³. Dans le même temps, la part des salaires est quasiment stable, ne baissant que de l'équivalent de 0,1 % du PIB entre 1995 et 2004. Des mouvements d'ampleur non négligeable peuvent toutefois être notés durant cette période: entre 2000 et 2002, la part salariale dans la valeur ajoutée est nettement en hausse, au détriment de la part de l'excédent d'exploitation des entreprises. En 2003 et 2004, on observe au contraire une chute de la part salariale et le rétablissement de la part de l'excédent brut des entreprises (voir graphique 12).

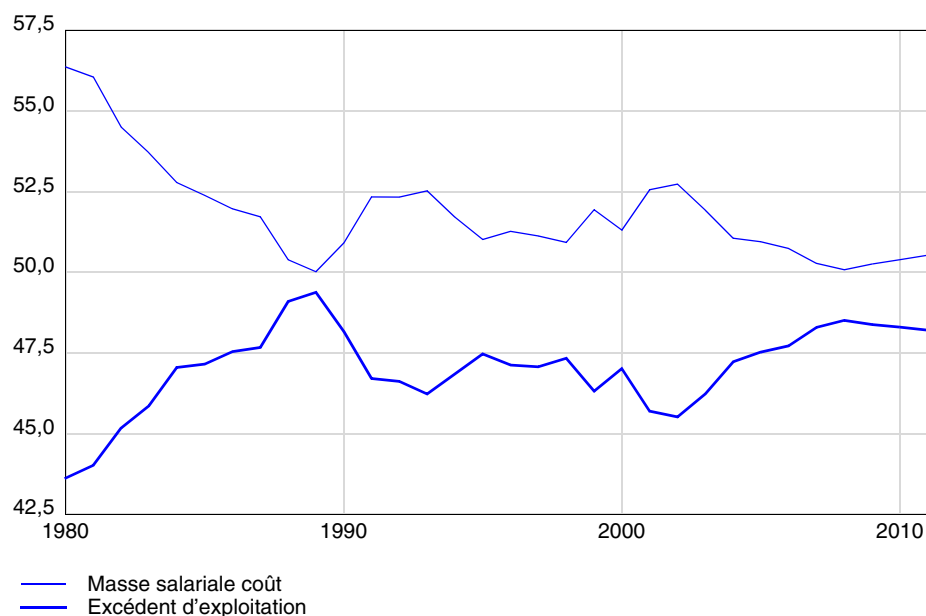
A partir de 2005, le revenu primaire des particuliers continue, certes, à fléchir, mais dans des proportions nettement plus limitées que dans le passé. La part du revenu primaire des particuliers perd encore l'équivalent de 1 % du PIB entre 2005 et 2011. Ce nouveau glissement est, en grande partie, dû à la contraction du revenu mixte (la part du revenu des indépendants continue à se réduire). On note, par ailleurs, une relative stabilisation des revenus de la propriété dès 2006 (la part de ces revenus ne recule quasiment plus entre 2006 et 2011 et ne perd que l'équivalent de 0,3 % du PIB par rapport à 2004). Enfin, la part des salaires se contracte entre 2005 et 2008 (alors que, parallèlement, la part de l'excédent d'exploitation des entreprises s'accroît-voir graphique 12) et se redresse ensuite.

1. Compte consolidé des sociétés financières et non financières.

2. Ménages et ISBL au service des ménages.

3. Entre 1995 et 2004, les revenus nets d'intérêts encaissés par les particuliers ont baissé de 8,6 milliards d'euros, soit une chute de 46 % par rapport au niveau de 1995.

GRAPHIQUE 12 - Salaires et excédent d'exploitation des entreprises
(en % de la valeur ajoutée des entreprises)



La hausse du revenu primaire des sociétés entre 1995 et 2004 découle de la progression de leur excédent d'exploitation. Celui-ci gagne l'équivalent de 1,5 % du PIB, mais on notera que cette progression se concentre sur les années 2003 et 2004¹. Sur la période 2005-2011, une progression régulière de l'excédent brut des sociétés (s'expliquant par une croissance régulière de l'activité, dans un contexte de relative maîtrise des coûts et de gains des termes de l'échange) entraîne une hausse supplémentaire du revenu primaire des sociétés dans le PIB.

Enfin, la progression du revenu primaire des administrations publiques sur la période 1995-2004 a essentiellement reposé sur une hausse (de l'équivalent de 1,2 % du PIB) de la part des impôts indirects, nets de subventions, ainsi que sur le recul de la part des revenus (négatifs) de la propriété. En projection, le revenu primaire des administrations publiques serait plus ou moins stabilisé (recul des impôts indirects nets, compensé par une baisse équivalente des revenus nets de la propriété).

Transferts courants et revenu disponible

Alors que les transferts courants nets dont bénéficient les administrations publiques s'étaient accrus entre 1995 et 2001 (avec un maximum de 16,6 % du PIB en 2001), un recul est amorcé dès 2002. Cette baisse se confirme au début de la période de projection, du fait de la prise en compte de la réforme fiscale qui ralentit la croissance des recettes. A partir de 2008, les transferts courants nets à destination des administrations publiques seraient à nouveau en hausse.

Au total, compte tenu de ces diverses évolutions, le revenu disponible des particuliers, rapporté au PIB, serait en érosion constante sur la période de projection, alors que le revenu disponible des sociétés serait en hausse. Quant au revenu dis-

1. En l'espace de deux ans, l'excédent d'exploitation des sociétés a gagné près de 10 milliards d'euros (près de 20 % de progression). Les hausses les plus spectaculaires se concentrent dans les branches de services marchands. On note également une forte progression pour l'énergie et les biens intermédiaires (pour cette dernière branche, uniquement en 2004).

ponible des administrations publiques, celui-ci devrait bénéficier d'un redressement progressif.

TABLEAU 9 - Distribution du revenu national
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2004	2006	2011
Particuliers^a					
1. Revenu primaire	80,9	77,8	74,1	73,7	73,1
. Salaires et traitements	52,3	52,0	52,2	51,9	52,0
. Excédent brut d'exploitation ^b	15,0	14,5	13,0	13,0	12,4
. Revenus de la propriété	13,5	11,4	9,0	8,9	8,7
2. Transferts courants nets	-13,7	-14,7	-13,9	-13,4	-13,8
3. Revenu disponible	67,1	63,1	60,2	60,3	59,3
Sociétés^c					
1. Revenu primaire	16,1	16,8	17,6	17,6	18,4
. Excédent brut d'exploitation	20,9	20,8	22,3	22,6	23,9
. Revenus de la propriété	-4,7	-4,1	-4,7	-5,0	-5,5
2. Transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,7	-2,9	-3,2
3. Revenu disponible	14,3	14,2	15,0	14,6	15,2
Administrations publiques					
1. Revenu primaire	4,7	7,7	9,2	9,7	9,4
2. Transferts courants nets	14,9	16,3	15,1	14,9	15,7
3. Revenu disponible	19,6	24,0	24,3	24,5	25,1

a. Ménages et ISBL au service des ménages.

b. Y compris le revenu mixte.

c. Sociétés financières et non financières.

2. Répartition de l'épargne et de la capacité de financement

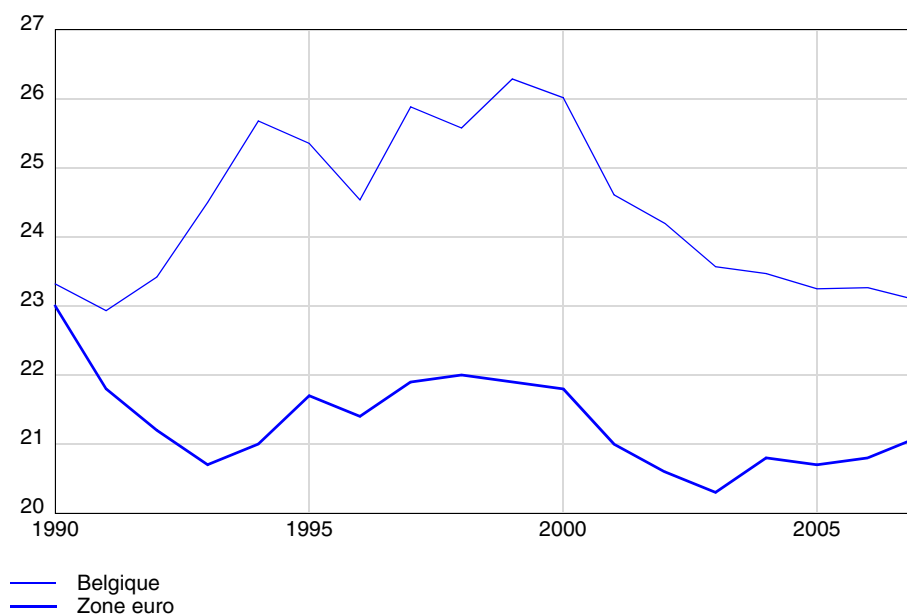
Épargne nationale toujours élevée en fin de période

Le taux d'épargne nationale¹ (exprimé en termes bruts) a atteint un niveau de 23,5 % en 2004, en nette baisse par rapport à la moyenne observée sur l'ensemble de la période 1995-2003 (25,1 %) et, plus encore, par rapport à 1999, qui a représenté un sommet absolu pour ces 15 dernières années (avec un taux de 26,3 %). La baisse, progressive depuis 2000, concerne, tant les particuliers (baisse de 2 points du taux d'épargne entre 2000 et 2004) que les administrations publiques (perte de 1,3 point). Le taux d'épargne des sociétés s'est par contre globalement redressé. Le taux d'épargne nationale reste à un niveau élevé en regard des standards européens (20,4 % pour la zone euro, en 2004), mais l'écart se réduit depuis quelques années (voir graphique 13).

En projection, le taux d'épargne nationale continue tout d'abord à s'éroder légèrement, n'atteignant plus que 23,3 % en 2006. Il se redresserait ensuite de manière progressive pour culminer à 24,4 % en 2011.

1. Epargne nationale brute rapportée au PIB.

GRAPHIQUE 13 - Epargne nationale brute¹
(% du PIB)



La baisse du taux d'épargne des particuliers a été relativement sensible au début de la nouvelle décennie. Depuis 2001, ce taux a perdu l'équivalent de 2,8 points du PIB et atteint, ainsi, un minimum historique en 2004, avec seulement 7,8 % du PIB². Au-delà de 2004, le taux d'épargne des particuliers s'éroderait encore légèrement à court terme, puis se stabiliserait à un niveau équivalent à celui atteint en 2004.

Le taux d'épargne des sociétés s'est quant à lui plutôt redressé depuis le début de la nouvelle décennie. Alors que ce taux n'avait plus dépassé la barre des 14 % dans les années nonante, il franchit ce seuil en 2004, pour atteindre 14,3 %. Cette évolution reflète (voir point précédent) le redressement du revenu primaire des sociétés. Après une rechute temporaire en 2005, en-dessous des 14 %, le taux d'épargne des sociétés se redresserait progressivement et atteindrait, en fin de période, un niveau largement supérieur à 14 %.

Enfin, le taux d'épargne public, qui avait sensiblement baissé en 2003 et 2004 retrouverait, à terme, un niveau plus compatible avec les objectifs de maintien de l'équilibre des finances publiques: il atteindrait 1,9 % du PIB en fin de période, soit un gain de 0,6 % du PIB par rapport à 2004.

1. Données observées de 1990 à 2004; de 2005 à 2007: Commission européenne: 'Economic forecasts, Autumn 2005', pour la zone euro et les présentes perspectives économiques pour la Belgique.
2. Le taux d'épargne des particuliers a constamment dépassé les 10 % de PIB sur la période 1990-1999. Ce n'est qu'en 2000 que ce taux est légèrement descendu en-dessous de la barre des 10 %.

Capacité de financement de l'ensemble de l'économie équivalent à 3,1 % du PIB en fin de période

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie, qui est obtenue en déduisant de l'épargne nationale les opérations en capital, a sensiblement baissé depuis 2002, n'atteignant plus que l'équivalent de 2,2 % du PIB en 2005, contre 4,8 % en 2002. La capacité de financement resterait à un niveau assez bas en 2006 et 2007 (2 %) et ce n'est qu'à partir de 2008 qu'elle se redresserait quelque peu.

L'érosion de la capacité de financement entre 2002 et 2005 découle, à la fois, de la baisse de l'épargne intérieure (voir ci-dessus) et d'une hausse du taux d'investissement. Par ailleurs, cette érosion se concentre dans le seul compte des particuliers.

La détérioration de la capacité de financement des particuliers est très marquée (baisse de l'équivalent de 2,8 points de PIB entre 2002 et 2005) et s'explique par la forte baisse de leur taux d'épargne. Par contre, la capacité de financement des sociétés s'est plutôt redressée au début de la décennie, passant de -0,2 % du PIB en 2000 à 1,7 % du PIB en 2004 (mais seulement 0,4 % en 2005). Quant à la capacité de financement des administrations publiques, celle-ci a été globalement stable, autour de 0 % du PIB.

L'érosion supplémentaire de la capacité de financement globale en 2006 et 2007 traduit des mouvements contradictoires: le taux de capacité de financement privé serait plutôt en hausse, mais ce progrès serait plus que compensé par une baisse parallèle de la capacité de financement publique. De 2008 à 2011, le regonflement de la capacité de financement refléterait essentiellement le redressement du taux d'épargne intérieure. En fin de période, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie (qui correspond au prêt net consenti au reste du monde) atteindrait 3,1 % du PIB. En dépit d'un tassement non négligeable par rapport aux niveaux records observés durant les années nonante et au début de la nouvelle décennie, ce niveau resterait donc relativement important.

Stabilisation du taux d'investissement

Le taux d'investissement a connu un important mouvement de repli au début de cette décennie, essentiellement imputable à la chute des investissements des entreprises. En 2003, la formation brute de capital totale¹ ne représente plus que 19,1 % du PIB, contre 21,8 % en 2000. Dès 2004, toutefois, le taux d'investissement se redresse: le rebond atteint l'équivalent de près de 1 % du PIB en 2004. Tous les secteurs contribuent à ce redressement, mais la progression des investissements concerne surtout les sociétés. Le taux d'investissement aurait à nouveau progressé en 2005 (les investissements des sociétés et des administrations publiques sont particulièrement dynamiques). A partir de 2006, les investissements resteraient relativement dynamiques et le taux de formation brute de capital se stabiliserait aux environs de 21 % du PIB. Le taux d'investissement resterait, en fin de période, largement inférieur au taux d'épargne.

1. Formation brute de capital fixe+ variations de stocks

TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des secteurs institutionnels
(en pour cent du PIB)

	1995	2000	2004	2006	2011
1. Particuliers^a					
. Revenu disponible brut	67,1	63,1	60,2	60,3	59,3
. Consommation	54,1	53,9	53,1	53,3	52,0
. Epargne brute	13,6	9,8	7,8	7,7	7,8
. Formation brute de capital	5,8	5,6	5,5	5,6	5,3
. Capacité de financement	8,1	4,1	1,9	1,6	1,9
2. Sociétés^a					
. Revenu disponible brut	14,3	14,2	15,0	14,6	15,2
. Epargne brute	13,7	13,6	14,3	14,0	14,7
. Formation brute de capital	12,3	14,3	12,9	13,9	13,9
. Capacité nette de financement	1,4	-0,2	1,7	0,8	1,5
3. Administrations publiques^a					
. Revenu disponible brut	19,6	24,0	24,3	24,7	25,1
. Consommation	21,5	21,3	22,9	23,0	23,2
. Epargne brute	-1,9	2,6	1,3	1,7	1,9
. Formation brute de capital	1,9	2,0	1,6	1,7	1,9
. Capacité de financement	-4,4	0,0	-0,1	-0,3	-0,3
4. Ensemble des secteurs institutionnels^a					
. Epargne nationale brute	25,4	26,0	23,5	23,3	24,4
dont épargne privée	27,3	23,4	22,1	21,6	22,5
. Formation brute de capital	20,0	21,8	20,0	21,2	21,1
. Capacité nette de financement	5,2	4,0	3,4	2,0	3,1

a. Les transferts de capitaux ne sont pas repris dans le tableau.

3. Le compte du reste du monde

Maintien d'un surplus extérieur non négligeable...

La capacité de financement positive de la Nation se traduit par un excédent vis-à-vis du reste du monde. Malgré le tassement souligné dans le point précédent, le prêt net de la Belgique au reste du monde (qui correspond au solde des opérations courantes et en capital de la Belgique avec l'extérieur) est resté assez largement positif et représente une performance honorable en regard de l'évolution observée chez certains de nos partenaires. A titre de comparaison, la balance extérieure courante de la zone euro n'aurait pas présenté de surplus en 2005 et celle des 25 afficherait un léger déficit.

...malgré une forte réduction entre 2003 et 2005

Le surplus extérieur courant, dégagé depuis le milieu des années quatre-vingt, a connu une substantielle progression entre 1991 et 1995, en raison principalement de la faible croissance de la demande intérieure, puis s'est stabilisé à un niveau élevé jusqu'en 2003. Depuis 2003, le surplus extérieur tend toutefois à se réduire dans de larges proportions: la baisse atteint ainsi l'équivalent de 0,5 % du PIB en 2003, puis 1 % en 2004 et 1,2 % en 2005. La perte est donc de 2,7 % sur 3 ans. Bien entendu, le renchérissement des produits énergétiques (et le gonflement de la facture extérieure énergétique¹ qui en découle) constitue un des éléments essentiels permettant d'expliquer cette évolution, mais on note également un net accroissement du déficit extérieur en biens d'équipement et une certaine réduction du surplus traditionnel sur les biens de consommation (en 2004 et 2005). Au total, la balance extérieure courante qui affichait encore un surplus de 13,3 milliards d'euros en 2002, ne présenterait plus qu'un boni de 6,9 milliards en 2005 (ou 2,3 % du PIB).

Le recul de l'excédent courant en 2004 s'explique également par la baisse des revenus de facteurs. Cette baisse est notamment due au fait que les paiements de dividendes à des porteurs étrangers ont augmenté plus rapidement que les dividendes reçus par des porteurs belges de parts étrangères. Les revenus nets de facteurs se sont, par contre, légèrement améliorés en 2005, en raison d'une contribution plus importante, tant des revenus du travail que des revenus du capital.

Remontée de l'excédent courant à partir de 2008

Le surplus extérieur se maintiendrait à un bas niveau en 2006 et 2007 (2,1 % du PIB) et ce n'est qu'à partir de 2008 qu'il amorcerait une certaine remontée, notamment grâce à une amélioration continue de nos termes de l'échange² (voir graphique 14). En fin de période, le surplus extérieur courant représenterait l'équivalent de 3,2 % du PIB.

En ce qui concerne les opérations en capital, celles-ci se sont affichées en léger déficit depuis le début de la décennie (de l'ordre de 0,1 à 0,2 % du PIB). Ce déficit devrait persister en projection et atteindre environ 0,1 % du PIB en fin de période.

Au total, le prêt net au reste du monde qui atteignait encore l'équivalent de 4,8 % du PIB en 2002, est tombé à 2,2 % du PIB en 2005, en raison surtout du repli des bonis dégagés sur les opérations courantes. L'accumulation de surplus extérieurs depuis 20 ans a néanmoins permis de maintenir la position créditrice de la Belgique vis-à-vis du reste du monde. Selon les dernières estimations basées sur les

1. Le déficit extérieur énergétique est passé de 6,1 milliards en 2002 à 11,0 milliards en 2005 (et devrait encore gonfler en 2006).
2. Cette amélioration provient essentiellement de la baisse des prix à l'importation de l'énergie (voir point B.2 du présent chapitre).

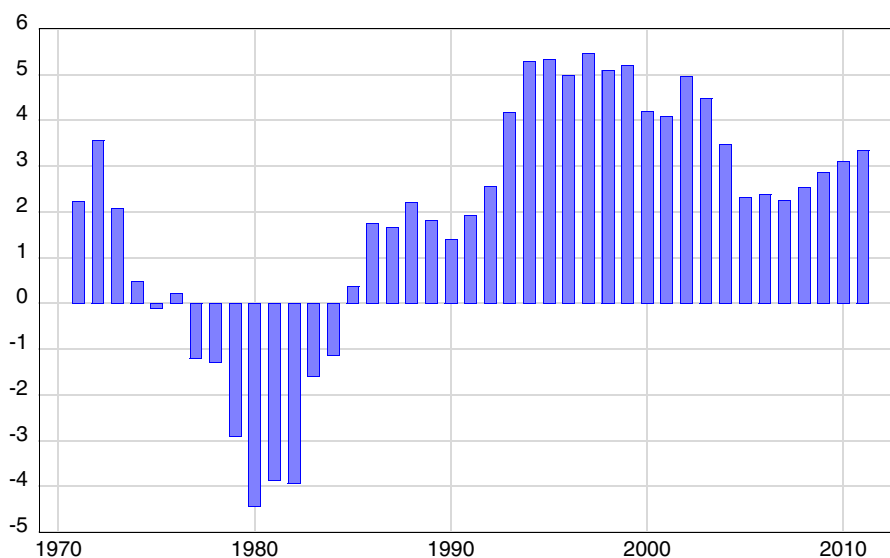
comptes financiers, l'encours des actifs financiers nets de la Belgique, bien qu'en baisse régulière depuis 2001, s'élevait encore à 80 milliards d'euros à la fin de 2004.

De 2006 à 2011, la Belgique continuerait à dégager chaque année des surplus courants, allant en s'accroissant après 2007. Ces surplus devraient générer, indépendamment des effets de valorisations liés aux cours boursiers et de change, une source constante de revenus pour l'économie belge. Par ailleurs, le regonflement de l'excédent commercial à partir de 2008, lié à une amélioration des termes de l'échange, se traduit par une croissance légèrement plus rapide du revenu national brut réel par rapport au PIB à prix constants.

TABLEAU 11 - Prêt net au reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	2000	2004	2006	2011
1. Opérations courantes	5,3	4,2	3,5	2,1	3,2
. Biens et services	4,3	2,9	4,0	2,6	3,6
. Rémunération nette des salariés	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
. Revenus nets de la propriété	1,0	1,7	0,0	0,2	0,2
. Impôts, nets de subventions	-0,5	-0,5	-0,3	-0,4	-0,5
. Autres transferts courants	-0,7	-1,1	-1,5	-1,5	-1,4
2. Opérations en capital	-0,1	-0,2	-0,0	-0,1	-0,1
3. Prêt net au reste du monde	5,2	4,0	3,4	2,0	3,1

GRAPHIQUE 14 - Balance extérieure courante
(en % du PIB)





Inflation sous contrôle, taux d'intérêt en hausse graduelle

Le taux d'inflation belge, mesuré par le déflateur de la consommation privée, se situerait en dessous de la barre des 2 %, avec une moyenne de 1,9 % pour la période 2006-2011. Ce résultat serait obtenu en dépit d'une performance plutôt médiocre en 2006 (avec une croissance des prix largement supérieure à 2 %). Cette évolution serait également observée au sein de la zone euro. Le maintien d'un taux d'inflation relativement bas à moyen terme s'explique par l'augmentation modérée des coûts intérieurs et par la faible progression de l'inflation importée sur la période 2007-2011.

Les taux d'intérêt ont fortement baissé depuis quelques années et tant les taux à court terme que les taux à 10 ans ont atteint des minima historiques au cours de l'année 2005. Ils ont toutefois entamé une remontée au cours du second semestre de l'année passée et cette tendance haussière se confirmerait durant la période de projection. Le taux nominal de long terme atteindrait un niveau de 4,7 % en fin de période, alors que le taux de court terme s'établirait à 3,7 %. Compte tenu du maintien de l'inflation en dessous de la barre des 2 %, les taux d'intérêt réels belges atteindraient, en moyenne, 1,5 % à court terme et 2,5 % à long terme, soit des niveaux bien inférieurs à ceux atteints au début des années nonante (plus de 6 % en moyenne, tant pour le taux à court terme que pour les taux longs).

Prix et coûts, taux d'intérêt

	1981-2005	2000-2005	2006-2011
Prix et coûts (croissance annuelle moyenne)			
Prix de la consommation privée	2,8	2,4	1,9
Déflateur du PIB	2,9	1,9	1,9
Coûts salariaux unitaires	2,5	1,3	1,6
Prix à l'importation	2,5	3,4	1,2
Taux d'intérêt (Belgique - niveaux moyens)			
Long terme (10 ans), nominal	7,8	4,6	4,4
réel	5,0	2,2	2,5
Court terme (3 mois), nominal	6,8	3,0	3,4
réel	3,9	0,6	1,5

A. Prix et coûts

Remontée de l'inflation dans la première partie de la décennie

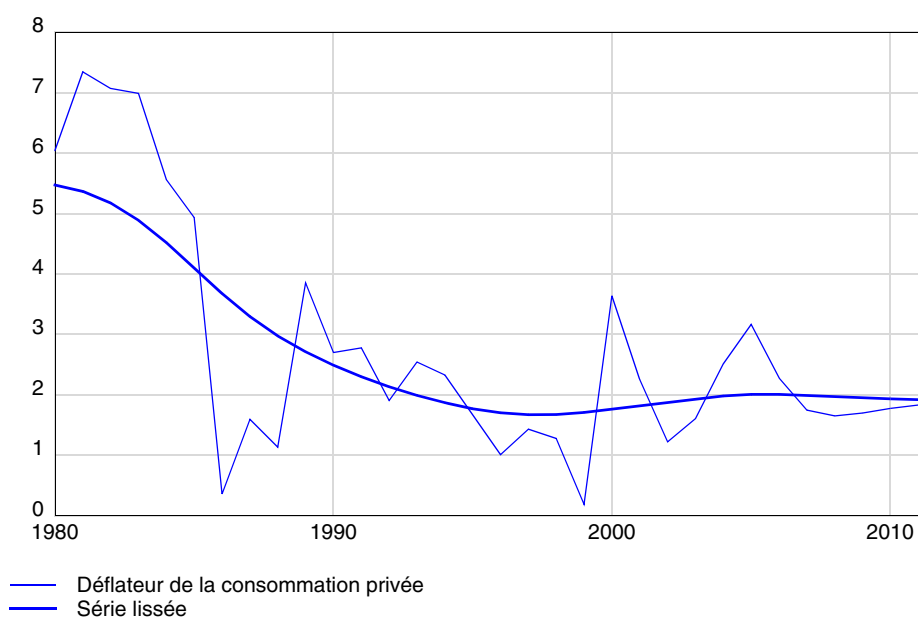
Alors que le rythme d'inflation (mesuré par le déflateur de la consommation privée) avait à peine dépassé 1 % en moyenne dans la seconde partie des années nonante, la croissance des prix a eu tendance à s'accélérer plus récemment, passant nettement la barre des 2 %, en moyenne, pour la période 2000-2005 (voir tableau 12).

Surcroît d'inflation depuis 2004

Le regain d'inflation est surtout perceptible à partir de 2004 (voir graphique 15) et s'explique en grande partie par la forte augmentation des prix du pétrole brut. En 2004, le prix du baril s'est en effet accru de près de 10 dollars en moyenne annuelle et, en 2005, l'accroissement du cours du baril a dépassé en moyenne les 16 dollars. De plus, si l'impact sur l'inflation intérieure belge de l'augmentation du prix des matières premières énergétiques en 2004 a été freiné par une appréciation simultanée de l'euro¹, ce phénomène n'a quasiment plus joué en 2005. La hausse des prix énergétiques mondiaux a donc eu des répercussions nettement plus prononcées sur l'inflation intérieure au cours de l'année écoulée.

Dès lors, la hausse du déflateur de la consommation privée, qui n'avait atteint que 1,3 % en 2002 et 1,6 % en 2003, s'accélère en 2004 pour atteindre 2,5 %. La poussée des prix de l'énergie s'accroissant en 2005, on note une nouvelle accélération de la hausse des prix de la consommation privée, qui atteint en moyenne 3 % au cours de l'année écoulée. Même épuré de ses composantes énergétique et alimentaire (y compris tabac et boissons), le déflateur présente également une tendance ascendante: alors qu'en 2003, cet indice corrigé s'accroît de 1,6 % seulement, la hausse atteint 2,3 % en 2004. L'accélération de l'indice corrigé est donc assez nette, tout en restant inférieure à celle de l'indice complet. Cette accélération reflète la diffusion progressive des hausses de coûts énergétiques au sein de l'économie, dans un contexte de progression limitée des coûts salariaux.

GRAPHIQUE 15 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en %)



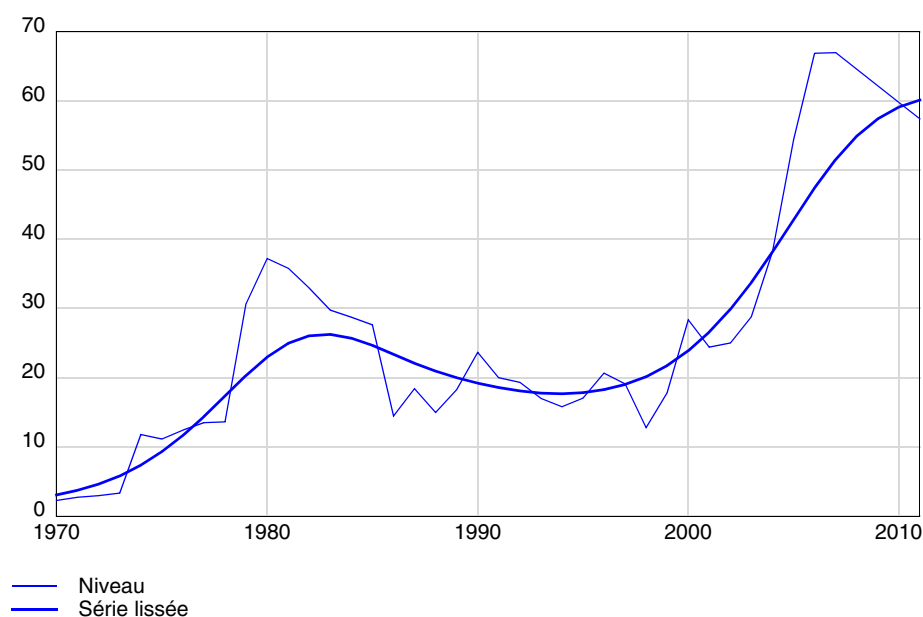
1. L'appréciation de l'euro avait permis de freiner l'impact de la hausse des prix internationaux de l'énergie sur les prix intérieurs, mais a également fait baisser les prix à l'importation hors énergie.

Inflation inférieure à 2 % à moyen terme

A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée devrait progressivement repasser en dessous de la barre des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE. La croissance des prix de la consommation privée ne dépasserait pas 1,9 %, en moyenne, sur la période 2006-2011. Elle serait néanmoins supérieure à 2 % en début de période (2006), en raison de la persistance de tensions sur les prix énergétiques (le prix du baril de pétrole passerait ainsi à près de 67 dollars en moyenne pour l'année 2006). A partir de 2007, l'inflation intérieure redescendrait à un rythme de 1,7-1,8 %. Corrigée de ses composantes énergétique et alimentaire, l'inflation resterait également, en moyenne, en deçà des 2 % (ce seuil serait toutefois atteint en fin de période).

Cette maîtrise de l'inflation découlerait notamment d'une hausse modérée des prix à l'importation hors énergie. L'impact des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus favorable: dès 2008, en effet, le prix du baril de pétrole serait en repli régulier (le prix du baril redescendrait graduellement à partir de 2008, pour atteindre 57,4 dollars en fin de période¹), entraînant, dans son sillage les prix de l'énergie facturés au consommateur final, qui enregistreraient une certaine détente à moyen terme. La relative modération des coûts intérieurs (voir plus loin) constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

GRAPHIQUE 16 - Prix du baril de pétrole
(en dollar us)



La désagrégation par catégorie indique que la progression du prix des biens hors "alimentation-boisson-tabac" et énergie, qui avait été particulièrement faible durant la période 1996-2005, serait en accélération entre 2006 et 2011. En moyenne, la croissance du prix de cette catégorie atteindrait 1,7 % durant la période de projection, contre seulement 1,1 % entre 1996 et 2005. Par contre, la tendance serait plutôt à la stabilité pour la catégorie "alimentation-boissons-tabac": la croissance

1. La baisse du prix du baril dans ce scénario est cohérente avec l'hypothèse d'évolution des prix mondiaux du pétrole retenue dans le scénario de moyen terme de l'OCDE (qui a été utilisé pour construire notre environnement extérieur- voir chapitre 2).

des prix de cette catégorie avait atteint en moyenne 2,1 % entre 1996 et 2005; elle serait identique en projection. Quant aux prix de l'énergie, leur évolution ne dépasserait pas 1,7 % par an en moyenne, contre 4,2 % pour la période 1996-2005. Cette faible croissance des prix de l'énergie reflète la baisse du prix du baril à partir de 2008, qui permet une certaine détente des prix des combustibles liquides et gazeux. Les réformes structurelles sur les marchés du gaz et de l'électricité permettraient également de modérer la progression du prix des produits concernés. On note, par ailleurs, une petite progression de la hausse des prix pour la catégorie des loyers (de 1,9 à 2 %) et une légère accélération pour les autres services (de 1,7 à 1,9 %).

TABLEAU 12 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour cent)

	1981-2005	1981-1990	1991-1995	1996-2005	2006-2011
Déflateur macroéconomique	2,8	4,2	2,2	1,8	1,9
- Alimentation, boissons, tabac	2,7	4,3	0,6	2,1	2,1
- Autres biens	2,6	4,7	1,6	1,1	1,7
- Loyers	3,5	5,0	3,8	1,9	2,0
- Autres services	2,8	4,0	2,8	1,7	1,9
- Energie	3,2	3,1	1,5	4,2	1,7
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2,9	4,4	2,7	1,6	1,9

Modération des coûts intérieurs et importés

La contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale resterait limitée sur la période 2006-2011 (1,0 point de pourcentage par an en moyenne) et serait quasiment identique à celle qui a pu être relevée pour la période 1996-2005 (voir tableau 13).

La croissance des coûts intérieurs a baissé de manière sensible depuis le début des années nonante. Alors que la contribution de cette composante à l'inflation intérieure dépassait encore largement 2,5 points de pourcentage en moyenne durant la période 1980-1990, la croissance des coûts intérieurs fléchit de manière sensible dès le début des années nonante. Il en résulte une contribution à l'inflation intérieure ne dépassant plus 1,7 point de pourcentage dans la première partie des années nonante et retombant même à 0,7 point de pourcentage pour la période 1996-2000. Entre 2001 et 2005, la contribution des coûts intérieurs à l'inflation est restée basse, de l'ordre de 1,1 point de pourcentage et, en projection (période 2006-2011), l'évolution resterait favorable (voir ci-dessus).

Certes, la baisse du rythme de croissance du coût salarial horaire constitue le facteur explicatif principal du repli des coûts intérieurs: la croissance du coût salarial réel horaire¹ n'atteint plus en moyenne que 0,6 % sur la période 1996-2005, contre 1,7 % durant les années quatre-vingt. L'évolution des coûts salariaux par unité produite a également connu un ralentissement tangible, avec une progression limitée à 1,2 % entre 1996 et 2005, contre 3,5 % durant les années quatre-vingt. En projection, le rythme de hausse des coûts salariaux serait très modéré en 2006-2007, avec une progression moyenne de 0,1 % pour le coût salarial horaire réel et de 1,1 % pour les coûts salariaux unitaires. La croissance des salaires s'accélérait ensuite, en ligne avec la hausse- plus rapide- des salaires chez nos trois princi-

1. secteur des entreprises

poux partenaires. La contribution des coûts salariaux unitaires à la croissance des prix intérieurs ne dépasserait pas 0,5 point de pourcentage en projection contre 1,0 point de pourcentage durant les années quatre-vingt¹.

D'autres facteurs non salariaux ont toutefois un impact sur l'inflation. Ainsi, la contribution des impôts indirects (nets de subventions) s'est établie à plus de 0,3 point de pourcentage en moyenne entre 1981 et 1990 et à 0,2 point de pourcentage dans les années nonante. En projection, vu l'ampleur limitée du relèvement programmé de certaines taxes indirectes, la contribution des impôts indirects nets à l'inflation ne serait plus que de l'ordre de 0,1 point de pourcentage en moyenne par an. Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,4 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution légèrement supérieure à celle enregistrée pour la période 1996-2005 (s'expliquant notamment par la réduction progressive de l'output gap), mais très largement inférieure à celle observée durant les années quatre-vingt. Durant cette période, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à l'inflation intérieure avait été supérieure à 1 point de pourcentage en moyenne.

*Prix à l'importation:
poussée en début de période;
modération à moyen terme*

Après une forte hausse en 2000 (s'expliquant par la progression des prix de l'énergie importée, ainsi que par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar), les prix à l'importation ont accusé un net ralentissement en 2001, grâce notamment au recul du prix de l'énergie. Ils ont ensuite fléchi en 2002 et 2003, sous l'effet de l'appréciation de l'euro. En 2004, les prix à l'importation repartent à la hausse, sous l'effet d'un nouveau renchérissement des prix internationaux de l'énergie: la hausse du prix du baril atteint, en effet, près de 33 % en moyenne et n'est que très partiellement compensée par la baisse du cours du dollar. La hausse des prix à l'importation atteint un nouveau sommet en 2005 (+6,9 % en moyenne), les prix de l'énergie s'accroissant de plus belle (et le dollar ne se dépréciant plus). La progression des prix à l'importation serait moins forte en 2006, mais atteindrait tout de même plus de 3 %, du fait d'une nouvelle progression des prix de l'énergie (accompagnée d'une légère appréciation du dollar). Ils épouseraient ensuite un rythme de progression relativement modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro, d'une détente progressive du prix de l'énergie et d'une croissance sans à-coups des prix des autres matières premières.

Au total, la hausse des prix à l'importation ne dépasserait pas 1,2 % en moyenne sur la période 2006-2011. La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale serait, ainsi, assez largement inférieure à celle relevée pour la période précédente (0,6 point de pourcentage pour la période de projection contre 1,1 point de pourcentage pour la période 1996-2005).

1. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentés plus en détail dans le chapitre 5.

GRAPHIQUE 17 - Prix des importations
(taux de croissance en %)

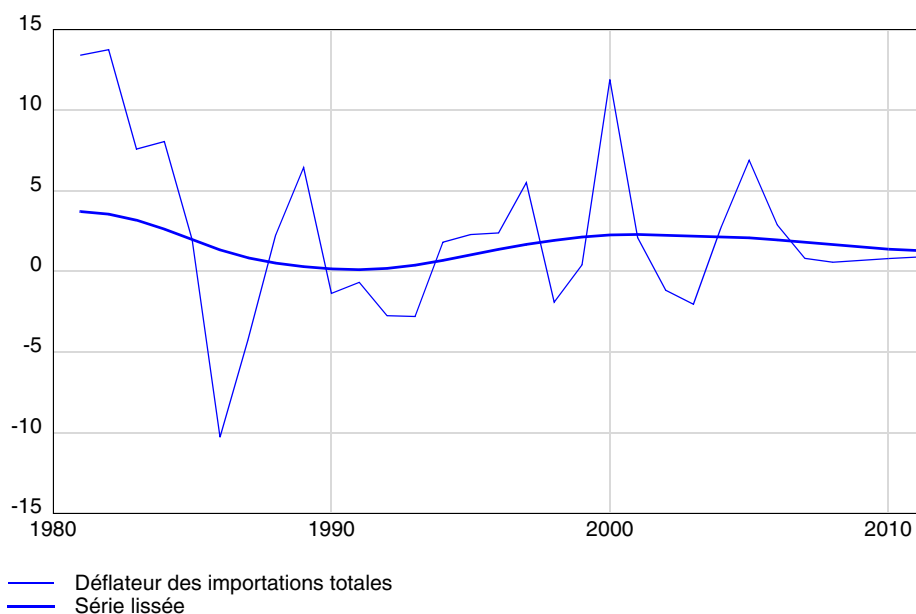


TABLEAU 13 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2005	1981-1990	1991-1995	1996-2005	2006-2011
Coût salarial horaire réel (entreprises)	1,5	1,7	2,8	0,6	1,0
Coût salariaux nominaux par unité produite (entreprises)	2,5	3,5	3,2	1,2	1,6
Prix à l'importation	2,3	3,5	-0,5	2,6	1,2
Déflateur du PIB	2,9	4,3	2,7	1,6	1,9
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale					
- Coûts intérieurs	1,7	2,6	1,7	0,9	1,0
- Coûts salariaux unitaires	0,8	1,0	0,9	0,5	0,5
- Impôts indirects nets	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	0,7	1,2	0,5	0,3	0,4
- Prix à l'importation	1,0	1,5	-0,2	1,1	0,6

B. Taux d'intérêt

Alors qu'en 2004, la BCE avait décidé de ne pas modifier ses taux, considérant que le niveau fixé en juin 2003 restait approprié, l'institution a engagé un processus de relèvement à la fin de 2005, portant son taux de base à 2,25 % en décembre¹ (soit un relèvement de 25 points). Le taux moyen (euribor) calculé pour 2005 est, dès lors, passé à 2,2 %, en progression de 0,1 point de pourcentage par rapport au niveau moyen atteint en 2004. Toutefois, compte tenu du taux d'inflation de la zone, le taux réel a été légèrement négatif pour 2005. Parallèlement, le taux des

1. La BCE a relevé, à nouveau, son taux de 25 points en mars de cette année, le portant à 2,5 %.

certificats belges à trois mois est également remonté légèrement, atteignant en moyenne 2,1 % pour l'ensemble de l'année 2005¹. En projection, l'euribor remonterait progressivement, atteignant 3,8 % en 2011; le taux belge atteindrait un niveau quasiment équivalent. En termes réels, le taux belge passerait de 0,5 % en moyenne sur la période 2000-2005 à 1,5 % pour la période 2006-2011. Au cours des années quatre-vingt et de la première moitié des années nonante, le taux réel à court terme se rapprochait des 6 % en moyenne.

Le niveau du taux de court terme peut être analysé sur base d'une version simple de la règle de Taylor (voir tableau 14). Cette règle détermine un niveau "optimal" de taux, auquel correspond une politique monétaire adéquate. La politique monétaire est supposée s'adapter dès lors que l'inflation s'écarte de l'objectif de croissance des prix et qu'un écart se creuse entre l'output potentiel et la croissance réelle (output gap). Par exemple, si l'inflation et la croissance économique sont plus basses (élevées) que leurs valeurs de référence, le taux de court terme peut être abaissé (relevé). Le taux d'intérêt souhaité dépend des poids respectifs attribués aux deux objectifs (par exemple, un poids équivalent de 0,5), de l'hypothèse relative au niveau d'équilibre du taux d'intérêt de court terme réel (par exemple 2 %) et de l'objectif d'inflation (par exemple 1,5 %). Vu la valeur relativement arbitraire de ces différents paramètres, il faut donc considérer la règle de Taylor comme largement indicative.

Sur la base des paramètres retenus, il semble que la politique monétaire européenne soit assez accommodante pour la Belgique en 2006 (le taux réel de court terme "optimal" selon la règle de Taylor se situe en effet largement au-dessus du niveau effectif). Dès 2007, par contre, la politique monétaire deviendrait moins accommodante, le taux réel de court terme tendant à se rapprocher du taux "optimal".

TABLEAU 14 - Application de la règle de Taylor à la Belgique

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux d'intérêt réel de court terme (i)	0,6	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9
Output gap (ii)	-0,7	-0,8	-0,8	-0,6	-0,3	0,0
Inflation (iii)	2,4	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8
Taux réel de court terme selon la règle de Taylor (iv) ^a	2,1	1,8	1,7	1,8	2,0	2,1

a. $(iv) = 2\% + 0,5 \cdot (ii) + 0,5 \cdot [(iii) - 1,5]$

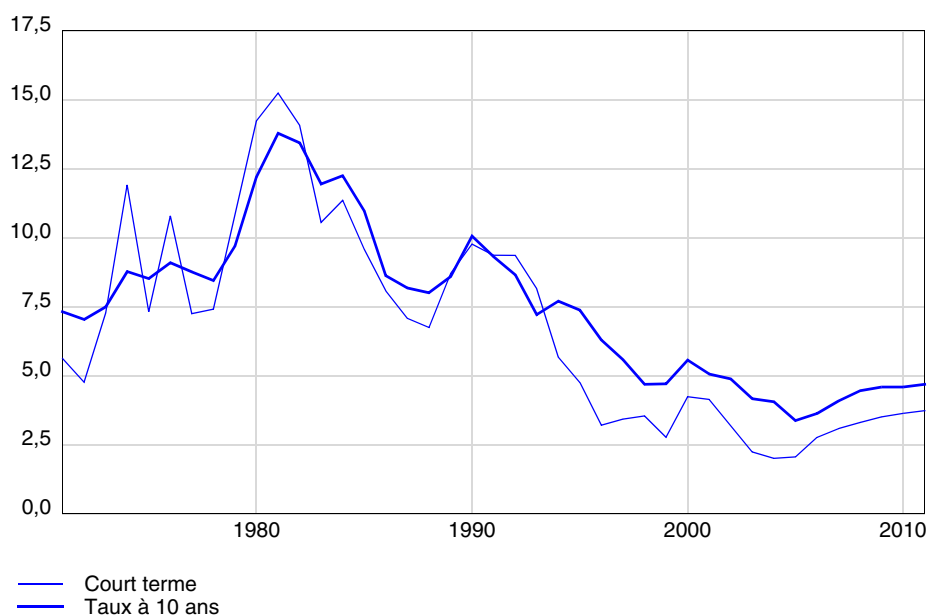
Les taux d'intérêt européens à long terme semblent avoir également interrompu leur mouvement de baisse dans la deuxième partie de 2005. Ces taux ont, il est vrai, atteint un niveau historiquement bas, celui-ci dépassant à peine les 3 % au milieu de l'année. En 2002, le taux européen atteignait encore 4,9 % en moyenne. Le taux belge à dix ans a, lui aussi, atteint un plancher historique: égal en moyenne à 4,1 % en 2004, il n'a plus atteint que 3,4 %, en moyenne, pour l'année 2005 et, compte tenu de l'inflation, le taux réel de long terme belge a été très bas l'année dernière².

1. En 2005, la différence entre l'euribor et le rendement des certificats belges à trois mois était d'environ 10 points de base (en faveur du taux belge). On suppose que cet écart se maintient durant la période de projection.
2. Pour rappel, en 1995, le taux réel de long terme valait encore 6 % et, durant les années nonante, il s'est établi en moyenne à 5,2 %.

A partir de 2006, nous tablons sur une remontée très progressive des taux longs. Le taux moyen de la zone euro passerait ainsi à 3,9 % en 2006, 4,1 % en 2007, 4,5 % en 2008 pour se stabiliser à 4,7 % en fin de période de projection. Le taux belge à 10 ans suivrait une évolution analogue et s'établirait également à 4,7 % à l'horizon 2011. En termes réels, le taux de long terme se rapprocherait des 3 % en fin de période.

Ces hypothèses impliquent un différentiel moyen entre taux belges long et court de 90 points de base en 2006. La courbe des rendements belges aurait ensuite tendance à se redresser légèrement et, en fin de période de projection, la différence entre taux long et court s'établirait à quelque 100 points de base¹.

GRAPHIQUE 18 - Taux d'intérêt en Belgique
(en %)



1. Au cours de la période 2000-2005, l'écart entre les deux rendements atteignait en moyenne 150 points de base.



Le marché du travail

Avec une croissance économique de 2,2 % par an, l'emploi progresserait de 217 000 personnes à moyen terme (soit en moyenne 0,8 % par an). Le taux d'emploi augmente de 2 points de pourcentage (de 61,9 % en 2005 à 64 % en 2011), atteignant ainsi son niveau le plus élevé de l'après-guerre. Pourtant la population d'âge actif s'accroît encore nettement à moyen terme (de 121 000 personnes). Cette hausse va en fait de pair avec un glissement accentué vers les classes d'âge élevé; elle se manifeste surtout en début de période et s'affaiblit rapidement à partir de 2008. La dernière année de projection marque l'entrée dans une longue période de baisse de la population d'âge actif.

La création d'emploi se localise pour l'essentiel dans le secteur des entreprises, pour lequel la durée moyenne du travail continue à se réduire légèrement et les gains de productivité horaire enregistrent un nouvel effritement, tombant à 1,3 % par an en moyenne. Nous avons déjà indiqué dans notre édition précédente que la baisse tendancielle des gains de productivité durant la dernière décennie était liée à des hausses salariales réelles modérées et à une croissance moins forte de l'efficience, qui par ailleurs est affectée négativement par les glissements de l'emploi entre branches l'activité. Si le ralentissement des gains d'efficience ne se manifeste au niveau macroéconomique que dans le courant des années nonante, l'approfondissement de cette analyse montre que, dans les services marchands, ce ralentissement apparaît déjà très clairement une décennie plus tôt; cette inflexion est masquée par une accélération temporaire mais sensible des gains de productivité enregistrée simultanément dans l'industrie manufacturière.

Durant la période de projection, l'évolution des salaires réels reste extrêmement modérée: le salaire brut horaire hors index croît de 1 % par an seulement. En dépit d'une croissance faible de la productivité, les coûts salariaux par unité produite - déflatés par l'indice des prix de la valeur ajoutée - devraient baisser de 0,5 % par an, de sorte que, ces six prochaines années, la part (corrigée) des salaires dans le revenu national devrait tomber de 62,6 % à 61,1 %. L'assiette des cotisations de sécurité sociale devrait dès lors progresser moins rapidement que l'activité économique.

L'évolution des salaires présente pourtant un profil légèrement croissant à partir de 2008, année à partir de laquelle l'inflation salariale chez nos principaux partenaires commerciaux commence à se manifester. De plus, la contribution des subventions salariales et des mesures de réduction de la parafiscalité à la maîtrise des coûts salariaux s'érode à partir de 2008. La pression parafiscale sur les salaires diminue encore en début de période suite aux mesures du Pacte de solidarité entre les générations, mais cette diminution est, par la suite, réduite à néant par la hausse rampante du taux de cotisations patronales induit par le caractère forfaitaire-dégressif des réductions de cotisations. Sur l'ensemble de la période, l'augmentation de la pression parafiscale est cependant largement compensée par la hausse encore plus importante du taux de subventions salariales, mais celle-ci intervient en début de période et apparaît très concentrée dans des branches d'activité bien précises.

Ce sont en l'occurrence les branches d'activité relevant de l'industrie manufacturière qui profitent des subventions salariales pour le travail de nuit et d'équipe. Bien que le rythme des pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière se ralentisse quelque peu, celle-ci perd encore 36 000 postes de travail, alors que 253 000 emplois supplémentaires sont créés dans les services marchands. La part des services marchands dans l'emploi des entreprises est portée à 74,9 % en 2011, alors qu'elle n'atteignait que 54 % en 1980 et 72,2 % en 2005.

L'emploi dans les classes d'âge élevé s'accroît sensiblement depuis le milieu des années nonante. Si des facteurs socio-démographiques comme la réforme des pensions contribuent à cette évolution, il semble bien que les mesures prises au cours des années nonante en vue de limiter l'entrée en prépension aient entraîné une baisse durable du taux de réserve de main d'oeuvre à ces âges. Simultanément, cet emploi croissant implique une hausse de la population potentiellement candidate à la prépension et induit donc une pression à la hausse sur le nombre de prépensionnés. Les mesures du Pacte de solidarité entre les générations déplacent cependant progressivement de 58 à 60 ans l'âge prépondérant d'entrée à la prépension, renforçant ainsi l'orientation des politiques déjà en place et contribuant, dès le moyen terme, à stabiliser le nombre de prépensionnés qui, à défaut, aurait eu tendance à augmenter.

La population active s'accroît encore nettement sur la période de projection (de 179 000 personnes). Des facteurs démographiques influencent pourtant négativement l'évolution de l'offre de travail - contrairement aux décennies précédentes. Ce sont par contre des modifications de comportement qui sont à la base de cette progression, tout particulièrement la tendance à une participation accrue des femmes au marché du travail. L'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge élevé est également alimentée par la poursuite de la mise en oeuvre de décisions antérieures (la réforme des pensions) et par les réformes récentes du Pacte de solidarité entre les générations.

La forte hausse de l'emploi se traduit donc à moyen terme par une réduction du chômage qui apparaît modeste (38 000 personnes) et par un recul limité du taux de chômage (de 14,3 % en 2005 à 13,1 % en 2011). Le scénario de hausses salariales - somme toute modérées - retenu dans ces "Perspectives", implique également une légère baisse du taux de chômage structurel. Bien entendu, les divergences régionales quant à l'évolution de la population active et le vieillissement de celle-ci sont autant de facteurs de hausse du chômage structurel, mais celui-ci devrait par contre être amoindri par les réformes relatives au suivi et à l'accompagnement des chômeurs et par les mesures visant à décourager les sorties anticipées via le chômage.

A. L'offre de travail

Outre une description générale de l'évolution de la population active et de ses déterminants (point 1), cette section développe en détail le thème des sorties anticipées du marché du travail via les prépensions (point 2). En particulier, elle décrit les effets à moyen terme que l'on peut attendre des changements réglementaires apportés au régime des prépensions, tels qu'ils ont été décidés dans le Pacte de solidarité entre les générations.

1. La population active

Ralentissement de la croissance de la population d'âge actif.

Au début de la période de projection (2006-2007), la population d'âge actif croît encore sensiblement (de quelque 38 000 personnes sur base annuelle). A partir de 2008, son rythme de croissance décélère rapidement. La dernière année de la projection, à savoir 2011, constitue un moment charnière car elle amorce une longue période de recul de la population d'âge actif. En effet, les générations denses du baby-boom atteignent l'âge légal de la retraite et sont remplacées par les générations plus clairsemées nées après 1965. Sur l'ensemble de la période de projection, la population d'âge actif augmente malgré tout de 121 000 personnes, ce qui représente une croissance annuelle de 0,29 %.

TABLEAU 15 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
(écarts en milliers)

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	1999 par rapport à 1993	2005 par rapport à 1999	2011 par rapport à 2005	1999 par rapport à 1993	2005 par rapport à 1999	2011 par rapport à 2005
15-24 ans	-77	17	23	-57	8	15
25-49 ans	41	-38	-149	95	32	-88
50 ans et plus	57	173	248	140	238	252
Hommes	10	74	60	35	83	51
Femmes	12	79	62	143	195	128
Total	22	152	121	178	278	179
- effet de la démographie				48	85	-15
- effet des taux d'activité				127	171	149
- effet de la réforme des pensions				3	22	45

Contribution négative de la démographie à l'évolution de la population active.

En même temps, la structure de la population d'âge actif évolue au profit des classes d'âge qui sont traditionnellement caractérisées par un moindre taux de participation au marché du travail (plus 248 000 personnes dans le groupe des 50-64 ans). A l'inverse, cette évolution se fait au détriment des classes traditionnellement les plus actives (moins 149 000 personnes dans le groupe des 25-49 ans). En dépit de l'accroissement global de la population d'âge actif, les glissements démographiques qui affectent cette population influencent négativement, à partir

de 2008, l'évolution de la population active¹. Sur l'ensemble de la période, ces glissements démographiques entraînent une diminution de 15 000 personnes de l'offre de travail alors que, durant les années nonante et la première moitié de cette décennie, la contribution de la démographie à la population active était clairement positive. Désormais, la progression de la population active ne sera plus soutenue par la démographie mais uniquement par des changements de comportement et par les politiques menées.

Peu de changements dans les taux d'activité chez les jeunes et les hommes de moins de 55 ans.

Dans les classes d'âge les plus jeunes (entre 15 et 24 ans), la tendance au prolongement de la scolarité et donc du report de l'entrée dans la vie active semble s'être éteinte. En effet, l'offre de travail dans cette classe d'âge a plutôt été influencée, au cours de la dernière décennie, par des évolutions conjoncturelles. Les jeunes ont eu tendance à se présenter plus tôt sur le marché du travail lorsque celui-ci a été très dynamique (1999-2001). Par contre, le ralentissement de la croissance enregistré en 2002-2003 a été à l'origine d'une évolution dans le sens contraire. A moyen terme, le comportement d'offre dans ces classes d'âge ne devrait pas se modifier sensiblement. Cette observation vaut également pour le comportement d'offre des hommes âgés entre 25 et 55 ans, lequel s'inscrit dans la stabilité depuis un certain temps.

Les réformes prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations soutiennent les taux d'activité chez les hommes de plus de 55 ans.

Par ailleurs, on observe une nette tendance à la hausse des taux d'activité des hommes de plus de 55 ans et, plus particulièrement, de ceux âgés entre 55 et 59 ans. Cette tendance est favorisée par les mesures prises au cours de la seconde moitié des années nonante visant à décourager les entrées en prépension et qui seront renforcées, à partir de 2008, par les réformes récemment décidées dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations. L'effet des mesures du Pacte de solidarité entre les générations en matière de prépension peut être estimé à un apport supplémentaire de 9 900 personnes dans la population active, composé pour environ deux tiers d'hommes (voir point 2 ci-dessous pour plus de détails). L'introduction du 'bonus pension', dans le cadre du Pacte, devrait à moyen terme assurer le maintien en emploi de quelque 5 500 personnes additionnelles âgées de 60 et plus (dont 3 000 hommes), et partant, générer une hausse équivalente de l'offre de travail. Le taux d'activité des hommes de la classe d'âge de 55 à 64 ans est passé de 47,4 % en 1995 à 57,4 % en 2005 et devrait atteindre 61,1 % en 2011 (le cadre ci-dessous décrit la façon dont ont été traitées dans ces perspectives les mesures du Pacte concernant le marché du travail).

1. Définition BFP: large définition administrative comprenant les "chômeurs âgés". La rupture causée par l'inclusion des travailleurs ALE dans les chiffres officiels du chômage depuis octobre 2004 a été éliminée. Dans les présentes perspectives, les travailleurs ALE qui prestent un nombre suffisant d'heures sont donc inclus dans les chiffres de l'emploi et non du chômage, comme cela se faisait précédemment, et conformément à ce qui se pratique au niveau des comptes nationaux.

Pacte de solidarité entre les générations et marché du travail

Le changement de la réglementation en matière de prépensions a été la mesure la plus visible et la plus controversée du Pacte de solidarité entre les générations. Dans l'appréciation du Pacte, l'attention s'est par trop focalisée sur cette mesure, au détriment d'autres dispositions ayant potentiellement un impact tout aussi important sur l'évolution du marché du travail.

Par la force des choses, les présentes perspectives mettent aussi davantage en évidence certaines parties du Pacte, à savoir celles dont l'impact ex ante peut être traduit en hypothèses quantitatives robustes. Ainsi, sur le plan des réductions de cotisations patronales, elles tiennent compte de l'introduction du 'bonus jeunes' ainsi que du renforcement et de l'extension du supplément octroyé aux travailleurs âgés. Dans le domaine des subventions salariales, l'extension de la mesure relative au travail de nuit et en équipe est aussi prise en compte (voir section B, point 1). Ces perspectives calculent également les effets sur l'activité et l'emploi dans les classes plus âgées de l'introduction du 'bonus pension', et par conséquent, du changement de la réglementation en matière de prépensions (voir section A).

Par contre, à ce jour, aucune estimation n'a été faite de l'impact de l'introduction de cotisations patronales pour certaines indemnités complémentaires octroyées par l'employeur, soit à des travailleurs licenciés en sus de leur allocation de l'ONEM en cas de chômage complet (pseudoprépension, connue sous l'appellation 'système Canada Dry'), soit à des travailleurs en interruption complète de carrière en complément de leur salaire et de l'allocation de l'ONEM pour interruption de carrière. Au moment de finaliser ces prévisions, les données nécessaires pour évaluer l'importance de ces cas dans l'ensemble du chômage indemnisé (ou interruption de carrière à temps plein) des personnes de 50 ans et plus n'étaient pas disponibles. Par conséquent, la formulation d'hypothèses en la matière aurait un caractère extrêmement spéculatif.

Par ailleurs, il est supposé que ni l'adaptation du malus en cas de départ anticipé à la retraite dans le régime des indépendants, ni l'assouplissement (renforcement) de la possibilité de cumul des statuts de travailleur et de pensionné après (préalablement à) l'âge légal de la retraite n'auront un impact significatif sur l'évolution de l'activité des personnes plus âgées.

Chez les femmes, l'effet de cohorte reste néanmoins le principal moteur de la croissance de la population active...

La participation accrue des femmes au marché du travail reste néanmoins le principal soutien structurel à la croissance de la population active. Les cohortes féminines moins présentes sur le marché du travail sont progressivement remplacées par des cohortes plus actives. Cet 'effet de cohorte', qui ne vaut plus pour les classes d'âge en dessous de 35 ans, joue encore à plein, à moyen terme, pour les classes d'âge de plus de 35 ans. D'ici 2011, cet effet sera entièrement dissipé pour la classe d'âge des 35 à 40 ans, mais il faudra encore environ trois décennies pour que l'effet de cohorte complet s'épuise totalement.

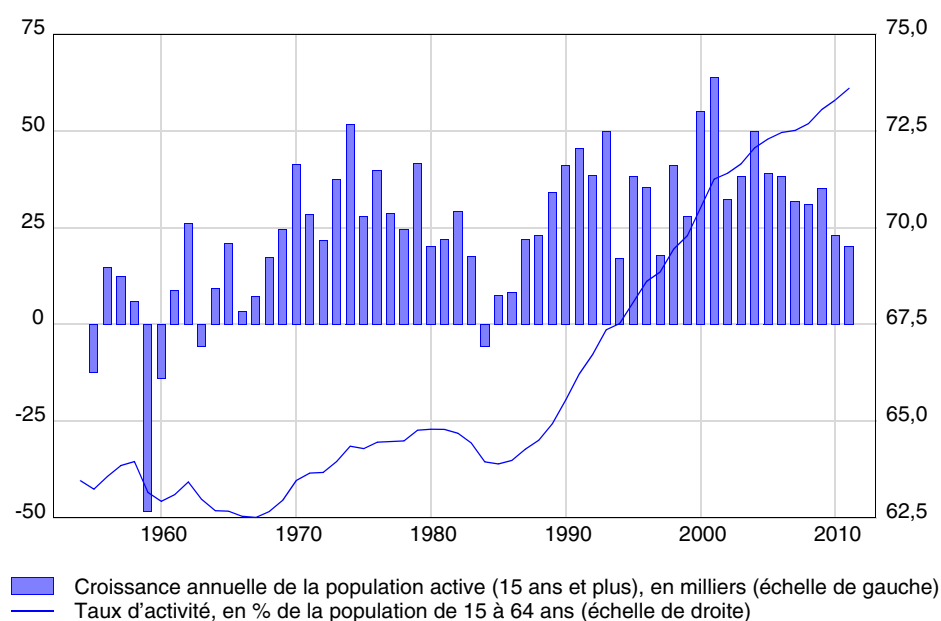
...qui, renforcée par les effets de la réforme des pensions,...

L'impact net positif de ces changements de comportement et de politiques sur l'offre de travail (plus 149 000 personnes sur la période de projection) se voit encore renforcé (plus 45 000 personnes) par l'effet de la réforme des pensions. Cette réforme de 1996, qui a déjà relevé l'âge légal de la retraite de la femme de 60 à 63 ans dans un premier temps, prévoit un relèvement à 64 ans en 2006 et à 65 ans en 2009.

...reste importante mais ralentit...

En conséquence, la population active croît encore sensiblement à moyen terme (de 179 000 personnes, soit 0,59 % en moyenne annuelle) mais la progression à un an d'intervalle diminue nettement à la fin de la période de projection (augmentation de 38 000 personnes en 2006 et de quelque 20 000 personnes en 2010-2011). Bien que son évolution soit freinée par les changements de structure de la population d'âge actif, le taux d'activité global (mesuré ici comme le rapport entre la population active de 15 ans et plus et la population de 15 à 64 ans) reste en croissance, de 72,3 % à 73,6 %, durant la période de projection.

GRAPHIQUE 19 - Population active BFP et taux d'activité



...et concerne surtout les femmes et les travailleurs de plus de 50 ans.

L'effet de cohorte décrit ci-avant et la réforme des pensions impliquent que la croissance de la population active sera beaucoup plus forte chez les femmes (plus 128 000 personnes, 0,9 % de croissance annuelle) que chez les hommes (plus 51 000 personnes, 0,3 % de croissance annuelle). Les glissements démographiques, conjugués à la progression des taux d'activité tant des hommes que des femmes plus âgés, provoquent une hausse sensible (de 252 000 personnes, 3,3 % de croissance annuelle) de la population active âgée de 50 ans et plus. Dans la classe des 25 à 49 ans, l'effet de cohorte ne contrebalance pas les pressions démographiques à la baisse de sorte que la population active diminue de 88 000 personnes (recul de 0,5 % par an). Chez les jeunes (de 15 à 24 ans), l'augmentation (de 15 000 personnes, 0,5 % de croissance annuelle) est imputable complètement aux évolutions démographiques.

2. Les prépensions

Ce point analyse de plus près l'évolution du système de prépension et les conséquences pour ce système des mesures récemment décidées dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations (voir encadré pour une description de la réglementation actuelle et future en matière de prépensions).

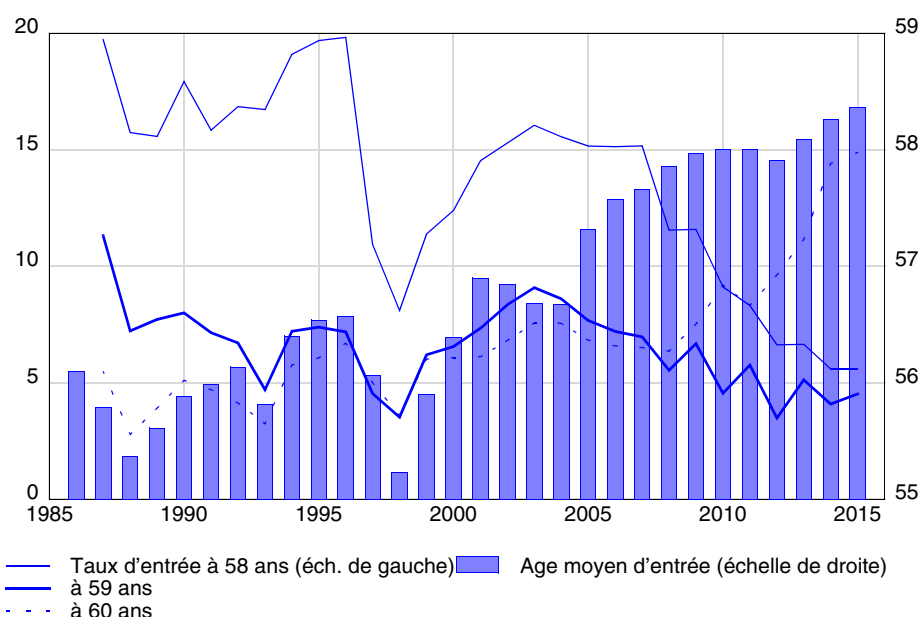
A moyen terme, les mesures du Pacte n'influencent pratiquement que les entrées dans le statut (voir point a), principalement en les différant progressivement à un âge ultérieur et, dans une moindre mesure, en les rendant impossibles (pour les travailleurs n'ayant pas une carrière assez longue). L'évolution du nombre de sorties du statut (peu d'influence du Pacte à moyen terme) et du nombre total de prépensionnés est présentée au point b.

a. Entrées en prépension

Le Pacte des générations retarde l'âge principal d'entrée en prépension de 58 à 60 ans.

Actuellement, l'âge 'dominant' d'entrée en prépension est de 58 ans. C'est en effet à cet âge qu'un tiers des entrées totales se produit; 15,2 % des salariés du secteur privé¹ encore actifs à cet âge font le saut vers le statut prépensionné (graphique 20). Les autres entrées en prépension concernent également majoritairement les personnes âgées entre 55 et 60 ans, lesquelles représentent au total plus de 80 % des entrées globales dans le système. Actuellement, l'âge moyen d'entrée en prépension est de 57,3 ans (graphique 20).

GRAPHIQUE 20 - taux d'entrée par âge et âge moyen d'entrée



Suite aux mesures prises dans le Pacte, l'âge dominant d'entrée en prépension passe progressivement de 58 à 60 ans. En 2011, les taux d'entrée à 58 et 60 ans sont déjà équivalents (8,3 %). En 2015, le taux d'entrée à 58 ans ne serait plus que de 5,6 %, contre 16 % à 60 ans. A ce moment, pas moins de 30 % des entrées annuelles totales se feraient à 60 ans, contre 15 % à 58 ans et 10 % à 59 ans. L'âge moyen d'entrée en prépension devrait alors être de 58,4 ans (hors Pacte, il serait de 57,8 ans).

1. Le rapport entre les entrées en prépension à l'âge i l'année t et les salariés du secteur privé à l'âge $i-1$ l'année $t-1$ (l'assiette pertinente pour l'entrée en prépension) donne la probabilité d'entrée en prépension à l'âge i l'année t et est dénommé ici par le terme 'taux d'entrée'.

Pacte de solidarité entre les générations et modification du régime des prépensions

Les bases de la prépension conventionnelle ont été jetées par la CCT n° 17 de 1974, qui s'applique aux travailleurs du secteur privé et qui prévoit - en cas de licenciement - la possibilité d'octroyer une indemnité complémentaire s'ajoutant à l'allocation de l'ONEM. La réglementation interprofessionnelle vaut pour les travailleurs qui, au moment du licenciement, ont atteint au minimum l'âge de 60 ans et ont au moins 20 années de carrière à leur actif. Les CCT au niveau sectoriel ou au niveau de l'entreprise peuvent toutefois ramener cet âge minimum à 58 ans (moyennant une carrière d'au moins 25 ans), lequel constitue en principe l'âge légal minimum de la prépension. Toutefois, dans certains cas précis, la prépension peut être accordée encore plus tôt: à partir de 50 ans (moyennant une carrière d'au moins 20 ans) dans les entreprises "reconnues comme entreprises en difficultés ou en restructuration"; à partir de 56 ans (moyennant une carrière de 33 ans) pour les travailleurs qui peuvent justifier d'au moins 20 ans de travail en équipe avec prestations de nuit, ainsi que pour les travailleurs en incapacité de travail dans le secteur de la construction (dérogation 1); à partir de 55 ans (moyennant une carrière de 38 ans) en vertu d'anciennes CCT encore en vigueur (dérogation 2).

La réglementation en matière de prépension a connu de nombreuses variations au cours des dernières décennies. C'est ainsi que diverses mesures ont été prises, tantôt pour assouplir le système (avec davantage de dérogations par rapport à l'âge minimum légal), tantôt pour le rendre plus strict (application plus rigoureuse de l'âge minimum légal, introduction de l'obligation de remplacement et de l'interdiction du cumul avec un travail, augmentation des cotisations patronales sur l'indemnité complémentaire, régime fiscal moins favorable).

La réforme qui se met en place actuellement dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations sera effectivement d'application à partir de 2008. Toutefois, sa mise en oeuvre se fera progressivement, si bien que la réforme n'atteindra sa vitesse de croisière qu'à partir de 2028. En 2008, l'âge minimum légal de la prépension passera ainsi de 58 à 60 ans. La condition de carrière sera également revue à la hausse, la carrière minimum passant de 30 ans en 2008 à 35 ans en 2012 pour les hommes, et de 26 ans en 2008 à 28 ans en 2012 pour les femmes, pour atteindre progressivement 35 ans en 2028.

Pour les entreprises "en difficultés", la prépension restera possible pour les travailleurs moins âgés, mais uniquement en dernier recours, après avoir épuisé les autres possibilités (redistribution du travail; primes au départ volontaire; recherche active d'un autre emploi via la création d'une cellule pour l'emploi). La dérogation 1 pourra être prolongée de façon illimitée. Pour la dérogation 2, les CCT existantes pourront être prolongées jusqu'en 2010 et la réglementation pourra être maintenue telle quelle jusqu'en 2012. Ensuite, l'âge minimum autorisé sera progressivement relevé, si bien que la dérogation 2 sera totalement abrogée à partir de 2015.

Ceci dit, deux nouvelles dérogations à la règle générale ont été créées. En vertu de ces dérogations, la prépension à 58 ans reste possible pour, d'une part, les "très longues carrières", et, d'autre part, les "métiers lourds". Pour les travailleurs exerçant un métier lourd et comptant au moins 35 ans de carrière, cette possibilité est illimitée dans le temps. Toutefois, la définition exacte de la notion de "métier lourd" fait encore l'objet de discussions. Dans la nouvelle réglementation relative aux "très longues carrières" (toutes professions), la condition de carrière sera de 35 ans minimum pour les hommes et de 30 ans pour les femmes en 2008, mais ces niveaux seront progressivement revus à la hausse pour atteindre 37 ans en 2010 et 38 ans en 2012 pour les hommes, et 33 ans en 2010, 35 ans en 2012 et 38 ans en 2014 pour les femmes. De plus, d'éventuelles prolongations de la réglementation seront soumises à une évaluation de l'évolution du taux d'emploi chez les plus de 55 ans, évaluation qui sera effectuée par le Conseil supérieur de l'Emploi en 2013.

Pic conjoncturel des entrées...

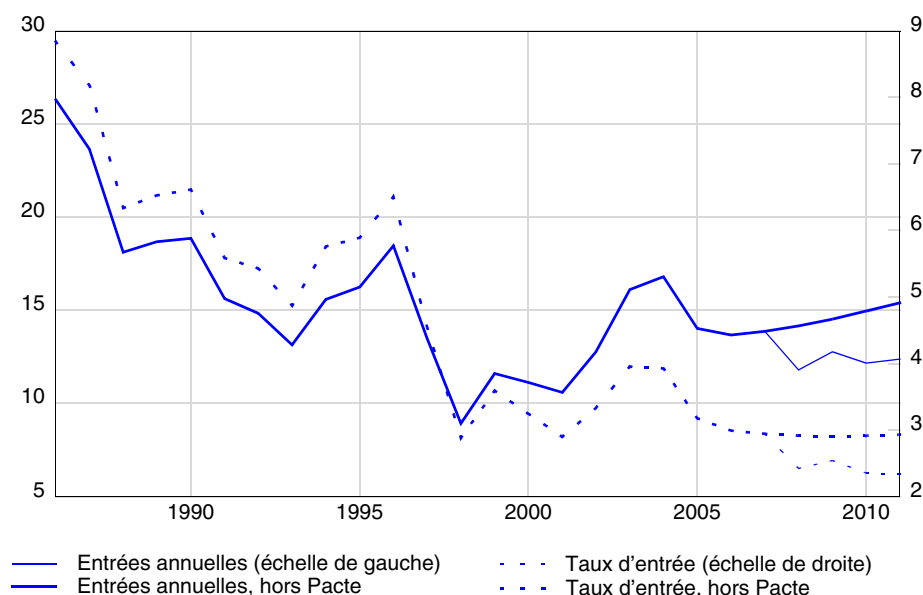
L'examen des entrées globales en prépension (graphique 21) révèle que le ralentissement conjoncturel, observé au cours de la première moitié de cette décennie n'a pas été sans conséquences. En effet, les entrées annuelles sont passées de 10 600 personnes en 2001 (2,9 % des salariés du secteur privé âgés entre 50 et 64 ans) à quelque 16 000 personnes en 2003 et à 17 000 en 2004 (taux global d'entrée autour des 4 % pour l'ensemble de la classe d'âge).

...annulé en 2005.

En 2005, le redressement de la croissance économique a permis de ramener les entrées à 14 000 personnes et le taux global d'entrée à 3,2 %. Ce recul des entrées - à un niveau inférieur à celui de 2001 - est d'une amplitude inattendue, surtout dans

la classe d'âge des 50 à 54 ans. Seuls 10 % des entrées totales dans le statut de prépensionné concernent actuellement des entreprises en restructuration. Au début des années 2000, la part des ces entreprises atteignait encore les 20 %.

GRAPHIQUE 21 - Entrées globales (50-64 ans) et taux global d'entrée
(en milliers de personnes; taux en pour cent)



L'assiette des entrées en prépension s'élargit de manière structurelle...

Hors Pacte, le taux global d'entrée aurait peu évolué à moyen terme (graphique 21). Même à taux d'entrée constant, les entrées en prépension seraient structurellement soutenues par l'expansion de l'assiette des entrées. La population active occupée de 50 ans et plus gonfle en raison de facteurs socio-démographiques (vieillesse des cohortes fortement peuplées et caractérisées par des taux d'emploi féminins plus élevés) et suite à la réforme des pensions. Elle est passée de 583 000 personnes en 1994 à 874 000 personnes en 2005; elle devrait atteindre le cap du million en 2009, et enfin, 1 069 000 personnes en 2011. Si la part des salariés du secteur privé dans ce groupe ne représente que quelque 50 %, ce pourcentage progresse néanmoins systématiquement.

...mais le Pacte de solidarité entre les générations contribue au recul du taux d'entrée global...

Les mesures prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations poussent, dès 2008, le taux global d'entrée à la baisse d'en moyenne 0,5 à 0,6 point de pourcentage, mouvement qui se traduit par une baisse annuelle des entrées de l'ordre de 2 500 à 3 000 personnes. A moyen terme, c'est surtout le report de deux ans de l'entrée d'un grand nombre de prépensionnés qui joue. A plus long terme, on devrait enregistrer une diminution permanente du taux d'entrée étant donné qu'un groupe de salariés, n'ayant pas une carrière suffisamment longue, n'entre plus en ligne de compte pour le statut de prépensionné.

... et renforce une ligne politique définie précédemment.

Bien que l'impact des mesures soit loin d'être négligeable, même à moyen terme, leur effet est historiquement moins important que celui des mesures (moins d'exceptions quant à l'âge minimum; relèvement des cotisations patronales; régime

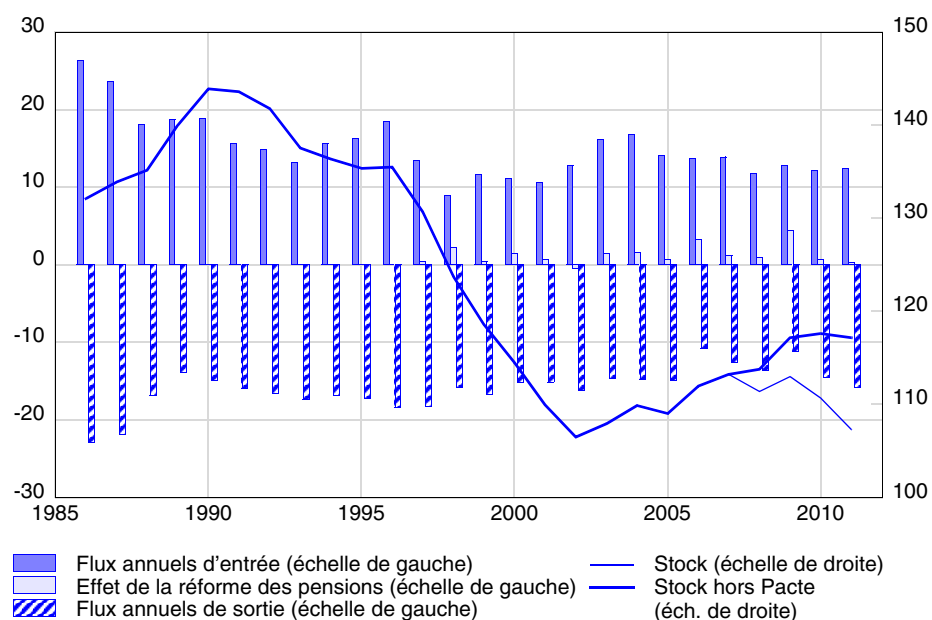
fiscal moins favorable) qui ont permis de ramener à partir de 1997 les entrées de 16 000 personnes en moyenne (taux juste en dessous de 6 %) à 10 500 personnes en moyenne (taux juste au dessus des 3 % d'une assiette qui, dans l'intervalle, s'est élargie).

b. Prépensions: flux de sortie et évolution du stock

Le flux de sortie est provisoirement comprimé sous l'effet de facteurs démographiques et de la réforme des pensions...

Le nombre de personnes qui quittent le statut de prépensionné (représenté en valeurs négatives au graphique 22) s'explique principalement par des entrées en pension et reflète également, avec un certain retard, les mêmes facteurs structurels déjà évoqués lorsqu'il a été question des flux d'entrée (élargissement de l'assiette des entrées; mesures restrictives visant à limiter l'accès à la prépension). Par ailleurs, à moyen terme, le flux de sortie est (provisoirement) comprimé pour deux motifs. D'une part, au début de la période de projection, les cohortes qui atteignent l'âge légal de la retraite sont moins peuplées. Et, d'autre part, on ressent également les effets de la réforme des pensions, laquelle, à deux reprises (en 2006 et 2009) retarde encore d'une année l'entrée en pension des femmes prépensionnées (l'effet spécifique de la réforme est représenté de manière distincte sur le graphique). En moyenne, sur l'ensemble de la période de projection, le nombre de sorties du statut est en recul, atteignant environ 13 000 personnes (avec des valeurs minimales se situant autour de 11 000 personnes en 2006 et 2009), contre 15 000 personnes durant la première moitié de la décennie.

GRAPHIQUE 22 - Prépensions: flux annuels d'entrée/sortie et évolution du stock
(en milliers de personnes)



...mais à moyen terme, il n'est pas influencé par le Pacte de solidarité, ...

A moyen terme, le flux de sortie est à peine influencé par le Pacte de solidarité entre les générations. Cette influence ne commence à se faire sentir de manière significative qu'à partir de 2014, lorsque les premières cohortes moins peuplées de prépensionnés atteignent l'âge légal de la retraite.

...lequel contribue à stabiliser le nombre de prépensionnés.

Autrement dit, à moyen terme, l'effet du Pacte sur le stock de prépensionnés est pratiquement équivalent à la diminution annuelle cumulée des sorties (9 900 personnes en moins en 2011). Donc, sans le Pacte, le nombre de prépensionnés aurait dû augmenter, à moyen terme, de 8 100 unités (principalement en raison de l'élargissement de l'assiette des entrées), tandis qu'avec le Pacte, leur nombre devrait diminuer de 1 700 unités (de 109 000 à 107 300 personnes).

B. Formation des salaires dans le secteur des entreprises

1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales

Réductions des charges sur le travail et coût salarial réel.

L'ampleur des réductions de charges - tant patronales que personnelles - sur la baisse du coût salarial réel et, par là, sur la stimulation l'emploi, dépend notamment du type de formation des salaires. Dans cette section, le taux de salaire est subdivisé de manière comptable - *ex post* - en salaires bruts, d'une part, et en cotisations patronales et subventions salariales, d'autre part, sans préjuger de l'influence possible de la politique fiscale et parafiscale sur les salaires bruts, et donc, sur l'impact net des réductions de charges sur le taux de salaire.

Réductions de cotisations et subventions salariales.

La politique actuelle de réduction des charges salariales pour le secteur des entreprises repose sur quatre piliers: les réductions (de base et spécifiques à des groupes cibles) de cotisations patronales légales via la mesure structurelle, les subventions salariales ciblées via la fiscalité fédérale et la sécurité sociale, les réductions de cotisations personnelles pour les bas salaires et, enfin, les subventions salariales régionales ciblées (pour les montants *ex ante*, voir chapitre 8, "Principales hypothèses de la projection").

Réductions des cotisations patronales: harmonisation ou retour à une série de groupes cibles?

Après le remplacement des différentes mesures Maribel et de la mesure ciblée sur les bas salaires¹ par la mesure structurelle de 1999, et après l'introduction de réductions ciblées de cotisations patronales dans cette même mesure en 2004, il semble que ce système apparemment harmonisé de réductions de cotisations patronales évolue *de facto* vers un ensemble de réductions de charges spécifiques à certains groupes cibles. En 2005, le système existant avait encore été renforcé par un simple relèvement du plafond bas salaires. Le Pacte de solidarité entre les générations a pour conséquence qu'à partir de 2006, le nombre de groupes cibles ayant droit à une réduction supplémentaire des cotisations s'élargira par rapport au groupe de travailleurs du secteur des entreprises auquel seule la réduction de base est applicable. De plus, le chevauchement entre groupes cibles deviendra possible, ce qui le cas échéant laisserait apparaître des "cotisations négatives" (cf. infra).

Jeunes avec bas salaires: "bonus jeunes" et "cotisation(s) négative(s)".

Outre les groupes cibles existants ("premières embauches", "jeunes peu qualifiés", "chômeurs de longue durée" et "travailleurs âgés"), les jeunes travailleurs à faibles revenus (jeunes de 19 à 29 ans ne gagnant pas plus de 1 956 euros bruts

1. Pour un aperçu de la période avant la mesure structurelle, voir aussi Festjens et al (1997) "Coût budgétaire d'un chômeur de 1983 à 1997", *Planning Paper* 79, Bureau fédéral du Plan, p.34-35.

par mois) bénéficieront, dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations, de réductions de cotisations supplémentaires forfaitaires liées à l'âge (diminuant à mesure que l'âge augmente, dans une fourchette allant de 300 à 30 euros par mois). Cette mesure (le "bonus jeune") sera d'application à partir de juillet 2006 et représente une enveloppe de 260 millions sur base annuelle, dont 45 millions pour le secteur non marchand. Par ailleurs, ce supplément pourrait être cumulé à d'autres suppléments applicables à certains groupes cibles. Dans ce cas de figure, la partie de la réduction de cotisations qui dépasserait la base légale serait octroyée, dans un premier temps, via un mécanisme de subvention salariale et pourrait, à partir de 2007, être déduit des obligations globales envers l'ONSS. On parle dans ce cas, toujours selon le gouvernement, de "bonus jeunes plus" ou de "cotisation(s) négative(s)"¹.

Travailleurs plus âgés percevant des salaires peu ou moyennement élevés.

A partir d'avril 2007, la réduction supplémentaire forfaitaire uniforme de cotisations patronales pour les travailleurs âgés de plus de 57 ans (400 euros par trimestre) sera remplacée, premièrement, par un supplément plus généreux lié à l'âge (représentant une enveloppe de 272 millions sur base annuelle) dont le champ d'application sera élargi (applicable aux personnes âgées de plus de 50 ans pour autant que leur salaire mensuel brut n'excède pas 4 000 euros) et, deuxièmement, par un supplément forfaitaire plus intéressant (pouvant augmenter avec l'âge et passer de 400 à 800 euros par trimestre).

Charge parafiscale croissante...

La charge parafiscale va évoluer de manière inégale sur la période 2005-2011 (voir chapitre 8, 'Principales hypothèses de la projection'). Après avoir baissé en 2006 et 2007, le taux implicite de cotisations patronales augmentera globalement de 0,27 point de pourcentage sous l'effet de la progression du taux de cotisations légales (plus 0,44 point de pourcentage) alors que le financement via le deuxième pilier (moins 0,13 point de pourcentage) et les autres cotisations extra-légales (moins 0,05 point de pourcentage) devraient exercer un effet modérateur. L'impact des cotisations fictives sur le taux implicite serait neutre. Par ailleurs, la hausse de la pression parafiscale est freinée par le glissement de l'emploi vers les branches peu imposées.

...en dépit du deuxième pilier de pension?...

La pression intrinsèque à la baisse exercée par les pensions complémentaires sur le taux macroéconomique de cotisations patronales est plus une impression qu'une réalité. Elle s'explique par le glissement de l'activité économique vers des branches où les régimes de pensions complémentaires sont moins développés. Hors glissement, le taux de cotisations pour les pensions complémentaires aurait été plus élevé de 0,13 point de pourcentage en 2011 et resterait constant sur la période 2005-2011².

...et du vieillissement?...

Le taux de cotisations fictives resterait stable en dépit du vieillissement de la population et de son coût en termes de pensions. En revanche, cette stabilisation

-
1. La cotisation négative n'entrera en vigueur qu'en 2007. En 2006, le montant équivalent sera octroyé via une technique de subvention salariale.
 2. A défaut d'informations plus précises, le BFP part de l'hypothèse que les taux de cotisations pour les pensions complémentaires restent au niveau de 2004 dans chaque branche et pour chaque catégorie de main d'oeuvre sur l'ensemble de la période de projection (informations les plus récentes dans les comptes nationaux et les statistiques de l'ONSS).

résulte d'un ensemble de comportements différents selon les branches d'activité: d'une part, des hausses des taux de cotisations fictives dans l'industrie (plus 0,4 à 0,6 point de pourcentage) et d'autre part, une stabilité et même des baisses des taux de cotisations fictives dans la plupart des services. Sans le glissement de l'emploi vers des branches où les taux de cotisations fictives sont relativement peu élevés, la pression exercée par le vieillissement serait même à l'origine d'un taux plus élevé de 0,09 point de pourcentage.

...en raison du frein forfaitaire et dégressif sur les réductions de cotisations...

Le caractère forfaitaire et dégressif de la réduction de base, le caractère forfaitaire des suppléments accordés à des groupes cibles ainsi que la non-indexation des plafonds nominaux et des réductions de cotisations exercent des pressions à la hausse sur les taux implicites de cotisations légales. Par ailleurs, sans réorientation de l'emploi vers des branches moins imposées, le taux implicite de cotisations légales devrait être supérieur de 0,08 point de pourcentage. Le caractère forfaitaire et dégressif des réductions de cotisations touche principalement les taux de cotisations légales appliqués aux bas salaires. Alors que les taux de cotisations légales pour les salaires élevés ne devraient progresser que de 0,1 à 1,1 point de pourcentage selon la branche, les taux de cotisations légales pour les bas salaires croîtraient de 0,3 à 2,1 point de pourcentage.

...malgré les mesures axées sur les jeunes et les travailleurs plus âgés...

L'introduction du 'bonus jeunes'¹ et de la nouvelle formule du supplément pour travailleurs âgés, tous deux de type forfaitaire, ne réduit que temporairement le frein dégressif et forfaitaire exercé sur le taux de réduction des cotisations. En 2006, les taux de cotisations légales pour bas salaires baissent suite à l'introduction du 'bonus jeunes' et, en 2007, tant les taux légaux appliqués aux salaires bas qu'élevés diminuent vu que les deux catégories salariales bénéficient de la mesure prise au bénéfice des travailleurs âgés². La perception plus intensive de la taxe CO₂ sur les voitures de société devrait faire croître, à partir de 2006, les taux de cotisations appliqués aux salaires élevés.

...mais sans conséquences majeures sur la structure intrasectorielle de l'emploi.

Etant donné des hausses de taux de cotisations pour les bas salaires (plus 1,6 à 1,7 point de pourcentage) plus prononcées que pour les taux de cotisations pour les salaires élevés (plus 0,1 à 0,8 point de pourcentage) dans la plupart des branches (voir chapitre 8, "Principales hypothèses de la projection"), le coût relatif de ces deux catégories d'emploi est affecté. Vu qu'à court terme la substitution nette, au sein des branches, entre les catégories de travailleurs en fonction de l'évolution des coûts salariaux respectifs est relativement peu importante, les glissements intrasectoriels entre les bas salaires (peu imposés) et les salaires élevés (fortement imposés) auront peu d'incidences sur le taux macroéconomique de cotisations. Les glissements intrasectoriels entre les emplois peu et bien rémunérés exercent des pressions tant à la baisse (dans le secteur tertiaire) qu'à la hausse (dans l'in-

1. Selon la branche, cette mesure exerce en 2006 une pression à la baisse de 0,79 à 1,27 point de pourcentage sur les taux de cotisations pour bas salaires, en comparaison avec un scénario sans "bonus jeunes" (BFP, note de recherche interne, ADDG 6642, 2005).
2. Sans la mesure "travailleurs âgés", les taux de cotisations pour les salaires élevés seraient à un niveau plus élevé de 0,15 à 0,24 point de pourcentage en 2007; sans la mesure "travailleurs âgés" et la mesure "bonus jeunes", les taux de cotisations pour bas salaires seraient à un niveau plus élevé de 1,85 à 2,67 point de pourcentage en 2007 (BFP, note de recherche interne, ADDG 6642, 2005).

dustrie manufacturière), lesquelles se traduisent finalement par une légère baisse du taux macroéconomique de cotisations légales (-0,02 point de pourcentage).

Subventions salariales: plus de groupes cibles, plus de niveaux de décisions politiques, modalités plus généreuses et davantage utilisées...

La palette des subventions salariales s'enrichit et se diversifie. Diverses subventions ont été décidées à l'échelle fédérale: subvention dans le cadre du Maribel social (1997), activation des allocations de chômage (1998), système des titres-services (2003), soutien au travail de nuit et en équipe (2004) ainsi qu'aux heures supplémentaires (2005). Récemment, la Région flamande a décidé de subventionner, à partir d'avril 2006, l'embauche de chômeurs âgés. Ce faisant, une autorité non fédérale intervient de manière plus visible qu'auparavant dans la formation du coût salarial dans le secteur des entreprises¹. Puisque cette nouvelle subvention est plafonnée par un budget fixe et n'est octroyée qu'aux travailleurs dont le coût salarial est réduit tout au plus de 50 % par d'autres subventions salariales, les conséquences budgétaires de cette mesure resteront limitées. La hausse du coût budgétaire de la subvention du Maribel social (hausse unique en 2006) et de l'allocation d'activation (croissance à vitesse de croisière) reste limitée. La mesure relative au travail de nuit et en équipe gagnera sensiblement en importance compte tenu du relèvement du taux de subvention salariale appliqué aux travailleurs concernés de 2,5 % à 5,63 % en 2006 (sans condition) et jusqu'à maximum 10,7 % à partir de 2007, à la condition cette fois que les représentants des travailleurs et du patronat concluent un accord professionnel 2007-2008. De même, le subventionnement destiné aux titres-services va connaître une forte croissance non pas en raison de modalités d'octroi plus généreuses mais bien du fait de l'utilisation accrue du système compte tenu de la disparition progressive du système ALE et du coût devenu relativement plus élevé des prestations non déclarées².

...et donc un taux de subvention salariale à la hausse.

Par conséquent, le taux moyen de subvention salariale va progresser de 0,94 point de pourcentage entre 2005 et 2011, compensant ainsi sensiblement la hausse du taux implicite de cotisations patronales. Cette évolution pose néanmoins le problème d'une asymétrie entre, d'une part, le caractère général des hausses des taux de cotisation qui concernent toutes les branches marchandes, et d'autre part, la sélectivité sectorielle des subventions salariales, lesquelles ne profitent qu'à un nombre limité de branches (soins de santé, industrie, services marchands domestiques).

Extension des réductions de cotisations personnelles.

Pour les travailleurs à faibles revenus, la politique de cotisations personnelles ("bonus emploi") va clairement dans le sens d'une baisse des charges (de 0,1 % en 2005 à 0,2 % du revenu disponible de tous les ménages en 2011) sous l'effet du relèvement du plafond des bas salaires et de la réduction forfaitaire des cotisations personnelles. Contrairement à une proposition récemment lancée, la réintroduction du crédit d'impôt, à savoir une baisse de l'impôt des personnes

1. La "prime à l'emploi" octroyée par la Région wallonne consiste en une prime unique de 3 250 à 5 000 euros octroyée pour chaque embauche nette supplémentaire par une très petite entreprise. Les autres subventions salariales (comme "Tewerkstelling van gehandicapten", "Invoegbedrijven" et "Wepplus" en Flandre, "Aides à la promotion de l'emploi" et "Programmes de transition professionnelle" en Wallonie) sont davantage ciblées sur le non marchand.
2. Notre prévision en ce qui concerne le subventionnement des titres-services ne tient pas compte de la déclaration d'intention du gouvernement, formulée en avril 2006, d'accélérer l'intégration des travailleurs ALE dans le système des titres-services.

physiques ciblée sur les travailleurs à bas salaires, jadis supprimé au bénéfice du bonus emploi, n'est pas envisagée dans ces Perspectives 2006-2011.

TABLEAU 16 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises, y compris entreprises publiques (2005-2011)
(en points de pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 par rapport à 2005
Taux implicite de cotisations patronales ^a	33,60	33,64	33,48	33,53	33,72	33,81	33,87	0,27
Taux moyen de subventions salariales ^b	1,31	1,98	2,43	2,40	2,36	2,32	2,27	0,96

a. En ce compris les cotisations fictives, les cotisations pour les pensions complémentaires et les cotisations extralégales.

b. Financement par la sécurité sociale: Maribel social, activation des cotisations de sécurité sociale, titres-services; financement par la fiscalité fédérale: travail de nuit et en équipes (hypothèse maximum en 2007), heures supplémentaires; financement par la Région flamande: chômeurs âgés.

TABLEAU 17 - Effets par rapport à 2005 des glissements intrasectoriels et intersectoriels dans l'emploi sur les taux de cotisations patronales dans le secteur des entreprises en ce compris les entreprises publiques
(en points de pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Taux moyen de cotisations patronales ^a	-0,08	-0,14	-0,19	-0,24	-0,29	-0,34
- Taux de cotisations légales après réductions ^b	-0,03	-0,05	-0,06	-0,08	-0,09	-0,10
- Taux de cotisations fictives ^c	-0,02	-0,03	-0,05	-0,06	-0,08	-0,09
- Taux de cotisations extralégales (à l'exclusion des pensions complémentaires) ^d	-0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires ^e	-0,03	-0,05	-0,07	-0,09	-0,11	-0,13

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes en raison d'arrondis.

b. Dont -0,02 point de pourcentage en 2011 en raison de glissements intrasectoriels entre programmes spéciaux en faveur de l'emploi (premières embauches, chômeurs de longue durée, jeunes peu qualifiés), emplois peu et bien rémunérés. Vu que dans le cas des autres cotisations (fictives, extralégales, deuxième pilier), les mêmes taux sont appliqués dans chaque branche pour les trois catégories d'emploi, les glissements intrasectoriels n'ont pas d'impact sur les autres taux moyens de cotisations.

c. Les taux sectoriels sont basés sur des perspectives relatives aux pensions publiques destinées aux fonctionnaires des entreprises publiques.

d. Les taux sectoriels sont basés sur des perspectives relatives à l'emploi sectoriel et à l'indice des prix des soins de santé.

e. Taux sectoriels constants au-delà de 2004.

2. Coût salarial et salaire brut

Maîtrise des coûts salariaux grâce à une croissance limitée des salaires bruts...

L'évolution des coûts salariaux dans le secteur des entreprises reste modérée. La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 2,9 % par an en moyenne sur la période 2006-2011 (tableau 18, point 1), soit un rythme légèrement supérieur à celui que l'on a connu au cours des douze dernières années. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation limitée à 1,03 % par an et par une indexation moyenne de 1,84 % par an; l'effet des cotisations sociales patronales est légèrement défavorable (+0,03 % par an - voir également point 1 ci-dessus).

Le scénario retenu suppose en effet que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. A partir de 2007, la croissance des coûts salariaux en Belgique serait équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires. Ceux-ci connaîtraient une nette reprise à partir de 2008.

TABLEAU 18 - Evolution des salaires et de la productivité - secteur des entreprises
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1982-2005	1982-1993	1994-2005	2000-2005	2006-2011
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	4,19	5,83	2,55	2,64	2,92
Augmentation imputable aux éléments suivants ^a :					
- indexation	2,26	2,91	1,62	1,89	1,84
- cotisations sociales patronales totales ^b	0,30	0,61	-0,02	-0,08	0,03
- salaire horaire brut avant indexation	1,60	2,26	0,94	0,82	1,03
2. Coût salarial horaire nominal (avec déduction des subventions salariales)	4,15	5,83	2,47	2,51	2,80
3. Productivité horaire du travail	1,68	1,87	1,48	1,39	1,33

- a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.
b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

... et une progression des subventions salariales.

Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial conforme aux règles de la comptabilité nationale. En d'autres termes, il n'intègre pas les subventions salariales, introduites dès 1997. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes (voir point 1) et constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement du coût salarial. L'impact de ces subsides sur le coût salarial global du secteur des entreprises (point 2 du tableau 18) ne fut pas négligeable au cours des six dernières années, et leur contribution à l'évolution des coûts salariaux reste favorable en période de projection, contrairement à celle des cotisations sociales patronales.

Indexation des salaires insuffisante pour préserver le pouvoir d'achat.

Depuis 2003, l'indexation des salaires - comme la croissance de l'indice santé - a été inférieure à l'inflation, ce qui a eu un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages. Cela devrait encore être le cas pour cette année, et selon ces perspectives, le retard ainsi accumulé ne serait pas complètement comblé à l'horizon 2011.

3. Coût salarial unitaire

Malgré la faiblesse des gains de productivité...

La baisse tendancielle des gains de productivité du travail dans le secteur des entreprises, phénomène amorcé dès le premier choc pétrolier, est confirmée. Cette décroissance (voir point 3 du tableau 18) aurait toutefois tendance à se tasser; les gains de productivité continuent donc à rester à des niveaux historiquement très faibles. Le taux de croissance moyen de la productivité horaire, qui atteignait 1,9 % l'an durant les années 1982 à 1993, est retombé à 1,5 % au cours des douze dernières années et ne serait plus que de 1,3 % sur la période de projection 2006-2011.

Les déterminants de l'évolution des gains de productivité sont analysés de manière plus détaillée à la section C de ce chapitre.

...la hausse des coûts salariaux reste compatible avec la stabilité des prix...

La contribution des salaires à la stabilité des prix (voir chapitre 4) se mesure par l'évolution du coût salarial unitaire nominal (graphique 23). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis 1980. Ainsi, la hausse du coût salarial unitaire nominal atteignait 3,5 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,0 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). Selon ces perspectives, ce ralentissement se poursuivrait durant toute cette décennie. Sur la période de projection proprement dite (2006-2011), ce taux serait de 1,46 %. La hausse des salaires resterait donc largement compatible sur le moyen terme avec l'objectif d'une inflation maximale de 2 % fixé par la BCE.

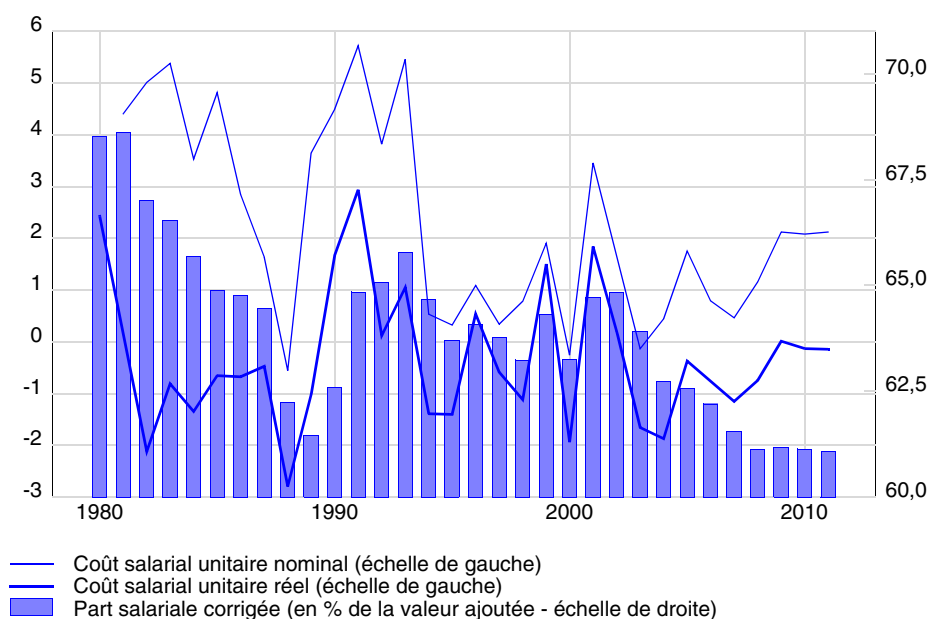
...et conduit à un déclin de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût salarial unitaire a reculé à un rythme annuel de 0,81 % au cours des années '80, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements (graphique 23). Ce recul s'est quasi stabilisé durant la décennie 90 (-0,03 % par an). Il recommence à décroître (-0,43 % par an) entre 2000 et 2011. Sur la période de projection 2006-2011, on enregistrerait même un recul de 0,48 % par an en moyenne.

L'assiette des cotisations sociales augmente moins vite que la croissance économique.

Il s'ensuit qu'au cours des six prochaines années, la part salariale (corrigée) dans le revenu national se réduirait de 62,6 % en 2005 à 61,1 % en 2011. Ceci signifie notamment que l'assiette des cotisations sociales évoluerait moins vite que l'activité économique.

GRAPHIQUE 23 - Evolution du coût salarial¹ unitaire - secteur des entreprises
(taux de croissance annuels en pour cent)



Le scénario salarial dans ces perspectives n'intègre pas de rattrapage de la compétitivité de la Belgique par rapport à l'ensemble de ses trois principaux partenaires commerciaux. Dans son dernier rapport technique², le secrétariat du Conseil central de l'économie évaluait à 2,9 % le dérapage salarial cumulé sur la période 1996-2006. L'encadré qui suit décrit quels seraient les impacts macroéconomiques et budgétaires qu'impliquerait l'élimination d'un tel handicap.

Variante de rattrapage progressif du handicap salarial

Dans cette variante, les salaires bruts non indexés dans le secteur des entreprises sont bloqués à partir de 2007. Par conséquent, les salaires bruts nominaux ne progressent qu'à concurrence de l'indice santé, conformément à la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, et d'une légère dérive salariale de 0,15 % par an suite à l'adaptation des barèmes. Ce blocage est maintenu jusqu'en 2009, ce qui permet à la Belgique de rattraper le handicap salarial accumulé par rapport à ses trois principaux partenaires commerciaux. Le Conseil central de l'économie a estimé ce retard à 2,9 %. A partir de 2010, le coût salarial en Belgique est supposé progresser à nouveau au rythme de la moyenne pondérée de la croissance du coût salarial mesurée dans les trois principaux partenaires commerciaux.

.../...

1. Après déduction des subventions salariales.
2. "Rapport technique du Secrétariat sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial", Conseil Central de l'Economie, novembre 2005.

Le tableau ci-dessous présente l'impact macroéconomique et budgétaire du scénario alternatif de salaire brut réel par rapport au scénario salarial des Perspectives 2006-2011.

TABLEAU 19 - Principaux résultats macroéconomiques et budgétaires de la variante salariale
(écart en % par rapport à la base, sauf mention contraire)

	2007	2009	2011
Demande agrégée (prix constants)			
- Consommation privée	-0,05	-0,33	-0,30
- Investissements des entreprises	-0,00	0,02	0,12
- Investissements en logements	0,00	-0,23	-0,41
- Demande intérieure	-0,03	-0,16	-0,13
- Exportations	0,01	0,05	0,10
- Importations	-0,03	-0,19	-0,19
- PIB	0,01	0,08	0,18
Prix			
- Consommation privée	-0,04	-0,35	-0,64
- Déflateur du PIB	-0,08	-0,58	-0,90
Emploi et chômage			
- Emploi total (différence en unités)	1 810	13 770	23 830
- Emploi total	0,04	0,32	0,54
- Taux de chômage - définition BFP (écart en points de pourcentage)	-0,04	-0,27	-0,46
- Coût salarial réel par tête dans les entreprises	-0,38	-2,15	-2,19
Revenus			
- Revenu disponible réel des particuliers	-0,07	-0,42	-0,25
- Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée (écart en points de pourcentage)	0,15	0,79	0,70
Finances publiques			
- Capacité nette (+) ou besoin net (-) de l'ensemble des administrations			
. écart en milliards d'euros	-0,17	-0,96	-1,05
. écart en points de pourcentage du PIB	-0,05	-0,28	-0,29
- Dette publique (écart en points de pourcentage du PIB)	0,08	0,84	1,52

La baisse du coût salarial (par rapport au scénario de référence) au cours de la période 2007-2009 a un double effet sur la demande intérieure. D'une part, elle contribue à améliorer la rentabilité des entreprises (+0,79 %) et stimule leurs investissements (+0,02 %). D'autre part, elle occasionne un ralentissement de la consommation des ménages (-0,33 %) et des investissements en logements (-0,23 %) étant donné que la baisse de la masse salariale brute réelle n'est pas suffisamment compensée par les créations d'emploi (+0,32 %). Cette évolution se traduit par un tassement (-0,42 %) du revenu disponible réel des particuliers, et finalement, de la demande intérieure 0,16 %. Avantageuses par des prix plus concurrentiels, les exportations progressent (+0,05 %) tandis que les importations fléchissent (-0,19 %) sous l'effet combiné du ralentissement de la demande intérieure et de la meilleure compétitivité-prix. A son tour, cette évolution fait progresser de 0,08 % le PIB en volume. Il est important de remarquer que même au-delà de 2009, le blocage temporaire de la croissance salariale réelle continue à exercer ses effets car l'économie continue à fonctionner dans un contexte de coûts salariaux réels moindres et que, par ailleurs, les adaptations sont toujours opérées avec un certain retard. Ainsi, les impacts positifs sur le PIB, les investissements des entreprises et les exportations perdurent (respectivement +0,18 %, +0,12 % et +0,1 % en 2011). D'autre part, l'augmentation plus forte de l'emploi (+0,54 %) permet certes de stabiliser les effets négatifs exercés sur la consommation privée (-0,3 % en 2011) mais ne parvient pas à stopper le recul des investissements résidentiels (-0,41 % en 2011).

Sur le plan des finances publiques, la baisse de la masse salariale réelle et des prix, observée en 2007-2009, entraîne une diminution des recettes de l'impôt des personnes physiques, laquelle n'est que partiellement compensée par la hausse des recettes de l'impôt des sociétés. On observe, par conséquent, un recul de 0,25 point de % du PIB du solde primaire des administrations publiques, et partant, une hausse de 0,03 point de % du PIB des charges d'intérêt sur la dette publique. Au total, le besoin net de financement est ainsi relevé de 0,28 point de % du PIB. De plus, les finances publiques restent détériorées après la levée du blocage salarial. Le solde primaire reste dégradé (-0,23 point de % du PIB en 2011) et les charges d'intérêt restent plus élevées (+0,06 point de % du PIB en 2011).

C. Productivité et emploi

L'année dernière, les Perspectives 2005-2010 consacraient un dossier thématique aux déterminants de la productivité macroéconomique. Le point 1 poursuit plus en profondeur cette analyse. Le point 2 est consacré à l'analyse descriptive des perspectives d'emploi. Le point 3 s'attache plus en détail à l'évolution de l'emploi dans la classe d'âge (55-64 ans) la plus sensible aux sorties anticipées du marché du travail.

1. Productivité macroéconomique et ses déterminants

Approfondissement de l'analyse, entamée l'année dernière,...

L'année dernière, les Perspectives 2005-2010 avaient mis en évidence certains facteurs explicatifs de l'évolution de la productivité macroéconomique, comme par exemple le rôle joué par l'évolution des salaires. Une partie de la baisse des gains de productivité enregistrée au cours des deux dernières décennies restait toutefois inexpliquée. Une hypothèse, corroborée par une analyse économétrique au niveau macro-sectoriel et par une analyse shift-share, était dès lors émise: le glissement progressif de l'emploi de l'industrie vers les services expliquerait, au moins partiellement, le ralentissement des gains de productivité au niveau macroéconomique. Par ailleurs, les effets des politiques en faveur des travailleurs peu qualifiés, développées à partir des années nonante, étaient également invoqués pour tenter d'expliquer ce ralentissement. Dans l'analyse qui suit, nous tentons de quantifier l'impact de ces deux phénomènes.

...par la prise en compte d'effets de structure et du coût relatif du travail peu qualifié par rapport au travail qualifié.

La méthodologie suivie, décrite dans l'encadré, est celle utilisée dans l'édition 2005 des Perspectives¹ mais enrichie pour prendre en compte les effets de structure et l'évolution du coût relatif du travail peu qualifié par rapport au travail qualifié². Rappelons que traditionnellement, la productivité macroéconomique est décomposée, à l'aide de l'approche dite de la comptabilité de la croissance, en un certain nombre d'éléments explicatifs que sont la qualité des facteurs de production, le stock de capital par travailleur et la productivité totale des facteurs. La méthode retenue ici remonte d'un cran dans la recherche des paramètres explicatifs de la productivité macroéconomique en postulant que les quantités de facteurs mises en oeuvre ne sont que des variables intermédiaires, les vrais déterminants étant le coût des facteurs et le progrès technique. L'évaluation de leur contribution respective nécessite le recours à une approche économétrique basée sur une fonction de production.

Plus grande crédibilité de l'équation et confirmation de la contribution du salaire réel et de la durée du travail.

Les résultats sont présentés au tableau 20 en moyenne de période, la décennie actuelle (prolongée jusqu'en 2011) étant de plus scindée en deux pour distinguer la partie observée de celle projetée. A en juger par la faiblesse des résidus³, l'équa-

1. Voir le dossier thématique consacré à l'évolution de la productivité dans les Perspectives économiques d'avril 2005.
2. Empiriquement la distinction entre ces deux catégories est faite non pas sur base des qualifications mais bien des niveaux de salaires. Ainsi les travailleurs peu qualifiés sont assimilés à des 'bas salaires' (= salaire brut inférieur à 4 685 euro par trimestre en 2000, indexé au salaire moyen du secteur marchand) et les travailleurs qualifiés à des 'hauts salaires'. Voir à ce sujet: Stockman P., "General and selective reductions in employer social-security contributions in the 2002 vintage of HERMES", Working Paper 06-02, Bureau fédéral du Plan, juin 2002.
3. Les résidus représentent l'écart entre les gains de productivité observés/projetés et ceux estimés sur base de l'équation (1) présentée dans l'encadré. Il est évident qu'année par année, les résidus sont différents de zéro car la réalité ne peut pas être expliquée sans erreur par une équation économétrique; toutefois en moyenne de sous-période, il est souhaitable d'avoir des erreurs proches de zéro pour assurer la crédibilité de l'équation.

tion décrit remarquablement bien l'évolution tendancielle des gains de productivité macroéconomiques au cours des trois décennies écoulées et confirme les résultats des perspectives 2006-2011¹. En ce qui concerne la contribution du salaire réel et de la durée du travail, les résultats obtenus l'année dernière sont confirmés. Primo, l'essentiel du ralentissement des gains de productivité dans les années quatre-vingt par rapport aux années septante est imputable à la contribution nettement plus faible du salaire réel. Secundo, la durée du travail ne contribue plus que faiblement à la baisse des gains de productivité par tête dès les années quatre-vingt.

TABLEAU 20 - Contributions à la croissance de la productivité par tête
(taux de croissance annuels moyens)

	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2011	2001-2005	2006-2011
Taux de croissance de la productivité	3,8	1,8	1,4	1,2	1,1	1,3
Contribution du salaire réel	2,9	0,5	0,7	0,4	0,4	0,4
Contribution de la durée du travail	-0,6	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	-0,0
Contribution du coût relatif bas salaires	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0
Contribution de l'efficacité du travail	1,6	1,5	0,9	0,8	0,8	0,8
<i>Industrie manufacturière</i>	0,3	0,5	0,2	0,3	0,2	0,3
<i>Construction</i>	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,0
<i>Services marchands</i>	1,3	1,0	0,6	0,5	0,6	0,5
Résidu	-0,0	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,1

La contribution de l'efficacité du travail est mieux expliquée;...

Par contre, en ce qui concerne la contribution de l'efficacité du travail² nous pouvons maintenant être plus précis. Alors qu'au niveau agrégé le ralentissement des gains d'efficacité ne se marque que nettement à partir des années nonante, il résulte en fait, comme nous le montrons dans l'encadré, d'un mélange d'événements survenus au niveau des branches au début des années quatre-vingt: net ralentissement dans les services mais masqué partiellement par des gains ponctuels très importants dans l'industrie à la même époque. Les modifications structurelles en faveur de l'emploi dans les services marchands contribuent également de façon continue au ralentissement progressif des gains d'efficacité; pour cette raison la contribution de l'efficacité serait ralentie de 0,1 point de pour cent par an en moyenne sur la période de projection 2006-2011 par rapport à la décennie nonante.

...celle du coût relatifs des bas salaires est négative, mais très faible.

Quant à la contribution du coût relatifs des bas salaires, celle-ci est bien négative au cours des années nonante et pour la première moitié de la décennie actuelle mais cette contribution est néanmoins très faible et non significative à la première décimale. Evidemment comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière, résumer à l'aide d'une seule variable de coût relatif l'ensemble des mesures prises pour la remise au travail des catégories de travailleurs à productivité faible relève de la gageure. Il serait dès lors tentant d'attribuer le résidu (négatif) pour les années nonante à ces mesures. Toutefois cela ne peut pas être démontré ici.

1. Rappelons que celles-ci sont générées à l'aide du modèle économétrique macrosectoriel HERMES.
2. Rappelons que l'efficacité du travail représente, dans le cadre théorique dans lequel nous nous plaçons, le progrès technique au sens large, soit la productivité à long terme du travail.

Calcul de l'efficacité au niveau agrégé

Partant d'une économie où les firmes évoluent en concurrence monopolistique et font face à une technologie à rendements constants de type CES à trois facteurs de production (capital, main d'oeuvre qualifiée et non qualifiée), on peut montrer que le programme de maximisation du profit entraîne l'expression suivante pour la productivité par tête^a:

$$y - l = \sigma(w-p) + (1-\sigma)[e + h + \phi \text{ crel}] + \text{cte} \quad (1)$$

où les minuscules symbolisent les logarithmes des variables, y pour la valeur ajoutée, l pour l'emploi, p pour le prix de la valeur ajoutée, w pour le salaire coût par tête, e pour l'efficacité du travail, h pour la durée moyenne du travail et crel pour le coût relatif du travail peu qualifié/qualifié.

L'équation (1) exprime la productivité par tête comme une moyenne pondérée par σ (l'élasticité de substitution entre capital et travail) du salaire réel et de l'efficacité du travail 'corrigée' pour la durée et le salaire relatif.

La stratégie de calcul de l'efficacité agrégée pour l'ensemble du secteur marchand s'inspire de celle utilisée pour le modèle français Mésange^b et consiste en estimation de l'équation (1) pour chaque branche d'activité considérée, l'efficacité agrégée étant par la suite obtenue comme une moyenne pondérée par les effectifs des efficacités estimées par branches. Par analogie avec l'analyse menée dans les Perspectives économiques de l'année dernière, nous retenons une subdivision macro-sectorielle en trois branches: industrie manufacturière, construction et services marchands. Les résultats d'estimation de l'équation (1) pour ces trois branches sont repris au tableau ci-dessous, ainsi qu'à chaque fois la spécification retenue pour l'efficacité du travail.

TABLEAU 21 - Equation de productivité: résultats d'estimation
(période d'estimation: 1970-2004)

	σ	ϕ	DW	DF
Industrie manufacturière ^a	0,61	0,09	1,41	-4,20
Construction ^b	0,58	0,10	1,56	-4,51
Services marchands ^c	0,46	0,02	1,41	-4,72
Secteur des entreprises ^d	0,50	0,03	1,86	-5,40

a. $e_i = -3,97 + 0,19*(t > 1982) + 0,043*t*(t < 1983) + 0,042*t*(t > 1982)$

b. $e_i = -3,61 + 0,021*t$

c. $e_i = -3,43 + 0,21*(t > 1982) + 0,023*t*(t < 1983) + 0,010*t*(t > 1982)$

d. $e = \sum e_i*(L_i/L)$

Les deux dernières colonnes reprennent les statistiques diagnostiques de Durbin-Watson et de Dickey-Fuller qui indiquent que l'hypothèse de non-stationnarité des résidus peut être rejetée dans tous les cas. La première colonne reprend les élasticités de substitution capital-travail pour chacune des branches et pour l'ensemble du secteur des entreprises. Les valeurs obtenues, nettement inférieures à l'unité et plus élevées pour l'industrie que les services, sont en ligne avec celles obtenues dans d'autres travaux empiriques de même nature. L'élasticité de substitution agrégée se situe bien dans la fourchette des estimations par branche. Les valeurs de l'élasticité au coût relatif du travail, repris dans la deuxième colonne, ont le bon signe (une baisse du coût relatif 'bas salaire' freine la croissance de la productivité) mais sont très faibles, ce qui explique la faiblesse des contributions présentées au tableau 20.

La spécification des tendances, dont le choix fut conditionné par les critères de stationnarité des résidus et de qualité de l'ajustement statistique, est reprise en bas de tableau. Pour l'industrie manufacturière, l'efficacité du travail est modélisée par une tendance avec un saut dans le niveau d'efficacité en 1983, qui pourrait s'expliquer par les très importantes restructurations qu'a connu le secteur à cette époque. Par la suite, la pente n'est que très légèrement plus faible, la progression de l'efficacité n'étant que très peu ralentie. Pour la construction, une tendance sans rupture donne des résultats satisfaisants. La spécification pour les services marchands retient, outre un effet de niveau, surtout une rupture en 1983 impliquant un assez net ralentissement des gains d'efficacité par la suite.

a. Pour la dérivation mathématique de l'équation (1) à partir du modèle théorique voir: Beffy P-O. et L'Angevin Clotilde, "Chômage et boucle prix-salaire: apport d'un modèle qualifié/peu qualifié", INSEE, Document de travail, G 2005/10, juillet 2005.

b. Allard-Prigent C., Audenis C., Berger K., Carnot N., Duchene S. et Pesin F., "Présentation du modèle Mésange - Modèle Econométrique de Simulation et d'Analyse Générale de l'Economie", Document de travail, Direction de la Prévision, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, mai 2002.

2. L'emploi

Un recul conjoncturel temporaire au début de l'année passée...

La croissance de la valeur ajoutée du secteur des entreprises s'est fortement détériorée au cours du premier trimestre de l'année passée. Ce recul fut cependant d'une durée particulièrement courte: dès le deuxième trimestre, l'activité s'est redressée et cette reprise se poursuivrait durant toute l'année en cours. Il s'ensuit que la croissance annuelle moyenne en 2005 (seulement 1,4 %) est faible comparée aux deux années adjacentes (2,1 % en 2004 et 2,3 % en 2006).

L'évolution de l'emploi dans les entreprises ne semble cependant pas avoir été affectée par le recul éphémère de l'activité: la croissance de l'emploi s'est accélérée de 0,5 % en 2004 à 1,3 % en 2005 (aidée il est vrai par le profil trimestriel en hausse de l'emploi en 2004), et maintient ce rythme en 2006.

...compensé en grande partie par une baisse des gains de productivité.

La faible croissance du début 2005 fut donc absorbée en grande partie par un fort ralentissement de la croissance de la productivité horaire (qui a chuté de 1,4 % à 0,2 %) et, dans une moindre mesure, par une baisse de la durée moyenne du travail légèrement supérieure à son trend (-0,15 %); ainsi, les gains de productivité par tête ont quasiment stagné l'année passée. En 2006, l'impact positif de la conjoncture annule la réduction tendancielle de la durée du travail, et les gains de productivité se redressent - tant horaires que par tête - à 1,0 %.

TABLEAU 22 - Volume de travail et emploi dans le secteur des entreprises
(taux de croissance annuels moyens)

	1981 1990	1991 1999	2000 2005	2006 2011
Valeur ajoutée réelle	2,16	1,72	1,95	2,32
Productivité horaire	2,22	1,40	1,39	1,33
Volume de travail	-0,05	0,31	0,56	0,97
Emploi en nombre de personnes	0,33	0,45	0,77	1,03

Grâce à une croissance importante de la valeur ajoutée...

La croissance de la valeur ajoutée reste également aux alentours de 2,3 % après 2006: d'abord un léger repli en 2007, suivi d'une reprise progressive au cours des années suivantes. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance moyenne est légèrement supérieure à celle des six dernières années (2,32 % contre 1,95 %; tableau 22).

...et à des gains de productivité tendanciellement faibles, entretenus par une évolution modérée des salaires réels,...

La croissance de la productivité horaire s'accélère encore à 1,3 % en 2007, puis progresse légèrement au cours des années suivantes pour atteindre 1,5 % en 2011. Sur l'ensemble de la période de projection, les gains de productivité (1,33 % par an) ralentissent encore légèrement par rapport à la première moitié de cette décennie (1,39 % par an). Les raisons pour lesquelles cette croissance est nettement inférieure à celle des années quatre-vingt ont été développées au point 1 ci-dessus: croissance modérée des salaires réels et surtout efficacité du travail moins forte, ce dernier phénomène étant renforcé par des glissements sectoriels de l'emploi. Sur la période de projection l'évolution des salaires réels reste modérée, bien que l'on puisse parler d'un profil croissant progressivement à partir de

2008, lorsque l'inflation salariale s'accroît systématiquement chez nos voisins et lorsque la contribution des mesures parafiscales et de subventions salariales à la maîtrise des coûts salariaux se tasse graduellement (voir section B).

...mais sans incitants univoques à la création d'emplois peu qualifiés,...

L'analyse économétrique au point 1 n'a pas permis de mettre en évidence un effet quantitatif considérable des politiques de soutien à l'emploi peu qualifié sur le développement de la productivité. Pendant la période de projection, les incitants octroyés au travail peu qualifié ne sont pas univoques. D'une part, certaines mesures sont clairement orientées vers la création d'emplois peu qualifiés. Ainsi, la part dans l'emploi marchand de l'ensemble des emplois du Plan Activa, emplois ALE et emplois titres-services augmente de 2,7 % en 2005 à 3,3 % en 2011. De plus, l'emploi peu qualifié est soutenu par l'extension des réductions de cotisations personnelles (section B point 1). Par contre, l'avantage relatif des emplois bas salaires, qui résulte des politiques de réductions de cotisations patronales et des subventions salariales, s'érode partiellement au fur et à mesure que l'on avance dans la période de projection (section B point 1 également).

...et avec une réduction structurelle modeste de la durée moyenne du travail...

L'évolution de la durée moyenne du travail peut fluctuer fortement d'une année à l'autre pour des raisons conjoncturelles. Cela vaut même pour des moyennes de sous-périodes de six ans. Ainsi, l'évolution de la durée moyenne dans le passé récent (2000-2005) a été influencée à la baisse en raison du fort ralentissement de la croissance au début de la décennie. Toutefois, mesurée sur les dix dernières années, la réduction tendancielle de la durée moyenne du travail n'atteint plus que 0,1 % par an. Deux facteurs structurels expliquent ceci. D'une part, la part du travail à temps partiel augmente continuellement, tendance qui est liée à la forte extension du nombre d'interruptions partielles de carrière et - plus récemment - au nombre de personnes qui travaillent dans le système des titres-services. Par contre, les travailleurs à temps partiel travaillent en moyenne toujours plus d'heures, si bien que l'impact du travail à temps partiel sur la durée moyenne du travail reste limité.

...l'emploi progresse à moyen terme plus fortement que dans le passé récent.

Après une stabilisation - due à la conjoncture - en 2006, la durée moyenne du travail retrouverait à partir de 2007 son rythme tendanciel de réduction lente (-0,1 % par an), en l'absence de nouvelles réductions de la durée conventionnelle du travail. La croissance moyenne de l'emploi dans le secteur des entreprises (1,03 % par an) ne serait que légèrement supérieure à celle du volume de travail, mais nettement plus élevée que dans la première moitié de la décennie. Les entreprises créeraient donc au total 215 000 postes de travail supplémentaires. L'augmentation de l'emploi salarié dans les entreprises seraient encore plus forte (232 000 postes supplémentaires), tandis que le nombre d'indépendants diminuerait légèrement (de 17 000 personnes).

Croissance structurelle de l'emploi dans des sous-branches spécifiques des services marchands...

Depuis plusieurs décennies, les branches d'activité "santé et action sociale" et "autres services marchands"¹ sont les branches créatrices d'emploi par excellence du secteur marchand. Pour les deux branches, cette extension de l'emploi est allée de pair avec des gains de productivité très faibles, voire négatifs. La part des deux

1. Il s'agit notamment des services non financiers aux entreprises, des services personnels, des services socio-culturels et des services à la collectivité.

branches dans l'emploi marchand continue à s'accroître durant la période de projection, passant de 37,6 % en 2005 à 41,2 % en 2011. L'emploi dans la branche "santé et action sociale" progresserait de 86 000 personnes (2,8 % par an), et l'emploi dans la branche "autres services marchands" (hors emplois "titres-services" et emplois ALE) de 126 000 personnes (2,5 % par an).

...et pertes structurelles d'emplois dans l'industrie manufacturière.

D'autres tendances structurelles sont observées comme les pertes d'emplois dans le secteur agricole (9 000 personnes) et la désindustrialisation. L'industrie manufacturière perdrait encore 36 000 emplois, bien que le rythme de ces pertes s'affaiblisse (-1,0 % en moyenne par an contre -1,5 % au cours des six dernières années). L'activité et la demande de travail dans ces branches d'activité sont notamment soutenues par l'augmentation des subventions salariales accordées au travail de nuit et en équipe (voir section B point 1). Grâce à cela, le relèvement du taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière (plus 3,3 point de pourcent) fait plus que compenser la hausse rampante du taux de cotisations patronales (plus 0,9 point de pourcent). Toutefois, la part de l'industrie manufacturière dans l'emploi total du secteur des entreprises recule de 17,4 % en 2005 à 15,4 % en 2011. Le nombre d'emplois dans le secteur de la construction devrait légèrement progresser (d'environ 8 000 unités) au cours des six prochaines années.

Substitution des emplois titres-services aux emplois ALE et au travail en noir.

Enfin, l'extension du système des titres-services mène à un accroissement brut d'environ 19 000 postes de travail supplémentaires. Le volume de l'emploi qui serait ainsi presté via ce système remplace toutefois en grande partie des activités qui étaient prestées soit dans le secteur des ménages, en recourant à une main d'oeuvre majoritairement au noir, soit par des chômeurs inscrits dans une ALE. Le système des ALE est par ailleurs progressivement démantelé (plus de nouveaux entrants depuis avril 2004). Cette substitution par des emplois titres-services va de pair avec une réduction de l'emploi des ALE de 10 000 personnes (désormais comptés comme les titres-services dans l'emploi des entreprises) et un recul de 6 000 personnes du travail en noir dans les services domestiques pour compte propre auprès des ménages.

Forte progression du poids des services marchands.

Au total, l'emploi dans les services marchands ne cesse de croître; de 54 % de l'emploi total du secteur des entreprises en 1980 à 72,2 % en 2005, son poids passerait à 74,9 % en 2011. Cette évolution contribue au maintien du rythme de croissance très faible des gains de productivité que l'on connaît dans le secteur des entreprises depuis le début des années nonante (voir point 1 ci-dessus).

TABLEAU 23 - L'emploi intérieur par branche
 (moyennes annuelles, en milliers de personnes)

	1990 par rapport à 1980	1999 par rapport à 1990	2005 par rapport à 1999	2011 par rapport à 2005	1980	1990	2005	2011
Agriculture	-14	-21	-20	-9	135	122	81	72
Industrie	-213	-127	-50	-30	1254	1041	865	835
- Energie	-24	-7	-3	-2	64	40	30	28
- Industrie manufacturière	-135	-121	-56	-36	904	769	591	556
- Construction	-54	2	9	8	287	233	244	251
Services marchands	323	275	222	253	1632	1954	2452	2705
- Transports et communication	-21	4	4	21	304	283	290	311
- Commerce et horeca	53	-18	29	12	656	709	720	732
- Crédit et assurances	18	-3	-6	-1	131	149	140	139
- Santé et action sociale	101	79	77	86	219	320	476	562
- Autres services marchands ^a	172	198	109	126	322	494	801	926
- Titres-services	0	0	13	19	0	0	13	32
- Emplois ALE	0	16	-4	-10	0	0	13	3
Services non marchands	4	11	38	2	753	757	806	807
- Administrations publiques et enseign.	16	6	42	8	680	696	743	751
- Services domestiques ^b	-12	5	-3	-6	73	61	63	56
Emploi intérieur	100	139	190	216	3774	3874	4203	4419
Secteur des entreprises, dont:	96	128	152	215	3021	3117	3397	3612
- Salariés	28	111	171	232	2408	2437	2718	2950
- Indépendants	68	17	-19	-17	613	681	679	662
Population active occupée	103	142	192	217	3817	3920	4254	4471
Taux d'emploi (% de la pop.15-64 ans)	-0,5	1,8	1,5	2,0	59,2	58,7	61,9	64,0

a. hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. pour compte propre auprès des ménages.

Ralentissement important de la création d'emplois publics.

Dans les services non marchands, le démantèlement des services domestiques pour compte propre auprès des ménages est légèrement surcompensé par l'augmentation de l'emploi dans les administrations publiques et dans l'enseignement (de 8 000 personnes), principalement logée dans les Régions et Communautés, ainsi que dans les administrations locales. Cette augmentation est cependant nettement moins prononcée qu'au cours des six dernières années (hausse de 42 000 personnes)¹.

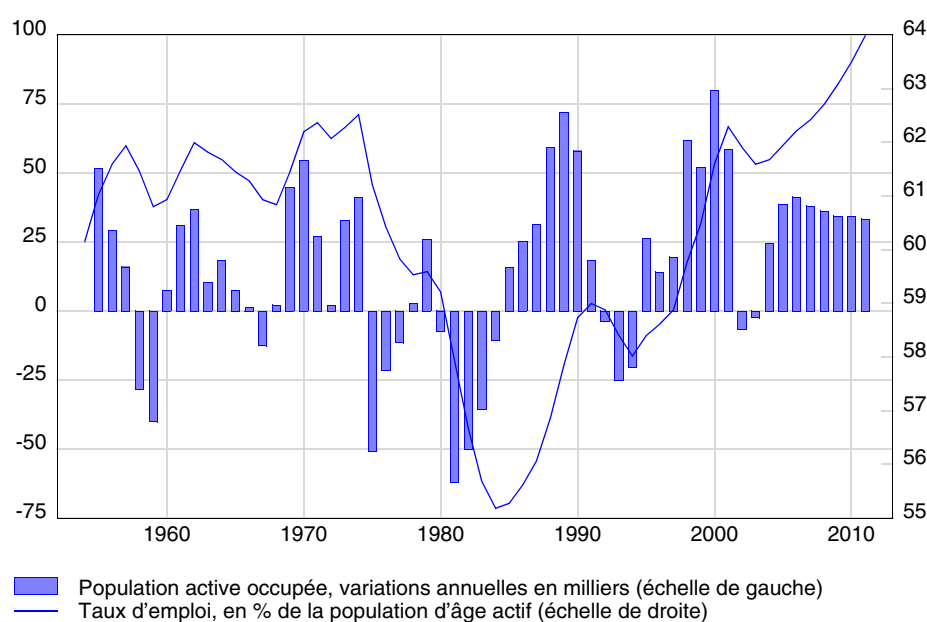
1. Malgré le fait que, dans la récente 'révision 2005' des Comptes nationaux, la progression de l'emploi dans cette branche ait déjà été fortement revue à la baisse suite à l'élimination du personnel enseignant 'mis en disponibilité', qui était comptabilisé injustement dans l'emploi.

Le taux d'emploi atteint son plus haut niveau d'après-guerre.

Compte tenu de la stagnation de l'emploi dans les services non marchands, la progression, en termes absolus, de l'emploi intérieur (216 000 personnes) - et de la population active occupée (217 000 personnes) - est à peu près identique à celle de l'emploi du secteur des entreprises (le taux de croissance est lui légèrement plus faible - 0,8 % par an).

Le taux d'emploi¹ avait atteint un pic en 2001 avec 62,3 %, était redescendu à 61,6 % en 2003, pour ensuite remonter légèrement à 61,9 % en 2005. Au cours des six prochaines années, la croissance de l'emploi (0,83 % par an) resterait nettement plus forte que la croissance de la population d'âge actif (0,29 % par an), qui perd progressivement de l'ampleur. Le taux d'emploi continuerait donc à progresser pour atteindre 64 % en 2011, un nouveau record d'après-guerre.

GRAPHIQUE 24 - Population active occupée et taux d'emploi



3. Emploi à l'âge de la prépension

Interaction entre l'évolution des prépensions et de l'emploi dans les classes d'âge supérieures.

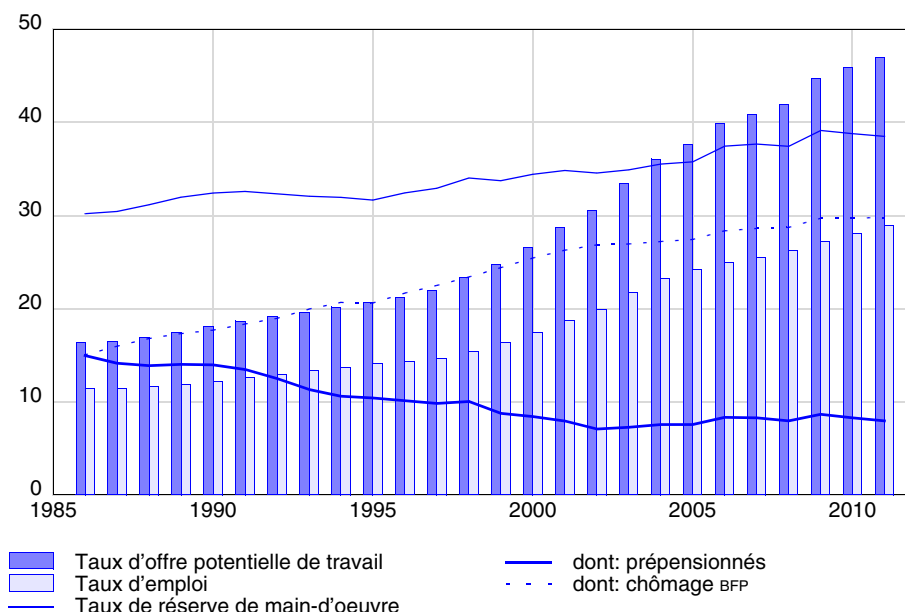
On pourrait s'attendre à ce que les mesures visant à décourager les entrées en prépension aient un effet positif sur l'emploi dans les classes d'âge supérieures. Néanmoins, la vérification factuelle de cette hypothèse est compliquée par le fait que l'emploi à l'âge de la prépension augmente déjà de manière structurelle, sous l'effet d'autres facteurs (socio-démographie et réforme des pensions). D'ailleurs, cette progression structurelle de l'assiette des entrées stimule, quant à elle, l'évolution du nombre de prépensionnés (voir section A, point 2).

1. Mesuré ici comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.

Une analyse plus fine de la classe d'âge 55-64 ans nous apprend que...

Une analyse du taux d'emploi par sexe dans la classe d'âge 55-64 ans permet de mieux comprendre les évolutions sous-jacentes car abstraction peut ainsi être faite des évolutions démographiques pures et d'autres facteurs structurels importants qui agissent sur l'évolution de l'emploi dans les classes d'âge supérieures.

GRAPHIQUE 25 - Déterminants du taux d'emploi dans la classe d'âge 55-64 ans (femmes)



...la hausse du taux d'emploi chez les femmes est dû à l'effet de cohorte,...

La hausse sensible du taux d'emploi des femmes dans cette classe d'âge (de 14,1 % en 1995 à 24,2 % en 2005 et enfin à 28,9 % en 2011) s'explique principalement par la progression du taux d'offre potentielle de travail¹, progression qui elle-même est le fait, d'une part, du vieillissement progressif des cohortes successives de femmes caractérisées par un taux de participation plus élevé au marché du travail (effet de cohorte), et d'autre part, du relèvement de l'âge légal de la retraite pour les femmes.

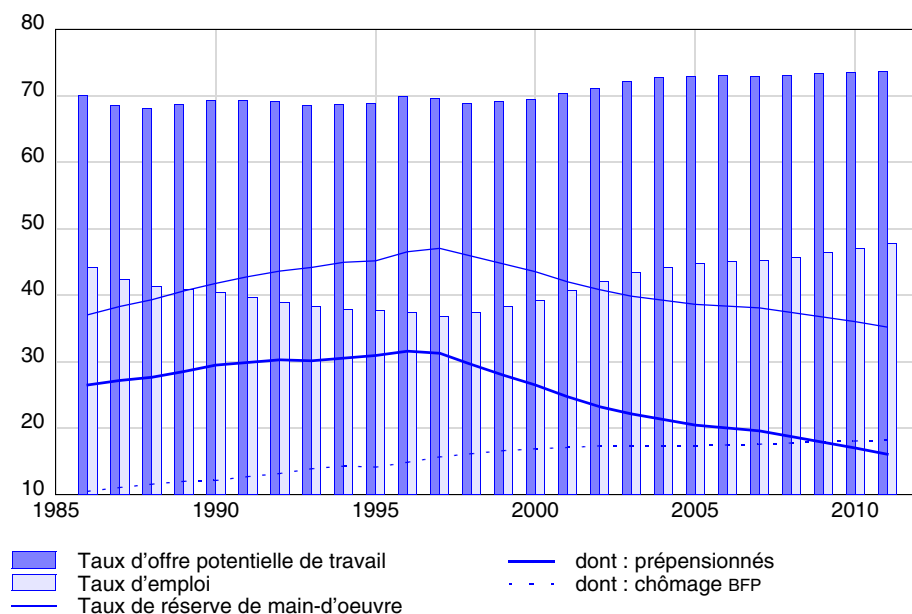
...et interviennent en dépit d'une augmentation du taux de réserve de main-d'oeuvre,...

Cependant, l'emploi des femmes progresse moins vite que l'offre potentielle de travail puisque, parallèlement, le taux de réserve de main-d'oeuvre² féminine progresse systématiquement dans cette classe d'âge (de 31,7 % en 1995 à 35,8 % en 2005 et 38,5 % en 2011). La part des femmes pré pensionnées dans l'offre potentielle de travail diminue ou stagne mais, en revanche, la part des chômeuses augmente sensiblement et pousse à la hausse le taux de réserve de main-d'oeuvre féminine. La croissance disproportionnée de l'offre potentielle de travail chez les femmes de 60 ans et plus (âges où les taux de réserve de main-d'oeuvre sont les plus élevés), suite à la réforme des pensions, contribue à ces évolutions et mas-

1. Rapport entre l'offre potentielle de travail (population active concept BFP, pré pensionnés et personnes en interruption complète de carrière) et la population âgée entre 55 ans et 64 ans.
 2. Rapport entre la réserve de main-d'oeuvre (chômeurs, pré pensionnés, personnes en interruption complète de carrière) et l'offre potentielle de main-d'oeuvre.

que partiellement l'impact économique des mesures visant à décourager les sorties anticipées du marché du travail (voir ci-après).

GRAPHIQUE 26 - Déterminants du taux d'emploi dans la classe d'âge 55-64 ans (hommes)



... alors que l'augmentation du taux d'emploi chez les hommes suit la tendance baissière du taux de réserve de main-d'oeuvre.

Chez les hommes, on observe aussi une légère hausse du taux d'offre potentielle de travail dans la classe d'âge 55-64 ans mais la croissance du taux d'emploi est nettement plus marquée (de 37,7 % en 1995 à 44,8 % en 2005 et 47,7 % en 2011). Donc dans ce cas-ci, la croissance s'explique essentiellement par la baisse du taux global de réserve de main-d'oeuvre. La forte baisse de la part des prépensionnés dans l'offre potentielle de travail, sous l'effet des mesures décidées dans les années nonante, n'a que très partiellement été compensée par une progression de la part des chômeurs. A noter que cette même conclusion vaut également pour les femmes âgées entre 55 et 59 ans (âges qui ne sont pas affectés par la réforme des pensions). Dès lors, les mesures visant à décourager les entrées en prépension semblent donc bien avoir eu un effet positif sur le taux d'emploi dans les classes d'âge supérieures.

D. Réserve de main-d'oeuvre et chômage

Le net accroissement du chômage et de la réserve de main-d'oeuvre dû une croissance faible...

Plusieurs années successives de croissance extrêmement modérée de l'activité économique ont entraîné une forte progression du chômage (définition BFP, incluant les "chômeurs âgés"), tant en chiffres absolus (de 605 000 en 2001 à 710 000 en 2004, soit un accroissement de plus de 100 000 unités) qu'en pourcentage (de 12,6 % à 14,4 %). Par ailleurs, en 2004, près de 140 000 personnes se trouvaient encore dans les régimes de sortie indemnisés par l'ONEM (prépension; interruption de carrière complète), si bien que la réserve de main-d'oeuvre globale comptait 849 000 personnes (16,8 % de l'offre potentielle).

... n'est que partiellement effacé.

En 2005, le chômage s'est stabilisé, si bien que le taux de chômage s'est tassé légèrement à 14,3 %. A partir de 2006, le nombre de chômeurs devrait également diminuer en termes absolus (-38 000 personnes sur l'ensemble des six prochaines années), même si la majeure partie de cette baisse n'est pas attendue avant la fin de la période de projection (2010-2011), moment où la croissance de la population active commence à décliner rapidement. Le taux de chômage s'établirait ainsi à 13,7 % en 2009 avant d'accélérer son repli dans les deux années qui suivent, atteignant 13,1 % en 2011. Comme cela a déjà été souligné plus haut, malgré les mesures issues du Pacte de solidarité entre les générations, le nombre de prépensionnés devrait rester quasiment constant à moyen terme. Leur part dans la réserve de main-d'oeuvre globale continue donc à augmenter légèrement durant la période de projection (de 12,9 % à 13,3 %), impliquant une baisse du taux de réserve de main-d'oeuvre un peu moins prononcée (qui passe de 16,6 % à 15,3 %).

TABLEAU 24 - Réserve de main-d'oeuvre et chômage^a
(moyennes annuelles, en milliers de personnes; taux en %)

	1990 par rapport à 1980	1999 par rapport à 1990	2005 par rapport à 1999	2011 par rapport à 2005	1980	1990	2005	2011
Offre potentielle de travail (1)	288	290	273	178	4253	4540	5103	5281
- Interruptions de carrière à temps plein (2)	22	3	4	1	0	22	29	30
- Prépensions (3)	68	-25	-10	-2	76	144	109	107
Population active (définition BFP) (4)	199	312	278	179	4176	4375	4965	5144
- Population active occupée	103	142	192	217	3817	3920	4254	4471
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	31	101	93	-23	359	390	585	562
- Chômeurs âgés (6)	65	68	-7	-15	0	65	126	110
Chômage (définition BFP) (7)=(5)+(6)	96	169	86	-38	359	455	710	672
Réserve de main-d'oeuvre (8)=(7)+(2)+(3)	185	147	81	-39	436	621	848	810
Taux de réserve de main-d'oeuvre (8)/(1)	3,4	2,2	0,7	-1,3	10,2	13,7	16,6	15,3
Taux de chômage (définition BFP) (7)/(4)	1,8	2,9	1,0	-1,2	8,6	10,4	14,3	13,1

a. Dans ce tableau, l'offre de travail, la population active et la population active occupée incluent les personnes occupées de 65 ans et plus.

La cohérence entre le scénario salarial et les perspectives pour le marché du travail n'est pas garantie a priori...

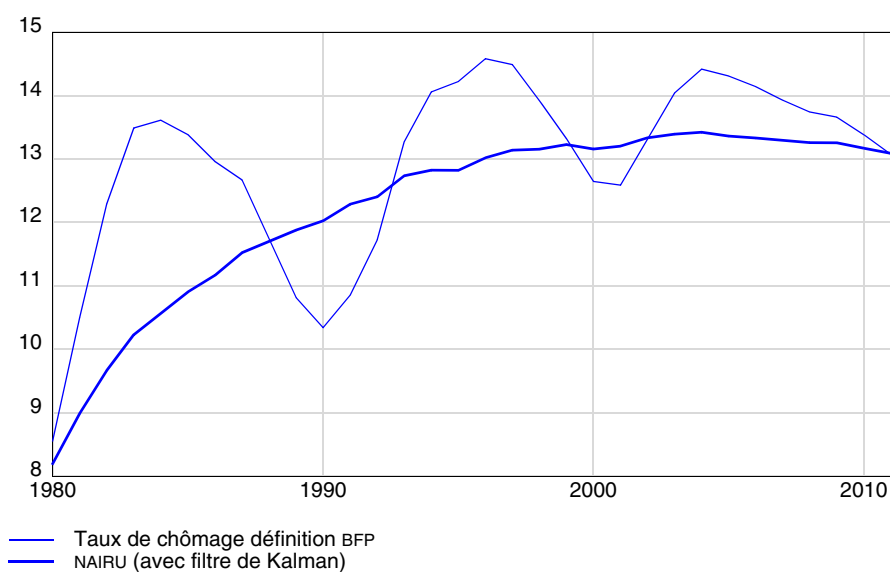
La cohérence entre l'évolution du chômage et le scénario de formation des salaires tel qu'il est esquissé dans les présentes perspectives n'est pas garantie a priori. En effet, ce scénario est entièrement basé sur l'hypothèse selon laquelle les salaires belges suivent l'évolution telle qu'elle se présente dans les pays voisins, indépendamment du contexte macroéconomique national (cf. section B, point 2). Le choix d'un scénario salarial exogène à moyen terme fait notamment en sorte qu'il n'est pas possible d'évaluer correctement l'impact net sur l'emploi et sur le chômage de mesures visant à donner des impulsions supplémentaires à l'offre de travail (comme, par exemple, l'introduction du "bonus pension" ou la restriction de l'accès à la prépension). On ne peut donc qu'évaluer la cohérence globale des perspectives sur le marché du travail, y inclus de ces mesures.

La question se pose notamment de savoir si dans les présentes perspectives, la demande ou la croissance soutenue de l'emploi ne suppose pas - compte tenu d'une

inflation salariale somme toute limitée - une évolution déraisonnable du taux de chômage structurel. Un des moyens de tester la cohérence interne des perspectives à cet égard est d'utiliser une méthode qui tente de scinder l'évolution du chômage en une composante conjoncturelle et une composante structurelle (voir l'encadré pour la terminologie et la méthodologie).

Le graphique 27 montre l'évolution du taux de chômage (définition BFP) et du NAIRU calculé avec le filtre de Kalman (cf. encadré). Les années pendant lesquelles le taux de chômage est inférieur au NAIRU (soit celles pour lesquelles l'*unemployment gap* est négatif) correspondent aux périodes de tensions salariales, soit au tournant des deux dernières décennies.

GRAPHIQUE 27 - Taux de chômage observé et NAIRU - définition BFP



...et repose sur une baisse - modeste - du taux de chômage structurel,...

Selon cette analyse, la seconde moitié de la décennie en cours devrait être une période de baisse cyclique du chômage, qui ne s'épuisera tout à fait qu'à la fin de la période de projection, ce qui est cohérent avec la prévision selon laquelle l'inflation salariale ne s'accroîtra qu'à partir de 2008. Toutefois, la baisse du taux de chômage évoquée dans ces perspectives reposerait également en partie sur une baisse - certes modeste - du NAIRU sur l'ensemble de la période de projection, une donnée inédite depuis les années 80.

La mesure du NAIRU

Le concept de NAIRU, à savoir le niveau du chômage compatible avec une inflation stable, est généralement associé d'un point de vue empirique au taux de chômage structurel, ces deux notions étant en pratique difficiles à différencier. La littérature économique distingue trois approches pour estimer des variables non observées: les méthodes structurelles qui reposent sur un modèle économique, les méthodes purement statistiques basées sur des filtres et des méthodes dites semi-structurelles combinant les deux approches précédentes. Les organisations internationales comme l'OCDE ou la CE ont choisi cette dernière option pour l'estimation du NAIRU. Cette approche permet en effet d'ajouter un contenu économique, sous la forme d'une courbe de Phillips en forme réduite, aux techniques plus pragmatiques d'extraction de tendance. Elle ne permet toutefois pas d'identifier les déterminants institutionnels ou comportementaux sous-jacents au taux de chômage structurel, ceux-ci étant il est vrai délicats à mettre en évidence économétriquement, puisque fort sensibles à la spécification retenue.

La procédure d'estimation du NAIRU retenue par la CE et utilisée au chapitre 3 des Perspectives pour le calcul de l'output potentiel recourt à la technique du filtre Kalman. Celle-ci peut schématiquement être décrite comme suit.

Le taux de chômage observé est supposé pouvoir être décomposé en sa tendance (le NAIRU) et son cycle:

$$UR_t = UR^T_t + UR^C_t \quad (1)$$

avec la composante cyclique décrite par un processus autoregressif stationnaire ($\phi_1 + \phi_2 < 1$):

$$(1 - \phi_1 L - \phi_2 L^2)UR^C_t = \varepsilon^C_t \quad \text{avec } \varepsilon^C_t \sim N(0, V^C) \quad (2)$$

et la tendance par une marche aléatoire avec drift:

$$(1 - L)UR^T_t = \mu_t + \varepsilon^T_t \quad \text{avec } \varepsilon^T_t \sim N(0, V^T) \quad (3)$$

où μ_t est une constante ou une marche aléatoire.

De plus on suppose que la variation de l'inflation salariale $\Delta\pi_t$ peut être expliquée par la composante cyclique du chômage ("unemployment gap") et par d'autres variables exogènes^a Z_t :

$$\Delta\pi_t = cte + \delta Z_t + \beta UR^C_t + v_t \quad (4)$$

L'ensemble des coefficients du système constitué par les équations de (1) à (4) est estimé par la méthode du maximum de vraisemblance.

- a. Pour la Belgique ces variables sont: la productivité et les termes de l'échange (en différence seconde) et l'unemployment gap retardé d'une période (voir Denis et. al., op. cit.).

...lequel subit les pressions à la hausse tant du vieillissement...

Parmi les facteurs qui ont un effet à la hausse sur le taux de chômage structurel au cours de la période de projection, il convient de mentionner en premier lieu le vieillissement de la population active. Si la part des plus de 50 ans dans les chiffres du chômage atteignait encore 28,9 % en 2005, elle devrait, - notamment sous l'effet de la réforme des pensions - grimper à 38,9 % en 2011. Cela correspond à un accroissement du nombre de chômeurs de plus de 50 ans de 56 000 unités. C'est précisément dans cette classe d'âge que l'écart entre le taux de chômage définition BFP (concept administratif) et le taux de chômage EFT¹ est le plus grand (en 2004: 18,9 % vs. 4,7 %). Etant donné que les taux de chômage EFT constituent un meilleur indicateur de la recherche active d'emploi et de la disponibilité immédiate sur le marché du travail que les taux de chômage administratifs, cette évolution implique (*ceteris paribus*) une hausse du taux de chômage structurel dans le concept définition BFP.

1. Tel que mesuré dans les enquêtes de l'INS sur les forces de travail (EFT).

Dans la classe d'âge des 15-49 ans, les présentes perspectives tablent sur une baisse du taux de chômage administratif, qui passerait de 13,2 % à 11,0 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui mesuré à la fin de la dernière période de haute conjoncture (11,2 % en 2001).

...que de l'évolution régionale contrastée de l'offre de travail,...

Un deuxième facteur favorisant plutôt une hausse du taux de chômage structurel est le fait qu'à moyen terme, la population active augmente moins en Flandre (0,46 % par an) qu'à Bruxelles (0,52 % par an) et en Wallonie (0,85 % par an), alors que c'est déjà en Flandre que les taux de chômage sont les plus bas (en 2005, 8,4 % de chômage chez les moins de 50 ans, contre respectivement 23,1 % et 19,1 % à Bruxelles et en Wallonie).

...mais est toutefois tiré à la baisse par un certain nombre de mesures récentes.

D'autre part, un certain nombre de mesures récentes tendraient au contraire à faire baisser le taux de chômage structurel. Il s'agit tout d'abord des mesures qui incitent davantage les jeunes à rechercher activement un emploi tout en leur proposant une offre élargie de formations et d'opportunités sur le marché de l'emploi. Il s'agit ensuite des mesures visant à freiner le recours aux pseudo-régimes de prépension au sein du chômage. On peut enfin mentionner la réforme en cours du régime des "chômeurs âgés"¹, à condition que la politique de placement et l'accompagnement plus intensif des chômeurs soient élargies aux classes d'âge supérieures.

1. L'âge minimal d'accès au statut a été relevé à 58 ans, contre 50 ans auparavant.



VI Finances publiques

Compte tenu des décisions budgétaires connues au 30 avril, le solde de 2006 présenterait un déficit nominal de 0,3 % du PIB. A moyen terme, les finances publiques restent modérément mais structurellement déficitaires. Ce diagnostic découle de l'orientation expansionniste des décisions budgétaires, dans un contexte de marges de manoeuvre relativement faibles.

TABLEAU 25 - Compte consolidé des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
Solde de financement	-0,1	0,1	-0,3	-1,2	-1,0	-0,7	-0,5	-0,3	-0,2
Solde primaire	4,8	4,6	4,0	2,9	2,9	3,0	3,2	3,2	-1,5
Recettes	47,5	47,9	47,6	46,7	46,6	46,7	46,7	46,8	-0,7
Fiscales et parafiscales	44,6	44,7	44,5	44,2	44,1	44,2	44,2	44,3	-0,3
Non fiscales	2,9	3,2	3,1	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	-0,4
Dépenses primaires consolidées	42,8	43,4	43,6	43,7	43,7	43,6	43,6	43,6	0,8
Frais de fonctionnement et investissements	15,4	15,4	15,4	15,2	15,0	14,9	14,9	14,9	-0,4
Transferts sociaux	23,2	23,1	23,1	23,2	23,5	23,6	23,6	23,6	0,5
Autres	4,3	4,9	5,1	5,3	5,3	5,1	5,1	5,0	0,8
Charges d'intérêt	4,9	4,5	4,3	4,1	3,9	3,8	3,7	3,6	-1,3

La faiblesse des marges de manoeuvre vient, d'abord, du fait qu'elles sont pratiquement inexistantes au point de départ: le solde budgétaire de 2005, tant nominal que structurel (corrigé des effets du cycle, mesures ponctuelles et glissements), n'affiche qu'un léger surplus de 0,1 % du PIB. Ensuite, les évolutions macroéconomiques sont relativement défavorables aux recettes fiscales: la part salariale recule dans le PIB (jusqu'en 2008), et la consommation des ménages se tasse (de 2007 jusqu'en fin de période), particulièrement celle des produits à accises. Enfin, le recul des charges d'intérêt est beaucoup moins rapide que par le passé.

Le caractère expansionniste des décisions budgétaires se manifeste surtout en dépenses: maintien en 2006 et 2007 de la norme de croissance réelle de 4,5 % des dépenses de soins de santé, revalorisations des pensions et d'autres revenus de remplacement (mesures de Gembloux, d'Ostende, du Pacte de solidarité entre les générations), hausse des dépenses de soutien de l'emploi et de la compétitivité, développement du transport par rail et autres. En recettes, la baisse des prélèvements sur les revenus du travail est partiellement compensée par la hausse d'autres impôts, notamment sur certains revenus du capital.

Le solde primaire se dégrade sensiblement en 2006 et, encore davantage, en 2007. En 2006, d'importantes mesures ponctuelles permettent de compenser partiellement l'impact sur le déficit de l'arrivée à maturité des coûts de la réforme de l'impôt des personnes physiques, de la hausse des subsides à l'emploi et de l'augmentation des investissements des pouvoirs locaux. Les mesures ponctuelles disparaissent en 2007 (dans l'état actuel des informations disponibles), de sorte que le déficit atteint alors 1,2 % du PIB.

Après 2007, le ratio des dépenses primaires dans le PIB se stabilise (malgré le coût budgétaire des mesures du Pacte de solidarité entre les générations), mettant ainsi un terme à une période haussière débutée en 2001. Vu la relative stabilité du ratio des recettes et le tassement des charges d'intérêt, le déficit public se résorbe lentement, à concurrence d'environ 0,2 % du PIB par an. Néanmoins, à l'horizon 2011, le déficit se monte encore à 0,3 % du PIB.

L'amélioration du solde budgétaire à concurrence de 0,2 % du PIB par an à moyen terme correspond à ce qui est prévu dans le Programme de stabilité de la Belgique, à ceci près que le point de départ de ce dernier est un équilibre budgétaire en 2006 et un surplus de 0,3 % du PIB en 2007. Dès lors, le Programme de stabilité table sur un surplus de 0,7 % du PIB en 2009 (objectif de moyen terme) et de 1,1 % du PIB à l'horizon 2011, soit 1,4 % du PIB de mieux que dans la présente projection. Cet écart est indicatif des restrictions budgétaires structurelles à mettre en oeuvre dans le cadre de la stratégie de soutenabilité à long terme adoptée par les autorités, consistant à faire absorber les coûts du vieillissement démographique par un tampon d'excédents budgétaires progressivement accumulés.

Les estimations de finances publiques présentées pour 2005 sont basées sur les données les plus récentes disponibles (avril 2006). Elles sont établies dans les définitions des derniers comptes nationaux publiés (comptes 2004 publiés en septembre 2005) et n'intègrent pas les éventuelles modifications méthodologiques intervenues ultérieurement.

Des incertitudes subsistent encore concernant le traitement statistique de certaines opérations. En ce qui concerne l'intégration dans la dette publique de la majeure partie des dettes de la SNCB en 2005, l'hypothèse retenue ici est que cette opération est sans incidence directe sur le solde de financement. Par ailleurs, les opérations de titrisation de créances fiscales, tant de 2005 que de 2006, sont supposées avoir un impact sur le solde.

Dans les tableaux du présent chapitre, les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives) et les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

A. Solde budgétaire: objectifs et perspectives

1. Solde budgétaire et solde budgétaire structurel

Réapparition de déficits budgétaires

En 2005, tant le solde budgétaire nominal que le solde budgétaire structurel (évalué en excluant les mesures ponctuelles et les effets du cycle) affichent un surplus de 0,1 % du PIB (tableau 26). Cette équivalence vient du fait que l'impact négatif de la conjoncture (0,5 % du PIB) est compensé par des mesures ponctuelles¹ de même ampleur (tableau 27). Le léger excédent budgétaire structurel en 2005 marque une forte amélioration par rapport au déficit structurel de 0,7 % du PIB enregistré en 2004. L'amélioration provient, à parts égales, d'une baisse des charges d'intérêt et d'un relèvement du surplus primaire structurel.

TABLEAU 26 - Solde budgétaire des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
Solde de financement	-0,1	0,1	-0,3	-1,2	-1,0	-0,7	-0,5	-0,3	-0,2
Composante cyclique ^a	-0,2	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2	-0,0	0,2
Solde de financement corrigé des effets du cycle	0,1	0,6	0,1	-0,7	-0,6	-0,4	-0,4	-0,3	-0,4
Mesures ponctuelles ^b	0,8	0,5	0,7	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	-0,8
Solde de financement structurel ^c	-0,7	0,1	-0,6	-0,6	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	0,4
Charges d'intérêt (-)	4,9	4,5	4,3	4,1	3,9	3,8	3,7	3,6	-1,3
Surplus primaire structurel	4,2	4,6	3,7	3,5	3,4	3,4	3,3	3,2	-0,9

a. Calculé selon la méthode de correction des variations conjoncturelles de la Commission européenne.

b. Facteurs non récurrents et glissements

c. Hors effets induits sur les charges d'intérêt.

Le relèvement du surplus primaire structurel en 2005 n'est pas tant imputable à des impulsions restrictives décidées par les autorités qu'à des évolutions endogènes qui, bien que n'ayant pas nécessairement un caractère structurel, ne sont ni prises en compte dans le calcul de la composante cyclique ni recensées dans les mesures ponctuelles. Il s'agit, notamment, d'effets de composition favorables aux recettes fiscales (augmentation de l'assiette de l'IPP et de la TVA en pour cent du PIB), des répercussions du dynamisme du marché immobilier sur certaines recettes fiscales régionales, du différentiel d'inflation entre 2004 et 2005 favorable aux recettes de l'IPP, de la forte augmentation de certains revenus de la propriété et de la quasi-stagnation des dépenses de santé en contrecoup de la forte croissance en 2004.

En 2006, le solde de financement recule de 0,4 % du PIB par rapport à 2005, malgré une diminution des charges d'intérêt pour 0,2 % du PIB, des mesures ponctuelles plus importantes qu'en 2005 (0,2 % du PIB de plus) et une légère contraction de la composante cyclique négative. La dégradation du solde est attribuable au recul considérable du surplus primaire structurel, à concurrence de 0,9 % du PIB par rapport à 2005.

1. Facteurs non récurrents et glissements.

TABLEAU 27 - Mesures ponctuelles^a
 (incidences totales en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total	0,8	0,5	0,7	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-
Procédures de régularisation fiscale	0,2	-	0,1	-	-	-	-	-
Glissements entre précompte professionnel et rôles	0,1	0,1	-	-	-	-	-	-
Enrôlements à l'IPP	-	-	0,1	-	-	-	-	-
Taxe sur les sites de production d'électricité non utilisés	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Titrisation de créances fiscales	-	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-
Ventes nettes d'actifs immobiliers	0,3	0,1	0,2	-	-	-	-	-
Transferts des entreprises contre reprises de pensions	0,1	0,2	-	-	-	-	-	-
Cotisation unique des pouvoirs locaux pour le 1er pilier	-0,1	-	-	-	-	-	-	-
Glissement dans le financement de la SNCB	0,4	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements TOB et aides "énergie" aux ménages	-0,0	-0,1	-0,0	-	-	-	-	-
Ruling AQUAFIN, Philip Morris et autres	-	0,1	0,0	-	-	-	-	-

a. Facteurs non récurrents et glissements.

En 2007, le déficit budgétaire atteint 1,2 % du PIB, soit 0,9 % du PIB de plus qu'en 2006. Cette dégradation s'explique par une nouvelle baisse du surplus primaire structurel (-0,2 % du PIB) et par la disparition des mesures ponctuelles qui limitaient le déficit de 2006 (-0,8 % du PIB). Ces facteurs de dégradation ne sont que très partiellement compensés par le recul des charges d'intérêt (-0,2 % du PIB).

Après 2007, le surplus primaire structurel ne recule plus que très modérément. La baisse des charges d'intérêt se poursuit, à un rythme ralenti mais suffisant pour que le solde de financement structurel s'améliore régulièrement. Compte tenu de la disparition progressive de la composante cyclique négative, le déficit public représente encore 0,3 % du PIB à l'horizon 2011.

Une politique budgétaire clairement expansionniste

Entre 2005 et 2011, le solde primaire structurel se dégrade à concurrence de 1,4 % du PIB (tableau 28). Cette dégradation traduit une orientation clairement expansionniste de la politique budgétaire. Les impulsions budgétaires structurelles recensées atteignent même 1,6 % du PIB à l'horizon 2011; ce montant représente le coût budgétaire additionnel par rapport à 2005 de l'ensemble des mesures structurelles décidées par les différents niveaux de pouvoir et connues à la date de clôture des présentes Perspectives. En l'absence d'impulsions, le surplus primaire aurait donc enregistré une progression d'environ 0,2 % du PIB sur l'ensemble de la période.

Les impulsions structurelles en matière de dépenses (1,2 % du PIB) concernent principalement les prestations de la sécurité sociale et les subsides à l'emploi. En matière de recettes, les impulsions nettes sont beaucoup plus faibles (0,4 % du PIB), les baisses d'impôt sur les revenus du travail et de cotisations sociales étant, en partie, compensées par des relèvements d'autres impôts, notamment sur certains revenus du capital.

TABLEAU 28 - Solde primaire et impulsions budgétaires structurelles
(en pour cent du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006 - 2011
Variations du solde primaire structurel	-0,9	-0,2	-0,1	-0,0	-0,0	-0,1	-1,4
Impulsions budgétaires structurelles	-0,6	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-1,6
En recettes	-0,3	-0,1	0,1	-0,0	-0,0	-0,1	-0,4
En dépenses (-)	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	1,2
Variation du solde primaire non expliquée par les impulsions	-0,2	0,3	0,1	0,1	0,0	-0,0	0,2

2. Ecart avec les objectifs du Programme de stabilité

Dans le Programme de stabilité déposé fin 2005, le gouvernement définit ses objectifs budgétaires pour la période 2006-2009. Après un nouvel équilibre budgétaire en 2006, l'excédent à réaliser par l'ensemble des pouvoirs publics en 2007 est de 0,3 % du PIB; ce surplus doit ensuite augmenter annuellement de 0,2 % du PIB pour atteindre 0,7 % du PIB en 2009 (objectif de moyen terme). Dans ce schéma, l'augmentation du solde proviendrait de la baisse des charges d'intérêts, le surplus primaire étant supposé stable à environ 4,1 % du PIB à partir de 2006.

Le gouvernement indique également que sa stratégie de soutenabilité à long terme implique une accumulation de surplus croissants à un horizon qui dépasse celui du Programme de stabilité: le surplus devra atteindre 1,3 % du PIB en 2012 (objectif fixé dans la loi modifiée sur le Fonds de vieillissement), et culminer à 1,5 % du PIB à partir de 2013.

Les objectifs du Programme de stabilité ne sont pas rencontrés

Le tableau 29 compare les soldes budgétaires qui ressortent des présentes Perspectives avec les objectifs de moyen terme du Programme de stabilité. Dès 2006, les soldes s'écartent de la trajectoire envisagée. En 2008, l'écart atteint un maximum de 1,5 % du PIB, et est imputable à l'entité I.

TABLEAU 29 - Projection budgétaire et objectifs du Programme de stabilité 2006-2009
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
^a Projection						
Solde de financement	0,0	0,2	-0,2	-1,1	-1,0	-0,7
Solde de financement corrigé du cycle	0,2	0,7	0,2	-0,6	-0,5	-0,4
Programme de stabilité						
Solde de financement	0,0	0,0	0,0	0,3	0,5	0,7
Solde de financement corrigé du cycle	0,2	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8
Ecarts						
Solde de financement	0,0	0,2	-0,2	-1,4	-1,5	-1,4
Entité I	-0,0	0,3	-0,3	-1,6	-1,6	-1,2
Entité II	0,0	-0,1	0,1	0,2	0,1	-0,1
Solde de financement corrigé du cycle	-0,0	0,2	-0,3	-1,4	-1,3	-1,2

a. Soldes budgétaires définis conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

L'origine des écarts ne réside pas dans des différences d'hypothèses de croissance économique. La croissance sur l'ensemble de la période 2006-2009, 2,2 % en moyenne par an, est identique à l'hypothèse du Programme de stabilité.

Davantage de dépenses que dans le Programme de stabilité

Les écarts proviennent d'une évolution future très différente des dépenses publiques dans la projection et dans le Programme de stabilité (tableau 30). Les présentes Perspectives sont, en effet, des projections à politique constante, alors que les chiffres du Programme de stabilité sont normatifs et peuvent donc impliquer des inflexions futures de la politique budgétaire. La comparaison avec une projection à politique constante donne, d'ailleurs, une idée de l'ampleur des inflexions nécessaires.

TABLEAU 30 - Origine des écarts avec le Programme de stabilité: variation des dépenses et recettes sur la période 2005-2009
(en pour cent du PIB)

	Projection	Programme de stabilité	Ecarts
Solde de financement	-0,7	0,7	-1,4
^a Recettes	-0,5	-0,7	0,2
Impôts sur le revenu, le patrimoine, etc. ^b	-0,0	-0,2	0,2
Impôts sur la production et les importations ^b	-0,1	0,0	-0,1
Impôts sur le capital	-0,1	-0,2	0,1
Cotisations sociales	-0,2	-0,4	0,2
Revenus de la propriété	-0,0	-0,1	0,1
Autres	-0,0	0,0	-0,0
Dépenses (-)	0,2	-1,4	1,6
Rémunérations et achats de biens et services	-0,2	-0,3	0,2
Prestations sociales en nature ^c	0,6	0,4	0,2
Autres prestations sociales	-0,2	-0,4	0,2
Investissements	0,1	0,0	0,1
Subsides aux entreprises	0,7	0,3	0,4
Autres dépenses primaires	0,3	0,2	0,1
Charges d'intérêt	-1,1	-1,4	0,3

a. Les agrégats de recettes et dépenses tels que présentés ici suivent les définitions retenues dans le Programme de stabilité et diffèrent donc des chiffres présentés dans les autres sections de la présente publication.

b. Y compris titrisation de créances fiscales.

c. Comprenant essentiellement des dépenses de soins de santé.

Il ressort du tableau 30 que les dépenses progressent plus rapidement que dans le Programme de stabilité, de 1,6 % du PIB de plus en cinq ans¹. Toutes les catégories de dépenses primaires participent à cet écart, mais surtout les subsides aux entreprises et les prestations sociales en nature. En outre, les charges d'intérêt diminuent sensiblement moins vite que dans le Programme de stabilité, en raison d'une décreue moins rapide de la dette et d'un taux d'intérêt implicite plus élevé.

1. A noter, cependant, que le Programme de stabilité précise que: "Les soldes de financement de l'ensemble des pouvoirs publics constituent un engagement clair. Les chiffres détaillés des recettes et des dépenses ne sont que des estimations et ne sont fournies qu'à titre indicatif".

Par contre, les écarts ne sont pas imputables aux recettes. Sur la période 2005-2009, les recettes augmentent davantage que dans le Programme de stabilité, à concurrence de 0,2 % du PIB, surtout les cotisations sociales et les impôts sur le revenu, le patrimoine, etc.

3. Endettement public et charges d'intérêt

Fin 2005, le taux d'endettement atteint 93,9 %, en recul de 0,8 % du PIB par rapport à 2004. Cette diminution aurait été de 3,4 % en l'absence des facteurs exogènes qui ont ralenti le désendettement à concurrence de 2,6 % du PIB, à savoir l'incorporation du Fonds de l'infrastructure ferroviaire dans le secteur des administrations publiques (2,5 % du PIB), la déconsolidation d'Aquafin (-0,5 % du PIB) et les octrois de crédits, prises de participation et autres facteurs exogènes (0,5 % du PIB).

TABLEAU 31 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques
(en pour cent du PIB, sauf mention contraire)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Dette brute consolidée ^a	94,7	93,9	90,6	88,4	86,1	83,5	80,8	78,0
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	5,2	4,9	4,8	4,7	4,6	4,5	4,6	4,6
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	4,9	3,7	4,3	4,0	4,0	4,2	4,3	4,3
Variation du ratio d'endettement ^b	-3,8	-0,8	-3,3	-2,2	-2,3	-2,6	-2,7	-2,8
Surplus primaire (-)	-4,8	-4,6	-4,0	-2,9	-2,9	-3,0	-3,2	-3,2
Dynamique intérêt-croissance	0,2	1,1	0,4	0,6	0,5	0,3	0,3	0,2
Charges d'intérêt	4,9	4,5	4,3	4,1	3,9	3,8	3,7	3,6
Contribution de la croissance du PIB	-4,6	-3,4	-3,9	-3,5	-3,4	-3,5	-3,4	-3,3
Ajustement stock-flux	0,7	2,6	0,3	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2

a. Source: jusqu'en 2005, la dette nominale est reprise du Rapport 2005 de la BNB.

b. La variation du ratio d'endettement peut être décomposée comme suit:

$$\frac{B_t}{Y_t} - \frac{B_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{PD_t}{Y_t} + \left(\frac{i_t - y_t}{1 + y_t} \cdot \frac{B_{t-1}}{Y_{t-1}} \right) + \frac{SF_t}{Y_t}$$

et la dynamique intérêt-croissance peut être décomposée comme suit:

$$\frac{i_t - y_t}{1 + y_t} \cdot \frac{B_{t-1}}{Y_{t-1}} = \frac{i_t \cdot B_{t-1}}{Y_t} + \left(\frac{B_{t-1}}{Y_t} - \frac{B_{t-1}}{Y_{t-1}} \right)$$

avec B = dette

Y = PIB;

PD = déficit primaire;

i = taux d'intérêt implicite de la dette;

y = taux de croissance nominal du PIB;

SF = ajustement stock-flux, y compris ajustement statistique.

A moyen terme, le désendettement se poursuit, mais à un rythme légèrement plus lent que dans le passé vu la diminution du surplus primaire jusqu'en 2007. Le désendettement annuel moyen sur la période 2006-2011 est de l'ordre de 2,7 % du PIB par an, contre 3,3 % en moyenne par an sur la période historique 1994¹-2005. A l'horizon 2011, la dette ne représenterait plus que 78,0 % du PIB.

La baisse du taux d'intérêt implicite de la dette - constante depuis le début des années 90 - tend à ralentir, et est même interrompue en 2010, vu la remontée des taux d'intérêt du marché.

La baisse des charges d'intérêt est beaucoup moins forte que par le passé. Elles passent de 4,5 % du PIB en 2005 à 3,6 % en 2011, soit une baisse de 0,9 % du PIB en six ans. Sur les six années précédentes (entre 1999 et 2005), la baisse avait atteint 2,4 % du PIB.

Malgré l'important recul du surplus primaire jusqu'en 2007, l'effet "boule de neige inversé" continue à opérer. En effet, en projection, le surplus primaire reste de 2 à 3 % du PIB plus élevé que le niveau requis pour stabiliser la dette (repris sous "dynamique intérêt-croissance" au tableau 31). Le surplus primaire requis pour stabiliser la dette - largement inférieur à 1 % du PIB - est historiquement très bas, grâce surtout au niveau très bas du taux d'intérêt implicite de la dette.

B. Recettes et dépenses primaires des administrations publiques

1. Recettes

Décroissance des recettes fiscales et parafiscales en 2006 et 2007

En 2005, les recettes fiscales et parafiscales s'établissent à 44,7 % du PIB (non compris l'impact de la titrisation de créances fiscales), soit un niveau comparable aux sommets historiques de 1999 et 2002. Elles progressent de 0,1 % du PIB par rapport à 2004, en dépit de l'enregistrement en 2004 de la recette non récurrente de la DLU (0,2 % du PIB). Cette hausse en 2005 est surtout imputable à l'impôt des sociétés, à la TVA et aux droits d'enregistrement. Par contre, d'autres prélèvements reculent légèrement par rapport au PIB, notamment les cotisations patronales.

De 2005 à 2007, les recettes fiscales et parafiscales baissent de 0,6 % du PIB. Cette contraction est attribuable à l'impôt sur le revenu des ménages et aux cotisations sociales, dont la baisse est partiellement compensée par l'augmentation d'autres impôts. En 2007, le total des prélèvements obligatoires n'atteint plus que 44,2 % du PIB (le plus bas niveau depuis 1997). Par la suite, ce ratio reste pratiquement inchangé, la légère augmentation des impôts sur le revenu des ménages et des cotisations sociales étant compensée par une lente érosion des impôts indirects.

1. Première année du désendettement.

TABLEAU 32 - Recettes des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
Recettes	47,5	47,9	47,6	46,7	46,6	46,7	46,7	46,8	-0,7
Recettes fiscales et parafiscales ^a	44,6	44,7	44,5	44,2	44,1	44,2	44,2	44,3	-0,3
Impôt sur le revenu des ménages hors préc. mobilier	12,3	12,3	11,9	11,7	11,7	11,8	11,9	12,0	-0,3
Cotisations sociales patronales	8,4	8,3	8,2	8,1	8,1	8,2	8,3	8,4	-0,0
Autres cotisations sociales	5,7	5,7	5,5	5,5	5,6	5,6	5,6	5,6	-0,1
Précompte mobilier des ménages	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,2
Impôt sur le revenu des sociétés	3,2	3,4	3,4	3,6	3,6	3,6	3,6	3,7	0,4
TVA	6,9	7,0	7,1	7,1	7,0	7,0	7,0	7,0	0,1
Accises	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3	2,2	2,1	2,0	-0,4
Précompte immobilier et additionnels	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,2
Droits d'enregistrement régionaux	0,8	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	0,3
Autres impôts	3,1	2,9	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,7	-0,4
Titrisation de créances fiscales	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	0,0
Recettes non fiscales et non parafiscales	2,9	3,1	2,9	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	-0,4
Ventes courantes	1,6	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0
Ventes en capital	0,3	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3
Transferts des entreprises	0,4	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,1
Revenus de la propriété	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	-0,1

a. N'incluent pas, conformément au SEC 95, les impôts prélevés au profit de l'Union européenne.

Net recul, jusqu'en 2007, des prélèvements sur les revenus du travail

En 2005, l'impôt sur le revenu des ménages (hors précomptes mobiliers) est resté stable par rapport au PIB. En effet, l'augmentation sensible de l'assiette imposable en pour cent du PIB a compensé les coûts additionnels de la réforme de 2001. En outre, l'incidence complémentaire globale des glissements entre précomptes et rôles hérités des années 2001 à 2003 était légèrement positive en 2005.

L'année 2006 est marquée par l'apparition des derniers coûts complémentaires de la réforme de 2001 (en rôles et additionnels locaux), qui représentent quelque 35 % du coût total de la réforme. En outre, les rôles de 2006 subissent le contre-coup de deux dispositions introduites en 2004: l'instauration d'un précompte sur certains revenus de remplacement et le relèvement du taux des additionnels locaux inclus dans les précomptes professionnels. A ces facteurs de baisse, s'ajoutent le recul de la part des revenus professionnels imposables dans le PIB, ainsi que le ralentissement de la croissance de l'indice national des prix à la consommation entre 2005 et 2006: c'est en effet sur base de la valeur de cet indice en 2005 que sont indexés les barèmes fiscaux applicables aux revenus de 2006. Par contre, un impact positif non récurrent est attendu d'une modification du calendrier des enrôlements. Au total, l'impôt sur le revenu des ménages (hors précomptes mobiliers) baisse de 0,4 % du PIB en 2006.

Après 2006, plus aucune impulsion majeure n'est prise en compte en matière d'impôt des personnes physiques, hormis la réduction d'impôt annoncée par le gouvernement flamand en septembre 2005 (impacts budgétaires en rôles à partir de 2009). Cependant, certaines évolutions macroéconomiques défavorables aux recettes fiscales persistent à moyen terme: tassement, jusqu'en 2008, de la part des

revenus salariaux imposables dans le PIB, augmentation tendancielle de la proportion de bas salaires (moins imposés) et tassement des revenus des indépendants jusqu'en fin de période. A partir de 2009, l'impôt sur le revenu des ménages (hors précomptes mobiliers) tend néanmoins à progresser légèrement sous l'effet, notamment, de la progressivité des barèmes.

L'évolution des cotisations sociales est influencée par diverses mesures. D'une part, la réduction structurelle des cotisations patronales - après la réforme de 2004 - se renforce progressivement pour les bas salaires en général (2005), les jeunes à faibles revenus en particulier (2006) et, enfin, pour les travailleurs âgés (2007). De plus, le bonus crédit d'emploi prévoit des réductions supplémentaires des cotisations sociales personnelles pour tous les contractuels à faibles revenus (2006). Par ailleurs, des hausses de recettes sont prévues: l'augmentation des cotisations sur les voitures de société, adoptée en 2005 et entrant en vigueur à partir de 2006, devrait être appliquée de manière plus stricte, tandis que les cotisations des indépendants seront augmentées (2008) dans le cadre de l'intégration des "petits risques" dans l'assurance obligatoire en matière de soins de santé.

Les cotisations sociales reculent de 0,5 % du PIB entre 2004 et 2007 suite aux diverses mesures d'allègement précitées et en raison de la diminution, en 2006 et 2007, de la part salariale dans le PIB. A moyen terme, elles tendent à progresser à nouveau vu la légère remontée de la part des salaires du secteur des entreprises dans le PIB à partir de 2009, et du fait que certaines mesures de réduction des cotisations s'érodent avec le temps en raison de leur caractère forfaitaire et dégressif (voir la section C.3. et le chapitre 5 pour plus de détails).

Reprise des recettes de précomptes mobiliers...

Les précomptes mobiliers libératoires des ménages passent de 0,5 % du PIB en 2004 et en 2005 à 0,8 % du PIB en 2006. Cette progression est largement imputable à la prise en compte dans cette rubrique, par hypothèse, de la totalité du rendement escompté par le gouvernement de la procédure de régularisation prévue dans la loi-programme du 27 décembre 2005, supposé non récurrent. S'y ajoutent l'incidence de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne entrée en vigueur courant 2005, ainsi que les premiers effets de la taxation des SICAV obligataires de capitalisation.

A moyen terme, l'augmentation des taux d'intérêts et la bonne rentabilité des entreprises, dans un contexte juridique qui contribue à limiter les possibilités d'évasion fiscale, permettent de maintenir un ratio assez élevé de précomptes mobiliers (0,7 % du PIB), après deux décennies d'érosion tendancielle.

... et de l'impôt sur le revenu des sociétés

En 2005, l'impôt sur le revenu des sociétés atteint 3,4 % du PIB, soit un niveau équivalent au record historique enregistré en 1998. La hausse par rapport à 2004 (+0,2 % du PIB) résulte de l'augmentation tant des versements anticipés que des précomptes mobiliers et des rôles. La recette de l'impôt augmente encore de 0,1 % du PIB à l'horizon 2007, en liaison avec l'augmentation de la part des excédents d'exploitation nets dans le PIB, corollaire à la baisse de la part des rémunérations salariales. La projection prend en compte le coût budgétaire de la déductibilité de certaines aides régionales à partir de 2006, ainsi que le bénéfice attendu des nouvelles mesures anti-abus. Enfin, elle retient, à l'instar des autorités, une hypothèse de neutralité budgétaire pour ce qui concerne la réforme de 2005 instaurant une déduction fiscale pour capital à risque (intérêts notionnels).

Tassement des impôts sur les produits à moyen terme

Les recettes de TVA ont augmenté en 2005 de 0,1 % du PIB par rapport à 2004, soutenues par la croissance relativement élevée de la consommation des ménages et des investissements en logements. Par contre, les recettes d'accises ont enregistré un taux de croissance inférieur à celui du PIB, sous l'effet du recul de la consommation de carburants routiers - tant essences que diesel -, de tabacs et de boissons alcoolisées, ainsi que de la diminution progressive des prélèvements sur l'eau en Région flamande dans le cadre de la réorganisation du secteur de l'eau (voir la section C.4). Les recettes d'accises auraient été encore plus faibles en l'absence de diverses impulsions: hausse temporaire de la cotisation emballage durant le premier semestre, majoration des accises sur le tabac, impact globalement positif des "cliquets" sur les carburants routiers (malgré les "cliquets inversés", instaurés à partir de juillet 2005).

Les recettes de la TVA progressent encore de 0,1 % du PIB en 2006, alors que la base taxable évolue au même rythme que le PIB. Comme en 2005, la hausse du prix des carburants influence positivement la recette (le taux de TVA sur la consommation d'énergie est supérieur au taux moyen). En outre, la projection prend en compte le rendement supposé de certaines initiatives législatives récemment proposées par le gouvernement fédéral pour mieux lutter contre la fraude fiscale. A moyen terme, le ratio des recettes de TVA par rapport au PIB tend à reculer vu le tassement de la base imposable et en particulier le reflux du prix des produits énergétiques après 2007.

Les recettes d'accises reculent tendanciellement: à l'horizon 2011, elles ne représentent plus que 2,0 % du PIB, contre 2,4 % en 2005. En effet, en l'absence d'indexation des droits, elles évoluent en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem). De plus, les volumes de carburant consommés augmentent de façon plus modérée que par le passé; la consommation d'essences, davantage taxées que le diesel, diminue même encore légèrement en volume. De façon générale, la part des produits soumis à accises dans la consommation des ménages diminue, alors que celle-ci est elle-même en recul par rapport au PIB. A noter que la projection prend en compte la disparition du produit de la taxe Elia en 2011. Par ailleurs, elle n'intègre pour l'avenir aucun nouveau "cliquet inversé", ce système ayant perdu son automaticité depuis le 1^{er} janvier 2006.

Stabilisation des droits d'enregistrement régionaux après 2006, à un niveau élevé

Les droits d'enregistrement régionaux ont augmenté de 0,2 % du PIB en 2005 (y compris droits de donation), soutenus par la dynamique du marché immobilier et la multiplication des transmissions de patrimoine sous forme de donations suite à la diminution des droits en Région flamande en 2004 et en Région bruxelloise début 2005. Une croissance nettement plus rapide que le PIB est encore attendue en 2006, vu l'activité toujours soutenue sur le marché immobilier et la diminution des droits de donation en Région wallonne. Après 2006, la projection table sur une stabilisation du ratio de ces recettes par rapport au PIB.

Par contre, les précomptes immobiliers et leurs additionnels tendent à reculer en pour cent du PIB à moyen terme, en raison de la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et dans l'hypothèse d'une stabilité des centimes additionnels.

Les autres impôts (cf. la catégorie résiduaire "autres impôts" du tableau 32) représentent 2,9 % du PIB en 2005, en baisse de 0,2 % du PIB par rapport à 2004 suite au caractère non récurrent de la DLU de 2004. En outre, différents impôts repris sous

cette rubrique ont sensiblement diminué en 2005, dont la taxe sur la livraison de titres aux porteurs et la taxe sur les opérations de bourse (TOB). En 2006, par contre, les "autres impôts" augmentent globalement de 0,1 % du PIB suite à l'instauration d'une taxe sur les primes d'assurance versées aux branches 21 et 23, l'augmentation temporaire de la TOB sur les rachats de SICAV de capitalisation (jusqu'en fin 2007) et l'instauration d'une taxe sur les sites de production d'électricité non utilisés dont l'impact est supposé non récurrent. L'impact positif de ces mesures est partiellement compensé par la poursuite du démantèlement de la taxe compensatoire d'accises (finalisé en 2008) et la deuxième tranche de suppression de la taxe d'immatriculation. Après un recul sensible à l'horizon 2008 en raison des facteurs précités, les "autres impôts" se stabilisent par rapport au PIB.

Impact limité des opérations de titrisation de créances fiscales

Le produit net des opérations de titrisation de créances fiscales en 2005 (arriérés d'impôts directs) et en 2006 (impôts indirects) est présenté distinctement au tableau 32. Compte tenu des impôts rétrocédés par l'Etat au détenteur des titres, le bénéfice net de l'opération est de l'ordre de 0,15 % du PIB, tant en 2005 qu'en 2006. A moyen terme, selon les hypothèses retenues ici, les rétrocessions d'impôts se poursuivraient de façon dégressive jusqu'en 2010.

Les recettes non fiscales et non parafiscales restent élevées jusqu'en 2006

Les recettes non fiscales et non parafiscales ont augmenté, au total, de 0,2 % du PIB entre 2004 et 2005. L'augmentation des ventes courantes (+0,1 % du PIB) est attribuable aux redevances payées, pour la première fois en 2005, par Infrabel au Fonds de l'infrastructure ferroviaire¹; cette opération est neutre budgétairement car ces redevances sont financées par une augmentation de la subvention de l'Etat. La hausse des transferts des entreprises (+0,2 % du PIB) est imputable aux sommes payées au pouvoir fédéral par le SNCB Holding et le Autonoom Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen en contrepartie de la reprise de certaines charges de pensions, et par Aquafin - la société chargée de l'épuration des eaux usées en Région flamande - suite à une transaction conclue avec l'administration fiscale sur le taux de TVA à facturer pour la période 1996-2001. Par contre, les ventes nettes de terrains et bâtiments ont été moins importantes en 2005 qu'en 2004 (-0,2 % du PIB), surtout en Région flamande.

En 2006, les ventes de terrains et bâtiments augmentent sensiblement (+0,2 % du PIB) suite aux ventes de bâtiments du pouvoir fédéral à la SICAFI mixte créée à l'initiative du gouvernement et à la vente de l'ambassade de Tokyo. Par contre, les transferts reçus des entreprises reculent de 0,3 % du PIB, vu le caractère non récurrent de certains transferts reçus en 2005. Au total, les recettes non fiscales et non parafiscales reculent de 0,1 % du PIB en 2006.

En 2007, elles diminuent de 0,3 % du PIB en l'absence de nouvelles ventes, puis se stabilisent à 2,6 % du PIB environ.

2. Dépenses primaires

Hausse des dépenses primaires jusqu'en 2007

Les dépenses primaires augmentent de 0,6 % du PIB en 2005, de 0,3 % du PIB en 2006 et d'encre 0,1 % du PIB en 2007, sous l'effet, principalement, de la hausse

1. Infrabel appartient au secteur des entreprises, et le Fonds de l'infrastructure ferroviaire appartient au secteur des administrations publiques.

des transferts aux entreprises. Après 2007, les dépenses primaires se tassent légèrement, à concurrence de 0,2 % du PIB en quatre ans: l'augmentation des dépenses de soins de santé et de pensions est plus que compensée par le tassement tendanciel des autres catégories de dépenses publiques. A l'horizon 2011, les dépenses primaires des administrations publiques représentent encore 43,6 % du PIB, un niveau largement supérieur à ceux enregistrés dans les années nonante (41,0 % du PIB en moyenne).

A noter que, dès 2006 et jusqu'en fin de période, l'indexation annuelle moyenne des prestations sociales et des rémunérations publiques (qui, ensemble, représentent environ 60 % des dépenses primaires) est chaque année légèrement inférieure à la croissance du déflateur du PIB. En effet, le déflateur du PIB augmente un peu plus vite que les prix intérieurs vu l'amélioration continue des termes de l'échange. Ce facteur nominal contribue à modérer légèrement l'évolution des dépenses exprimées en pour cent du PIB. En 2006, s'y ajoute le fait que la relative embellie conjoncturelle contribue à limiter l'augmentation du ratio des dépenses via, d'une part, l'augmentation du dénominateur de ce ratio (le PIB) et, d'autre part, une légère diminution de la composante conjoncturelle des dépenses de chômage.

TABLEAU 33 - Dépenses primaires des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
Dépenses primaires	42,8	43,4	43,6	43,7	43,7	43,6	43,6	43,6	0,8
Frais de fonctionnement et investissements	15,4	15,4	15,4	15,2	15,0	14,9	14,9	14,9	-0,4
Rémunérations	9,9	9,9	9,8	9,8	9,7	9,6	9,5	9,4	-0,5
Achats de biens et services	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7	3,6	3,6	3,6	-0,0
Investissements	1,8	1,8	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,9	0,1
Transferts sociaux	23,2	23,1	23,1	23,2	23,5	23,6	23,6	23,6	0,5
Pensions de retraite et survie	8,4	8,5	8,4	8,4	8,5	8,5	8,5	8,6	0,2
Soins de santé	6,3	6,3	6,4	6,6	6,8	6,9	6,9	7,0	0,7
Chômage, prépensions et interruptions de carrière	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	-0,3
Autres transferts sociaux	5,7	5,7	5,7	5,6	5,6	5,6	5,6	5,6	-0,1
Autres transferts	4,3	4,9	5,1	5,3	5,3	5,1	5,1	5,0	0,8
Aux entreprises, dont	2,0	2,6	2,9	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	0,9
subsidés à l'emploi	0,3	0,4	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,4
Aux ménages et ISBL	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	-0,1
Au reste du monde	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	-0,0

Forte augmentation des transferts aux entreprises

La hausse des dépenses totales en 2005, 2006 et 2007 est largement imputable aux mouvements, tant ponctuels que structurels, des transferts aux entreprises.

En 2005, la forte augmentation des transferts aux entreprises (+0,6 % du PIB) découle notamment de la disparition d'un facteur ponctuel ayant allégé les dépenses en 2004, à savoir le glissement de 2004 vers 2003 des aides à l'investissement de la SNCB et d'une partie de ses subsides d'exploitation (pour 0,4 % du PIB au total).

En outre, diverses mesures à caractère structurel contribuent au relèvement des transferts aux entreprises en début de période. Il s'agit du relèvement, à partir de 2005, des subventions à la SNCB, de l'augmentation des dépenses pour le RER jusqu'en 2007, de l'augmentation du coût du Maribel social en 2006, et de la hausse d'autres subsides aux entreprises dans le cadre de la politique de l'emploi (hausse, jusqu'en 2007, des aides sous forme d'exonération de versement du précompte professionnel, financement des chèques-service).

Les transferts aux ménages comprennent une succession de dépenses ponctuelles en début de période: remboursement en 2004 des montants illégalement perçus au titre des taxes sur les opérations de bourse et sur la livraison de titres aux porteurs, financement de la réduction consentie aux ménages pour leurs dépenses de mazout de chauffage en 2005 et de gaz et d'électricité en 2006. A moyen terme, les transferts aux ménages restent stables en pour cent du PIB.

Tassement des rémunérations

Globalement, les frais de fonctionnement de l'Etat tendent à diminuer, en particulier les rémunérations qui, après une augmentation de 0,1 % du PIB en 2005, reculent de 0,1 % du PIB chaque année¹.

En 2005, en l'absence de progression de l'emploi public, l'augmentation des rémunérations est presque exclusivement attribuable aux revalorisations salariales intervenues dans le cadre de la programmation sociale qui atteignent 0,8 % en moyenne et concernent pratiquement tous les sous-secteurs. En 2006, le tassement s'explique par des revalorisations salariales moindres qu'en 2005 (0,4 %) et par des effets nominaux, la croissance de l'index des rémunérations du secteur public étant sensiblement plus faible que celle du déflateur du PIB (écart de croissance de 0,4 %). Le recul à moyen terme reflète la croissance plus faible des revalorisations salariales (0,2 % en moyenne annuelle, sur base des accords conclus actuellement) ainsi que la progression limitée de l'emploi public (de 0,2 % en moyenne annuelle, située dans les communautés, régions et pouvoirs locaux). Compte tenu d'une hypothèse de dérive salariale de 1 % par an, la croissance réelle des rémunérations à moyen terme (1,4 % en moyenne annuelle) est inférieure à celle du PIB (2,2 % en moyenne annuelle).

En ce qui concerne les investissements publics, leur augmentation jusqu'en 2006 suivie d'un reflux en 2007 est principalement imputable au "cycle électoral" des investissements des pouvoirs locaux. Ils augmentent à nouveau en 2011, dans la perspective des élections communales suivantes.

Hausse soutenue des dépenses de santé

L'évolution des dépenses sociales est influencée par différentes mesures, globalement expansionnistes, dont les coûts budgétaires apparaissent à court et à moyen terme.

1. En projection, la croissance nominale des rémunérations publiques est déterminée par les décisions prises dans le cadre de la programmation sociale ainsi que par l'évolution de la dérive salariale, de l'emploi et de l'index des rémunérations du secteur public.
La programmation sociale reprend les décisions des accords sectoriels des pouvoirs publics relatives aux revalorisations salariales.
La dérive salariale résulte de hausses salariales dues essentiellement aux avancements automatiques dans les échelles barémiques, aux primes d'ancienneté et aux promotions.
L'indexation des rémunérations publiques dépend de l'indice santé et de l'indice-pivot. Lorsque l'indice santé moyen des quatre derniers mois dépasse l'indice-pivot, les rémunérations sont relevées de deux pour cent le second mois qui suit le dépassement.

En matière de soins de santé, il s'agit en particulier des impacts additionnels du maintien de la norme de croissance réelle à 4,5 % jusqu'en 2007 et de l'intégration, en 2008, des petits risques des indépendants dans le régime général de la sécurité sociale. Après une quasi-stagnation en 2005 en contrecoup de leur forte progression en 2004, les dépenses de santé augmentent à moyen terme nettement plus vite que le PIB, en raison des impulsions précitées mais aussi de leur dynamique interne qui, depuis des décennies, est plus rapide que celle du PIB¹. Les soins de santé constituent la catégorie de dépenses publiques qui enregistre la plus forte progression structurelle à moyen terme.

En ce qui concerne les pensions et les autres revenus de remplacement, un certain nombre de mesures pluriannuelles de revalorisation ont été décidées lors des conseils des ministres de Gembloux et Ostende en 2004, et dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations de 2006. Elles sont décrites à la section C.3 ci-après. Compte tenu de ces revalorisations et de l'impact des autres mesures ainsi que des évolutions sociodémographiques et macroéconomiques, la projection table sur un tassement des prestations sociales hors soins de santé en 2006, suivie à moyen terme d'une hausse modérée en ce qui concerne les pensions, mais d'un recul tendanciel des autres transferts sociaux hors soins de santé.

Accélération des dépenses sur la période 2002-2006

Dans la seconde moitié des années 90, l'effort d'assainissement budgétaire a été particulièrement important, et a notamment porté sur les dépenses publiques. Le rétablissement de l'équilibre budgétaire en 2000 a été suivi d'un certain relâchement de la contrainte d'assainissement. En matière de dépenses, l'évolution des taux de croissance annuels semble indiquer un changement de tendance aux alentours de l'année 2002.

L'on constate au tableau 34 que le taux de croissance réel des dépenses de l'entité I sur la période 2002-2006 (2,8 % en moyenne par an) est, en effet, très supérieur à ce qu'il était durant les années 1997-2001 (1,5 % en moyenne par an); compte tenu des éléments pris en compte dans la projection, il recule sensiblement sur la période 2007-2010 (2,3 % en moyenne par an), mais reste sensiblement plus élevé que sur la période 1997-2001.

L'entité II connaît également, sur la période 2002-2006, un taux de croissance moyen de ses dépenses nettement plus élevé que durant la période quinquennale précédente. En projection, et contrairement aux dépenses de l'entité I, les dépenses de l'entité II retrouveraient la tendance qui prévalait avant 2002.

Sur la période 2002-2006, le taux de croissance moyen des dépenses primaires totales est plus élevé que le taux de croissance économique, de sorte que leur poids dans le PIB augmente de 2,9 points de pourcentage en seulement cinq ans, partagés à parts égales entre l'entité I et l'entité II. Dans la période quinquennale précédente, au contraire, les dépenses avaient reculé de 1,1 % du PIB.

1. En dehors des effets du vieillissement démographique, les dépenses de soins de santé par tête présentent une élasticité au PIB par tête supérieure à l'unité.

TABLEAU 34 - Evolution des dépenses primaires finales par sous-secteur

	2001-1996	2006-2001	2011-2006	1997-2001	2002-2006	2007-2011
	Variations en pour cent du PIB			Taux de croissance réel annuel moyen ^a		
Ensemble des administrations	-1,1	2,9	-0,1	1,8	3,2	2,3
Entité I	-1,1	1,4	-0,1	1,5	2,8	2,3
Pouvoir fédéral	-0,5	0,0	-0,4	1,1	1,9	1,3
Sécurité sociale	-0,7	1,4	0,3	1,6	3,2	2,7
Entité II	0,0	1,5	-0,0	2,4	3,7	2,3
Communautés et régions	0,0	0,8	0,2	2,4	3,5	2,7
Pouvoirs locaux	0,0	0,7	-0,2	2,4	4,0	1,7

a. Déflateur: indice national des prix à la consommation.

C. Evolutions par sous-secteurs de l'Etat

1. Vue d'ensemble

La détérioration du solde de financement des administrations publiques entre 2004 et 2011 (0,2 % du PIB) correspond à une dégradation de la situation financière de la sécurité sociale, des communautés et régions et des pouvoirs locaux (de 0,5 % du PIB au total) alors que le solde de financement du pouvoir fédéral s'améliore de 0,3 % du PIB (tableau 35). Ce contraste découle surtout du fait que le pouvoir fédéral est, de loin, le plus grand bénéficiaire du recul des charges d'intérêt. En effet, en termes de soldes primaires, les quatre sous-secteurs voient leur situation se dégrader de 2004 à 2011 mais singulièrement le pouvoir fédéral avec un recul de 0,9 % du PIB. La détérioration du solde primaire s'élève à 0,4 % du PIB pour les communautés et régions, et est plus limitée pour les pouvoirs locaux et la sécurité sociale (respectivement, 0,2 % et 0,1 % du PIB).

La dégradation du solde primaire du pouvoir fédéral atteint 1,8 % du PIB de 2005 à 2007 et se résorbe de moitié jusqu'à 2011. En sécurité sociale, après deux années de légers excédents, c'est en 2007 et 2008 que le solde primaire se détériore. Le solde primaire des communautés et régions s'améliore en 2006 mais ne cesse de se dégrader par la suite. Quant à celui des pouvoirs locaux, après une embellie en 2007 et 2008 (succédant à une année électorale), il se replie ensuite et particulièrement en 2011 (à la veille des prochaines élections communales).

Jusqu'en 2007, l'important recul du solde primaire de l'ensemble des administrations correspond donc à celui du pouvoir fédéral, les évolutions enregistrées dans les autres sous-secteurs se compensant mutuellement. Par contre, à partir de 2008, le redressement du surplus primaire global est inférieur à celui du pouvoir fédéral à cause de la dégradation du solde primaire de l'ensemble des trois autres secteurs, principalement des communautés et régions.

Pour le pouvoir fédéral comme pour les pouvoirs locaux, le recul du solde primaire entre 2004 et 2011 est imputable à la baisse des recettes, les dépenses retrouvant leur niveau de 2004 en fin de période. A contrario, la détérioration du

solde primaire des communautés et régions et de la sécurité sociale résulte essentiellement de l'augmentation de leurs dépenses.

TABLEAU 35 - Agrégats de finances publiques par niveau de pouvoir
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
Ensemble des administrations									
Solde de financement	-0,1	0,1	-0,3	-1,2	-1,0	-0,7	-0,5	-0,3	-0,2
Solde primaire consolidé	4,8	4,6	4,0	2,9	2,9	3,0	3,2	3,2	-1,5
Recettes consolidées	47,5	47,9	47,6	46,7	46,6	46,7	46,7	46,8	-0,7
Dépenses primaires	42,8	43,4	43,6	43,7	43,7	43,6	43,6	43,6	0,8
Charges d'intérêts consolidées	4,9	4,5	4,3	4,1	3,9	3,8	3,7	3,6	-1,3
Pouvoir fédéral									
Solde de financement	-0,2	-0,1	-0,4	-1,3	-1,1	-0,6	-0,4	0,0	0,3
Solde primaire	4,3	4,1	3,6	2,5	2,6	2,9	3,1	3,4	-0,9
Recettes	15,7	15,8	15,4	14,5	14,5	14,6	14,6	14,7	-1,0
Dépenses primaires	11,4	11,7	11,9	12,0	11,9	11,7	11,6	11,4	-0,0
Charges d'intérêt	4,5	4,2	4,0	3,8	3,7	3,5	3,4	3,3	-1,2
Sécurité sociale									
Solde de financement	0,0	0,2	0,1	-0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2
Solde primaire	0,0	0,2	0,2	-0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Recettes	19,5	19,6	19,6	19,5	19,6	19,6	19,6	19,7	0,2
Dépenses primaires	19,5	19,4	19,4	19,6	19,8	19,8	19,8	19,8	0,3
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et Régions									
Solde de financement	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	-0,0	-0,2
Solde primaire	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	-0,4
Recettes	13,2	13,2	13,3	13,3	13,3	13,2	13,2	13,1	-0,1
Dépenses primaires	12,8	12,8	12,8	12,8	12,9	13,0	13,0	13,0	0,3
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1
Pouvoirs locaux									
Solde de financement	-0,1	-0,3	-0,3	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1
Solde primaire	0,1	-0,0	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	-0,0	-0,2
Recettes	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,2	-0,1
Dépenses primaires	6,3	6,4	6,5	6,2	6,1	6,1	6,1	6,3	0,0
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0

Au tableau 35, les recettes et les dépenses des différents sous-secteurs publics comprennent les transferts que ces sous-secteurs effectuent entre eux¹. En isolant ceux-ci, l'on peut décomposer, comme au tableau 39, le solde primaire de chaque

1. La somme des recettes des sous-secteurs, d'une part, de leur dépenses, d'autre part, étant dès lors supérieure, respectivement, aux recettes consolidées et aux dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques.

sous-secteur en deux parties: le solde des transferts avec les autres sous-secteurs (solde interne) et le solde des autres opérations¹ (solde externe).

TABLEAU 36 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire entre 2004 et 2011
(en pour cent du PIB)

	Solde primaire	Solde des transferts entre sous-secteurs ^a (solde interne)	Solde des opérations avec le reste de l'économie (solde primaire externe)
Ensemble des administrations publiques	-1,5	0,0	-1,5
Pouvoir fédéral	-0,9	-0,3	-0,6
Sécurité sociale	-0,1	0,3	-0,4
Régions et communautés	-0,4	-0,1	-0,3
Pouvoirs locaux	-0,1	0,1	-0,3

a. Solde des flux de revenus entre les sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées, que de paiement d'intérêt.

Cette présentation met en évidence que la dégradation du solde primaire du pouvoir fédéral et, dans une moindre mesure, des communautés et régions est due en partie à leur contribution au financement de la sécurité sociale et des pouvoirs locaux (tableau 36, colonne 2). Sous l'angle des seules opérations externes (tableau 36, colonne 3), il apparaît que chacun des sous-secteurs participe de manière non négligeable (de 0,3 à 0,6 % du PIB selon le cas) à la détérioration du surplus primaire de l'ensemble des administrations publiques entre 2004 et 2011.

2. Pouvoir fédéral

Pas d'équilibre avant 2011...

Après deux années de déficit très limité, le besoin net de financement s'établit à 0,4 % du PIB en 2006 puis passe à 1,3 % du PIB en 2007. Il se résorbe progressivement à moyen terme de sorte que l'équilibre serait atteint en 2011.

Sur l'ensemble de la période envisagée, les charges d'intérêt continuent à se réduire chaque année en pour cent du PIB, bien que leur recul total en 7 ans (1,2 % du PIB) soit nettement plus modeste qu'au cours des dernières années². La diminution s'amenuise surtout à partir de 2007 suite à la remontée des taux d'intérêt. En fin de période, le taux implicite des intérêts de la dette se stabilise.

La détérioration du besoin net de financement à l'horizon 2007 découle d'un recul important du solde primaire (1,8 % du PIB de 2004 à 2007). Au cours des années suivantes, ce recul se résorbe progressivement et partiellement de sorte que le surplus primaire atteint 3,4 % du PIB en 2011, contre 4,3 % en 2004.

1. Transferts avec le reste de l'économie (ménages, entreprises et reste du monde) mais aussi dépenses de fonctionnement et d'investissement.
2. Alors que la baisse des charges d'intérêt a été en moyenne de 0,5 % du PIB par an entre 1990 et 2004, elle est limitée à 0,2 % en moyenne annuelle de 2005 à 2007 et à 0,1 % du PIB de 2007 à 2011.

TABLEAU 37 - Agrégats du compte du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
1. Solde de financement	-0,2	-0,1	-0,4	-1,3	-1,1	-0,6	-0,4	0,0	0,3
2. Charges d'intérêt	4,5	4,2	4,0	3,8	3,7	3,5	3,4	3,3	-1,2
3. Solde primaire	4,3	4,1	3,6	2,5	2,6	2,9	3,1	3,4	-0,9
a. Solde des transferts internes ^a	-15,7	-16,0	-16,2	-16,3	-16,2	-16,2	-16,1	-16,0	-0,3
Vers la sécurité sociale	-5,1	-5,3	-5,5	-5,6	-5,5	-5,5	-5,4	-5,4	-0,3
Recettes fiscales affectées	-2,7	-3,1	-3,3	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-3,4	-0,7
Dotations	-2,3	-2,2	-2,2	-2,1	-2,1	-2,1	-2,0	-2,0	0,4
Vers l'entité II ^b , hors pensions	-9,5	-9,5	-9,5	-9,5	-9,4	-9,4	-9,3	-9,2	0,3
Impôts conjoints et partagés...	-8,5	-8,7	-8,6	-8,6	-8,5	-8,5	-8,4	-8,4	0,0
Transferts de revenus	-1,0	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,8	-0,8	0,2
Vers l'entité II, pensions	-1,1	-1,2	-1,2	-1,3	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4	-0,3
b. Solde des opérations externes	20,0	20,1	19,8	18,8	18,9	19,1	19,2	19,4	-0,6

a. Solde des transferts de revenus entre le pouvoir fédéral et les autres sous-secteurs des administrations publiques.

b. Communautés, régions et pouvoirs locaux.

Tant le solde des transferts entre le pouvoir fédéral et les autres sous-secteurs des administrations publiques (solde des transferts internes) que le solde des autres recettes et dépenses primaires (solde des opérations externes) participent à cette évolution (voir tableau 37): le solde des transferts internes - négatif par essence puisque le pouvoir fédéral transfère nettement plus de revenus aux autres sous-secteurs des administrations publiques qu'il n'en perçoit de leur part - se détériore de 0,6 % du PIB à l'horizon 2007, cette dégradation n'étant résorbée que pour moitié de 2008 à 2011. Quant au solde des opérations externes, il recule de 1,2 % du PIB au cours des seules années 2006 et 2007 avant de se redresser de 0,6 % jusqu'à 2011.

...du fait d'une participation accrue du pouvoir fédéral au financement des autres sous-secteurs publics...

Parmi les causes de la dégradation du solde des transferts internes du pouvoir fédéral figure d'abord l'augmentation du financement de la sécurité sociale. La forte hausse du financement alternatif (0,7 % du PIB de 2005 à 2007 suivie d'une stabilisation à 3,4 % du PIB) surcompense largement l'érosion des dotations à la sécurité sociale en pour cent du PIB (voir section C.3.).

Par ailleurs, l'augmentation, régulière, du financement des pensions du personnel de l'enseignement (enseignement de l'Etat, enseignement libre et enseignement subsidié des pouvoirs locaux) et des agents statutaires des communautés et régions¹ grève aussi le solde du pouvoir fédéral, pour un total de 0,3 % du PIB de 2004 à 2011.

Par contre, les autres moyens transférés à l'Entité II baissent de 0,3 % du PIB de 2004 à 2011. Après une hausse en 2005, les impôts revenant aux entités fédérées en application de la loi de financement tendent à diminuer légèrement par rap-

1. En comptes SEC, ces dépenses de pensions, bien que financées par le pouvoir fédéral sont attribuées aux sous-secteurs dont dépendaient les fonctionnaires retraités (et sont comptabilisées comme des cotisations imputées et transferts aux ménages de ces sous-secteurs).

port au PIB et retrouvent, en fin de période, leur niveau de 2004 (voir section C.4.). Les transferts (hors pensions) baissent de 0,3 % entre 2004 et 2011, dont 0,2 % du PIB en 2005 suite à la disparition d'un transfert en capital exceptionnel¹.

...et de la détérioration du solde des opérations externes en 2006 et 2007.

Après une légère amélioration en 2005, le surplus primaire des opérations externes chute nettement au cours des deux années suivantes, et le redressement qui apparaît à partir de 2008 est insuffisant pour compenser ce recul. Sur l'ensemble de la période 2004-2011, le solde se tasse de 0,6 % du PIB du fait d'une baisse des recettes de 0,3 % du PIB et d'une hausse équivalente des dépenses. Considérés par sous périodes, les mouvements apparaissent contrastés. En effet, les recettes augmentent de 0,6 % du PIB en 2005, puis baissent de 1,0 % du PIB en deux ans. Quant aux dépenses, elles augmentent jusqu'en 2007 (surtout en 2005, à concurrence de 0,5 % du PIB), puis diminuent tendanciellement jusqu'en fin de période.

TABLEAU 38 - Solde primaire des opérations externes du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2011	2005 2004	2006 2005	2007 2006	2011 2007	2011 2004
Solde primaire des opérations externes	20,0	20,1	19,8	18,8	18,9	19,4	0,1	-0,3	-0,9	0,6	-0,6
A. Recettes externes	26,8	27,5	27,3	26,5	26,4	26,5	0,6	-0,2	-0,8	0,0	-0,3
Recettes fiscales	25,3	25,4	25,4	25,2	25,1	25,2	0,1	-0,1	-0,2	-0,0	-0,2
Impôt sur le revenu	15,2	15,4	15,2	15,1	15,1	15,5	0,2	-0,2	-0,1	0,4	0,2
Impôt à la production	9,9	10,0	10,1	10,0	9,9	9,6	0,1	0,1	-0,1	-0,4	-0,3
Impôt en capital	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,0	-0,2
Titrisation de créance fiscale	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,1	-0,0	-0,3	0,1	0,0
Recettes non fiscales, dont	1,5	1,9	1,8	1,4	1,4	1,4	0,4	-0,1	-0,3	-0,1	-0,1
Revenus de la propriété	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Ventes courantes de biens et services	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,1	0,0	-0,0	-0,0	0,1
Transferts du reste du monde	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	0,0
Transferts des entreprises et ménages	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	-0,2	-0,0	-0,0	-0,1
Ventes en capital	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,2	-0,2	-0,0	-0,1
B. Dépenses primaires finales	6,8	7,4	7,5	7,7	7,5	7,1	0,5	0,1	0,2	-0,6	0,3
Dépenses de fonctionnement et FBC	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,7	0,0	-0,0	0,0	-0,2	-0,2
Transferts aux ménages et aux ISBL	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,3
Subventions à l'emploi	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,0	0,1	0,1	-0,0	0,3
Subventions	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,2	-0,0	0,0	-0,1	0,2
Autres transferts aux entreprises	0,2	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,1	0,0	0,0	0,4
Contribution RNB	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,0	-0,0	0,0	-0,1	-0,1
Autres transferts au reste du monde	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,1

En 2005, le solde primaire externe s'améliore de 0,1 % du PIB par rapport à 2004 malgré des mesures ponctuelles (0,5 % du PIB) moins importantes qu'en 2004 (0,7 % du PIB). L'incidence complémentaire de ces mesures sur la variation du solde se traduit, d'une part, par une hausse des recettes de 0,2 % du PIB, car le

1. Compensation AFV versée aux régions en 2004 dans le cadre de la reprise de la dette du FADELS.

produit de la titrisation de créances fiscales et de divers transferts en capitaux des entreprises (reprise des obligations de pension de la SNCB et du port autonome d'Anvers, règlement d'arriérés de TVA par la société Aquafin) est supérieur au produit de l'opération DLU réalisée en 2004 (comptabilisée en impôt en capital). Mais, d'autre part, des opérations ponctuelles participent à la variation des dépenses pour 0,4 % du PIB, les subventions et dotations en capital à la SNCB étant majorées d'autant par rapport à 2004 où leur niveau était exceptionnellement faible, du fait d'un règlement partiellement anticipé en 2003.

Indépendamment de ce redressement, les subventions à la SNCB augmentent de 0,1 % du PIB, mais sans impact sur le solde dans la mesure où c'est compensé par le paiement d'une redevance pour l'utilisation des infrastructures ferroviaires (comptabilisée en ventes courantes de biens et services).

Par ailleurs, une hausse de plus de 0,3 % du PIB des autres recettes a été enregistrée en 2005. Elle se situe surtout en recettes fiscales courantes, particulièrement en impôt des sociétés et en TVA (voir section B.1.), et plus marginalement en revenus de la propriété suite au redressement des revenus provenant de la BNB et des dividendes versés par Belgacom.

La variation des recettes fiscales est, par contre, négative dès 2006 (baisse de 0,1 % du PIB, voir tableau 38) suite, notamment, au recul des impôts sur le revenu de 0,2 % du PIB (voir la section B.1. pour l'analyse de cette évolution). Les recettes non fiscales baissent aussi légèrement (de 0,1 % du PIB) surtout parce que le produit des ventes en capital¹ est inférieur au produit des opérations ponctuelles de 2005 décrites ci-dessus. Parallèlement au recul de l'ensemble des recettes de 0,2 % du PIB, les dépenses primaires finales augmentent de 0,1 % du PIB, suite aux mesures prises par le gouvernement. Le coût additionnel des mesures d'aide à l'emploi², la hausse de la participation du pouvoir fédéral au financement du RER (transfert en capital aux entreprises) et, de manière plus limitée, la croissance des transferts au reste du monde majorent les dépenses de 0,2 % du PIB. Cette augmentation n'est que partiellement compensée par la réduction de l'ensemble des autres dépenses primaires. Au total, le solde des opérations externes du pouvoir fédéral recule de 0,3 % du PIB en 2006.

La détérioration s'amplifie en 2007, avec une baisse du solde de 0,9 % du PIB. Elle découle pour 1,0 % du PIB des incidences complémentaires de mesures ponctuelles (en recettes, pour 0,8 % du PIB) et structurelles (en dépenses, pour 0,2 % du PIB). En recettes, il s'agit de la disparition de recettes fiscales ponctuelles de 2006³ (0,3 % du PIB non compris la titrisation de créances fiscales), de l'incidence complémentaire des opérations de titrisation de créances fiscales de 2005 et 2006 (0,3 % du PIB en 2007 vu l'absence de nouvelle recette et vu les rétrocessions d'impôts), et de la baisse des ventes de bâtiments (pour 0,2 % du PIB) en l'absence de nouvelles initiatives en la matière. En dépenses, il s'agit de l'extension des mesu-

-
1. Ventes de bâtiments à la société gestionnaire de la SICAFI qui sera constituée dans le courant de l'année (560 millions d'euros) et vente de l'ambassade de Tokyo (estimée à 113 millions d'euros), pour l'essentiel.
 2. Exonération d'une partie du précompte professionnel pour encourager le travail de nuit, le travail en équipe, les heures supplémentaires, la recherche et l'innovation. Mesure traduite en comptes SEC sous la forme de subventions.
 3. Procédure de régularisation, accélération des enrôlements à l'IPP et taxe sur les sites de production d'électricité inutilisés (voir tableau 27 et section B.1.).

res d'aide à l'emploi, des subventions et transferts en capital aux entreprises, à la SNCB principalement, et des transferts au reste du monde¹.

Il faut cependant rappeler que la détérioration de la capacité de financement des administrations publiques, en particulier du pouvoir fédéral, constitue une évaluation à politique inchangée; cette évaluation ne préjuge en rien des décisions que les autorités pourraient prendre dans le cadre des budgets de 2007 en vue de combler ce déficit par de nouvelles mesures non récurrentes ou par des initiatives plus structurelles.

A partir de 2008, le solde primaire des opérations externes du pouvoir fédéral se redresse lentement mais régulièrement. Les recettes restent quasiment stables en pour cent du PIB par rapport au niveau atteint en 2007, la hausse des impôts sur le revenu neutralisant le recul des impôts à la production; l'amélioration vient de la baisse des dépenses primaires en pour cent du PIB (0,6 % du PIB en 4 ans), lorsque les mesures initiées entre 2005 et 2007 sont en régime de croisière.

3. Sécurité sociale

Influence des mesures récentes sur le solde

L'analyse du compte de la sécurité sociale suscite d'emblée une question: dans quelle mesure les décisions prises récemment vont-elles influencer le solde de financement de la sécurité sociale? Pour y répondre, la variation annuelle des recettes, des dépenses et du solde primaire en pour cent du PIB est présentée au tableau 39 en distinguant l'impact des mesures introduites et celui des développements endogènes.

Les décisions qui ont été prises en compte sont les suivantes (une présentation détaillée de ces mesures figure dans l'encadré):

- les nouveaux avantages sociaux du régime des salariés (conseil des ministres des 19 et 20 mars 2004 à Ostende) et l'amélioration prévue du statut social des indépendants (conseil des ministres des 16 et 17 janvier 2004 à Gembloux);
- la réduction supplémentaire des charges salariales par le biais de réductions de cotisations, de l'octroi de subventions salariales et de l'accord interprofessionnel 2005-2006;
- l'accord salarial 2005-2009 pour le personnel soignant dans le secteur des soins de santé;
- le Pacte de solidarité entre les générations: incitations au prolongement de la vie active, découragement au départ anticipé du marché du travail et adaptations au bien-être des revenus de remplacement.

1. Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la projection des dépenses primaires du pouvoir fédéral est basée, pour l'essentiel, sur les données du budget initial de l'année courante et sur les projections pluriannuelles qui y sont associées, publiées dans le cas présent dans les "Justifications du budget général des dépenses 2006" - Chambre des représentants de Belgique, doc 51 2044 // 003 à 006, 9 novembre 2005.

TABLEAU 39 - Variation du solde primaire des administrations de sécurité sociale
(en pour cent du PIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2005-2006	2007-2008	2009-2011
Solde primaire	+0,2	-0,0	-0,2	-0,2	+0,0	+0,0	+0,0	+0,1	-0,3	+0,1
Mesures	+0,1	-0,0	-0,1	-0,1	+0,0	+0,0	+0,0	+0,0	-0,2	+0,0
Evolution endogène	+0,1	+0,0	-0,1	-0,1	+0,0	+0,0	+0,0	+0,1	-0,2	+0,1
Recettes hors transferts publics	+0,2	+0,1	-0,0	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,3	+0,1	+0,2
Mesures, dont	+0,4	+0,2	+0,1	+0,1	+0,1	+0,0	+0,0	+0,5	+0,2	+0,1
réductions de cotisations ^a	-0,1	-0,1	-0,0	+0,0	+0,1	+0,1	+0,1	-0,2	-0,0	+0,2
hausse de cotisations	+0,1	+0,0	-0,0	+0,1	-0,0	-0,0	-0,0	+0,1	+0,1	-0,0
recettes fiscales et financement alternatif	+0,4	+0,2	+0,1	-0,0	+0,0	-0,0	-0,0	+0,7	+0,1	-0,0
Evolution endogène ^a	-0,2	-0,1	-0,1	-0,0	+0,0	+0,0	+0,0	-0,2	-0,2	+0,1
Dépenses primaires finales	-0,1	+0,0	+0,1	+0,2	+0,0	-0,0	+0,0	-0,0	+0,3	+0,0
Mesures, dont	+0,2	+0,2	+0,2	+0,2	+0,0	+0,0	+0,0	+0,4	+0,4	+0,1
prestations en nature aux ménages	+0,2	+0,1	+0,2	+0,1	-0,0	-0,0	-0,0	+0,2	+0,3	-0,0
prestations sociales aux ménages	+0,0	+0,0	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,1	+0,2
subventions aux entreprises	+0,1	+0,1	+0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	+0,1	-0,0	-0,0
Evolution endogène	-0,3	-0,2	-0,1	+0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,5	-0,1	-0,1
Solde des transferts publics, dont	-0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,2	-0,1	-0,1
transfert de réserves de 2004	-0,1									

a. Les taux et les réductions de cotisations sont calculés ex ante par branche d'activité et par catégorie d'emploi (bas salaires, salaires élevés, emplois spéciaux). L'impact ex post des mesures découlant des modifications intra-, intersectorielles et entre catégories d'emploi (avec différentes intensités en travail, taux de salaire et de cotisations) est repris à la ligne "évolution endogène". L'impact de l'accord interprofessionnel 2005-2006 sur les recettes de sécurité sociale intervient directement par le biais de la masse salariale et est répertorié comme évolution endogène.

Au cours de la période 2005-2006, le solde primaire - qui n'était qu'à peine positif en 2004 - progresse vers un surplus de quelque 0,2 % du PIB suite à la forte hausse des ressources provenant du financement alternatif (0,7 % du PIB). Cette hausse compense largement le coût des réductions supplémentaires de cotisations (0,2 % du PIB), de l'accroissement des prestations en espèces et en nature (0,3 % du PIB) et des nouvelles subventions salariales octroyées aux entreprises (0,1 % du PIB). Par ailleurs, le nouveau calcul des cotisations sur voitures de société et le maxi-statut obligatoire pour les conjoints-aidants génèrent de nouvelles recettes. L'amélioration du solde résulte également d'évolutions endogènes: la dynamique interne des prestations de sécurité sociale est très inférieure au rythme de croissance du PIB et entraîne une baisse des dépenses de 0,5 % du PIB pour autant que l'objectif budgétaire en matière de soins de santé ne soit pas dépassé en 2006, à l'instar de 2005.

Au cours de la période 2007-2008, le solde primaire devrait, par contre, diminuer de 0,3 % du PIB, dont 0,2 % en raison des mesures. En effet, l'ensemble des dépenses supplémentaires (0,4 % du PIB) ne sont pas entièrement couvertes par les moyens additionnels prévus (0,2 % du PIB). L'évolution endogène contribue cette fois - temporairement - à la détérioration du solde. Par contre, à la fin de la période de projection, cette évolution endogène influence positivement le solde, qui s'accroît de 0,1 % du PIB. Parallèlement, on peut observer que les dépenses supplémentaires nettes (+0,2 % du PIB) dues à la mise en oeuvre du Pacte de solidarité entre les générations sont équivalentes aux nouvelles recettes de cotisations générées par le caractère "forfaitaire-dégressif" des réductions de cotisations.

Influence des évolutions endogènes

Sur l'ensemble de la période 2005-2011, les pouvoirs publics majoreraient les recettes de sécurité sociale de 0,9 % du PIB, dont 0,7 % via un accroissement du financement alternatif et 0,2 % via le prélèvement de cotisations supplémentaires sur les voitures de société et l'extension de l'assurance obligatoire des indépendants aux petits risques (à partir de janvier 2008). Dans un même temps, les mesures accroissent les dépenses de 1,0 % du PIB: les soins de santé à concurrence de 0,5 %, l'amélioration des revenus de remplacement pour 0,4 % et les nouvelles subventions salariales pour 0,1 %.

Sur cette même période 2005-2011, les évolutions endogènes ont un impact positif limité sur le solde primaire puisque le recul endogène des dépenses en pour cent du PIB (0,7 %) compense à peine l'évolution négative des recettes (-0,4 % pour la dotation de l'Etat et -0,3 % pour les recettes propres).

L'incidence négative des évolutions endogènes sur les recettes se concentre sur la période 2005-2007 et résulte des trois facteurs suivants:

- du fait de la modération salariale, la part de la masse salariale dans le PIB diminue, passant de 29,2 % en 2005 à 28,8 % en 2008, et la part des recettes de cotisations dans le PIB diminue également;
- le glissement de l'emploi des branches industrielles vers les branches tertiaires engendre un tassement supplémentaire des recettes de cotisations par rapport au PIB, dans la mesure où les taux de cotisations sont plus élevés dans les premières que dans les secondes;
- la dotation de l'Etat n'est adaptée annuellement qu'à concurrence de la progression de l'indice santé. Par conséquent, sa part dans le PIB recule d'autant plus rapidement que la croissance économique s'accélère.

Certaines évolutions endogènes ont cependant une répercussion positive sur le solde primaire via les dépenses, à savoir:

- la baisse du nombre de chômeurs; remarquons que l'ampleur de cette baisse est affaiblie par les effets des mesures prévues dans le Pacte de solidarité entre les générations (cf. infra);
- la dynamique interne des prestations de sécurité sociale, qui implique une croissance de celles-ci inférieure à la croissance du PIB; la progression des dépenses de pension, par exemple, est freinée par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations peu denses nées pendant la guerre - et par le vieillissement de générations de pensionnés relativement denses qui atteignent des âges à mortalité élevée;
- le respect en 2005 de la contrainte budgétaire fixée pour les dépenses de soins de santé (soit une croissance de 2,7 % en termes réels), après l'important dépassement de la norme de croissance de ces dépenses en 2004 (avec une croissance effective de 9,1 % en termes réels).

Aperçu des mesures récentes en matière de sécurité sociale

Dépenses

Pensions des salariés: adaptation au bien-être de 2 % en 2005 des pensions ayant pris cours depuis 8 ans et plus, en 2006 des pensions ayant pris cours depuis 7 ans et plus, en 2007 des pensions ayant pris cours depuis 6 ans et plus.

Pensions des indépendants: relèvement de la pension minimale de 30 euros par mois au 1.9.2004 puis de 30 euros supplémentaires par mois, chaque année jusqu'à un total de 120 euros en 2007.

Soins de santé:

- maintien de la norme de croissance réelle des dépenses de 4,5 % en 2006 et 2007 avec une part des dépenses de 2006 reportée à 2007,
- influence de l'accord social 2005-2009: enveloppe annuelle de 23 millions au-delà de la norme,
- intégration des petits risques des indépendants dans le régime général de la sécurité sociale: entrée de certains au 1/7/2006 et des autres au 1/1/2008.

Indemnités INAMI:

- liaison du plafond salarial au bien-être jusqu'en 2008 et augmentation des revenus d'activité autorisés au partenaire,
- de 2005 à 2007, adaptation annuelle de 2 % au bien-être pour les invalides depuis 8 ans en 2005, 7 ans en 2006 et 6 ans en 2007,
- relèvement en 2006 de l'indemnité d'invalidité pour les indépendants,
- relèvement en 2007 de l'indemnité minimale d'invalidité des salariés au niveau de la pension minimale.

Crédit-temps: extension du congé de paternité et augmentation de l'indemnité (au 1/7/2005).

Allocations familiales: extension en 2006 de l'allocation majorée pour enfant handicapé.

Maladies professionnelles et accidents du travail: relèvement du plafond et adaptation au bien-être de 2 % par an entre 2005 et 2007 des indemnités ayant pris cours depuis 8 ans puis 7 ans puis 6 ans.

Chômage: augmentation de l'allocation de garde d'enfants et réforme de l'allocation de garantie de revenu.

Recettes

- réductions supplémentaires des cotisations patronales et personnelles et nouveau calcul de la cotisation sur les voitures de sociétés,
- hausse en janvier 2008 des cotisations personnelles des indépendants pour financer les petits risques,
- assujettissement obligatoire au maxi-statut du conjoint aidant et cotisations pour les personnes avec un mandat public,
- augmentation de la cotisation sur le chiffre d'affaire de l'industrie pharmaceutique et nouveau mécanisme de responsabilisation (2006),
- hausse du financement alternatif pour le financement de nouvelles dépenses de l'ONEM (titres-services, premier emploi, crédit-emploi et économie sociale),
- attribution à la gestion globale des travailleurs salariés et indépendants d'une part des revenus annuels du précompte mobilier,
- octroi d'un financement alternatif à l'INAMI à partir de 2004 suite au transfert par le SPF Santé publique de sa part dans la charge financière du prix de la journée d'hospitalisation et affectation à l'INAMI des augmentations de recettes d'accises sur le tabac durant la période 2004-2007,
- moyens supplémentaires en vue de financer tant la pension minimale des indépendants (2004 à 2007) que l'accord social 2005-2009 concernant le personnel soignant.

Le Pacte de solidarité entre les générations dont une partie importante n'est pas encore définitivement fixée

La nouvelle règle de base concernant les prépensions conventionnelles augmente l'âge de départ à 60 ans (plutôt que 58) à partir de 2008 pour peu que le travailleur ait une ancienneté de 30 ans (au lieu de 25 ans), durée portée à 35 ans à partir de 2012. Le Pacte prévoit un assouplissement de ces règles pour les métiers lourds ou pour les travailleurs ayant une ancienneté d'au moins 38 ans de même que pour le secteur de la construction.

Assouplissement des règles de cumul entre travail autorisé et pension légale

Attribution à partir de 2007 d'un bonus pension de 2 euros par journée de travail (à compter du 1er janvier 2006) prestée après l'âge de 62 ans dans les régimes salarié et indépendant.

Dans le régime des salariés: augmentation du droit minimum par année de carrière de 7 % en 2007 et introduction d'un plafond salarial différencié pour les périodes assimilées à partir de 2006 pour cause de chômage, prépension, interruption de carrière et crédit-temps.

Modification du malus pour départ anticipé dans le régime des indépendants: au lieu de 5 % par année d'anticipation, le malus passe à 3 % pour la première année, à 4 % pour la seconde, à 5 % pour la troisième, à 6 % pour la quatrième et à 7 % pour la cinquième (un départ à 60 ans occasionne donc un malus de 25 % comme avant, un départ à 61 ans un malus de 18 % au lieu de 20 %, à 62 ans 12 % au lieu de 15 %, à 63 ans, 7 % au lieu de 10 % et à 64 ans 3 % au lieu de 5 %).

Adaptation au bien-être via deux enveloppes:

- en 2007, 40 millions pour les pensionnés entrés en 1993 et 15 millions pour l'assouplissement des droits à la pension minimum,
- à partir de 2008, hausse de 1,25 % des plafonds, de 0,50 % des indemnités et de 1 % des minima.

Le solde de financement se tasse progressivement

Le solde de financement de la sécurité sociale, qui atteint 0,2 % du PIB en 2005 (cf. tableau 40), deviendrait progressivement négatif; le régime salarié enregistrant une légère amélioration en fin de période.

TABLEAU 40 - Compte des administrations de sécurité sociale¹
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006 par rapport à 2004	2011 par rapport à 2006
Solde primaire	0,0	0,2	0,2	-0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	+0,1	-0,3
Recettes	19,5	19,6	19,6	19,5	19,6	19,6	19,6	19,7	+0,1	+0,1
1. Recettes hors transferts	17,0	17,2	17,3	17,2	17,3	17,4	17,5	17,6	+0,3	+0,3
a. Recettes fiscales propres	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	+0,0	+0,0
b. Financement alternatif	2,7	3,1	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	+0,6	+0,1
c. Cotisations sociales	13,5	13,3	13,1	13,0	13,1	13,2	13,3	13,4	-0,3	+0,2
d. Autres recettes non fiscales	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
2. Transferts au sein des secteurs publics	2,5	2,4	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	-0,2	-0,2
Dépenses primaires	19,5	19,4	19,4	19,6	19,8	19,8	19,8	19,8	-0,0	+0,3
1. Dépenses primaires finales	19,4	19,3	19,4	19,5	19,7	19,7	19,7	19,7	-0,0	+0,3
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	-0,0	-0,1
b. Transferts, dont	18,7	18,6	18,7	18,8	19,0	19,1	19,1	19,1	-0,0	+0,4
i) Prestations sociales aux ménages:	18,3	18,2	18,2	18,3	18,5	18,6	18,6	18,6	-0,1	+0,4
- pensions	6,0	6,0	5,9	5,9	6,0	6,0	6,0	6,0	-0,1	+0,1
- soins de santé	6,4	6,3	6,4	6,6	6,9	6,9	7,0	7,1	+0,1	+0,6
- chômages	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,5	2,5	2,4	-0,1	-0,2
- autres	3,3	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	3,1	3,1	-0,1	-0,1
ii) Subsidés aux entreprises	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	+0,1	-0,0
2. Transferts au sein des services publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	+0,0	+0,0
Solde de financement (+)	0,0	0,2	0,1	-0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	+0,1	-0,3
dans le régime des salariés	-0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,2	-0,2	-0,1	-0,0	+0,2	-0,1
dans le régime des indépendants	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	+0,0	-0,1

Dans le régime des salariés, amélioration initiale du solde...

L'amélioration initiale de 0,2 % du PIB du solde primaire est intégralement logée dans le régime des salariés (tableau 40, avant-dernière ligne) et est entièrement attribuable à un accroissement important des recettes fiscales propres et du financement alternatif. Par contre, les cotisations sociales en pour cent du PIB sont en recul de 0,3 % (0,2 % du fait de réductions supplémentaires de cotisations et 0,1 % attribuable à la norme salariale et au glissement de l'emploi vers des branches à taux de prélèvement plus faibles). Les transferts de l'Etat diminuent de 0,2 % du PIB, suite au tassement des ressources liées à l'évolution des prix (pour 0,1 %) et à une hausse ponctuelle en 2004 (pour 0,1 % également) qui était due à l'affectation à la gestion globale des réserves du fonds pour l'emploi et du Mari-bel social.

1. Outre les régimes de la sécurité sociale au sens strict, le compte des administrations de sécurité sociale en comptabilité nationale comprend les pensions à charge du régime de capitalisation, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

Dans l'hypothèse où le financement alternatif - après avoir été relevé pour le financement du bonus emploi et de l'accord social relatif au personnel infirmier - évoluerait parallèlement aux recettes fiscales concernées, les recettes de la sécurité sociale (en pour cent du PIB) pourraient au minimum se maintenir. En fin de période, elles enregistreraient même une progression de 0,1 % du PIB, sous l'effet d'une hausse des recettes de cotisations sociales de l'ordre de 0,2 % du PIB : en effet, à moyen terme, la masse salariale des entreprises augmente en pourcentage du PIB (de 28,8 % en 2008 à 29,2 % en 2011) et les taux implicites de cotisations sociales se relèvent, tant en ce qui concerne les cotisations patronales (de 23,9 % en 2008 à 24,5 % en 2011) que les cotisations personnelles (de 10,9 % en 2008 à 11,0 % en 2011).

En fin de période, les recettes de cotisations sociales sont accrues de 0,1 % du PIB par rapport à 2005.

...puis détérioration à partir de 2007 du fait de dépenses supplémentaires...

Par contre, les prestations de sécurité sociale se relèvent à concurrence de 0,4 % du PIB durant la période 2007-2011. Cette hausse concerne tant le régime des salariés que le régime des indépendants (de part et d'autre pour 0,2 %).

Depuis plusieurs décennies, la hausse des dépenses de sécurité sociale est due aux dépenses de soins de santé : sur la période 2007-2011, celles-ci augmentent de 0,6 % du PIB, dont 0,2 % du fait de l'extension de l'assurance obligatoire des indépendants aux petits risques. Cependant, l'accroissement des dépenses de soins de santé est cette fois compensée dans une mesure moindre que lors des décennies précédentes par la faiblesse de la dynamique des autres allocations sociales : celles-ci sont en effet accrues par le Pacte de solidarité entre les générations dont les effets sont présentés ci-après.

Les dépenses de chômage¹ constituent la catégorie de dépenses sociales qui enregistre le recul le plus important (de 2,7 % du PIB en 2005 à 2,5 % en 2008 et 2,4 % en 2011), entre autres du fait de la baisse du nombre de chômeurs complets indemnisés. La baisse se concentre sur les chômeurs âgés de moins de 50 ans (-87 800 unités). Par contre, le nombre de chômeurs complets indemnisés de 50 ans et plus augmente de 53 700 unités, dont 37 400 femmes. Le vieillissement de la population d'âge actif se traduit notamment par un vieillissement structurel de la population au chômage, ce qui a pour effet d'augmenter le taux de remplacement moyen. Cette tendance est néanmoins freinée par le pourcentage croissant de femmes au sein du groupe des chômeurs de 50 ans et plus, dans la mesure où les allocations dont celles-ci bénéficient sont généralement inférieures à celles des chômeurs masculins. Cette féminisation du groupe des chômeurs âgés est en grande partie attribuable au relèvement de l'âge légal de la retraite des femmes, qui est porté à 64 ans en 2006 et à 65 ans en 2009, entraînant simultanément l'ouverture d'un droit aux allocations de chômage à 63 ans en 2006 et à 64 ans en 2009.

1. En comptabilité nationale, les dépenses de chômage comprennent les allocations de chômage octroyées aux diverses catégories de chômeurs indemnisés et la partie "allocation de chômage" des indemnités versées aux prépensionnés. Les dépenses d'activation des allocations par l'ONEM et les dépenses dans le cadre du système des titres-services sont considérées comme des subventions salariales aux entreprises. Le maintien du supplément d'ancienneté pour les personnes de 50 ans et plus remises au travail et le pécule de vacances complémentaire payé par l'ONEM pour les jeunes qui trouvent un travail dans les 4 mois après leurs études sont considérés comme des transferts aux ménages.

L'évolution de la croissance des dépenses de soins de santé est présentée au tableau 41.

TABLEAU 41 - Hypothèses concernant la croissance des dépenses de soins de santé
(en pour cent)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
en termes budgétaires (y compris accord 2005 - 2009)	0,6	4,5	5,3 ^a	3,9	3,2	3,4	3,1
en termes SEC ^b (y compris la partie du prix de la journée d'hospitalisation)	1,1	4,5	5,1	3,9	3,2	3,4	3,0
en termes SEC, en incluant les petits risques pour les indépendants	1,1	4,5	5,1	6,0	3,2	3,4	3,0
pm Croissance réelle du PIB	1,5	2,4	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2

- a. Au cours du contrôle budgétaire 2006, il a été décidé de postposer à 2007 l'intégration du MAF fiscal, du MAF revenus faibles ou modestes, la provision à réaliser dans le cadre des nouveaux mécanismes d'audit ainsi qu'une partie de l'accord social.
- b. Pour traduire les dépenses de soins de santé en termes SEC, on tient compte en outre des dépenses de soins de santé du régime du personnel maritime, celles relevant d'accords internationaux, les dépenses en expertise, pour la lutte contre le tabagisme, pour le plan social des kinésithérapeutes, etc., dépenses qui progressent moins rapidement que la norme fixée pour les dépenses budgétaires.

Après le très net dépassement de l'objectif budgétaire fixé pour 2004, la hausse des dépenses de soins de santé en 2005 apparaît particulièrement faible. L'accord social 2005-2009 fera sentir ses effets à partir de 2006¹. De plus, bien que l'inclusion des petits risques à l'assurance obligatoire des indépendants n'intervienne qu'à partir de 2008, l'objectif budgétaire de 2006 tient compte de l'application anticipée de cette mesure en ce qui concerne les nouveaux indépendants et les bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées.

Si la norme de croissance de 4,5 % fixée par le gouvernement est supposée s'appliquer jusqu'en 2007, le taux de croissance annuel des dépenses de soins de santé tendrait ensuite à revenir progressivement à 3,2 %², avec une contribution de 0,7 % due au vieillissement démographique - vu le recours plus important de la population âgée aux soins médicaux et une tarification des remboursements plus avantageuse -, de 0,2 % due à l'augmentation de la population et de 2,3 % due à la dynamique interne - à savoir une élasticité au PIB par tête supérieure à l'unité.

Des dépenses accrues suite au Pacte de solidarité entre les générations

Une évaluation des implications du Pacte de solidarité entre les générations pour les allocations sociales est présentée au tableau 42. Les dépenses supplémentaires représenteraient, en 2011, 0,12 % du PIB en ce qui concerne les pensions des salariés, 0,09 % du PIB au niveau des autres allocations et 0,03 % dans le régime des indépendants.

Les allocations sociales accrues se répercutent également sur l'environnement macroéconomique via le relèvement du revenu disponible des ménages, de la demande intérieure et, partant, de l'emploi (2 300 unités en 2011). Par ailleurs, le

1. Le coût de l'accord social, qui sera progressivement mis en oeuvre sur une période de 5 ans, est estimé à 78 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période 2005-2009. Une part (55 millions) de ce montant est incluse dans la norme des 4,5 % (à considérer comme une évolution endogène normale) et le reste (23 millions) vient au-delà de la norme. Etant donné que chaque volet entrera en vigueur au dernier trimestre de l'année et que la facturation de l'INAMI se fait avec trois mois de retard, le surcoût ne se fera sentir qu'à partir de 2006.
2. Les taux de croissance pour 2009, 2010 et 2011 sont calculés avec le modèle de long terme des soins de santé du Bureau fédéral du Plan; voir Comité d'étude sur le vieillissement, rapport annuel, avril 2004, chapitre III, point E.

bonus pension et les restrictions à l'accès à la prépension entraînent un accroissement de l'offre de travail dont les répercussions exactes sont délicates à évaluer (cf. au chapitre 5, point D, la référence à la cohérence entre le scénario salarial et le scénario relatif au marché du travail).

TABLEAU 42 - Impacts du Pacte de solidarité entre les générations sur les prestations sociales de sécurité sociale
(en millions d'euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1. Pensions des salariés	0,3	55,6	134,7	207,1	296,9	399,7
- liaison au bien-être (0,5 %, 1 % et 1,25 %)	5,0	57,7	133,4	212,0	293,4	376,7
- relèvement du droit minimum, extension du travail autorisé et plafond salarial différencié	3,5	10,7	16,1	17,8	23,5	29,9
- bonus: 2 euros par jour		3,0	12,2	17,8	35,2	56,3
- bonus: incidence du report du départ à la retraite (variation du nombre de pensionnés en unités)	-8,1 (-682)	-15,9 (-1 480)	-27,0 (-2 419)	-40,5 (-3 461)	-55,2 (-4 579)	-63,2 (-5 050)
2. Pensions des indépendants	-0,9	2,0	21,9	47,9	74,5	100,1
- liaison au bien-être (0,5 %, 1 % et 1,25 %)		1,4	18,8	42,8	65,9	87,3
- assouplissement du malus		0,4	0,8	1,2	1,6	2,0
- bonus: 2 euros par jour		2,0	5,2	7,9	12,1	17,0
- bonus: incidence du report du départ à la retraite (variation du nombre de pensionnés en unités)	-0,9 (-103)	-1,8 (-211)	-2,9 (-322)	-4,0 (-437)	-5,1 (-562)	-6,2 (-636)
3. Incapacité de travail et invalidité			15,2	30,9	46,8	63,0
4. Allocations familiales dans les régimes des salariés et des indépendants			44,3	90,4	138,5	188,3
5. Allocations de chômage	17,0	21,9	73,5	119,6	172,3	224,2
- incidence via le montant ^a	11,1	9,4	37,9	64,9	90,1	117,6
- incidence via les nombres (variation du nombre de chômeurs en unités budgétaires)	5,9 (+733)	12,5 (+1 506)	35,6 (+3 977)	54,7 (+5 879)	82,2 (+8 497)	106,6 (+10 537)
6. Prépensions			-22,5	-38,1	-67,1	-100,0
- incidence via le montant			7,1	15,2	23,9	33,3
- incidence via le nombre (variation du nombre de prépensionnés en unités)			-29,6 (-2 395)	-53,3 (-4 180)	-91,0 (-6 940)	-133,3 (-9 863)
7. Interruption de carrière/crédit-temps ^b	-7,4	-6,9	0,4	8,3	16,7	25,6
8. Accidents du travail et maladies professionnelles			2,5	4,7	6,8	8,5
Total dans le régime des salariés	9,9	70,6	242,0	410,1	591,2	782,6
Total dans le régime des indépendants	-0,9	2,0	28,0	60,7	94,2	126,8

a. Incidence en 2006 et 2007: régime du chômage temporaire (maintien de l'allocation en cas de réinsertion sur le marché du travail de personnes licenciées suite à une restructuration) et octroi immédiat d'un supplément aux chômeurs âgés réinsérés (plutôt que seulement après une année de chômage).

b. Incidence en 2006 et 2007:

- interruption de carrière à temps plein avec indemnité, limitée à un an sur l'ensemble de la carrière (sauf exceptions),
- droit absolu au crédit-temps (de 1/5) à partir de 55 ans,
- droit au crédit-temps pour les salariés de plus de 55 ans nouvellement engagés après une année de service auprès du nouvel employeur.

Au niveau des dépenses supplémentaires, ce sont les adaptations au bien-être de 0,5 % par an octroyées aux revenus de remplacement qui se taillent la part du lion, dans la mesure où elles concernent l'ensemble des allocataires, à l'exception des nouveaux entrants de l'année considérée. Le relèvement annuel de 1 % des allocations forfaitaires¹ se manifeste surtout au niveau des allocations familiales,

de l'interruption de carrière/ crédit-temps et des pensions des indépendants, vu que dans ce régime 60 % des pensionnés se voient octroyer la pension minimum. Quant au relèvement de 1,25 % par an du plafond salarial, il affecte uniquement le revenu de remplacement d'une partie des nouveaux entrants.

Dans le cas de la pension des salariés, ce n'est qu'à long terme que le relèvement du plafond salarial se fera sentir, et dans une mesure croissante, puisque le montant de la pension est calculé sur base des rémunérations de l'ensemble de la carrière. Par contre, le relèvement de 7 % du droit minimum par année de carrière se répercute pleinement sur la pension des nouveaux pensionnés dès 2007, pour les années de carrière dont les rémunérations sont inférieures à ce droit minimum accru de 7 %.

L'instauration du nouveau bonus pension revient à une augmentation du montant de la pension de retraite égale à 2 euros par journée de travail prestée à partir du 62ème anniversaire et au plus tôt le 1er janvier 2006. L'évaluation du coût budgétaire de cette mesure est plutôt surprenante.

Dans le cas des pensions des salariés, le coût du bonus à moyen terme ne peut être que très limité. Envisageons à titre d'exemple le cas des pensionnés masculins: alors que 10 % seulement des pensionnés masculins qui prennent leur retraite à 65 ans - soit 62 % des retraités - proviennent de l'emploi, le bonus octroyé pour trois années complètes de travail prestées de 62 à 64 ans correspond à 11 % d'une pension moyenne au taux ménage et 16 % d'une pension moyenne au taux isolé, octroyées à 65 ans. Dès lors, tout retraité potentiel qui postpose son départ à la retraite du fait du bonus occasionne une économie au moins six fois supérieure au surcoût d'une pension octroyée avec bonus. Il apparaît effectivement que le coût budgétaire net du bonus pension dans le régime des salariés est en réalité négatif.

A priori, l'effet du bonus sur les pensions du régime des indépendants devrait être supérieur à celui que l'on observe dans le régime des salariés. A la différence de ces derniers, les indépendants partent à la retraite tard et finissent généralement leur carrière en activité (près de 95 % des individus ayant travaillé uniquement sous le statut d'indépendant partent à la pension en provenant de l'activité, ce qui constitue l'une des conditions d'octroi du bonus). Les indépendants devraient donc être plus nombreux à pouvoir bénéficier du bonus, et celui-ci devrait être en moyenne plus élevé que celui des salariés. Mais pour les pensionnés bénéficiant de la pension minimum - près de 75 % des pensionnés ayant travaillé uniquement sous le statut d'indépendant -, le bonus n'augmentera le montant de pension versé que dans le cas où la somme de la pension calculée et du bonus dépasse le montant de la pension minimum. Pour les pensionnés se trouvant dans ce cas, l'effet du bonus sera cependant réduit, puisqu'ils n'auront plus droit à la pension minimum. Le montant garanti par la pension minimum est en effet appliqué après le calcul de l'effet du bonus, ce qui réduit fortement son effet chez les indépendants. Ceci et le fait que de nombreux indépendants travaillent déjà fort tard font en sorte que l'effet du bonus sur le comportement de départ à la pension des indépendants est finalement moindre que chez les salariés.

1. Il s'agit en l'occurrence de la pension minimum des indépendants, des allocations de maladie et d'invalidité des indépendants, des allocations familiales, de l'allocation minimum de chômage et de l'indemnité pour interruption de carrière ou crédit-temps.

Sous-financement structurel dans le régime des indépendants

Si toutes les améliorations sociales sont mises en oeuvre, un sous-financement structurel du régime des indépendants apparaît, étant donné que les recettes des cotisations - malgré les augmentations prévues - restent insuffisantes. La cause en est essentiellement structurelle, à savoir la diminution persistante du nombre d'indépendants actifs (baisse de 4 % depuis 1997 et nouvelle baisse de 2 % prévue pour la période 2006-2011). En outre, la hausse du coefficient de revalorisation (appliqué aux revenus de l'année t-3) devrait être temporairement ralentie en 2007 et 2008, suite au ralentissement de l'inflation.

Dans l'ensemble, le Pacte de solidarité entre les générations entraîne une hausse des dépenses au sein du régime des indépendants. Cette hausse se chiffre à 168,2 millions d'euros en 2011. Si l'on prend également en compte l'assurance soins de santé "petits risques", l'accroissement global des prestations sociales dans le régime des indépendants est de 693,2 millions d'euros en 2011, soit une progression de 13,3 %. Face à cela, les subventions de l'Etat augmentent de 66 millions d'euros en 2011, tandis que les recettes des cotisations progressent de 411 millions d'euros, ce qui est toutefois insuffisant pour financer les dépenses supplémentaires.

Le solde budgétaire du régime des indépendants, qui était pratiquement en équilibre en 2005, devrait ainsi présenter un déficit croissant. Ce déficit atteindrait 576 millions en 2011, ce qui représente plus de 10 % des recettes globales du régime.

4. Communautés et régions

Baisse du solde de financement à moyen terme...

En 2005, le compte des communautés et régions présente un solde de financement excédentaire de 0,3 % du PIB. Cet excédent reste stable jusqu'en 2008, puis s'annule à l'horizon 2011. Les objectifs du Programme de stabilité 2006-2009 (un surplus de 0,2 % du PIB en 2005, de 0,1 % en 2006 et un équilibre pour les années 2007 à 2009) sont donc respectés.

... suite à la diminution du surplus primaire

Pour l'essentiel, l'évolution du solde de financement suit celle du surplus primaire. De 0,5 % du PIB en 2006, celui-ci diminue progressivement jusqu'à 0,1 % en 2011, vu la hausse des dépenses primaires (+0,3 % du PIB) et la baisse des recettes (-0,1 % du PIB).

TABLEAU 43 - Compte des communautés et régions
 (en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2006 - 2004	2011 - 2006
Solde primaire	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	-0,4
Recettes	13,2	13,2	13,3	13,3	13,3	13,2	13,2	13,1	0,1	-0,1
Recettes hors transferts	11,7	11,9	11,9	11,9	11,8	11,7	11,6	11,6	0,2	-0,3
Recettes fiscales propres	2,2	2,3	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	0,2	-0,1
Recettes fiscales affectées	8,4	8,6	8,5	8,5	8,5	8,4	8,4	8,4	0,1	-0,2
Parts d'IPP	4,7	4,8	4,7	4,8	4,8	4,7	4,7	4,7	0,0	-0,0
Parts de TVA	3,7	3,8	3,8	3,8	3,7	3,7	3,7	3,7	0,1	-0,1
Cotisations de sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Recettes non fiscales	1,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	-0,2	-0,1
Transferts des secteurs publics	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5	-0,1	0,2
Dépenses primaires	12,8	12,8	12,8	12,8	12,9	13,0	13,0	13,1	0,0	0,3
Dépenses primaires finales, dont	10,3	10,4	10,4	10,4	10,4	10,5	10,5	10,5	0,0	0,2
Rémunérations	4,4	4,4	4,3	4,3	4,3	4,2	4,2	4,2	-0,0	-0,1
Achats de biens et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0	0,0
Investissements	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,2	-0,0
Transferts aux ménages et ISBL	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	3,1	0,1	0,3
Transferts aux entreprises et autres	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,1	-0,0
Transferts aux secteurs publics	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	0,0	0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Solde de financement	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,1	-0,0	0,0	-0,4

Tassement des recettes totales à moyen terme

De 2004 à 2006, les recettes fiscales propres¹ augmentent de 0,2 % du PIB, grâce à la progression des droits d'enregistrement et de donation. A moyen terme, elles se tassent légèrement (-0,1 % du PIB entre 2006 et 2011) sous l'effet, principalement, de la réorganisation du secteur de l'eau en Flandre, laquelle entraîne une baisse des prélèvements de la Région flamande sur l'eau².

Après une hausse de 0,1 % du PIB de 2004 à 2006, les recettes affectées enregistrent une légère baisse sur la période 2007-2011 et retrouvent, en fin de période, leur niveau de 2004. Cette évolution est dictée, pour l'essentiel³, par les recettes de TVA

1. Impôts régionaux et autonomes.
2. Le décret-programme du 24 décembre 2004 a réorganisé le secteur de l'eau en Flandre. A partir de 2005, la plupart des taxes prélevées par la Région flamande sur l'eau pour financer l'épuration sont supprimées (sauf les taxes sur le déversement des eaux industrielles et les captages privés), et Aquafin - la société chargée de l'épuration - facture directement les coûts d'épuration aux sociétés de distribution d'eau, qui les répercuteront dans le prix de l'eau. Afin d'éviter une hausse brutale des prix de l'eau, la Région flamande octroie à ces sociétés de distribution, à partir de 2005, un subside de fonctionnement, dégressif dans le temps (263 millions d'euros en 2005). En SEC, à partir de 2005, Aquafin est considérée comme un producteur de services marchands, et ses comptes ne sont plus consolidés avec ceux de la Région flamande (plus de 50 % des frais d'Aquafin étant, dorénavant, couverts par les factures émises).
3. Et compte tenu des ajustements annuels dus aux éventuels écarts entre les moyens versés aux entités fédérées, calculés sur base de paramètres économiques et démographiques estimés en cours d'année, et ceux qui leur sont dus, compte tenu des paramètres effectifs (connus l'année suivante).

destinées au financement des communautés. Leur redressement à court terme découle de l'augmentation programmée en 2005 dans la loi de financement de 2001¹. Leur érosion au cours des années suivantes vient de l'hypothèse d'une baisse du facteur de (dé)natalité à partir de 2006 cohérente avec les dernières projections démographiques.

Le recul des recettes non fiscales de 0,2 % du PIB en 2005 est imputable aux importantes ventes de bâtiments et de terrains réalisées en Flandre en 2004.

TABLEAU 44 - Taux de croissance réel des recettes et des dépenses des communautés et régions
(en pour cent)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Moyenne de période	
								2005-2006	2007-2011
^a Recettes	0,9	2,9	2,2	2,1	2,0	2,2	2,1	1,9	2,1
Recettes à l'exclusion des transferts publics, dont:	2,0	2,7	1,8	1,8	1,6	1,9	1,9	2,3	1,8
Recettes fiscales propres	6,1	7,4	1,6	2,2	0,9	2,2	1,9	6,8	1,8
Recettes non fiscales	-15,9	0,2	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	-8,2	0,8
Transferts des secteurs publics	-7,8 ^b	5,4	5,6	4,3	4,7	4,3	4,2	-1,4	4,6
Dépenses	1,0	2,5	2,7	2,6	3,0	2,8	2,7	1,7	2,8
Dépenses primaires finales	1,0	2,4	2,6	2,5	2,9	2,7	2,6	1,7	2,7
Transferts aux secteurs publics	0,7 ^b	2,9	3,0	3,1	3,4	3,2	3,1	1,8	3,2

a. Déflateur: indice national des prix à la consommation.

b. Opération FADELS en 2004.

Progression sensible des dépenses primaires à moyen terme

L'évolution des dépenses primaires en 2005 et 2006 se fonde sur la comparaison de budgets successifs des communautés et régions².

Il ressort du tableau 43 que les dépenses primaires finales augmentent de 0,1 % du PIB en 2005, puis restent à peu près stables en 2006. La hausse en 2005 vient notamment de l'augmentation des transferts aux ménages et aux ISBL. La réforme du secteur de l'eau en Flandre conduit à une baisse des investissements en 2005 (les investissements d'Aquafin n'étant plus comptabilisés dans les comptes de la Région flamande) et à une augmentation des transferts aux entreprises (octroi de subsides de fonctionnement aux sociétés de distribution d'eau). En ce qui concerne les transferts aux sous-secteurs publics, ils restent inchangés par rapport au PIB en 2005 et en 2006.

Au cours de la période 2007-2011, les dépenses primaires augmentent de 0,3 % du PIB. Leur taux de croissance réel s'établirait à 2,8 % par an en moyenne, contre 1,7 % sur la période 2005-2006 (voir tableau 44). Cette projection, basée sur l'hypothèse de politique inchangée à moyen terme, résulte d'une extrapolation des

1. Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions.
2. Les chiffres pour l'année 2005, à l'exception des rémunérations, sont basés sur une comparaison des budgets ajustés de 2004 et de 2005 de la Région flamande, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française. Les chiffres de 2006 se fondent sur une comparaison entre les budgets initiaux de 2005 et 2006.

tendances observées sur la période 2000-2006 après correction des mouvements non récurrents.

Les dépenses primaires finales augmentent de 0,2 % du PIB à moyen terme. Cette augmentation vient de la hausse sensible des transferts aux ménages et aux ISBL (+0,3 % du PIB), compensée par une diminution (-0,1 % du PIB) des dépenses salariales suite au ralentissement des créations d'emploi.

Le taux de croissance réel des transferts aux sous-secteurs publics (principalement à destination des pouvoirs locaux) s'établit à 3,2 % par an en moyenne, soit 0,4 point de pourcentage de plus que le taux de croissance des dépenses totales. Cette croissance est surtout due au mécanisme décentral qui fixe à 3,5 % la croissance annuelle des crédits destinés au Fonds flamand des villes et des communes, ainsi qu'à l'extrapolation des tendances 2000-2006 en ce qui concerne les transferts aux pouvoirs locaux des deux autres régions. Par rapport au PIB, les transferts aux pouvoirs locaux augmentent de 0,1 point de pourcentage entre 2006 et 2011.

5. Pouvoirs locaux

Les pouvoirs locaux enregistrent un léger déficit chaque année. Limité à 0,1 % du PIB en 2004, il passe à 0,3 % du PIB en 2005 et 2006, retrouve pratiquement le niveau de 2004 au cours des 4 années suivantes, puis retombe à 0,2 % du PIB en 2011. Les charges d'intérêt restant stables en pour cent du PIB, les fluctuations du besoin de financement découlent donc de l'évolution du solde primaire.

L'ensemble des recettes s'érode de 0,1 % du PIB entre 2004 et 2011, malgré la légère progression des transferts reçus des communautés et régions. Les recettes fiscales baissent, en effet, de 0,2 % du PIB, particulièrement les additionnels au précompte immobilier¹. Les recettes non fiscales en capital reculent de 0,1 % du PIB en 2005 du fait d'opérations ponctuelles réalisées en 2004², puis restent stables à moyen terme.

En 2011, les dépenses primaires retrouvent le même niveau qu'en 2004 malgré la progression des investissements publics (de 0,2 % du PIB). En effet, les autres dépenses, notamment les transferts courants et les autres dépenses en capital, enregistrent un recul d'ampleur équivalente³.

La détérioration du besoin net de financement de 0,1 % du PIB en 2011 par rapport à 2004 provient donc avant tout de la faible dynamique des recettes à législation inchangée.

-
1. En outre, la recette de la taxe Elia instaurée en 2004 pour une période limitée est supposée disparaître en 2011.
 2. Vente d'équipements par les communes flamandes aux sociétés d'électricité, et transferts du fonds TGV.
 3. En 2005 uniquement pour les transferts en capital, suite au versement exceptionnel effectué en 2004 aux sociétés d'assurance (225 millions).

Quant aux fluctuations du solde primaire et du besoin net de financement dans les années intermédiaires, elles résultent de l'évolution cyclique des dépenses, plus précisément des investissements publics¹. Ils augmentent de 0,3 % du PIB sur les années 2005 et 2006 et reculent d'autant au cours des deux années suivantes avant d'augmenter à nouveau en fin de période (de 0,1 % du PIB de 2009 à 2010, et de 0,2 % du PIB en 2011).

TABLEAU 45 - Compte des pouvoirs locaux
(en pour cent du PIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011 - 2004
1. Solde de financement	-0,1	-0,3	-0,3	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1
2. Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0
3. Solde primaire	0,1	-0,0	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	-0,0	-0,2
A. Recettes	6,4	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3	6,2	-0,1
Recettes fiscales	2,3	2,3	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1	2,0	-0,2
Impôts directs, dont	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,0
Additionnels à l'IPP	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0
Impôts indirects, dont	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,2	-0,2
Additionnels au précompte immobilier	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,2
Recettes non fiscales courantes	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0
Recettes non fiscales en capital	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Transferts des secteurs publics, dont	3,2	3,2	3,2	3,2	3,3	3,3	3,3	3,3	0,1
Du pouvoir fédéral	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	-0,0
Des communautés et régions	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,5	2,5	0,1
B. Dépenses primaires	6,3	6,4	6,5	6,2	6,1	6,1	6,1	6,3	0,0
Formation brute de capital fixe	0,8	0,9	1,0	0,8	0,7	0,8	0,8	1,0	0,2
Autres dépenses primaires	5,5	5,5	5,4	5,4	5,4	5,4	5,3	5,3	-0,2
- Rémunérations et frais de fonctionnement	4,1	4,2	4,2	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	-0,0
- Transferts courants	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	-0,1
- Dépenses en capital hors FBCF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1

1. Cycle caractérisé par une forte croissance à l'approche d'élections communales et un net recul après une année électorale.



Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Durant la période de projection, l'intensité en énergie du PIB baisserait en moyenne de 1,4 % par an. Cette évolution confirme la tendance passée, tout en l'accentuant (baisse moyenne de 1,2 % de l'intensité en énergie du PIB entre 1981 et 2005). Cette meilleure performance découle principalement du maintien des prix énergétiques à un niveau élevé et de la restructuration du secteur industriel.

Selon ces projections, les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) devraient se stabiliser au cours de la période 2006-2011 et atteindre un niveau de 145,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en 2011. Ce résultat s'explique par une augmentation modérée de la consommation d'énergie, combinée à d'importants glissements dans la structure de consommation par produit énergétique, ainsi que par une baisse des émissions de CH₄, de N₂O et de CO₂ d'origine non énergétique. Par contre, les émissions de gaz fluorés seraient en hausse en projection.

Selon les termes du Protocole de Kyoto, les émissions de GES de la Belgique devraient, sur la période 2008-2012, avoir diminué de 7,5 % par rapport à l'année 1990 et, donc, ne plus dépasser un niveau de 134,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂. En 2011, le niveau projeté des émissions de GES excéderait de 11,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ (ou 8,4 %) cet objectif. La mise en oeuvre de l'ensemble des mesures planifiées (mais pas encore exécutées), aussi bien au niveau fédéral que régional, devrait permettre de réduire ce dépassement. Par ailleurs, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre les objectifs fixés.

A. Evolution de la demande d'énergie

1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB

Hausse modérée de la consommation d'énergie...

Sur la période 2006-2011, la croissance annuelle de la consommation intérieure brute d'énergie¹ devrait en moyenne s'établir à 0,8 %, contre 1 % sur la période 1991-2005. Elle atteindrait ainsi un niveau de 57,8 Mtep² en 2011 (contre 55,3 Mtep en 2005). De même, la consommation finale d'énergie³ devrait progresser en moyenne de 0,7 % par an, contre 1,5 % sur la période 1991-2005, atteignant 39,5 Mtep en 2011 (contre 38 Mtep en 2005)⁴.

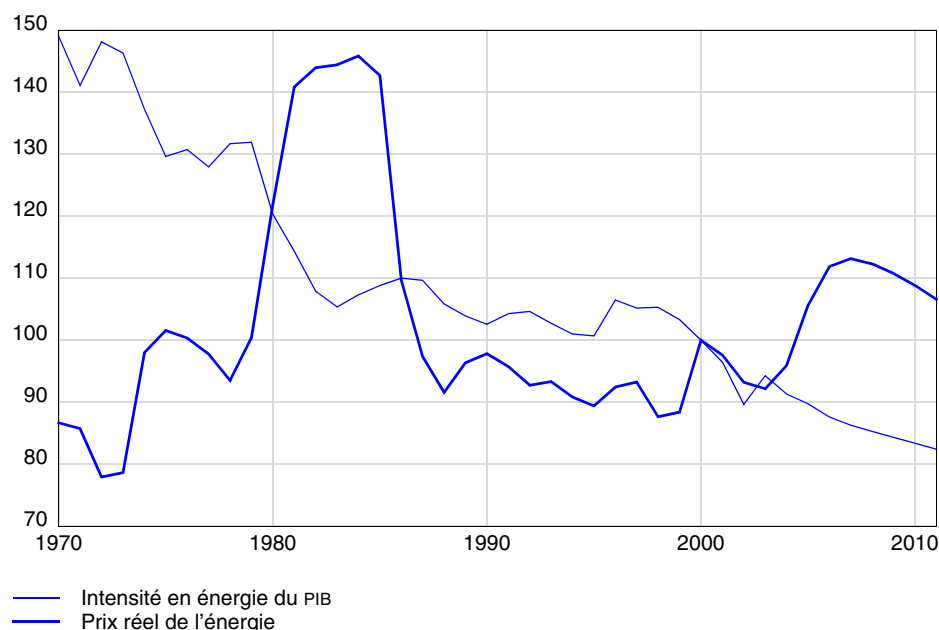
TABLEAU 46 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
(taux de croissance annuels moyens)

	1981-2005	1981-1990	1991-2005	2001-2011	2006-2011
PIB	2,0	2,0	1,9	1,9	2,2
Consommation intérieure brute d'énergie	0,8	0,4	1,0	0,1	0,8
Consommation finale d'énergie	0,7	-0,4	1,5	0,6	0,7
Intensité en énergie du PIB	-1,2	-1,6	-0,9	-1,7	-1,4

... et une nouvelle diminution de l'intensité en énergie du PIB

Entre 2006 et 2011, l'intensité en énergie du PIB⁵ devrait en moyenne diminuer de 1,4 % sur base annuelle (voir tableau 46). La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie du PIB est ainsi confirmée et même renforcée par rapport à la période 1981-2005 (-1,2 % par an en moyenne). Cette évolution découle principalement du maintien de prix de l'énergie élevés et de restructurations dans l'industrie. L'élasticité de la consommation intérieure brute d'énergie par rapport au PIB s'élèverait à 0,36 sur la période de projection, contre 0,4 entre 1981 et 2005.

1. Consommation intérieure brute d'énergie: la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les soutes.
2. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
3. Consommation finale d'énergie: énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
4. L'évolution de la consommation d'énergie des présentes Perspectives économiques tient compte de toutes les mesures décidées et mises en oeuvre, tant par les autorités fédérales que régionales. Pour un aperçu des mesures, voir le chapitre 4 "Politiques et mesures" du document "Quatrième communication nationale sur les changements climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques", janvier 2006.
5. Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de TEP et le PIB, exprimé en millions d'euros de 2000. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres "Indicators of Energy use and Efficiency", IEA, 1997.

GRAPHIQUE 28 - Intensité en énergie du PIB
 (indice 2000 = 100)


Dans les années septante et au début des années quatre-vingt, la forte hausse des prix de l'énergie et, corollairement, la restructuration des secteurs intensifs en énergie ont débouché sur une nette baisse de l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 28). On observe ensuite une période de stabilisation de l'intensité en énergie allant de pair avec des prix réels de l'énergie¹ restant bas. Depuis 2004, la hausse des prix de l'énergie pousse de nouveau l'intensité en énergie du PIB à la baisse.

2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie

L'évolution attendue de la consommation finale d'énergie varie sensiblement selon le secteur envisagé (voir tableau 47). Alors que la part de l'industrie dans la consommation totale d'énergie diminue, la part des transports, des services et des ménages augmente.

TABLEAU 47 - Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur

	Taux de croissance annuels moyens					Structure		
	1981-2005	1981-1990	1991-2005	2001-2011	2006-2011	1980	2000	2011
Total	0,7	-0,4	1,5	0,6	0,7	100,0	100,0	100,0
- Industrie	0,1	-1,1	0,9	-0,4	0,0	40,4	37,2	33,1
- Transports	2,3	2,9	1,9	1,1	1,1	18,5	26,5	28,0
- Services et ménages ^a	0,4	-1,4	1,7	1,2	0,9	41,2	36,3	38,9

a. Y compris agriculture.

1. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix de l'énergie divisé par le déflateur de la consommation privée.

Industrie

Sur la période 1981-1990, la consommation finale de l'industrie a diminué sensiblement, en moyenne de 1,1 % par an, en raison du prix élevé de l'énergie et du ralentissement de la croissance économique intervenu au début des années quatre-vingt. Par contre, sur la période 1991-2000, elle a crû en moyenne de 1,8 % par an, dopée par la nette croissance de l'activité industrielle observée à la fin des années nonante. Entre 2001 et 2005 (à l'exception de 2003), les besoins en énergie de l'industrie ont baissé de 1 % en moyenne par an dans un contexte de repli conjoncturel. En projection, la consommation finale de l'industrie devrait stagner. Elle atteindrait 13,1 Mtep en 2011, soit 33,1 % seulement de la consommation finale totale, contre 40,4 % en 1980.

Durant la période de projection, l'utilisation accrue de technologies économisant l'énergie dans un contexte de prix élevés accélérerait la baisse de l'intensité en énergie de l'industrie par rapport à la période 2001-2005. Cette tendance serait renforcée par les restructurations qui devraient s'opérer dans la sidérurgie. Par ailleurs, les Régions sont occupées à conclure des accords volontaires de branche, en priorité avec les secteurs intensifs en énergie¹. De tels accords contribueraient à accroître de manière non négligeable l'efficacité énergétique de l'industrie.

Transport

Sur l'ensemble de la période 1981-2005, la consommation du secteur du transport² a fortement augmenté, de 2,3 % en moyenne annuelle. Cette évolution est toutefois contrastée: la consommation a progressé jusqu'à 2,9 % au cours de la période 1981-1990 mais cette croissance s'est ensuite quelque peu ralentie au cours des années 1991-2005 pour s'établir à 1,9 % en moyenne par an. En 2005, les besoins en énergie du transport routier ont même diminué pour la première fois depuis 1990.

Compte tenu notamment de la persistance du prix élevé de l'énergie, la consommation n'augmenterait que de 1,1 % en moyenne par an en projection. L'utilisation croissante de véhicules plus propres³ et les mesures visant à promouvoir les transports en commun devraient contribuer à limiter les besoins en énergie du secteur des transports. En 2011, la consommation finale du secteur s'élèverait à 11 Mtep, contre 5,9 Mtep en 1980, soit 28 % du total des consommations finales, contre 18,5 % en 1980.

Par conséquent, l'intensité énergétique⁴ du secteur devrait diminuer sensiblement au cours de la période de projection. Cette intensité avait augmenté au cours de la période 1981-1990 et s'était stabilisée ensuite.

-
1. Les entreprises s'engageraient ainsi à suivre une procédure de benchmarking (à l'échelle mondiale) qui identifie les pratiques les plus efficaces en matière de consommation énergétique, à adopter ces pratiques, et partant, à réduire à terme (2008-2012 selon la Région) leur consommation d'énergie.
 2. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.
 3. Voir accords ACEA: il s'agit d'accords volontaires passés en 1998 et 1999 entre la Commission européenne et l'Association des constructeurs automobiles européens (ACEA), ainsi qu'avec les producteurs japonais (JAMA) et coréens (KAMA). Ces accords portent sur la limitation des émissions de CO₂ des voitures. Les constructeurs s'engagent à réduire les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules à seulement 140 g/km à l'horizon 2008, ce qui correspond à une consommation moyenne de 5,8 l d'essence, ou 5,25 l de diesel aux 100 km. Un renforcement des accords ACEA est en cours de discussion.
 4. Consommation finale des transports (en térajoules) rapportée au PIB en millions d'euros de 2000.

Secteur résidentiel et tertiaire

L'augmentation dans le secteur résidentiel et tertiaire¹ sur la période de projection devrait être limitée, de l'ordre de 0,9 % en moyenne par an contre 1,7 % au cours de la période 1991-2005. La consommation d'énergie devient plus efficiente, entre autres sous l'effet du prix élevé de l'énergie qui encourage l'isolation des bâtiments et habitations, l'achat d'installations de chauffage plus performantes et d'équipements électriques moins gourmands en énergie. Les mesures fiscales prises en faveur des investissements générant une économie d'énergie (baisse d'impôts à l'échelle fédérale et diverses primes régionales) sont de nature à encourager cette tendance. En 2011, la consommation du secteur résidentiel et tertiaire devrait s'établir à 15,4 Mtep, contre 13 Mtep en 1980 et représenter 38,9 % de la consommation finale contre 41,2 % en 1980.

Par conséquent, l'intensité en énergie du secteur tertiaire et résidentiel² baisserait plus rapidement entre 2006 et 2011 que sur la période 1991-2005.

3. Analyse par forme d'énergie de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique

On note, sur la période 1980-2011, des modifications importantes dans la structure de la consommation énergétique, avec un glissement des combustibles solides et liquides vers le gaz et l'électricité en ce qui concerne la consommation finale d'énergie. Au niveau de la consommation intérieure brute d'énergie, les glissements se font au détriment des combustibles solides et liquides et au profit du gaz et des énergies renouvelables³. Les évolutions de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique, par catégories de produits, sont présentées dans le tableau 48.

TABLEAU 48 - Evolution de la structure de la consommation d'énergie
(en Mtep et en pour cent de la consommation totale d'énergie)

	Produits	1980		2000		2011	
		Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Consommation intérieure brute d'énergie	Total	45,7	100,0	57,2	100,0	57,8	100,0
	Combustibles solides	11,0	24,0	8,2	14,3	4,7	8,1
	Combustibles liquides	22,9	50,1	22,0	38,4	20,9	36,1
	Gaz	8,9	19,5	13,4	23,4	17,7	30,7
	Energie nucléaire	2,9	6,3	12,8	22,4	12,8	22,1
	Autres	0,0	0,1	0,9	1,5	1,8	3,1
Consommation finale d'énergie	Total	31,7	100,0	37,0	100,0	39,5	100,0
	Combustibles solides	5,2	16,3	3,4	9,2	1,8	4,6
	Combustibles liquides	14,8	46,7	16,0	43,4	17,1	43,4
	Gaz	7,7	24,4	10,0	27,1	11,8	30,0
	Electricité	3,6	11,4	6,7	18,0	7,7	19,4
	Autres	0,4	1,2	0,8	2,2	1,0	2,6

1. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
2. Consommation finale du secteur (en térajoules) rapportée au PIB en millions d'euros de 2000.
3. Avant 2000, le glissement se faisait également au profit de l'énergie nucléaire.

Combustibles solides

La tendance générale à la baisse de la consommation des combustibles solides se poursuit en projection, tant en part de marché qu'en volume. La demande du secteur électrique en combustibles solides recule de manière sensible au profit du gaz naturel (voir point B.1.). On enregistre également une baisse importante de la consommation de charbon et de coke dans l'industrie (surtout en raison de la restructuration de la sidérurgie). La consommation de combustibles solides des ménages et des services serait également en baisse.

Combustibles liquides

La part des combustibles liquides dans la consommation intérieure brute d'énergie a reculé sensiblement. En 2000, cette part n'atteignait plus que 38,4 % du total, contre 50,1 % en 1980. Ce tassement est principalement imputable à la baisse de la demande des centrales électriques. En projection, cette part serait relativement stable.

La part des produits pétroliers dans la consommation finale n'a plus atteint que 43,4 % de la consommation finale totale d'énergie en 2000, contre 46,7 % en 1980. De 2000 à 2011, cette part se stabiliserait et, en fin de période de projection, la consommation finale de produits pétroliers atteindrait 17,1 Mtep.

On notera que pour la première fois depuis 1990, la consommation d'énergie du transport urbain et par route, qui représente environ la moitié de la consommation finale de produits pétroliers, a diminué en 2005. Ainsi, la consommation de diesel a reculé pour la première fois depuis 1990 et la consommation d'essence est allée décroissant depuis le début des années nonante.

Malgré le repli enregistré sur la période précédente, le pétrole resterait la plus importante source d'énergie au sein de la consommation intérieure brute totale d'énergie et de la consommation finale énergétique. Par conséquent, notre économie resterait vulnérable aux fluctuations des marchés pétroliers internationaux.

Gaz naturel

Le gaz est la source d'énergie la plus importante après le pétrole. Entre 1980 et 2011, la consommation de gaz connaît une forte croissance, tant en volume qu'en part de marché. Cette évolution s'observe aussi bien pour la consommation intérieure brute d'énergie que pour la consommation finale et s'explique, entre autres, par une demande accrue du secteur électrique (voir point B.1.). La consommation finale de gaz naturel devrait progresser en moyenne de 1,4 % par an sur la période de projection. En fin de période, le gaz naturel représenterait 30 % de la consommation finale énergétique totale, contre 24,4 % en 1980, consacrant de ce fait une dépendance accrue vis-à-vis de ce produit.

Electricité

La demande d'électricité connaît aussi une hausse non négligeable en volume et en part de marché entre 1980 et 2011. Elle atteindrait 7,7 Mtep en 2011, soit 19,4 % de la consommation finale énergétique contre 11,4 % en 1980. La progression de la demande d'électricité tendrait toutefois à se ralentir et retomberait à seulement 1,2 % en moyenne annuelle, contre 2,4 % en moyenne sur la période 1991-2005. Cette évolution s'explique principalement par la percée de nouveaux produits et technologies plus efficaces et économes sur le plan de la consommation d'électricité ainsi que par une relative saturation des équipements électriques des ménages. Par conséquent, l'intensité en électricité du PIB serait en recul (-1 % par an en moyenne) sur la période de projection, contre une forte hausse au cours des années quatre-vingt (1,2 % par an en moyenne) et une augmentation plus modérée entre 1991 et 2005 (0,5 % par an en moyenne).

Autres formes d'énergie

La part des autres formes d'énergie (énergies renouvelables) est passée d'à peine 0,1 % de la consommation intérieure brute en 1980 à 1,5 % en 2000. Malgré cette hausse sensible due à une augmentation significative de la contribution des énergies renouvelables à la production d'électricité (voir point B.1), la part des autres formes d'énergie est restée limitée. En 2011, elle monterait à 3,1 % de la consommation intérieure brute d'énergie, soit 0,7 point de pourcentage de plus qu'en 2004.

En termes de consommation finale d'énergie, la part des autres formes d'énergie est passée de 1,2 % en 1980 à 2,2 % en 2000 et s'élèverait à 2,6 % de la consommation finale en fin de période de projection.

4. Incertitudes sur le prix de l'énergie

Le prix de l'énergie au consommateur final resterait élevé en projection. Sa croissance annuelle atteindrait, en moyenne, 2 % au cours de la période 2006-2011. Il s'agit d'une croissance toujours supérieure à celle du déflateur de la consommation privée (voir tableau 49).

Des incertitudes pèsent bien évidemment sur ces évolutions, liées notamment à l'instabilité du prix du baril de pétrole brut.

TABLEAU 49 - Evolution du prix de l'énergie
(taux de croissance annuels moyens)

	1981-2005	1981-1990	1991-2005	2001-2011	2006-2011
Prix de la consommation d'énergie ^a	2,2	1,9	2,5	2,6	2,0
Prix réel de l'énergie ^b	-0,6	-2,2	0,5	0,6	0,1

a. Prix moyen de tous les produits énergétiques à la consommation finale sur le marché intérieur.

b. Prix de l'énergie divisé par le déflateur de la consommation privée.

Pétrole brut et produits pétroliers

Le prix intérieur des produits pétroliers est lié à l'évolution des prix internationaux du pétrole brut mais dépend également de la politique fiscale nationale. En 2004 et 2005, le prix du baril de pétrole brut a flambé: il est passé de 28,8 dollars en 2003 à 38,2 dollars en 2004 et 54,4 dollars en 2005.

Différents facteurs peuvent expliquer cette forte augmentation, intervenue en dépit des efforts des pays de l'OPEP pour augmenter leur production:

- la forte croissance de la demande mondiale de pétrole sous l'effet d'une hausse de la demande des pays asiatiques et des Etats-Unis;
- la saturation de la capacité de raffinage en raison de l'absence d'investissements ces 15 dernières années;
- l'instabilité politique dans certains pays producteurs de pétrole (Iran, Nigeria, Venezuela, Irak,...).

D'autres éléments contribueraient également à maintenir le prix du pétrole à un niveau élevé:

- la prévision du maintien d'une forte demande en Asie;
- la baisse des réserves des pays non membres de l'OPEP et leur dépendance croissante en matière d'approvisionnement vis-à-vis de régions

- politiquement instables, qui présentent un risque économique (pays du Golfe persique);
- des investissements limités dans la capacité d'exploitation et de production.

L'évolution à moyen terme du prix du pétrole est donc entourée d'incertitudes. La projection table sur un prix moyen du baril de pétrole brut (qualité Brent) de 66,9 dollars en 2006 et 67 dollars en 2007. Ensuite, le prix devrait diminuer et atteindre 57,4 dollars en 2011¹.

Gaz naturel

Le prix du gaz naturel, qui est partiellement indexé sur celui du pétrole brut, suit l'évolution de ce dernier avec retard. Les incertitudes qui pèsent sur le prix du baril de pétrole brut se répercutent aussi sur le prix du gaz naturel et, par conséquent, sur les coûts variables de la production d'électricité. Une autre incertitude concerne le processus de libéralisation du marché européen du gaz. La libéralisation et l'accroissement de la concurrence qui en résulterait devraient induire des pressions à la baisse sur le niveau du prix du gaz naturel. Par contre, la forte hausse des besoins mondiaux en gaz naturel, dont en particulier la demande des centrales électriques, pourrait à terme pousser le prix du gaz naturel à la hausse.

Charbon

Après une forte hausse en 2004, le prix du charbon augmenterait de manière modérée durant la période de projection.

Ouverture progressive des marchés de l'électricité à la concurrence

Les perspectives économiques tiennent compte du processus en cours de libéralisation du marché de l'électricité. Le marché électrique est déjà complètement libéralisé en Flandre depuis juillet 2003. En Wallonie et à Bruxelles, seuls les consommateurs non domestiques peuvent déjà bénéficier de l'ouverture du marché, alors que les ménages n'en bénéficieront qu'en 2007².

En raison de la libéralisation du marché européen de l'électricité, la demande intérieure s'ouvre progressivement à de nouveaux producteurs et fournisseurs. Dans ce cadre, des incertitudes subsistent concernant l'évolution future des volumes qui seront commercialisés à l'échelle européenne, ainsi que sur l'évolution des prix au consommateur final. La non-publication du prix contractuel du GWh et le manque d'informations sur les différentiels de marge rendent difficiles l'estimation de l'évolution des flux entre pays européens. Dans le cadre de cette projection, on suppose que le prix de l'électricité reste stable en termes réels et que les importations nettes sont en baisse.

1. Pour une évaluation des conséquences économiques d'une hausse des prix du pétrole, voir le Working Paper 1-06: "Les conséquences économiques du choc pétrolier sur l'économie belge", Bureau Fédéral du Plan, janvier 2006.

2. Pour la Région bruxelloise, voir le Moniteur belge du 17 novembre 2001 et du 26 avril 2004. Pour la Région wallonne, voir la décision du gouvernement wallon du 23 décembre 2004.

B. L'évolution des émissions de gaz à effet de serre

L'objectif belge et la répartition des charges dans le cadre du Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto (1997) est officiellement entré en vigueur le 16 février 2005. La Belgique s'est engagée, de ce fait, à réduire, à l'horizon 2008-2012, les émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990.

La clé de répartition des efforts que doivent consentir les trois Régions et le pouvoir fédéral afin d'atteindre cet objectif a été fixée en mars 2004¹. En vertu de cet accord, la Région wallonne doit réduire ses émissions de 7,5 % par rapport au niveau atteint en 1990. L'effort demandé à la Région flamande est de 5,2 % tandis que pour la Région bruxelloise, une hausse de 3,4 % est admise.

Dans ce cadre, les autorités fédérales et régionales se sont engagées à prendre une série de mesures destinées à réduire les émissions² et ont également indiqué leur intention de recourir aux mécanismes de flexibilité³ prévus par les accords internationaux afin d'atteindre les objectifs fixés.

Les mécanismes de flexibilité sont au nombre de trois: les projets de mise en oeuvre conjointe (*Joint Implementation* ou JI), les mécanismes de développement propre (*Clean Development Mechanism* ou CDM) et l'échange international de droits d'émission (*International Emission Trading* ou IET). Les deux premiers mécanismes devraient être utilisés en priorité. Il n'est toutefois pas exclu que les autorités fédérales et régionales soient amenées par la suite à acquérir des droits d'émission sur les marchés internationaux afin de couvrir l'excédent éventuel.

Rapports annuels obligatoires

Des rapports annuels, dont les tableaux comportant les données d'inventaire actualisées, doivent être produits chaque année. Pour la Belgique, la dernière mise à jour de ces tableaux a été publiée en avril 2006 et couvre la période 1990-2004.

1. Voir "Plan National d'Allocation et Plans Régionaux d'Allocation, 2005-2007", mars 2004. Le "Plan National belge d'Allocation des émissions de CO₂ 2008-2012" devrait être approuvé de manière définitive fin 2006.
2. Au niveau fédéral, il y a le "Plan National Climat 2002-2012" du 27 février 2002, ainsi que les mesures prises lors du Conseil des ministres extraordinaire des 20 et 21 mars 2004 relatif à la qualité de la vie, notamment celles ayant trait aux transports respectueux de l'environnement et au démantèlement accéléré des centrales au charbon. Les mesures concernant le démantèlement des centrales au charbon devraient entraîner une réduction des émissions de l'ordre de 4,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an durant la période 2008-2012. La politique de la Flandre en matière de climat est basée sur le *Vlaams Klimaatbeleidsplan 2002-2005* du 28 février 2003 et sur le rapport annuel d'avancement. La Wallonie dispose quant à elle du "Plan d'action de la Région Wallonne en Matière de Changements Climatiques" du 19 juillet 2001, complété, en 2003, par le "Plan Wallon pour une Maîtrise Durable de l'Energie". Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la politique climatique est basée sur le "Plan Air Climat" du 13 novembre 2002. Pour une vue d'ensemble de ces politiques, voir aussi le chapitre 4 "Politiques et mesures" du document intitulé "Quatrième communication nationale sur les changements climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques", janvier 2006.
3. Suivant le Plan National d'Allocation de 2004, l'Etat fédéral pourrait acheter des droits d'émission pour 2,46 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an au cours de la période 2008-2012, dont 2 millions pour la Flandre, rien pour la Wallonie et le reste pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces tableaux servent de base¹ aux estimations de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre dans les présentes perspectives.

Les six gaz à effet de serre (GES) du Protocole de Kyoto

Les trois principaux GES visés par le Protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). Le Protocole envisage également les gaz fluorés: les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). Les gaz fluorés ne représentaient en 2004 que 1 % de l'ensemble des émissions nationales de GES. La transformation et la consommation d'énergie sont les principales sources d'émissions. Les émissions liées à l'énergie représentent environ 81 % des émissions de GES (exprimées en équivalent CO₂) en Belgique. 98 % de ces émissions sont constituées par du CO₂. Les émissions non liées à l'énergie sont principalement générées par des processus industriels, l'utilisation de solvants, l'agriculture et les déchets.

Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont examinées au point 1, tandis que celles qui ne sont pas d'origine énergétique sont traitées au point 2. Le point 3 aborde les émissions de CH₄ et de N₂O, et le point 4 a trait aux émissions de gaz fluorés. Enfin, le dernier point traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto.

1. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique proviennent de la transformation et de la consommation des combustibles fossiles². Pour la Belgique, ces émissions représentent environ 80 % des émissions totales de GES (en équivalent CO₂).

Forte baisse dans les années quatre-vingt, augmentation progressive dans les années nonante.

Selon le graphique 29 ci-dessous, le premier choc pétrolier de 1973 a donné lieu à un net recul des émissions de CO₂ d'origine énergétique. A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'accompagne d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans les années quatre-vingt, la restructuration de l'industrie et la mise en route des centrales nucléaires contribuent également à réduire les émissions. S'en suit alors une période de stabilité relative des prix de l'énergie, avec, dans son sillage, une remontée progressive des émissions.

Ensuite, stabilisation des émissions de CO₂ liées à l'énergie...

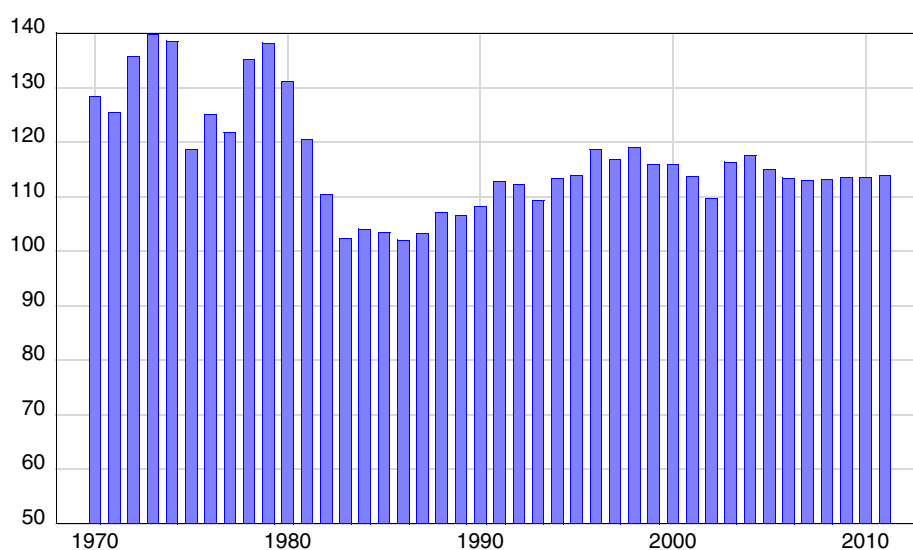
En 2001, les émissions énergétiques de CO₂ baissent en raison de la réduction de la production des centrales électriques. On passe d'un total d'émissions de 115,9 millions de tonnes (Mt) en 2000 à 113,7 Mt en 2001. Les importations d'électricité ont en effet augmenté en 2001, en raison, notamment, de la hausse du prix du gaz (et, partant, d'une hausse du coût de la production électrique en Belgique). Le ralentissement de l'activité économique a également contribué à la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie en 2001. La production d'électricité se redresse en 2002, mais en raison de la faiblesse de la croissance économique, les émissions de CO₂ continuent à baisser. Elles repartent toutefois à la hausse en 2003 et atteignent un niveau de 116,4 Mt, principalement sous l'effet d'une reprise de l'activité dans certains secteurs grands consommateurs d'énergie. Elles augmen-

1. Sauf pour les émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans la projection, ces dernières sont calculées de manière endogène à partir de 1970 sur base de la consommation des différents produits énergétiques par les différents secteurs et des coefficients d'émission correspondants.
2. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.

tent encore en 2004 (117,5 Mt). En 2005, suite aux prix élevés de l'énergie et au ralentissement de la croissance économique, les émissions redescendent à 115 Mt.

En projection, les émissions de CO₂ devraient continuer à baisser, notamment en raison de la persistance des prix élevés de l'énergie, de la restructuration de l'industrie sidérurgique et des changements structurels dans le secteur de l'électricité. En fin de projection, l'impact de ces facteurs diminuerait et de plus, on enregistrerait une diminution des importations nettes d'électricité. Il s'ensuivrait une légère hausse des émissions en fin de période (113,9 Mt en 2011). En comparaison avec 1990, l'augmentation des émissions de CO₂ d'origine énergétique atteindrait donc 5,2 %, mais, par rapport à l'année 2000, ces émissions seraient en recul.

GRAPHIQUE 29 - Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en millions de tonnes)



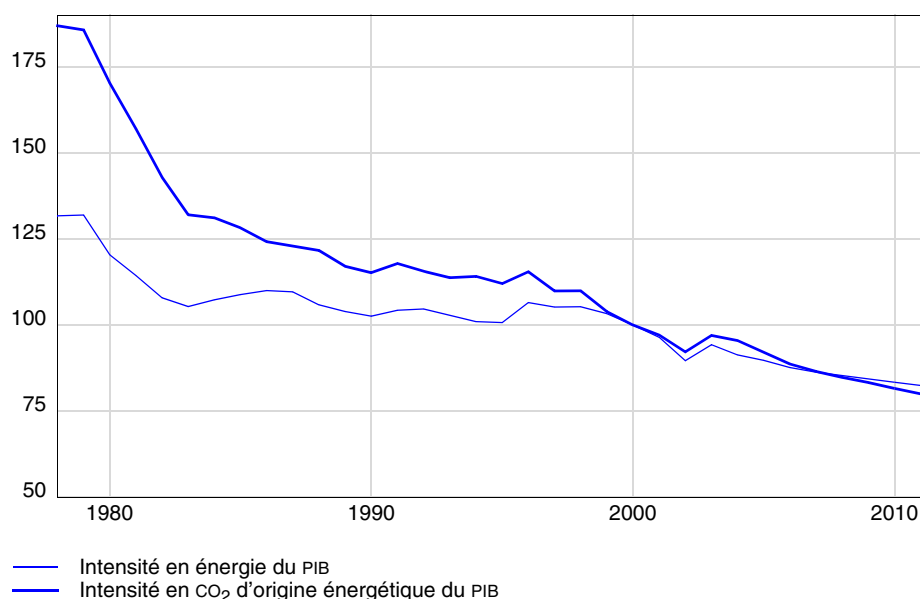
... et baisse sensible de l'intensité en CO₂ du PIB

L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB¹ diminue davantage que l'intensité en énergie, notamment en raison de la restructuration du secteur de l'électricité (suite à la mise en route de centrales nucléaires) et de la pénétration croissante du gaz, de l'électricité et des énergies renouvelables au détriment des combustibles solides et liquides (surtout pour la production d'électricité) (voir graphique 30).

Au cours de la période de projection, l'intensité en CO₂ du PIB lié à l'énergie diminuerait de 2,3 % par an en moyenne, contre une baisse moyenne de 1,5 % durant la période 1991-2005. Cette évolution reflète une consommation d'énergie plus efficiente et un glissement dans la structure de la consommation d'énergie.

1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en millions d'euros de 2000.

GRAPHIQUE 30 - Intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB
(indice 2000=100)



Le tableau 50 montre qu'en 2011, les émissions de CO₂ liées à l'énergie devraient se répartir plus ou moins uniformément entre quatre groupes de secteurs (le résidentiel et le tertiaire, l'industrie, le secteur énergétique -y compris la production d'électricité- et les transports). Les émissions produites par les transports, le résidentiel et le tertiaire et par le secteur de l'énergie devraient augmenter au cours de la période de projection, tandis que celles émanant de l'industrie et de la production d'électricité seraient en recul.

TABLEAU 50 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie

	Taux de croissance annuels moyens (%)			Niveaux (millions de tonnes)		Structure (%)	
	1991-2005	2001-2011	2006-2011	1990	2011	1990	2011
Secteur de l'électricité	-0,1	-1,3	-1,4	24,2	22,0	22,4	19,3
Secteur de l'énergie ^a	-0,1	1,1	1,2	5,9	6,3	5,5	5,5
Industrie	-0,7	-1,6	-1,0	32,1	27,2	29,6	23,9
Transports	1,9	1,1	0,6	19,8	27,1	18,3	23,8
Résidentiel et tertiaire ^b	1,0	0,9	0,6	26,0	31,1	24,0	27,3
Total ^c	0,4	-0,2	-0,2	108,2	113,9	100,0	100,0

a. Secteur électrique exclu.

b. Agriculture comprise.

c. Emissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Secteur de l'électricité

Au cours de la période 1991-2005, les émissions produites par le secteur de l'électricité se sont stabilisées, après la forte baisse observée dans les années quatre-vingt (mise en route de centrales nucléaires). Durant la période de projection, les émissions devraient diminuer assez sensiblement, au rythme de 1,4 % par an, pour s'établir à 22 Mt en 2011. La part des émissions imputables à la production

d'électricité s'élèverait ainsi à 19,3 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 22,4 % en 1990.

Un glissement structurel des centrales au charbon vers les centrales au gaz naturel, une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération, et, enfin, la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelable jouent favorablement sur les émissions.

Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) devrait doubler au cours de la période de projection et représenterait environ 6 000 GWh en 2011. D'ici 2010, les fournisseurs d'électricité devront prouver qu'au moins 6 % de leurs livraisons sont produites au départ de sources d'énergie renouvelable via un système de certificats verts. Ce système est entré en vigueur en Flandre en janvier 2002 et en Wallonie en juillet 2003. Des amendes pourront être réclamées aux fournisseurs ne remplissant pas leurs obligations.

La part de l'électricité générée par les centrales au gaz continue de croître grâce à la mise en service de nouvelles centrales TGV et, surtout, de centrales à cogénération. Il s'ensuit que le rendement énergétique global devrait augmenter sensiblement au cours de la période de projection. En 2010, la production des centrales à cogénération devrait dépasser 11 000 GWh¹. Un système de certificats a également été mis en place pour les centrales à cogénération en vue de garantir la réalisation de ces objectifs.

La part des centrales au pétrole dans la production d'électricité reste limitée, tandis que la part des centrales au charbon diminue, du fait de la mise hors service et du non-remplacement des centrales thermiques conventionnelles.

Le recours aux gaz dérivés pour la production d'électricité devrait baisser, suite au recul de la production de ce type de gaz dans un contexte de restructuration de la sidérurgie. La production des centrales nucléaires resterait pour sa part inchangée durant la période de projection. La part de l'électricité d'origine nucléaire serait toutefois en baisse, passant de 60,8 % en 1990 à 58,3 % en 2000 et à 50,8 % en 2011. Notons que le démantèlement des centrales nucléaires est prévu à partir de 2015.

Enfin, la projection admet une réduction des importations nettes d'électricité².

Industrie

Au cours des années quatre-vingt, les émissions d'origine industrielle ont baissé considérablement (recul annuel de 2,3 % en moyenne). Après une période de stabilisation des émissions (années nonante), celles-ci ont une nouvelle fois baissé assez sensiblement au cours de la période 2000-2005. Durant la période de projection, les émissions devraient diminuer en moyenne de 1 % par an, en raison notamment de l'utilisation de technologies plus efficaces, de la restructuration de l'industrie (sidérurgie) et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz et l'électricité. Par ailleurs, la participation du secteur industriel au Plan National d'Allocation est de nature à conforter ce résultat. Au total, les émissions de l'industrie baisseraient tant en niveau (de 32,1 Mt en 1990 à 27,2 Mt en 2011) qu'en part (de 29,6 % en 1990 à 23,9 % en 2011).

1. Objectif des différentes régions.

2. Cette réduction a pour effet d'accroître *ceteris paribus* les émissions de CO₂. Une projection stabilisant le niveau des importations nettes permettrait de réduire les émissions d'environ 0,7 Mt.

Implications pour la Belgique du système européen d'échange de droits d'émission de CO₂

Conformément à la Directive européenne 2003/87/CE, le système européen d'échange de droits d'émission de CO₂ est entré en vigueur au 1er janvier 2005. En exécution de cette directive, la Belgique a mis en place un Plan National d'Allocation des droits d'émission. Eu égard à la répartition des compétences en Belgique, quatre plans d'allocation ont été élaborés.

Chaque installation reprise dans le Plan d'Allocation s'est vue accorder un certain nombre de droits d'émission pour la période 2005-2007. L'attribution des droits d'émission aux installations individuelles en Flandre est basée sur les performances des entreprises dans le cadre des accords de branche. En vertu de cette convention, la Région flamande prévoit d'octroyer gratuitement aux entreprises les plus intensives en énergie un nombre suffisant de droits d'émissions, si elles font partie des 10 % d'installations ayant le meilleur rendement énergétique au niveau mondial. Les entreprises de plus petite taille s'engagent pour leur part, via l'accord d'audit, à mettre en oeuvre toutes les mesures d'économie d'énergie qui atteignent un seuil de rentabilité déterminé. En Wallonie, la plupart des entreprises intensives en énergie se sont engagées, via les accords sectoriels, à poursuivre certains objectifs de réduction de leurs émissions. Ces engagements servent de base à l'attribution des droits d'émission.

Chaque droit d'émission donne le droit de libérer une tonne de CO₂ dans l'atmosphère. A la fin de chaque année d'une période d'échange des droits (la première période va du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2007), une entreprise doit pouvoir produire un nombre de droits d'émission suffisant pour couvrir la quantité totale de CO₂ libérée au cours de l'année concernée. En achetant des droits, une entreprise peut obtenir une marge supplémentaire pour ses émissions de CO₂. A l'inverse, si une entreprise possède trop de droits d'émissions de CO₂, elle peut les vendre. Cette directive vise à aider les entreprises à atteindre les normes d'émission de la façon la plus souple et la moins coûteuse possible. Pour atteindre leur objectif, les entreprises concernées ont le choix entre des investissements qui réduisent leurs émissions, l'achat de droits d'émission sur le marché européen, ou une combinaison des deux. Les entreprises peuvent ainsi optimiser les coûts.

Secteur des transports

Si, pendant les années nonante, les émissions liées aux transports ont fortement augmenté (2 % par an en moyenne), le rythme de croissance des émissions s'est déjà quelque peu ralenti durant la période 2000-2005 (1,6 % en moyenne). En 2005, les émissions produites par les transports ont même diminué. Au cours de la période 2006-2011, les émissions devraient augmenter nettement moins vite qu'au cours de la période précédente (0,6 % par an), en raison notamment de la persistance de prix élevés des carburants et du recours (bien que limité) aux biocarburants. Les accords ACEA devraient également avoir des effets progressivement plus positifs.

En 2011, les émissions liées aux transports devraient atteindre 27,1 Mt, soit 23,8 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 18,3 % en 1990.

Secteur résidentiel et tertiaire

Au cours de la période 2006-2011, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire devraient s'accroître de 0,6 % en moyenne annuelle contre 1 % en moyenne pour la période 1991-2005. Ce ralentissement de la croissance s'explique par une utilisation plus rationnelle de l'énergie. De plus, l'évolution structurelle de la consommation d'énergie (augmentation relative de la part du gaz naturel) a un effet positif sur les émissions.

En 2011, les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire devraient atteindre 31,1 Mt, soit 27,3 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 24 % en 1990.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Emissions de CO₂ d'origine non énergétique générées par les processus industriels et par le traitement des déchets

Outre les émissions de CO₂ liées à l'énergie, certaines émissions de CO₂ sont le fait de processus industriels, notamment pour la production de ciment et d'acier et dans le secteur de la pétrochimie. En 2004, les émissions de CO₂ issues des processus industriels ont atteint 9,8 Mt, contre 8,6 Mt en 1990, ce qui représente une augmentation de 14 %. Par ailleurs, l'incinération de déchets libère également du CO₂. En 2004, cette activité a généré 0,4 Mt de CO₂, contre 0,3 Mt en 1990.

Baisse des émissions de CO₂ d'origine non énergétique

Au cours de la période de projection, les émissions de CO₂ produites par les processus industriels devraient diminuer de 0,4 % par an en moyenne, pour atteindre 9,6 Mt en 2011. Par rapport à 1990, cela représenterait néanmoins une augmentation d'environ 11 %. Les émissions de CO₂ produites par l'incinération de déchets devraient pour leur part atteindre 0,5 Mt en 2011, soit une augmentation de plus de 40 % par rapport à 1990.

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Emissions de CH₄ générées surtout par l'agriculture et le traitement des déchets

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine: les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail, la production d'engrais et la fumure des terres agricoles.

En 1990, les émissions totales de CH₄ se sont chiffrées à 10,8 Mt d'équivalent CO₂, dont 7,2 Mt d'équivalent CO₂ provenaient de l'agriculture et 2,7 Mt d'équivalent CO₂ du traitement des déchets. En 2004, les émissions de CH₄ d'origine agricole ont baissé pour atteindre 6,3 Mt d'équivalent CO₂, tandis que celles issues du traitement des déchets² sont redescendues à 0,9 Mt d'équivalent CO₂. Au total, sous l'effet de ces baisses, les émissions de CH₄ ont atteint 7,9 Mt d'équivalent CO₂ pour l'année 2004.

-
1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel, et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.
 2. Les émissions provenant de l'agriculture diminuent, suite à la réduction du cheptel et à l'évolution des pratiques de fumure, avec l'adoption, notamment, de techniques de traitement des engrais et la prise en compte de délais de stockage. Les émissions provenant du traitement des déchets baissent en raison des systèmes de collectes sélectives et de récupération, du compostage, du succès croissant de l'incinération au détriment de la mise en décharge et de l'obligation pour les décharges existantes de récupérer le méthane.

TABLEAU 51 - Evolution des émissions de CH₄

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990	2004	2011	2006-2011	1990-2011
Transformation et consommation d'énergie	0,9	0,6	0,7	1,1	-18,1
Agriculture	7,2	6,3	6,1	-0,4	-15,2
Déchets	2,7	0,9	0,6	-5,8	-77,6
Total	10,8	7,9	7,5	-0,8	-31,0

Baisse des émissions de CH₄

Les émissions totales de CH₄ devraient connaître une baisse annuelle moyenne de 0,8 % et atteindre 7,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2011. La baisse par rapport à 1990 serait dès lors de plus de 30 %. Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture et au traitement des déchets devraient pour leur part continuer à baisser et atteindre respectivement 6,1 et 0,6 Mt d'équivalent CO₂ en 2011.

Emissions de N₂O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraîne la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide azotique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets produit également du N₂O.

En 1990, les émissions totales de N₂O ont atteint 12 Mt d'équivalent CO₂ dont 5,8 Mt d'équivalent CO₂ issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO₂ issus des processus industriels. En 2004, les émissions de N₂O produites par l'agriculture ont baissé¹, atteignant 5 Mt d'équivalent CO₂, tandis que les émissions des processus industriels se sont chiffrées à 3,4 Mt d'équivalent CO₂. Au total, les émissions de N₂O ont ainsi atteint 11,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2004.

TABLEAU 52 - Evolution des émissions de N₂O

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990	2004	2011	2006-2011	1990-2011
Transformation et consommation d'énergie	1,7	2,3	2,3	0,8	33,0
Processus industriels	3,9	3,4	3,1	-1,4	-21,0
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,0	1,4
Agriculture	5,8	5,0	5,0	-0,1	-14,2
Déchets	0,3	0,3	0,3	1,6	5,7
Total	12,0	11,2	11,0	-0,3	-8,8

1. Les émissions d'origine agricole diminuent en raison de la réduction du cheptel bovin et porcin, du programme de réduction de l'ammoniac et de l'utilisation fortement réduite d'engrais chimiques de synthèse.

Baisse des émissions de N₂O en projection

Les émissions totales de N₂O devraient baisser de 0,3 % en moyenne par an pour atteindre 11 Mt d'équivalent CO₂ en 2011. La baisse par rapport à 1990 serait dès lors de 8,8 %. Les émissions issues de processus industriels¹ devraient quant à elles continuer à diminuer et s'établir à 3,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2011. Les émissions de N₂O issues de l'agriculture devraient plus ou moins se stabiliser au cours de la période de projection.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs².

4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)

Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des CFC, qui s'attaquent à la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF₆ est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Les perspectives d'émissions pour les gaz fluorés sont basées sur l'évolution prévue par le *Scenario With Measures* contenu dans les "National Projections on Greenhouse Gas Emissions"³ (cf. tableau 53). Ce scénario tient compte de l'impact de la législation européenne qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale en vigueur, récemment adoptée ou prévue à plus long terme.

TABEAU 53 - Evolution des émissions de gaz fluorés

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1995	2000	2005	2011		
HFC	0,4	0,9	1,5	2,7	9,5	512,6
PFC	2,3	0,4	0,3	0,3	0,0	-86,9
SF ₆	2,2	0,1	0,1	0,1	1,9	-96,9
Total	5,0	1,4	1,9	3,0	8,0	-39,0

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleurs techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans les "National Projections For Greenhouse Gas Emissions". Ces projections ont été réalisées en juin 2005 conformément à l'article 3(2)b de la décision n° 280/2004/CE.
3. Projections réalisées en juin 2005 conformément à l'article 3(2)b de la décision n° 280/2004/CE.

L'année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto est l'année 1995. En 1995, les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO₂. Grâce à une série d'investissements, ces émissions ont considérablement baissé et n'ont plus atteint que 1,4 Mt en 2000.

Après 2000, les émissions de gaz fluorés sont reparties à la hausse. Au cours de la période de projection, ces émissions devraient augmenter d'environ 8 % par an en moyenne, pour atteindre 3 Mt d'équivalent CO₂ en 2011. Par rapport à l'année de référence 1995, cela représenterait encore une réduction d'environ 40 %.

5. Emissions totales de GES

Stabilisation des émissions de GES

Le tableau 54 reprend les émissions totales des principaux gaz à effet de serre. Selon les prévisions actuelles, les émissions de GES devraient se stabiliser au cours de la période de projection et atteindre en 2011 le niveau de 145,4 Mt d'équivalent CO₂. Ce résultat s'explique, d'une part, par une progression modérée de la consommation d'énergie et par les changements structurels qui affectent la consommation (pénétration croissante du gaz, de l'électricité et des sources d'énergie renouvelable au détriment des combustibles solides et liquides), et, d'autre part, par la baisse des émissions de CH₄, N₂O et des émissions de CO₂ d'origine non énergétique. Les émissions de gaz fluorés augmenteraient pour leur part d'année en année durant la période de projection (voir graphique 31).

TABLEAU 54 - Evolution des émissions de GES

	Millions de tonnes d'équivalent CO ₂				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pourcentage par rapport à l'année de référence	
	1990 ^a	2000	2005	2011		2006-2011	2005
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	108,2	115,9	115,0	113,9	-0,2	6,2	5,2
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	9,0	10,1	10,2	10,0	-0,3	14,3	12,1
Emissions totales de CH ₄	10,8	9,6	7,8	7,5	-0,8	-27,5	-31,0
Emissions totales de N ₂ O	12,0	12,7	11,1	11,0	-0,3	-7,2	-8,8
Emissions totales de HFC, PFC et SF ₆	5,0	1,4	1,9	3,0	8,0	-61,7	-39,0
Total ^b	145,0	149,6	146,1	145,4	-0,1	0,8	0,2

a. L'année de base est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés, qui ont 1995 comme année de référence.

b. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

Objectif du Protocole de Kyoto

L'objectif fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % par rapport au niveau de 1990 durant la période 2008-2012, ce qui correspond à un niveau à atteindre de 134,1 Mt d'équivalent CO₂¹. En 2011, le niveau des émissions de GES dépasserait donc encore l'objectif de départ de 11,3 Mt d'équivalent CO₂ (soit 8,4 %).

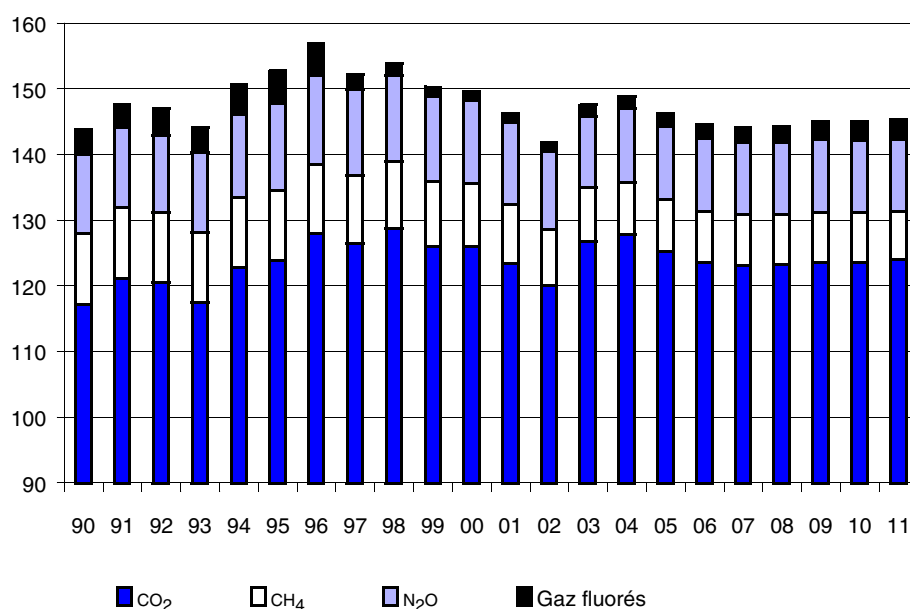
1. Ce chiffre est légèrement différent de celui repris dans le "Report by Belgium on the Determination of the Assigned Amount" (mars 2006). Dans ce dernier, il s'élève pour l'année de base à 135,9 Mt d'équivalent CO₂. La différence provient des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans la projection, ces dernières sont en effet calculées de manière endogène à partir de 1970 sur base de la consommation des différents produits énergétiques par les différents secteurs et des coefficients d'émission correspondants.

*Mesures supplémentaires
nécessaires pour atteindre
l'objectif de Kyoto*

Les mesures déjà prévues mais non encore mises en oeuvre - tant au niveau régional qu'au niveau fédéral - devraient avoir pour effet de rapprocher les résultats de l'objectif visé. Les mesures les plus importantes sont celles qui ont trait à la politique des transports et à l'utilisation croissante de biocarburants, certaines mesures complémentaires visant à réduire les émissions de gaz fluorés et, enfin, l'engagement de nouvelles négociations avec l'industrie chimique afin de réduire les émissions de N₂O générées par la fabrication d'acide adipique. Toutefois, même si ces mesures portaient toutes leurs fruits, il n'est pas certain que l'objectif de Kyoto soit effectivement atteint¹.

Des mesures supplémentaires seront donc nécessaires pour atteindre l'objectif. En outre, les autorités fédérales et régionales pourraient encore recourir aux mécanismes de flexibilité prévus par les accords internationaux afin d'atteindre les objectifs fixés.

GRAPHIQUE 31 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
(en millions de tonnes d'équivalent CO₂)



1. Voir aussi le chapitre 5 "Projections and the Total Effect of Policies and Measures" du document intitulé "Belgium's Fourth National Communication on Climate Change Under the United Nations Framework Convention on Climate Change", janvier 2006. Dans ce chapitre, le scénario avec mesures complémentaires (*scenario with additional measures*) prévoit une réduction supplémentaire des émissions de 8,4 Mt d'équivalent CO₂ à l'horizon 2020 pour les mesures mentionnées.



Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Marché potentiel d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	5.8	6.4	5.9	6.6	6.2	6.6	6.5	6.4	6.4
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	-0.0	1.2	1.1	1.8	1.0	1.1	1.1	1.2	1.2
Importations de biens non énergétiques	-0.6	1.1	0.3	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2
Importations de produits énergétiques	20.5	1.5	42.4	25.3	-1.3	-3.6	-3.7	-3.9	-4.0
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	106.4	123.6	124.4	122.1	123.9	123.9	123.9	123.9	123.9
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Zone euro	3.1	3.5	2.2	3.1	3.3	3.4	3.6	3.7	3.8
Etats-Unis	3.0	4.6	3.5	5.1	5.1	4.8	4.4	4.2	4.2
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Zone euro	4.5	4.4	3.4	3.9	4.1	4.5	4.6	4.6	4.7
Allemagne	4.4	4.4	3.4	3.9	4.1	4.4	4.5	4.6	4.7
Etats-Unis	4.7	5.0	4.3	5.0	5.0	5.1	5.1	5.0	5.0
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	46.4	29.8	38.9	38.3	31.7	31.1	35.1	22.9	20.0
6. Taux d'activité (en pour cent)	71.5	72.9	72.3	72.5	72.5	72.7	73.1	73.3	73.6
7. Durée effective moyenne du travail (salariés - taux de croissance)									
Toutes branches d'activité	-0.2	-0.1	-0.2	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Industrie	-0.3	-0.1	-0.3	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Services marchands	-0.1	-0.0	-0.1	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0

(A) Moyennes de période

Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	05^00	11^06	06	07	08	09	10	11
1. Emploi public	1.0	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
1. Pouvoir fédéral	-0.7	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-0.6	-0.5	-0.4
2. Communautés et Régions	1.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
3. Pouvoirs locaux	2.1	0.4	0.6	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3
4. Sécurité sociale	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	-.	1.1	1.2	1.3	0.8	1.4	0.8	1.0
2. Communautés et Régions	-.	1.3	1.2	1.2	1.2	1.8	1.2	1.2
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	-.	1.5	1.3	1.3	1.3	2.5	1.3	1.3
3b. Pouvoirs locaux - autres	-.	1.2	1.8	1.3	1.1	1.0	1.0	1.0
4. Sécurité sociale	-.	1.2	1.6	1.4	1.0	1.0	1.0	1.0
3. Achats bruts de biens et services	4.5	2.1	2.1	2.6	1.5	2.2	2.2	2.2
1. Pouvoir fédéral	2.2	0.9	1.2	3.4	-1.9	1.0	1.0	1.0
2. Communautés et Régions	6.9	2.5	2.3	2.5	2.5	2.5	2.5	2.6
3. Pouvoirs locaux	3.4	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.1
4. Sécurité sociale	2.7	-0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
<i>Déflateur: achats de biens et services</i>	1.4	1.9	2.4	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
4. Formation brute de capital fixe	1.2	3.3	-1.3	3.6	-2.0	4.0	3.8	11.3
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	-1.6	136.4	-84.6	900.1	2.7	-0.1	0.1	0.1
2. Communautés et Régions	0.2	1.9	2.4	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9
3. Pouvoirs locaux	4.4	4.0	13.0	-20.0	-6.8	7.6	6.8	23.1
<i>Déflateur: investissements publics</i>	1.0	2.1	3.1	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9
5. Prestations d'assist. sociale en nature	3.4	3.4	2.8	4.0	5.2	3.0	2.9	2.6
1. Pouvoir fédéral	-24.4	-5.9	-10.5	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
2. Communautés et Régions	6.5	5.2	2.3	5.8	5.8	5.8	5.8	5.8
3. Pouvoirs locaux	8.0	1.4	2.0	0.4	1.4	1.6	1.4	1.2
4. Sécurité sociale	4.6	3.3	2.9	3.9	5.2	2.8	2.7	2.3
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	3.0	2.7	3.3	2.9	2.4	2.3	2.6	2.6
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.1	2.0	1.5	1.6	2.2	2.3	2.0	2.2
a. Pouvoir fédéral	2.4	0.5	0.8	-0.7	0.6	1.0	0.8	0.7
b. Communautés et Régions	4.5	4.0	3.9	3.9	3.9	4.2	4.0	3.9
c. Sécurité sociale	1.7	1.9	1.2	1.6	2.2	2.2	1.9	2.2
d. Pouvoirs locaux	2.8	1.7	2.3	1.5	1.6	1.8	1.7	1.6
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
7. Transferts courants aux entreprises	5.3	4.3	11.8	10.2	-0.3	1.5	1.4	1.3
a. Pouvoir fédéral	4.2	5.1	11.8	18.2	-2.4	1.1	0.8	0.8
b. Communautés et Régions	4.2	3.6	3.6	4.0	3.4	3.4	3.4	3.4
c. Sécurité sociale	15.5	5.4	25.6	2.0	1.3	1.4	1.1	0.7
d. Pouvoirs locaux	3.6	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
8. Transferts courants au reste du monde	5.9	0.9	4.1	4.0	3.1	-6.2	3.4	-2.8
a. Pouvoir fédéral	5.9	1.0	4.3	4.1	3.1	-6.4	3.5	-2.8
c. Communautés et Régions	7.6	-0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
9. Transferts en capital	3.7	4.6	12.2	7.5	1.4	3.8	1.5	1.5
1. Pouvoir fédéral	32.9	9.8	32.0	15.1	1.6	6.5	1.7	1.7
2. Communautés et Régions	0.1	0.9	-0.4	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
3. Pouvoirs locaux	14.5	1.1	1.0	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2
4. Sécurité sociale	-10.6	-1.7	-1.7	-1.8	-1.7	-1.7	-1.8	-1.8
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	1.5	2.4	1.4	1.4	2.0	2.9	2.3	2.4	3.4
a. Salariés (a)	1.5	2.5	1.5	1.2	1.9	3.1	2.6	2.5	3.6
(OP: définition budgétaire)	1.4	2.7	0.6	2.0	2.0	3.1	2.6	2.5	3.7
b. Indépendants (b)	1.1	2.3	1.3	2.8	3.0	2.4	1.1	2.0	2.3
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	2.9	2.3	1.6	1.8	2.1	2.3	2.4	2.5	2.5
d. Affiliés à l'OSSOM	0.3	0.5	-0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Indemnités AMI	3.0	2.6	1.0	2.8	3.1	2.4	2.7	2.3	2.5
a. Salariés	2.9	2.5	1.0	2.4	2.7	2.4	2.6	2.3	2.5
- Incapacité primaire	2.5	1.4	2.0	1.0	1.1	1.3	1.6	1.7	1.7
- Invalidité (b)	3.1	2.9	2.2	2.9	3.3	3.0	3.0	2.5	2.8
- Repos de maternité (b)	4.1	2.7	3.6	3.0	2.7	2.2	2.7	2.7	2.8
- Marins et ouvriers mineurs	-14.6	-11.9	-5.9	-4.0	-13.8	-13.4	-13.4	-13.4	-13.4
b. Indépendants	5.5	4.6	0.6	8.7	8.8	2.1	4.2	1.7	2.1
3. Allocations familiales (b)	0.4	0.5	0.6	0.5	-0.1	0.9	0.7	0.6	0.6
a. Salariés, ONSS-APL inclus	0.6	0.5	1.0	0.5	-0.2	0.8	0.7	0.7	0.6
(ONAFTS: définition budgétaire)	0.3	0.2	0.3	0.3	-0.5	0.6	0.4	0.4	0.3
b. Indépendants	-1.3	0.4	-2.4	0.3	0.2	1.0	0.5	0.3	0.1
c. Prestations familiales garanties	-0.4	3.4	-16.4	6.4	1.9	2.9	2.9	2.9	3.0
4. Accidents de travail du FAT	-1.3	-0.4	3.7	2.0	-1.2	-0.8	-0.8	-0.8	-0.9
5. Maladies professionnelles	-1.4	-2.3	-2.7	-0.6	-2.9	-2.5	-2.6	-2.7	-2.7
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	5.7	4.2	0.6	4.1	5.2	6.1	3.4	3.5	3.2
a. Salariés, fonctionnaires inclus (c)	5.5	3.7	0.8	4.0	5.2	2.9	3.3	3.5	3.1
(AMI-SS: définition budgétaire)	4.1	3.7	0.4	3.9	5.3	3.0	3.4	3.5	3.2
b. Indépendants (c)	6.3	10.9	2.2	4.6	4.6	47.3	2.9	3.0	2.8
c. Affiliés à l'OSSOM	-0.3	-0.5	-1.4	-8.3	0.2	0.6	1.5	1.6	1.6
d. A des sécurités sociales étrangères	4.4	12.1	-22.2	14.2	12.2	12.6	10.0	12.1	11.7
e. Assurance soins de santé -Flandre	-.	3.3	-6.6	9.5	2.9	2.3	1.9	1.5	1.5
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	141.7	112.0	125.7	121.4	114.9	109.0	109.3	107.1	110.3
2. Chômeurs à temps partiel volontaire	29.0	31.2	31.1	31.1	31.2	31.2	31.2	31.2	31.2
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	41.4	61.9	47.9	54.0	57.4	60.6	63.5	66.4	69.2
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	35.6	51.3	42.4	47.1	49.9	51.5	52.6	53.2	53.5
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	15.8	6.3	12.9	10.3	8.3	6.6	5.3	4.2	3.4
6. Emploi avec subside salarial	52.5	100.8	80.3	96.0	98.7	100.6	102.1	103.3	104.3
a. Programmes de transition professionnelle	5.4	4.9	5.1	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
b. Activation (non compris 'chèques-services')	25.4	42.7	38.6	39.8	41.0	42.2	43.3	44.3	45.4
- Emplois-services ancien régime	4.9	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	15.3	40.2	33.1	31.8	36.8	41.6	42.6	43.6	44.7
- Plan Activa sans allocation ONEM	5.2	2.5	5.5	8.0	4.2	0.6	0.6	0.7	0.7
c. Maribel social	18.8	24.4	23.6	26.1	25.5	24.9	24.1	23.3	22.5
d. Emplois 'chèques-services'	2.9	28.9	13.1	25.2	27.2	28.6	29.8	30.8	31.6
- Plan Activa avec allocation ONEM	1.5	2.5	6.5	9.9	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa sans allocation ONEM	0.0	12.0	0.0	2.7	8.8	14.3	14.9	15.4	15.8
- Emplois ordinaires	1.5	14.4	6.5	12.6	13.6	14.3	14.9	15.4	15.8
7. Interruptions de carrière	144.6	234.2	194.8	212.0	224.2	233.3	240.5	245.6	249.5
8. Pré pensions	110.7	112.0	109.9	112.8	114.0	112.1	113.7	111.4	108.0
<i>IV. Subventions de la sécu aux salaires (d)</i>									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.

(c) Y inclus le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les "petits risques" pour indépendants.

(d) Voir tableau 5.

(^) Moyennes de période

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.8	1.0	0.5	0.4	0.4	0.6	1.5	1.5	1.6
2. Durée du travail effective par salarié	-0.2	-0.1	-0.2	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
3. Emploi	1.1	1.4	1.6	1.7	1.4	1.4	1.3	1.4	1.4
- industries manufacturières, énergie et construction	-0.9	-0.6	-0.5	-0.9	-0.8	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4
- services marchands	2.1	2.2	2.6	2.8	2.3	2.2	2.0	2.1	2.0
4. Masse salariale brute hors indexation	1.8	2.4	1.9	2.1	1.7	1.9	2.8	2.8	2.9
5. Indexation des salaires	1.9	1.8	2.1	1.8	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9
p.m. déflateur de la consommation privée	2.4	1.9	3.0	2.4	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
6. Masse salariale brute	3.7	4.3	4.0	3.9	3.5	3.8	4.6	4.8	4.9
- assiette des cotisations patronales	3.7	4.2	3.9	3.9	3.5	3.8	4.6	4.8	4.9
- assiette des cotisations personnelles	3.7	4.2	3.9	3.9	3.5	3.8	4.6	4.8	4.9
b. Etat: entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	3.9	3.0	2.6	2.5	2.3	2.6	3.4	3.5	3.6
2. Emploi	7.0	0.4	-2.2	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.2
3. Masse salariale brute	11.4	3.4	0.4	3.1	2.7	3.0	3.7	3.8	3.8
c. Etat, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	3.3	3.0	4.6	2.9	3.1	2.8	3.4	3.1	3.0
2. Emploi	0.9	0.2	0.0	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
3. Masse salariale brute	4.2	3.2	4.6	3.1	3.3	2.9	3.6	3.2	3.1
d. Cotisations, nominal									
1. Cotisations patronales	2.7	4.4	2.0	3.9	2.7	4.1	5.3	5.3	5.3
a. Secteur privé(a)	2.7	4.6	1.7	4.1	2.7	4.2	5.5	5.6	5.6
b. Etat, entreprises publiques incluses	3.2	3.3	4.2	3.3	3.3	3.0	3.6	3.3	3.1
2. Cotisations personnelles	4.2	3.9	3.0	1.2	3.7	3.9	4.9	4.8	4.9
a. Secteur privé	4.3	4.1	2.7	0.8	3.7	4.1	5.2	5.2	5.3
b. Secteur public	4.2	3.2	4.6	3.1	3.3	2.9	3.6	3.2	3.1
e. Taux implicites des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.5	24.1	24.0	24.0	23.8	23.9	24.1	24.3	24.5
b. Etat: entreprises publiques (e)	27.2	25.7	26.0	25.9	25.8	25.7	25.6	25.5	25.4
c. Etat, hors entreprises publiques	12.0	11.8	11.8	11.8	11.8	11.8	11.8	11.9	11.9
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, entr. publ. incluses (e)	11.1	10.9	11.2	10.8	10.9	10.9	10.9	11.0	11.0
b. Etat	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	3.1	2.1	0.3	0.6	-0.1	4.9	2.8	2.1	2.2
b. Nombre d'indépendants (c)	-0.7	-0.1	-1.0	-0.8	-0.4	0.7	0.2	-0.1	-0.4
c. Revenu des indépendants(c)	2.4	1.9	-0.7	-0.3	-0.4	5.7	2.9	2.0	1.8
d. Revenu corrigé pour l'inflation (c)	2.9	1.8	0.4	-0.1	-0.7	4.6	2.9	2.0	1.9
e. Assiette des cotisations	2.9	2.1	1.0	0.2	-0.1	4.3	2.8	1.5	4.0
f. Cotisations	3.4	4.5	3.0	2.2	-2.4	20.3	2.9	2.0	1.9
g. Taux implicite de cotisation (b)	11.4	13.0	11.8	12.1	11.8	13.6	13.6	13.7	13.4
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	5.3	4.6	4.5	4.0	4.5	4.5	5.0	4.6	4.9
p.m. réductions de cotisat. sociales ex ante (d)									
(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du "Maribel social" sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subside salarial, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.									
(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détail, voir tableau 6.									
(c) de l'année t-3.									
(d) voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du "Maribel social" n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).									
(e) VRT, RTBF, BRFF, De Lijn, TEC, STIB, Infrastructures de transport, Aquafin à partir de 2002.									
(A) Moyennes de période									

Tableau 5 HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES: MONTANTS EX ANTE

(en millions d'euros)

	05	06	07	08	09	10	11	11-05
1. Réductions de cotisations patronales	4213	4369	4711	4815	4857	4909	4972	759
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	3622	3772	4108	4207	4242	4289	4345	723
- Emplois spéciaux (b)	591	597	603	608	614	621	627	36
2. Subventions salariales	1145	1808	2289	2347	2418	2487	2554	1409
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	556	618	618	618	618	618	618	62
- Activation d'allocations de chômage	183	197	203	209	219	230	241	58
- Chèques-services	246	474	521	558	594	625	653	407
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Subventions accordées en cas d'heures supplémentaires, de travail de nuit et de travail en équipe	160	496	916	931	956	982	1010	850
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (c)	0	22	30	30	31	31	32	32
Total en faveur des employeurs	5358	6177	6999	7162	7274	7396	7526	2168
3. Réductions de cotisations personnelles	206	514	505	490	454	427	397	191

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) Subventions accordées par la Région Flamande via le VDAB.

Tableau 6 HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES

	05	06	07	08	09	10	11	11-05
Taux moyen de cotisations patronales (secteur marchand)	33.60	33.64	33.48	33.53	33.72	33.81	33.87	0.27
- Taux de cotisations légales après réductions	24.45	24.47	24.27	24.37	24.56	24.73	24.89	0.44
- Taux de cotisations fictives	3.53	3.58	3.62	3.59	3.64	3.59	3.53	0.00
- Taux de cotisations extra légales	2.20	2.20	2.21	2.21	2.19	2.17	2.15	-0.05
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.43	3.40	3.38	3.35	3.34	3.32	3.30	-0.13
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.81	4.80	5.00	4.92	4.74	4.58	4.42	-0.39
Taux moyen de subventions salariales (secteur marchand)	1.31	1.98	2.43	2.40	2.36	2.32	2.27	0.96
Taux de cotisations patronales dans l'énergie								
- Emplois bas salaires (a)	45.61	45.64	45.26	46.11	47.42	48.47	49.40	3.80
- Emplois hauts salaires (a)	59.44	59.86	60.09	60.14	60.37	60.38	60.32	0.88
- Emplois spéciaux (b)	46.30	46.71	47.09	47.18	47.41	47.41	47.36	1.06
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière								
- Emplois bas salaires (a)	30.67	30.47	29.86	30.49	31.27	31.87	32.39	1.72
- Emplois hauts salaires (a)	38.67	38.96	39.02	39.09	39.30	39.42	39.51	0.84
- Emplois spéciaux (b)	18.96	19.13	19.29	19.34	19.43	19.44	19.42	0.46
Taux de cotisations patronales dans les services marchands								
- Emplois bas salaires (a)	25.22	24.98	24.32	24.82	25.67	26.30	26.83	1.61
- Emplois hauts salaires (a)	33.38	33.49	33.43	33.39	33.48	33.49	33.47	0.10
- Emplois spéciaux (b)	12.85	12.86	12.85	12.79	12.77	12.69	12.60	-0.25
Taux de cotisations patronales dans la construction								
- Emplois bas salaires (a)	23.88	23.27	22.18	22.73	23.34	23.83	24.28	0.39
- Emplois hauts salaires (a)	32.98	33.21	33.19	33.25	33.45	33.60	33.72	0.74
- Emplois spéciaux (b)	13.55	13.60	13.66	13.66	13.68	13.65	13.61	0.06

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" nouveau régime que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" nouveau régime que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" nouveau régime que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.



Résultats macroéconomiques

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance en pour cent)

	05//99	11//05	05/04	06/05	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10
1. Dépenses de consommation finale privée	1.5	1.8	1.3	1.5	1.9	1.5	1.9	1.9	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	2.2	2.1	0.7	1.9	2.3	2.5	2.0	2.0	1.9
3. Formation brute de capital fixe	2.3	2.5	8.4	2.3	2.1	2.4	2.6	2.6	3.0
a. Investissements des entreprises	2.7	2.8	9.6	2.7	2.2	3.6	3.0	2.9	2.4
b. Investissements publics	0.9	3.2	12.9	-1.3	3.6	-2.0	4.0	3.8	11.3
c. Investissements en logements	1.9	1.3	3.2	2.7	1.3	0.6	0.7	1.2	1.6
4. Total des dépenses intérieures	1.8	2.0	2.3	1.8	2.0	1.9	2.1	2.1	2.2
5. Exportations de biens et services	3.7	5.4	2.6	5.0	5.0	5.5	5.5	5.6	5.6
a. Biens	3.7	5.4	2.5	5.0	5.1	5.6	5.6	5.6	5.6
b. Services	3.7	5.1	3.1	5.4	4.5	4.8	5.1	5.4	5.4
6. Total des dépenses finales	2.7	3.7	2.4	3.4	3.5	3.7	3.8	3.9	3.9
7. Importations de biens et services	3.6	5.3	3.6	4.5	5.1	5.4	5.6	5.6	5.7
a. Biens	3.7	5.5	3.7	5.0	5.3	5.7	5.8	5.7	5.8
b. Services	3.7	4.5	3.0	1.7	4.2	4.8	5.2	5.5	5.7
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.9	2.2	1.5	2.4	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2

(/) Taux de croissance
 (//) Taux de croissance moyens

Tableau 8 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR, A PRIX CONSTANTS

(changements en pour cent)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Dépenses de consommation finale privée	0.8	0.9	0.7	0.8	1.0	0.8	1.0	1.0	1.0
2. Dépenses de consommation finale publique	0.5	0.5	0.1	0.4	0.5	0.6	0.4	0.4	0.4
3. Formation brute de capital fixe	0.5	0.5	1.7	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6
a. Investissements des entreprises	0.4	0.4	1.3	0.4	0.3	0.5	0.4	0.4	0.4
b. Investissements publics	0.0	0.1	0.2	-0.0	0.1	-0.0	0.1	0.1	0.2
c. Investissements en logements	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.0	-0.0	-0.3	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.8	1.9	2.2	1.8	1.9	1.9	2.0	2.0	2.1
6. Exportations de biens et services	3.1	5.2	2.3	4.5	4.6	5.2	5.4	5.6	5.8
a. Biens	2.6	4.4	1.8	3.7	3.9	4.4	4.6	4.7	4.9
b. Services	0.5	0.7	0.4	0.7	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8
7. Total des dépenses finales	4.9	7.1	4.5	6.3	6.6	7.0	7.4	7.6	7.9
8. Importations de biens et services	-3.0	-5.0	-3.0	-3.9	-4.5	-4.9	-5.3	-5.4	-5.7
a. Biens	-2.5	-4.3	-2.6	-3.6	-3.9	-4.3	-4.5	-4.7	-4.9
b. Services	-0.4	-0.5	-0.3	-0.2	-0.5	-0.6	-0.6	-0.7	-0.7
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.9	2.2	1.5	2.4	2.1	2.1	2.1	2.2	2.2

(^) Moyennes de période

Tableau 9 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Dépenses de consommation finale privée	152837	159549	165865	172083	177680	184272	191204	198627
2. Dépenses de consommation finale publique	66067	68542	71517	74884	78322	81657	85096	88559
3. Formation brute de capital fixe	54256	59282	62121	64606	67270	70245	73488	77204
a. Investissements des entreprises	36037	39797	41709	43338	45610	47823	50203	52463
b. Investissements publics	4590	5216	5308	5619	5611	5947	6290	7137
c. Investissements en logements	13630	14269	15104	15650	16048	16475	16995	17603
4. Total des dépenses intérieures	276502	290593	303483	315618	327237	340039	353518	367931
5. Exportations de biens et services	241519	262594	283481	300700	319637	340215	362541	386570
6. Total des dépenses finales	518021	553187	586964	616319	646875	680254	716059	754501
7. Importations de biens et services	229932	254512	275483	292449	309896	329106	349913	372633
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	288089	298675	311481	323870	336978	351148	366147	381868
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	2614	3185	3175	3298	3380	3468	3531	3563
10. Revenu national brut	290703	301860	314656	327168	340358	354616	369678	385430

Tableau 10 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Dépenses de consommation finale privée	53.6	52.6	53.4	53.3	53.1	52.7	52.5	52.2	52.0
2. Dépenses de consommation finale publique	22.4	23.2	22.9	23.0	23.1	23.2	23.3	23.2	23.2
3. Formation brute de capital fixe	19.7	20.0	19.8	19.9	19.9	20.0	20.0	20.1	20.2
a. Investissements des entreprises	13.4	13.6	13.3	13.4	13.4	13.5	13.6	13.7	13.7
b. Investissements publics	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9
c. Investissements en logements	4.6	4.7	4.8	4.8	4.8	4.8	4.7	4.6	4.6
4. Total des dépenses intérieures	96.3	97.0	97.3	97.4	97.5	97.1	96.8	96.6	96.4
5. Exportations de biens et services	84.1	96.0	87.9	91.0	92.8	94.9	96.9	99.0	101.2
6. Total des dépenses finales	180.4	192.9	185.2	188.4	190.3	192.0	193.7	195.6	197.6
7. Importations de biens et services	80.4	92.9	85.2	88.4	90.3	92.0	93.7	95.6	97.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1.4	1.0	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9
10. Revenu national brut	101.4	101.0	101.1	101.0	101.0	101.0	101.0	101.0	100.9

(^) Moyennes de période

Tableau 11 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSE

(taux de croissance en pour cent)

	05//99	11//05	05/04	06/05	07/06	08/07	09/08	10/09	11/10
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.4	1.9	3.0	2.4	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
1. Energie exclue	2.1	1.9	2.3	2.0	1.8	1.8	1.9	2.0	2.0
.alimentation, boissons et tabac	2.5	2.1	3.3	2.6	2.0	1.8	1.9	1.9	2.0
.autres biens	1.3	1.7	1.3	1.4	1.5	1.6	1.8	1.9	2.0
.services	2.3	1.9	2.3	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.1
.loyers	2.1	2.0	2.5	2.3	1.8	2.1	2.0	2.0	1.9
2. Energie	5.5	1.7	12.6	7.4	2.5	0.6	0.1	-0.1	-0.2
.chauffage, électricité	4.9	2.2	11.2	7.3	3.1	1.4	0.8	0.5	0.1
.transports	6.3	1.0	14.6	7.5	1.7	-0.4	-0.9	-0.9	-0.7
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2.1	1.9	2.1	1.9	1.8	1.8	1.9	2.0	2.0
c. Indice national des prix à la consommation	2.2	1.8	2.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
d. Indice santé	1.9	1.8	2.2	1.7	1.8	1.8	1.8	1.9	1.9
2. Dépenses de consommation finale publique	2.7	2.2	3.1	2.4	2.3	2.0	2.3	2.2	2.2
3. Formation brute de capital fixe	0.8	1.9	0.8	2.4	1.8	1.6	1.8	1.9	2.0
a. Investissements des entreprises	0.3	1.9	0.8	2.1	1.7	1.6	1.8	2.0	2.0
b. Investissements publics	1.0	2.1	0.7	3.1	2.1	1.9	1.9	1.9	1.9
c. Investissements en logements	2.5	2.2	1.5	3.1	2.3	1.9	1.9	1.9	1.9
4. Demande intérieure totale	2.3	2.0	2.7	2.6	1.9	1.7	1.8	1.9	1.9
5. Exportations de biens et services	2.8	1.2	6.0	2.8	1.0	0.8	0.8	0.9	1.0
6. Demande finale	2.5	1.6	4.2	2.6	1.5	1.2	1.3	1.3	1.4
7. Importations de biens et services	3.3	1.2	6.9	3.6	1.0	0.5	0.6	0.7	0.8
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.9	1.9	2.2	1.9	1.9	1.9	2.0	2.0	2.0

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 12 CONTRIBUTION A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE

(changements en pour cent)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.1	1.0	1.2	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
a. Coûts du travail	0.5	0.5	0.6	0.4	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6
b. Taxes indirectes nettes	0.1	0.1	0.0	0.2	-0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.5	0.4	0.5	0.5	0.7	0.5	0.3	0.4	0.4
2. Prix à l'importation	1.4	0.5	3.1	1.6	0.5	0.2	0.3	0.3	0.3
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	2.5	1.6	4.2	2.6	1.5	1.2	1.3	1.3	1.4

(^) Moyennes de période

Tableau 13 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	288089	298675	311481	323870	336978	351148	366147	381868
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	2614	3185	3175	3298	3380	3468	3531	3563
2. Revenu national brut	290703	301860	314656	327168	340358	354616	369678	385430
Consommation de capital fixe	44982	46713	49283	51674	54018	56502	59151	61921
3. Revenu national net	245721	255147	265372	275494	286340	298114	310527	323509
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-4194	-4359	-4573	-4800	-4994	-4848	-5120	-5091
4. Revenu national net disponible	241527	250787	260799	270695	281345	293266	305406	318418
Consommation finale nationale	218904	228091	237382	246967	256002	265929	276300	287186
5. Epargne nationale nette	22624	22696	23417	23728	25343	27337	29106	31232
Formation brute de capital fixe	54256	59282	62121	64606	67270	70245	73488	77204
Variation des stocks	3342	3220	3979	4045	3965	3865	3729	3541
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-113	-267	-248	-412	-447	-448	-458	-456
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	9894	6641	6352	6339	7680	9281	10582	11952

Tableau 14 REVENU DISPONIBLE, ESTIMATIONS AUX PRIX DE 2000

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	267312	271274	277726	283512	289525	295726	302244	308951
Excédent ou déficit commercial	192	-1823	-3811	-4031	-3528	-2870	-2288	-1698
2. Revenu intérieur brut réel	267504	269451	273915	279481	285997	292856	299956	307253
Solde des revenus primaires réels du/vers le reste du monde	2421	2872	2791	2844	2865	2887	2887	2859
3. Revenu national brut réel	269925	272323	276705	282325	288862	295743	302843	310112

Tableau 15 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	213462	221750	229687	237730	246297	256770	267771	279324
. rémunérations des salariés	150252	155845	161750	167298	173495	181448	189747	198461
. excédent brut d'exploitation	37378	39076	40342	41649	43055	44476	45976	47542
. revenus de la propriété	25832	26828	27595	28783	29747	30847	32047	33321
2. Transferts courants nets	-39959	-40993	-41873	-42476	-44567	-47083	-49959	-52786
. prestations moins cotisations sociales	-3049	-2779	-2878	-2673	-3184	-3697	-4274	-4746
. impôts courants	-38467	-39867	-40808	-41627	-43281	-45369	-47702	-50168
. transferts divers	1557	1652	1813	1824	1898	1983	2016	2128
3. Revenu disponible	173503	180756	187813	195254	201730	209687	217811	226538
Sociétés								
1. Revenu primaire	50792	51329	54369	58958	62457	64731	67578	70390
2. Transferts courants nets	-7674	-8670	-8979	-9851	-10507	-11084	-11698	-12408
3. Revenu disponible	43118	42659	45390	49107	51950	53647	55880	57982
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	26495	28348	30163	30864	31899	33316	34407	35722
2. Transferts courants nets	43417	45313	46288	47537	50090	53330	56548	60114
3. Revenu disponible	69911	73661	76452	78400	81989	86646	90954	95836
Reste du monde								
1. Revenu disponible	4194	4359	4573	4800	4994	4848	5120	5091
Revenu national brut	290703	301860	314656	327168	340358	354616	369678	385430

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 16 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	04	05	06	07	08	09	10	11
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	73.4	73.5	73.0	72.7	72.4	72.4	72.4	72.5
. rémunérations des salariés	51.7	51.6	51.4	51.1	51.0	51.2	51.3	51.5
. excédent brut d'exploitation	12.9	12.9	12.8	12.7	12.7	12.5	12.4	12.3
. revenus de la propriété	8.9	8.9	8.8	8.8	8.7	8.7	8.7	8.6
2. Transferts courants nets	-13.7	-13.6	-13.3	-13.0	-13.1	-13.3	-13.5	-13.7
. prestations moins cotisations sociales	-1.0	-0.9	-0.9	-0.8	-0.9	-1.0	-1.2	-1.2
. impôts courants	-13.2	-13.2	-13.0	-12.7	-12.7	-12.8	-12.9	-13.0
. transferts divers	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.6
3. Revenu disponible	59.7	59.9	59.7	59.7	59.3	59.1	58.9	58.8
Sociétés								
1. Revenu primaire	17.5	17.0	17.3	18.0	18.4	18.3	18.3	18.3
2. Transferts courants nets	-2.6	-2.9	-2.9	-3.0	-3.1	-3.1	-3.2	-3.2
3. Revenu disponible	14.8	14.1	14.4	15.0	15.3	15.1	15.1	15.0
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	9.1	9.4	9.6	9.4	9.4	9.4	9.3	9.3
2. Transferts courants nets	14.9	15.0	14.7	14.5	14.7	15.0	15.3	15.6
3. Revenu disponible	24.0	24.4	24.3	24.0	24.1	24.4	24.6	24.9
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5	1.4	1.4	1.3
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 17 FACTEURS DE PRODUCTION ET COUTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Production des branches d'activité marchande	1.3	2.8	1.4	2.7	2.6	2.7	2.9	2.9	2.9
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	1.2	1.3	0.1	1.0	1.2	1.3	1.3	1.4	1.4
b. Industries manufacturières	2.6	3.1	2.4	3.7	3.3	3.0	2.9	2.8	2.6
c. Services marchands (transports inclus)	0.7	0.9	-0.4	0.3	0.7	0.9	1.0	1.1	1.2
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.6	2.8	2.5	2.3	2.1	2.4	3.3	3.4	3.5
b. Industries manufacturières	2.4	3.1	2.6	2.7	2.4	2.6	3.5	3.6	3.7
c. Services marchands (transports inclus)	2.7	2.9	2.7	2.3	2.2	2.4	3.4	3.5	3.5
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.2	0.9	-0.5	-0.1	0.3	0.7	1.6	1.6	1.6
b. Industries manufacturières	0.1	1.2	-0.4	0.3	0.5	0.9	1.7	1.8	1.8
c. Services marchands (transports inclus)	0.3	1.0	-0.4	-0.1	0.3	0.7	1.6	1.6	1.7
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	1.4	1.3	0.2	1.0	1.3	1.3	1.4	1.5	1.5
b. Industries manufacturières	2.8	3.2	2.7	3.8	3.5	3.1	3.0	2.9	2.6
c. Services marchands (transports inclus)	0.8	0.9	-0.3	0.3	0.8	1.0	1.1	1.2	1.3
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.6	2.9	2.2	2.3	2.1	2.5	3.5	3.5	3.6
b. Industries manufacturières	2.9	3.3	2.8	2.9	2.5	2.8	3.8	3.8	3.8
c. Services marchands (transports inclus)	2.7	3.0	2.3	2.3	2.1	2.5	3.6	3.6	3.7
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.3	1.0	-0.8	-0.1	0.2	0.8	1.7	1.7	1.7
b. Industries manufacturières	0.5	1.4	-0.3	0.5	0.7	1.1	2.0	2.0	1.9
c. Services marchands (transports inclus)	0.3	1.0	-0.7	-0.1	0.2	0.8	1.8	1.8	1.8
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	-0.6	-0.4	-0.1	-0.5	-1.0	-0.7	0.1	0.0	0.1
9. Taux d'intérêt à long terme	4.5	4.4	3.4	3.9	4.1	4.5	4.6	4.6	4.7
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	46.2	48.1	47.3	47.5	48.1	48.3	48.2	48.1	48.1
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	27.7	30.3	29.4	29.5	30.0	30.4	30.5	30.7	30.9
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	-0.3	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

(*) Pour les branches d'activité marchande non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

Tableau 18 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

(moyennes annuelles)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Population totale								
.Niveau en milliers	10421.1	10457.1	10479.2	10500.9	10522.0	10542.6	10562.6	10582.1
.Variation en milliers	45.0	35.9	22.2	21.7	21.1	20.6	20.0	19.5
2. Population d'âge actif								
.Niveau en milliers	6835.2	6867.1	6904.2	6942.7	6968.4	6981.5	6989.5	6988.4
.Variation en milliers	30.4	31.9	37.1	38.4	25.8	13.0	8.0	-1.1
3. Population active, définition BFP								
.Niveau en milliers	4925.6	4964.5	5002.8	5034.4	5065.5	5100.6	5123.5	5143.5
.Variation en milliers	49.9	38.9	38.3	31.7	31.1	35.1	22.9	20.0
4. Taux d'activité	72.1	72.3	72.5	72.5	72.7	73.1	73.3	73.6
5. Emploi intérieur								
Total								
.Niveau en milliers	4164.5	4203.0	4244.0	4281.7	4317.7	4351.9	4385.8	4419.1
.Variation en milliers	23.7	38.6	41.0	37.7	36.0	34.2	33.9	33.3
Salariés								
.Niveau en milliers	2706.7	2740.6	2778.6	2815.1	2852.4	2888.6	2926.3	2965.0
.Variation en milliers	19.2	34.0	38.0	36.5	37.3	36.1	37.7	38.7
Indépendants								
.Niveau en milliers	675.3	680.2	681.2	680.5	677.9	674.7	669.7	663.3
.Variation en milliers	-2.5	4.9	1.0	-0.7	-2.6	-3.2	-5.1	-6.4
Administrations publiques								
.Niveau en milliers	782.5	782.2	784.2	786.0	787.3	788.6	789.8	790.9
.Variation en milliers	6.9	-0.3	2.0	1.8	1.3	1.3	1.2	1.1
6. Taux d'emploi	61.7	61.9	62.2	62.4	62.7	63.1	63.5	64.0
7. Chômage (administratif)								
. Définition BFP								
.Niveau en milliers	710.1	710.4	707.4	701.1	696.0	696.7	685.5	672.3
.Variation en milliers	25.5	0.3	-3.0	-6.3	-5.1	0.7	-11.1	-13.3
.Taux de chômage	14.4	14.3	14.1	13.9	13.7	13.7	13.4	13.1
. Demandeurs d'emploi								
.Niveau en milliers	573.2	584.7	586.0	586.1	587.0	587.4	578.4	562.0
.Variation en milliers	35.0	11.5	1.4	0.1	0.8	0.4	-9.0	-16.4
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	0.5	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7

Tableau 19 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS*(en millions d'euros)*

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Exportations	241519	262594	283481	300700	319637	340215	362541	386570
a. Biens non énergétiques	185774	199804	213812	227602	243558	260804	279301	299195
b. Services	38234	41085	44058	46448	49173	52301	55870	59678
c. Energie	11650	15487	18970	19566	19336	19031	18738	18471
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	5860	6218	6641	7084	7570	8080	8633	9226
2. Importations	229932	254512	275483	292449	309896	329106	349913	372633
a. Biens non énergétiques	170198	185164	197723	211631	227200	244252	262655	282660
b. Services	31396	33368	34165	35921	38030	40450	43147	46167
c. Energie	19362	26547	33557	34290	33625	32824	32017	31217
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	8976	9433	10038	10606	11042	11580	12094	12588
3. Balance des exportations et des importations	11587	8082	7998	8252	9741	11109	12629	13937
a. Biens non énergétiques	15577	14640	16089	15971	16358	16551	16646	16536
b. Services	6838	7717	9893	10527	11144	11851	12723	13510
c. Energie	-7712	-11060	-14587	-14724	-14289	-13793	-13279	-12746
d. Autres	-3116	-3215	-3397	-3522	-3472	-3501	-3461	-3363
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	4903	5033	5186	5398	5616	5870	6132	6399
2. Autres	32469	33465	34263	34933	35572	36229	36900	37576
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	1351	1368	1436	1491	1549	1623	1698	1777
2. Autres	32444	32800	33583	34200	34787	35393	36031	36693
5. Exportations nettes (3+4)	15163	12412	12429	12891	14593	16194	17932	19442
6. Autres transferts courants	-5156	-5504	-5829	-6141	-6466	-6464	-6893	-7033
7. Balance des opérations courantes	10007	6908	6600	6750	8126	9729	11040	12409

Tableau 20 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE*(en millions d'euros)*

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Ressources	67492	69142	72452	74990	78915	83391	87800	92697
a. Epargne brute	67606	69409	72700	75402	79362	83839	88257	93153
1. Sociétés	41304	40819	43486	47161	49974	51694	53979	56164
2. Ménages	22251	22944	23598	24842	25726	27046	28175	29368
3. Administrations publiques	3826	5550	5372	3134	3375	4793	5787	7281
4. ISBL	224	95	245	265	287	307	316	340
b. Transferts nets de capitaux	-113	-267	-248	-412	-447	-448	-458	-456
2. Emplois	57598	62501	66100	68651	71235	74110	77217	80745
a. Formation brute de capital	57598	62501	66100	68651	71235	74110	77217	80745
1. Sociétés	37295	40744	43321	44927	47055	49097	51256	53229
2. Ménages	15584	16318	17279	17907	18365	18856	19454	20154
3. Administrations publiques	4542	5254	5303	5614	5606	5942	6285	7132
4. ISBL	178	186	197	204	209	215	221	229
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	9894	6641	6352	6339	7680	9281	10582	11952

Tableau 21 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'ÉPARGNE

(pourcentages du PIB)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Ressources	24.1	23.6	23.1	23.3	23.2	23.4	23.7	24.0	24.3
a. Epargne brute	24.2	23.8	23.2	23.3	23.3	23.6	23.9	24.1	24.4
1. Sociétés	13.2	14.6	13.7	14.0	14.6	14.8	14.7	14.7	14.7
2. Ménages	9.1	7.7	7.7	7.6	7.7	7.6	7.7	7.7	7.7
3. Administrations publiques	1.8	1.4	1.9	1.7	1.0	1.0	1.4	1.6	1.9
4. ISBL	0.1	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Transferts nets de capitaux	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. Emplois	20.3	21.1	20.9	21.2	21.2	21.1	21.1	21.1	21.1
a. Formation brute de capital	20.3	21.1	20.9	21.2	21.2	21.1	21.1	21.1	21.1
1. Sociétés	13.2	13.9	13.6	13.9	13.9	14.0	14.0	14.0	13.9
2. Ménages	5.3	5.4	5.5	5.5	5.5	5.4	5.4	5.3	5.3
3. Administrations publiques	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	3.8	2.5	2.2	2.0	2.0	2.3	2.6	2.9	3.1

(^) Moyennes de période

Tableau 22 TAUX D'INTERET

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Nominal	3.0	3.4	2.1	3.0	3.2	3.3	3.5	3.6	3.7
Réel	0.6	1.5	-1.0	0.6	1.4	1.6	1.8	1.8	1.9
2. Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Nominal	4.6	4.4	3.4	3.9	4.1	4.5	4.6	4.6	4.7
Réel	2.2	2.5	0.4	1.5	2.2	2.7	2.9	2.8	2.9
3. Taux hypothécaire									
Nominal	5.3	5.1	4.1	4.6	4.8	5.2	5.3	5.3	5.4
Réel	2.9	3.2	1.1	2.2	3.0	3.5	3.6	3.5	3.6
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3m.)	3.1	3.5	2.2	3.1	3.3	3.4	3.6	3.7	3.8
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10a.)	4.5	4.4	3.4	3.9	4.1	4.5	4.6	4.6	4.7

(^) Moyennes de période



Comptes sectoriels

Tableau 23 SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	05^00	11^06	05	06	07	08	09	10	11
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	62.1	59.8	60.5	60.3	60.3	59.9	59.7	59.5	59.3
b. Variation des rés. math. de retraite	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
c. Consommation	53.6	52.6	53.4	53.3	53.1	52.7	52.5	52.2	52.0
d. Epargne brute	9.2	7.7	7.7	7.7	7.8	7.7	7.8	7.8	7.8
e. Transferts en capital	-0.3	-0.5	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5
f. Formation brute de capital	5.4	5.5	5.5	5.6	5.6	5.5	5.4	5.4	5.3
g. Capacité nette de financement	3.5	1.8	1.8	1.6	1.7	1.7	1.8	1.9	1.9
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	13.8	15.1	14.3	14.6	15.2	15.4	15.3	15.3	15.2
b. Variation des rés. math. de retraite	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5
c. Epargne brute	13.2	14.6	13.7	14.0	14.6	14.8	14.7	14.7	14.7
d. Transferts en capital	0.2	0.8	0.4	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8
e. Formation brute de capital	13.2	13.9	13.6	13.9	13.9	14.0	14.0	14.0	13.9
f. Capacité nette de financement	0.2	1.4	0.4	0.8	1.4	1.6	1.5	1.5	1.5
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	24.2	24.6	24.7	24.5	24.2	24.3	24.7	24.8	25.1
b. Consommation	22.4	23.2	22.9	23.0	23.1	23.2	23.3	23.2	23.2
c. Epargne brute	1.8	1.4	1.9	1.7	1.0	1.0	1.4	1.6	1.9
d. Transferts en capital	-0.0	-0.4	-0.0	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
e. Formation brute de capital	1.7	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9
f. Capacité de financement	0.1	-0.7	0.1	-0.3	-1.2	-1.0	-0.7	-0.5	-0.3
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	24.2	23.8	23.2	23.3	23.3	23.6	23.9	24.1	24.4
b. Formation brute de capital	20.3	21.1	20.9	21.2	21.2	21.1	21.1	21.1	21.1
c. Transferts en capital	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
d. Capacité nette de financement	3.8	2.5	2.2	2.0	2.0	2.3	2.6	2.9	3.1

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

Tableau 24 COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
I. Opérations courantes								
a. Ressources	258860	269019	278689	288083	298361	310737	323792	337405
1. Excédent net d'exploitation	7477	7931	8407	8544	9261	9567	10160	10546
2. Revenu mixte	20162	21153	21691	22063	22399	22776	23191	23611
3. Rémunération des salariés	150252	155845	161750	167298	173495	181448	189747	198461
. Salaires et traitements bruts	111923	116438	120683	124858	129352	135042	141044	147370
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	29220	29885	31025	31912	33162	34810	36560	38404
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	9109	9523	10042	10528	10981	11596	12143	12686
4. Revenus de la propriété	25800	26794	27560	28747	29711	30810	32010	33283
. Intérêts	10064	10384	10704	10993	11085	11250	11453	11654
. Revenus distribués des sociétés	10473	11038	11266	11940	12580	13258	13979	14763
. Autres	5263	5372	5591	5814	6046	6302	6577	6867
5. Prestations sociales	54653	56649	58666	60885	62963	65671	68363	71303
6. Autres transferts courants nets	-1299	-1193	-1288	-1401	-1442	-1488	-1580	-1616
7. Autres (*)	1815	1840	1904	1946	1975	1954	1901	1818
b. Emplois	246237	255953	265211	274149	283887	295669	308077	321244
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	38429	39826	40766	41582	43236	45321	47652	50116
2. Cotisations sociales, dont:	57702	59428	61543	63558	66147	69368	72637	76050
. Cotisations sociales effectives	48593	49905	51502	53030	55165	57771	60494	63363
. Cotisations sociales imputées	9109	9523	10042	10528	10981	11596	12143	12686
3. Dépenses de consommation finale	150106	156699	162902	169008	174505	180980	187788	195078
c. Epargne nette	12618	13059	13469	13923	14461	15053	15697	16141
II. Opérations en capital								
a. Ressources	1039	829	854	829	830	828	827	826
1. Transfert en capital à recevoir	1039	829	854	829	830	828	827	826
b. Emplois	8365	8604	9516	9459	9672	9545	9764	9810
1. Formation brute de capital fixe	15679	16413	17374	18002	18460	18951	19549	20249
2. Consommation de capital fixe (-)	9634	9885	10129	10919	11265	11993	12478	13227
3. Impôts en capital	2185	1881	2071	2154	2241	2335	2435	2539
4. Variation des stocks	-95	-95	-95	-95	-95	-95	-95	-95
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3	-3
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16	-16
7. Autres transferts en capital à payer	248	309	315	336	350	366	371	363
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	5292	5284	4806	5292	5619	6335	6761	7157
p.m. Revenu disponible net	160914	167925	174476	180996	187004	194095	201601	209422

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension

Tableau 25 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	17111	17816	18536	19463	20526	21560	22637	23772
2. Revenu mixte brut	20162	21153	21691	22063	22399	22776	23191	23611
3. Salaires et traitements	150252	155845	161750	167298	173495	181448	189747	198461
. Secteur privé	112016	115985	120520	124557	129307	135507	142102	149106
. Entreprises	106929	110764	115152	118983	123504	129413	135692	142361
. Ménages	3064	3088	3114	3202	3300	3436	3582	3738
. ISBL	2023	2133	2255	2372	2503	2658	2828	3007
. Administrations publiques	34678	36188	37472	38828	40113	41686	43203	44724
. Travailleurs frontaliers	3552	3665	3750	3907	4067	4248	4434	4621
4. Revenus de la propriété	25800	26794	27560	28747	29711	30810	32010	33283
. Intérêts effectifs nets	10064	10384	10704	10993	11085	11250	11453	11654
. Dividendes et assimilés	10473	11038	11266	11940	12580	13258	13979	14763
. Autres	5263	5372	5591	5814	6046	6302	6577	6867
Total (1 à 4)	213325	221608	229537	237572	246131	256595	267585	279127
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	38327	39401	41067	42440	44142	46406	48703	51092
2. Cotisations sociales des salariés	14877	15372	15644	16203	16805	17574	18388	19251
3. Cotisations sociales des indépendants	2754	2841	2965	2969	3169	3262	3325	3385
4. Impôts sur les revenus de remplacement	878	918	955	998	1043	1095	1146	1202
5. Impôts des non-résidents	866	896	912	950	988	1031	1075	1120
Total (1 à 5)	57702	59428	61543	63558	66147	69368	72637	76050
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	38429	39826	40766	41582	43236	45321	47652	50116
Total (1 à 6)	96131	99254	102309	105141	109382	114689	120289	126166
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	54653	56649	58666	60885	62963	65671	68363	71303
2. Autres transferts nets	-1299	-1193	-1288	-1401	-1442	-1488	-1580	-1616
Total (1+2)	53354	55456	57377	59485	61520	64182	66783	69687
IV. Revenu disponible	170548	177810	184605	191915	198269	206088	214079	222649

Tableau 26 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance en pour cent)

	04	05	06	07	08	09	10	11
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	-1.3	1.0	1.6	3.1	3.7	3.2	3.1	3.1
2. Revenu mixte brut	-3.0	1.8	0.2	-0.1	-0.2	-0.1	0.0	-0.0
3. Salaires et traitements	0.4	0.7	1.4	1.6	2.0	2.8	2.7	2.7
. Secteur privé	0.4	0.5	1.5	1.5	2.1	3.0	3.0	3.0
. Entreprises	0.3	0.5	1.5	1.5	2.0	3.0	3.0	3.0
. Ménages	0.0	-2.2	-1.5	1.0	1.3	2.3	2.4	2.5
. ISBL	4.7	2.3	3.2	3.3	3.7	4.4	4.5	4.4
. Administrations publiques	0.3	1.3	1.1	1.7	1.6	2.1	1.8	1.7
. Travailleurs frontaliers	1.7	0.1	-0.1	2.3	2.4	2.6	2.5	2.3
4. Revenus de la propriété	-0.6	0.8	0.5	2.4	1.6	1.9	2.1	2.1
. Intérêts effectifs nets	-7.1	0.1	0.7	0.8	-0.9	-0.3	0.0	-0.1
. Dividendes et assimilés	2.6	2.3	-0.3	4.1	3.6	3.6	3.6	3.7
. Autres	6.7	-0.9	1.6	2.1	2.2	2.4	2.5	2.5
Total (1 à 4)	-0.2	0.8	1.2	1.6	1.9	2.5	2.4	2.4
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	-0.8	-0.2	1.8	1.5	2.3	3.3	3.1	3.0
2. Cotisations sociales des salariés	1.8	0.3	-0.6	1.7	2.0	2.8	2.8	2.8
3. Cotisations sociales des indépendants	0.9	0.1	1.9	-1.7	5.0	1.2	0.1	-0.0
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1.0	1.5	1.6	2.6	2.7	3.2	2.7	3.0
5. Impôts des non-résidents	4.1	0.3	-0.5	2.2	2.3	2.5	2.5	2.2
Total (1 à 5)	0.0	-0.1	1.1	1.4	2.3	3.1	2.9	2.8
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	0.8	0.6	-0.0	0.2	2.2	3.0	3.3	3.3
Total (1 à 6)	0.3	0.2	0.7	0.9	2.3	3.1	3.0	3.0
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	1.0	0.6	1.1	1.9	1.7	2.5	2.3	2.4
2. Autres transferts nets	4.4	-10.9	5.4	6.8	1.2	1.4	4.3	0.4
Total (1+2)	0.9	0.9	1.1	1.8	1.7	2.5	2.2	2.5
IV. Revenu disponible	-0.2	1.2	1.4	2.1	1.6	2.2	2.0	2.1

Tableau 27 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
I. Opérations courantes								
a. Ressources	2998	2991	3250	3377	3495	3630	3758	3909
1. Excédent net d'exploitation	0	0	0	-0	0	-0	-0	-0
2. Cotisations sociales	109	111	114	117	118	122	124	126
3. Revenus de la propriété	33	34	35	36	36	37	37	38
. Intérêts	32	33	34	35	35	35	36	37
. Autres	1	1	1	1	1	1	1	1
4. Autres transferts courants nets	2856	2845	3101	3225	3341	3471	3597	3745
b. Emplois	2878	3003	3120	3235	3339	3462	3590	3727
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	38	41	42	44	46	48	50	52
2. Prestations sociales	109	111	114	117	118	122	124	126
3. Dépenses de consommation finale	2731	2851	2963	3075	3175	3292	3416	3549
c. Epargne nette	120	-12	130	142	156	168	168	182
II. Opérations en capital								
a. Ressources	48	50	51	52	54	55	57	59
1. Transferts en capital à recevoir	48	50	51	52	54	55	57	59
b. Emplois	73	79	82	81	79	76	73	71
1. Formation brute de capital fixe	178	186	197	204	209	215	221	229
2. Consommation de capital fixe (-)	104	107	115	123	130	139	148	158
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	95	-41	99	113	131	148	152	170

Tableau 28 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
I. Opérations courantes								
a. Ressources	30840	31205	32580	35328	37077	38309	39708	41173
1. Excédent net d'exploitation	33796	34986	36660	40135	42651	44579	46412	48574
2. Cotisations sociales	9867	10233	10702	11159	11199	11694	12154	12619
. cotisations effectives à charge des employeurs	5051	5226	5408	5591	5779	5998	6238	6492
. cotisations à charge des salariés	2105	2175	2304	2438	2197	2283	2381	2490
. cotisations sociales imputées	2711	2833	2990	3130	3224	3413	3534	3637
3. Revenus de la propriété	-13470	-14674	-15498	-16698	-17525	-18734	-19649	-20832
. intérêts	5875	6401	6760	7284	7644	8172	8571	9087
. dividendes et autres revenus	-19345	-21074	-22258	-23982	-25169	-26905	-28220	-29918
4. Autres transferts courants nets	647	659	717	732	751	770	792	811
b. Emplois	20003	21403	22301	23688	24433	25502	26545	27656
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	9622	10644	11062	11981	12677	13242	13814	14449
2. Prestations sociales	8566	8919	9336	9761	9781	10307	10830	11389
3. Autres (*)	1815	1840	1904	1946	1975	1954	1901	1818
c. Epargne nette	10878	9363	9837	12017	12934	13003	13236	13517
II. Opérations en capital								
a. Ressources	1965	2710	3060	3287	3370	3587	3706	3829
1. Transferts en capital à recevoir	1965	2710	3060	3287	3370	3587	3706	3829
b. Emplois	8088	10908	10554	10634	10866	11259	11367	11437
1. Formation brute de capital fixe	33811	37466	39243	40782	42989	45132	47427	49588
2. Consommation de capital fixe (-)	30426	31456	33649	35143	37040	38691	40743	42648
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	319	222	173	139	139	139	139	139
4. Variation des stocks	3484	3277	4079	4145	4065	3965	3829	3641
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	3	3	3	3	3	3	3	3
6. Autres transferts en capital à payer	897	1395	706	708	709	711	712	714
III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement	4755	1166	2342	4671	5439	5331	5574	5909

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension

Tableau 29 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
I. Opérations courantes								
a. Ressources	238400	262676	284072	301398	319221	338512	359850	382844
1. Importations de biens et services	229932	254512	275483	292449	309896	329106	349913	372633
2. Rémunération des salariés	1351	1368	1436	1491	1549	1623	1698	1777
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1774	1956	2067	2153	2284	2428	2584	2753
4. Revenus nets de la propriété (-)	25	665	681	733	785	837	870	883
5. Autres transferts courants nets	3459	3540	3740	3931	4091	3904	4135	4063
6. Cotisations sociales	1292	1326	1366	1422	1480	1546	1615	1686
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	617	639	660	685	706	742	776	815
b. Emplois	248407	269584	290672	308148	327347	348241	370890	395253
1. Exportations de biens et services	241519	262594	283481	300700	319637	340215	362541	386570
2. Rémunération des salariés	4903	5033	5186	5398	5616	5870	6132	6399
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	812	812	812	812	812	812	812	812
4. Impôts courants sur le revenu	207	156	162	169	176	183	191	199
5. Cotisations sociales	473	479	503	522	543	568	595	623
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	493	511	528	548	564	593	620	651
c. Solde des opérations courantes	-10007	-6908	-6600	-6750	-8126	-9729	-11040	-12409
1. Opérations sur biens et services	-11587	-8082	-7998	-8252	-9741	-11109	-12629	-13937
2. Rémunération nette des salariés	-3552	-3665	-3750	-3907	-4067	-4248	-4434	-4621
3. Revenus nets de la propriété	-25	-665	-681	-733	-785	-837	-870	-883
4. Impôts, nets de subventions	755	989	1094	1172	1297	1434	1582	1743
5. Autres transferts courants nets	4401	4515	4736	4968	5170	5031	5311	5290
II. Opérations en capital	113	267	248	412	447	448	458	456
1. Transferts nets en capital	-34	120	101	264	300	301	311	309
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-147	-147	-147	-147	-147	-147	-147	-147
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-9894	-6641	-6352	-6339	-7680	-9281	-10582	-11952



Finances publiques

Tableau 30 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Recettes	142330	149469	154432	158284	164692	171869	179515	187518
A. Fiscales et parafiscales	128592	133584	138751	143023	148732	155124	161934	169123
1. Fiscales	87972	91926	95825	98921	102479	106610	111080	115804
a. Impôts directs	48324	50685	52052	53796	56154	58814	61727	64838
Ménages	38429	39826	40766	41582	43236	45321	47652	50116
Sociétés	9622	10644	11062	11981	12677	13242	13814	14449
Autres	273	215	224	233	242	251	262	272
b. Impôts indirects	37463	39360	41702	42971	44085	45461	46918	48427
c. Impôts en capital	2185	1881	2071	2154	2241	2335	2435	2539
2. Cotisations de Sécurité Sociale	40619	41658	42927	44102	46253	48513	50854	53318
B. Titrisation de l'arriéré fiscal	0	439	442	-378	-290	-196	-72	0
C. Autres recettes des autres secteurs	7487	8907	8343	8403	8658	8930	9221	9526
1. Revenus de la propriété	1666	1934	1912	1830	1871	1916	1966	2016
2. Transferts courants reçus	918	1115	984	978	999	1020	1043	1068
3. Transferts en capital reçus	296	795	151	109	111	113	114	116
4. Ventas courantes de biens et services	4607	5063	5296	5485	5678	5881	6097	6326
D. Cotisations imputées	6251	6539	6895	7236	7593	8012	8433	8869
2. Dépenses	142578	149237	155327	162022	168202	174401	181420	188801
A. Dépenses primaires	128579	135820	142004	148845	154899	161215	167932	175184
a. Courantes	122024	127825	133515	139710	145663	151443	157690	163964
1. Rémunérations des salariés	34684	36195	37479	38835	40120	41694	43211	44733
2. Cons.intermédiaire et impôts	10541	10914	11403	11918	12307	12791	13305	13846
3. Subventions aux entreprises	3516	4830	5555	6287	6374	6593	6809	7032
4. Prestations sociales	66702	68921	71829	75210	79131	82697	86391	90298
- Prestations sociales en espèces	46104	47707	49305	51100	53158	55341	57514	59898
- Prestations sociales en nature	20598	21215	22523	24110	25972	27356	28877	30400
5. Transferts aux ménages et ISBL	2838	3074	3153	3152	3240	3339	3444	3552
6. Transferts aux entreprises	661	674	687	697	706	717	728	739
7. Contribution RNB	2223	2352	2442	2552	2684	2483	2642	2573
8. Autres transferts au reste du monde	861	866	968	1059	1100	1129	1159	1191
b. En capital	6555	7994	8489	9135	9236	9773	10241	11220
1. Formation brute de capital fixe	4590	5216	5308	5619	5611	5947	6290	7137
2. Autr.acquis.nettes actifs non financiers	-203	-22	-15	19	19	19	19	19
3. Transferts aux ménages et ISBL	370	185	199	181	182	182	183	184
4. Transferts aux entreprises	1638	2392	2738	2967	3049	3266	3384	3508
5. Transferts au reste du monde	161	223	259	349	375	358	364	371
B. Charges d'intérêt	13999	13418	13323	13177	13303	13186	13488	13618
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-248	232	-895	-3738	-3509	-2532	-1905	-1283
Epargne brute	3826	5550	5372	3134	3375	4793	5787	7281
4. Solde primaire	13750	13650	12428	9439	9794	10654	11583	12334
pm Consommation finale	66067	68542	71517	74884	78322	81657	85096	88559

Tableau 31 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Recettes	49.4	50.0	49.6	48.9	48.9	48.9	49.0	49.1
A. Fiscales et parafiscales	44.6	44.7	44.5	44.2	44.1	44.2	44.2	44.3
1. Fiscales	30.5	30.8	30.8	30.5	30.4	30.4	30.3	30.3
a. Impôts directs	16.8	17.0	16.7	16.6	16.7	16.7	16.9	17.0
Ménages	13.3	13.3	13.1	12.8	12.8	12.9	13.0	13.1
Sociétés	3.3	3.6	3.6	3.7	3.8	3.8	3.8	3.8
Autres	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	13.0	13.2	13.4	13.3	13.1	12.9	12.8	12.7
c. Impôts en capital	0.8	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations de Sécurité Sociale	14.1	13.9	13.8	13.6	13.7	13.8	13.9	14.0
B. Titrisation de l'arriéré fiscal	0.0	0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0	0.0
C. Autres recettes des autres secteurs	2.6	3.0	2.7	2.6	2.6	2.5	2.5	2.5
1. Revenus de la propriété	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
2. Transferts courants reçus	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Transferts en capital reçus	0.1	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventas courantes de biens et services	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7
D. Cotisations imputées	2.2	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3	2.3
2. Dépenses	49.5	50.0	49.9	50.0	49.9	49.7	49.5	49.4
A. Dépenses primaires	44.6	45.5	45.6	46.0	46.0	45.9	45.9	45.9
a. Courantes	42.4	42.8	42.9	43.1	43.2	43.1	43.1	42.9
1. Rémunérations des salariés	12.0	12.1	12.0	12.0	11.9	11.9	11.8	11.7
2. Cons.intermédiaire et impôts	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	3.6	3.6	3.6
3. Subventions aux entreprises	1.2	1.6	1.8	1.9	1.9	1.9	1.9	1.8
4. Prestations sociales	23.2	23.1	23.1	23.2	23.5	23.6	23.6	23.6
- Prestations sociales en espèces	16.0	16.0	15.8	15.8	15.8	15.8	15.7	15.7
- Prestations sociales en nature	7.1	7.1	7.2	7.4	7.7	7.8	7.9	8.0
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
6. Transferts aux entreprises	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
7. Contribution RNB	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	2.3	2.7	2.7	2.8	2.7	2.8	2.8	2.9
1. Formation brute de capital fixe	1.6	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	-0.1	-0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
4. Transferts aux entreprises	0.6	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêt	4.9	4.5	4.3	4.1	3.9	3.8	3.7	3.6
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-0.1	0.1	-0.3	-1.2	-1.0	-0.7	-0.5	-0.3
Epargne brute	1.3	1.9	1.7	1.0	1.0	1.4	1.6	1.9
4. Solde primaire	4.8	4.6	4.0	2.9	2.9	3.0	3.2	3.2
pm Consommation finale	22.9	22.9	23.0	23.1	23.2	23.3	23.2	23.2
Dettes brute consolidée	94.7	93.9	90.6	88.4	86.1	83.5	80.8	78.0

Tableau 32 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Recettes	78990	83709	86117	87800	91021	94911	99014	103459
A. Fiscales et parafiscales	74806	77874	80940	83534	86565	90239	94093	98333
1. Fiscales	72994	75970	78971	81507	84482	88094	91883	96059
a. Impôts directs	43888	46070	47334	48871	51021	53575	56258	59126
- Ménages	34218	35435	36274	36888	38337	40320	42425	44651
- Sociétés	9396	10419	10836	11751	12442	13004	13571	14202
- Autres	273	215	224	233	242	251	262	272
b. Impôts indirects	28491	29776	31509	32502	33322	34374	35474	36775
c. Impôts en capital	614	123	129	134	139	145	151	158
2. Cotisations de Sécurité Sociale	1813	1904	1968	2027	2083	2144	2210	2274
B. Titrisation de l'arriéré fiscal	0	439	442	-378	-290	-196	-72	0
C. Autres recettes des autres secteurs	2262	3519	2788	2653	2710	2770	2834	2903
1. Revenus de la propriété	670	907	860	741	741	741	741	741
2. Transferts courants reçus	454	655	542	525	534	543	553	563
3. Transferts en capital reçus	164	705	59	15	16	16	16	16
4. Ventas courantes de biens et services	974	1252	1326	1372	1419	1470	1524	1583
C. Cotisations imputées	1723	1732	1807	1845	1887	1944	2000	2057
D. Transferts des administr. publiques	199	146	141	145	150	154	159	166
1. De la Sécurité sociale	141	129	129	132	137	142	147	153
2. Des Communautés et Régions	54	8	4	4	4	4	4	4
3. Des pouvoirs locaux	4	8	9	9	9	9	9	9
dont, en capital	3	4	4	4	4	4	4	4
2. Dépenses	79657	84061	87476	91967	94593	97103	100337	103302
A. Dépenses primaires	66620	71584	75042	79679	82173	84808	87764	90640
a. Finales courantes	20456	22018	22999	24192	24633	25030	25774	26312
1. Rémunérations des salariés	7125	7410	7593	7782	7930	8148	8347	8560
2. Cons. intermédiaire et impôts	2353	2363	2447	2576	2570	2641	2715	2792
3. Subventions aux entreprises	1258	2074	2420	3014	2978	3068	3152	3241
4. Prestations sociales	5752	5884	6061	6219	6368	6542	6718	6895
- Prestations sociales en espèces	5618	5830	6012	6170	6321	6496	6673	6851
- Prestations sociales en nature	134	54	50	49	47	46	45	44
5. Transferts aux ménages et ISBL	450	641	627	542	545	555	566	577
6. Transferts aux entreprises	513	527	540	550	559	569	581	591
7. Contribution RNB	2223	2352	2442	2552	2684	2483	2642	2573
8. Autres transferts au reste du monde	782	768	868	957	997	1024	1052	1083
b. Finales en capital	733	1519	1450	2538	2633	2796	2881	2970
1. Formation brute de capital	404	481	28	832	872	888	905	923
2. Autr. acquis. nettes act. non financiers	-37	-42	-29	5	5	5	5	5
3. Transferts aux ménages et ISBL	194	5	23	5	5	5	6	6
4. Transferts aux entreprises	54	897	1215	1393	1424	1588	1650	1714
5. Transferts au reste du monde	117	178	213	302	327	310	315	321
c. Transferts aux administr. publiques	45431	48047	50592	52949	54907	56983	59110	61359
1. Transferts de recettes fiscales	32253	35083	37049	38869	40259	41816	43411	45107
2. Autres transferts courants	12502	12881	13422	13907	14472	14989	15518	16067
3. Transferts en capital	676	82	121	173	175	178	181	185
B. Charges d'intérêt	13037	12477	12435	12288	12420	12295	12572	12662
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-667	-351	-1359	-4167	-3572	-2192	-1323	156
Epargne brute	-40	418	21	-1610	-922	617	1568	3132
4. Solde primaire	12370	12125	11076	8121	8848	10103	11249	12818
pm Consommation finale	9230	9459	9670	9957	10067	10318	10553	10801

Tableau 33 COMPTE DES COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Recettes	40986	43143	45257	47202	49141	51129	53321	55599
A. Fiscales propres et parafiscales	6437	7018	7668	7933	8245	8465	8803	9133
1. Fiscales	6407	6989	7638	7903	8216	8435	8773	9104
a. Impôts directs - ménages	1027	1064	1101	1147	1197	1128	1160	1171
b. Impôts indirects	3809	4167	4594	4736	4917	5117	5329	5551
c. Impôts en capital	1571	1757	1943	2020	2102	2190	2284	2382
2. Cotisations de Sécurité Sociale	30	30	30	30	30	30	30	30
B. Autres recettes des autres secteurs	2638	2720	2772	2845	2917	2992	3072	3155
1. Revenus de la propriété	216	221	225	229	233	237	241	246
2. Transferts courants reçus	276	269	248	256	265	275	285	296
3. Transferts en capital reçus	22	23	23	24	24	24	25	25
4. Ventes courantes de biens et services	2124	2207	2276	2336	2395	2456	2520	2588
C. Cotisations imputées	3465	3700	3939	4209	4490	4813	5141	5482
D. Transferts des administr. publiques	28447	29705	30878	32216	33488	34859	36306	37829
1. Transferts de recettes fiscales	24231	25712	26595	27609	28603	29657	30781	31965
2. Autres transferts	4216	3993	4283	4607	4885	5202	5525	5864
a. Du pouvoir fédéral	4031	3778	4065	4385	4660	4973	5292	5626
b. De la sécurité sociale	0	28	27	28	28	29	29	30
c. Des Pouvoirs locaux	185	187	190	194	197	201	204	208
dont, en capital	491	41	102	151	153	156	158	161
2. Dépenses	40302	42351	44171	46213	48289	50663	53089	55620
A. Dépenses primaires	39696	41830	43701	45781	47891	50294	52730	55260
a. Finales courantes	29416	31075	32483	34061	35661	37496	39353	41274
1. Rémunérations des salariés	16040	16736	17386	18107	18833	19722	20575	21435
2. Cons. intermédiaire	4793	4956	5190	5419	5652	5897	6156	6429
3. Subventions aux entreprises	911	1202	1268	1343	1412	1486	1565	1648
4. Prestations sociales	5909	6343	6735	7228	7739	8306	8905	9541
- Prestations sociales en espèces	4176	4508	4794	5115	5450	5828	6217	6623
- Prestations sociales en nature	1733	1836	1940	2113	2290	2477	2688	2918
5. Transferts aux ISBL	1599	1653	1720	1777	1835	1896	1960	2027
6. Transferts aux entreprises	85	85	85	85	85	85	85	85
7. Transferts au reste du monde	78	98	100	102	103	105	107	109
b. Finales en capital	3332	3564	3690	3822	3951	4086	4228	4377
1. Formation brute de capital	2062	1992	2103	2186	2267	2352	2441	2535
2. Autr.acquis.nettes act.non financiers	-185	1	-5	-5	-5	-5	-5	-5
3. Transferts aux ménages et ISBL	105	109	104	103	102	101	100	100
4. Transferts aux entreprises	1306	1417	1443	1491	1539	1590	1643	1698
5. Transferts au reste du monde	44	45	46	47	47	48	49	50
c. Transferts aux administr. publiques	6948	7191	7528	7899	8279	8712	9149	9609
1. Transferts courants	6446	6780	7104	7467	7840	8265	8695	9146
2. Transferts en capital	501	411	424	432	439	447	455	463
B. Charges d'intérêt	606	521	470	432	398	369	359	359
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	684	793	1086	989	853	466	232	-21
Epargne brute	2434	2947	3132	3049	2964	2628	2448	2252
Solde primaire	1290	1313	1556	1421	1250	835	591	339
pm consommation finale	23163	24131	25118	26233	27361	28672	29985	31338

Tableau 34 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Recettes	19270	20016	20816	21620	22447	23316	24231	25040
A. Fiscales propres et parafiscales	6407	6617	6771	6957	7135	7320	7539	7623
1. Fiscales	6387	6597	6751	6937	7115	7300	7519	7603
a. Impôts directs	2416	2516	2528	2636	2738	2843	2967	3119
- Ménages	2416	2516	2528	2636	2738	2843	2967	3119
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	3971	4081	4223	4301	4377	4457	4552	4484
2. Cotisations de Sécurité Sociale	20	20	20	20	20	20	20	20
B. Autres recettes des autres secteurs	2540	2625	2751	2871	2995	3128	3268	3416
1. Revenus de la propriété	798	827	862	895	931	969	1010	1052
2. Transferts courants reçus	187	191	194	197	199	202	205	208
3. Transferts en capital reçus	110	68	69	70	71	72	74	75
4. Ventes courantes de biens et services	1445	1539	1626	1709	1794	1884	1980	2081
C. Cotisations imputées	1046	1089	1131	1164	1196	1235	1273	1311
D. Transferts des administr. publiques	9276	9685	10163	10628	11121	11633	12151	12691
1. Transferts de recettes fiscales	142	149	146	148	151	154	156	159
2. Autres transferts	9134	9536	10017	10480	10970	11480	11994	12532
a. Du pouvoir fédéral	2302	2424	2564	2655	2764	2841	2917	2995
b. Transferts des C. et R.	6803	7084	7425	7796	8177	8609	9047	9506
c. Transferts de la Sécurité sociale	29	29	29	29	29	30	30	31
dont, en capital	515	453	443	454	461	469	478	486
2. Dépenses	19623	20772	21902	22030	22555	23507	24475	25941
A. Dépenses primaires	18926	20045	21189	21286	21801	22751	23712	25168
a. Finales courantes	16311	17017	17713	18372	19008	19717	20434	21147
1. Rémunérations des salariés	10346	10824	11237	11643	12018	12447	12870	13278
2. Cons. intermédiaire	2594	2758	2907	3050	3196	3350	3513	3687
3. Subventions aux entreprises	443	455	463	472	480	488	497	506
4. Prestations sociales	2314	2339	2443	2523	2607	2699	2795	2891
- Prestations sociales en espèces	1868	1879	1958	2022	2086	2159	2233	2307
- Prestations sociales en nature	445	460	485	501	520	541	562	584
5. Transferts aux ménages et ISBL	553	579	600	623	646	670	696	723
6. Transferts aux entreprises	62	62	62	62	62	62	62	62
b. Finales en capital	2426	2833	3278	2711	2586	2825	3065	3804
1. Formation brute de capital	2073	2678	3119	2548	2419	2653	2889	3623
2. Autr.acquis. nettes act.non financiers	19	19	19	19	19	19	19	19
3. Transferts aux ménages et ISBL	69	71	72	73	75	76	77	79
4. Transferts aux entreprises	265	65	68	71	74	77	80	83
c. Transferts aux administr. publiques	189	195	199	203	206	210	213	217
1. Transferts courants	182	191	195	199	202	205	209	213
2. Transferts en capital	6	4	4	4	4	4	4	4
B. Charges d'intérêt	697	727	713	745	754	755	763	773
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-354	-756	-1087	-410	-107	-190	-244	-900
Epargne brute	1455	1561	1683	1781	1951	2097	2274	2347
4. Solde primaire	344	-29	-374	334	646	565	519	-128
pm consommation finale	13403	14011	14547	15057	15539	16081	16623	17156

Tableau 35 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Recettes	56167	58538	61054	63204	65970	68921	71942	75139
A. Fiscales propres et parafiscales	40941	42075	43374	44598	46787	49100	51499	54034
1. Fiscales	2184	2370	2465	2573	2667	2781	2904	3039
a. Impôts directs	992	1034	1089	1142	1198	1268	1342	1422
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	766	810	863	912	964	1030	1099	1176
- Sociétés (transf. au F.A.T.)	226	224	226	230	234	238	242	247
b. Impôts indirects	1192	1336	1376	1431	1468	1513	1562	1617
- sur les primes d'assurance	755	798	826	841	860	886	915	947
- sur le CA pharma, -industrie	288	375	307	325	344	363	385	409
- cotisation unique des sociétés	118	141	157	157	156	155	154	153
- remboursement bio clinique	31	21	85	108	108	108	108	108
2. Cotisations de Sécurité sociale	38757	39704	40909	42025	44121	46319	48595	50995
a. Employeurs, régime obligatoire	23544	24022	24971	25655	26699	28111	29603	31175
- entreprises	20507	20859	21704	22280	23223	24511	25883	27340
- secteur public	2803	2924	3021	3124	3219	3334	3444	3551
- entreprises publiques(a)	234	239	246	251	258	266	276	285
b. Salariés, régime obligatoire	11726	12081	12230	12679	13170	13813	14482	15191
c. Indépendants, régime obligatoire	2466	2541	2596	2535	3048	3138	3200	3260
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	878	918	955	998	1043	1095	1146	1202
e. Assurance libre OSSOM	48	49	49	50	51	53	55	57
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	94	94	108	109	109	110	110	110
B. Cotisations imputées	17	17	18	18	19	19	20	20
C. Autres recettes des autres secteurs	392	362	340	337	336	344	360	372
1. Revenus de propriété	328	296	273	267	266	272	287	297
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts des entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Ventes courantes de biens et services	64	66	67	69	70	71	73	74
D. Transferts des administr. publiques	14817	16084	17322	18252	18828	19457	20063	20713
1. Transferts de recettes fiscales	7880	9223	10308	11112	11505	12005	12474	12983
a. Financement alternatif	7608	8432	9069	9807	10149	10601	11019	11478
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	272	790	1240	1304	1356	1404	1454	1505
2. Autres transferts	6937	6861	7014	7140	7323	7452	7589	7730
a. Du pouvoir fédéral	6846	6762	6914	7041	7224	7353	7490	7631
- Transferts courants	6671	6762	6914	7041	7224	7353	7490	7631
- Transferts en capital	175	0	0	0	0	0	0	0
b. Des Communautés et Régions	91	99	99	99	99	99	99	99
2. Dépenses	56079	57991	60589	63354	66653	69536	72512	75657
A. Dépenses primaires	56075	57980	60576	63339	66621	69466	72404	75514
a. Finales courantes	55841	57715	60320	63086	66361	69200	72130	75231
1. Rémunérations des salariés	1173	1224	1263	1303	1339	1377	1419	1459
2. Consommation intermédiaire	800	838	858	874	888	904	920	937
3. Subventions aux entreprises	903	1098	1404	1458	1503	1551	1596	1637
- Maribel social	556	556	618	618	618	618	618	618
- Emplois services et Plan Activa	147	183	197	203	209	219	230	241
- Chèques-services	90	246	474	521	558	594	625	653
- Emplois dans les hôpitaux	110	113	114	116	118	121	123	125
4. Prestations sociales	52728	54355	56590	59240	62416	65150	67973	70972
- Prestations sociales en espèces	34442	35490	36541	37793	39301	40858	42391	44118
- Prestations sociales en nature	18285	18865	20048	21447	23115	24292	25582	26854
5. Transferts aux ménages et ISBL	237	200	206	210	214	218	222	226
b. Finales en capital	64	78	71	64	65	66	68	69
1. Formation brute de capital	49	66	59	52	53	54	55	56
2. Transferts aux ménages	2	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux entreprises fin.	12	12	12	12	12	12	12	12
c. Transferts aux administr. publiques	170	186	185	189	195	200	206	214
1. Transferts courants	170	186	185	189	195	200	206	214
2. Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	4	12	14	15	32	70	108	143
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	88	546	464	-150	-683	-616	-570	-518
Epargne brute	-23	625	536	-85	-618	-549	-503	-450
Solde primaire	92	558	478	-135	-651	-545	-462	-375
p.m. Consommation finale	20272	20941	22183	23638	25356	26587	27935	29264

(a)VRT,RTBF,BRF,De Lijn, TEC,STIB,infrastructures de transport, Aquafin à partir de 2002.

Tableau 36 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
1. Pensions	17282	17934	18423	19143	20068	20915	21846	23000
- salariés	14374	14924	15300	15880	16673	17413	18205	19211
- indépendants	2030	2104	2192	2300	2397	2468	2567	2674
- agents définitifs de l'ONSS-APL	586	609	629	654	681	710	742	775
- affiliés à l'OSSOM	292	297	302	309	316	324	332	340
2. Soins de santé	18485	19025	20234	21660	23358	24564	25893	27207
- salariés et personnel de l'Etat	16762	17292	18366	19665	20601	21662	22829	23976
- indépendants	1266	1323	1414	1505	2227	2333	2448	2563
- affiliés à l'OSSOM	30	30	28	29	30	31	32	33
- à des sécurités sociales étrangères	200	160	186	212	243	272	311	354
- en cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	46	48	48	48	48	49	49	50
- assurance soins de santé Flandre	181	173	191	201	209	217	225	232
3. Indemnités de maladie et invalidité	3533	3651	3802	3990	4161	4354	4543	4741
-salariés	3328	3440	3570	3733	3894	4070	4248	4435
-indépendants	205	211	232	257	268	284	294	306
4. Allocations familiales	4087	4207	4285	4358	4476	4588	4711	4825
- salariés, y compris l'ONSS-APL	3699	3825	3895	3958	4064	4166	4277	4382
- indépendants	334	334	339	346	356	364	373	380
- allocations familiales garanties	37	31	34	35	37	39	41	43
- aux fonctionnaires de la S.S.	17	17	18	18	19	19	20	20
5. Chômage	7791	7933	8196	8406	8626	8948	9140	9295
- allocations de chômage, dont	6060	6120	6267	6380	6541	6758	6897	7019
.chôm. compl. indemn. demandeurs d'emploi	3583	3763	3884	3995	4139	4278	4361	4370
.chôm. compl. indemn. non demandeurs d'emploi	1343	1263	1244	1209	1184	1220	1234	1306
.chômeurs à temps partiel volontaires	135	138	141	145	149	154	159	164
.chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	193	213	232	245	263	278	292	307
.chômeurs temporaires	405	417	434	442	451	466	480	492
.programmes d'activation: PEP et ALE (*)	99	78	63	51	42	34	28	23
.autres indemnisés	254	291	325	350	370	388	404	420
.ajustement statistique	47	-43	-56	-57	-58	-60	-61	-62
- interruption de carrière	492	556	611	656	701	742	780	814
- prépensions (partie ONEM)	1239	1257	1318	1370	1385	1448	1464	1462
6. Accidents du travail du FAT	162	172	178	179	181	183	185	186
7. Maladies professionnelles	327	325	328	324	322	319	317	314
8. Sécurité d'existence	1000	1044	1080	1117	1158	1213	1271	1334
9. Congé Education	56	57	58	59	60	61	62	64
10. OSSOM	5	5	5	5	5	5	5	6
Total	52728	54355	56590	59240	62416	65150	67973	70972
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécu.	1.3	2.3	1.3	1.8	1.8	1.8	2.0	1.8

(*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, d'emplois-service, du Plan Activa et des chèques-services sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
A. Recettes	48536	51231	53231	55242	57030	59584	62325	65225
1. Cotisations, dont:	33207	34352	35407	36505	37924	39834	41892	44070
Cotisations patronales	20814	21425	22269	22922	23815	25053	26398	27820
Réductions de cotisations patronales	3784	4213	4369	4711	4815	4857	4909	4972
Cotisations personnelles	11582	12077	12255	12660	13145	13769	14435	15140
Réductions de cotisations personnelles	158	206	514	505	490	454	427	397
De bénéficiaires de prestations	811	850	883	923	964	1013	1059	1110
2. Financement alternatif	7507	8833	9698	10394	10570	10988	11429	11908
3. Cotisation spéciale	820	810	863	911	964	1029	1099	1175
4. Intervention de l'Etat	5288	5348	5437	5537	5635	5738	5846	5945
5. Autres transferts fiscaux	1008	1075	1097	1149	1183	1224	1270	1320
6. Intérêts à recevoir	116	105	90	91	87	89	95	98
7. Autres transferts à la Sécurité sociale	591	709	638	654	666	680	694	708
- cotisation sociale FFE	135	144	139	146	149	154	158	162
- des assureurs au FAT	226	224	226	230	234	238	242	247
- autres	230	341	274	279	283	288	293	299
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	49117	50907	52957	55382	57674	60170	62705	65385
1. Prestations sociales, dont	46236	47456	49501	51808	53999	56377	58795	61371
- ONP-Pensions	14215	14639	15134	15726	16517	17255	18045	19049
- AMI-Soins de Santé (a)	16920	17372	18439	19731	20662	21718	22879	24020
- AMI-Indemnités	3277	3431	3562	3726	3888	4065	4245	4432
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	21	20	19	17	15	13	12	10
- ONAFTS-Allocations familiales	3418	3510	3569	3618	3704	3786	3875	3957
- FAT-Accidents de travail	148	155	160	161	163	164	166	168
- FMP-Maladies professionnelles	317	316	318	314	312	309	307	304
- ONEM-Allocations de chômage	6186	6201	6371	6488	6652	6876	7023	7155
pécule de vacances jeunes	7	7	7	7	7	8	8	8
dont activation d'allocations	268	288	289	284	281	284	289	295
.plan activa	147	183	197	203	209	219	230	241
.supplément de reprise du travail	1	2	4	4	5	5	5	6
- ONEM-Prépensions	1239	1257	1318	1370	1385	1448	1464	1462
- ONEM-Interruptions de carrière	492	556	611	656	701	742	780	814
2. Frais de fonctionnement	1616	1708	1747	1794	1836	1880	1928	1976
3. Transferts divers aux ménages et ONVA	851	1285	1231	1293	1343	1392	1438	1482
dont chèques-services	90	246	474	521	558	594	625	653
fin. pécules vacances chômeurs temporaires	26	26	26	28	28	29	30	30
autres	735	1013	730	744	757	770	784	798
4. Transf. aux entrepr.: Maribel social	411	420	437	449	449	449	449	449
5. Transf. aux régions: Maribel social, ...	0	28	27	28	28	29	29	30
6. Intérêts à payer	4	11	13	12	19	43	66	79
C. Capacité de financement	-363	323	273	-141	-644	-586	-381	-160
Remboursements de la dette	45	16	16	16	16	16	16	16
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-407	308	257	-157	-660	-602	-397	-177
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2006	0	0	257	101	-559	-1162	-1559	-1735

(a) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique.

Tableau 38 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	04	05	06	07	08	09	10	11
A. Recettes	3943	4104	4310	4395	5092	5355	5471	5585
1. Cotisations	2361	2373	2428	2388	2787	2944	3007	3064
2. Financement alternatif (a)	282	374	479	584	799	879	904	932
3. Intervention de l'Etat	1062	1080	1103	1123	1202	1225	1248	1272
4. Autres transferts fiscaux	220	261	282	282	285	289	293	297
5. Intérêts à recevoir	6	6	5	5	5	5	6	6
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	12	10	13	13	13	13	14	14
B. Dépenses	3970	4112	4321	4557	5422	5641	5893	6160
1. Prestations sociales, dont	3837	3972	4178	4408	5248	5449	5682	5923
- INASTI-Pensions	2030	2104	2192	2300	2397	2468	2567	2674
- AMI-Soins de Santé (b)	1266	1323	1414	1505	2227	2333	2448	2563
dont partie du prix de la journée d'hospitalisation	93	108	108	112	117	122	127	132
petits risques	0	0	0	0	456	478	501	525
- AMI-Indemnités et ass. faillite	205	211	232	257	268	284	294	306
- INASTI-Allocations familiales	334	334	339	346	356	364	373	380
2. Frais de fonctionnement	121	127	128	132	146	150	154	157
3. Transferts divers aux ménages	11	14	14	14	14	15	15	15
4. Intérêts à payer	0	0	0	3	13	27	42	65
C. Capacité de financement	-53	-8	-11	-162	-329	-285	-422	-576
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-53	-8	-11	-162	-329	-285	-422	-576
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2006	0	0	-11	-173	-502	-787	-1210	-1785

(a) jusqu'en 2008, réduit à concurrence de la reprise de dette par l'Etat en 2001.

(b) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique, l'intégration des petits risques en juillet 2006 et les dépenses pour des conventions intern., plafond fiscal.



Résultats par branche d'activité

Tableau 39 VALEURS AJOUTEES BRUTES A PRIX CONSTANTS
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Agriculture	4.1	-0.3	3.9	-1.3	1.5
2. Energie	-0.2	0.6	-0.7	0.9	0.7
3. Industries manufacturières	3.0	3.0	1.3	1.0	2.0
a. Biens intermédiaires	4.9	3.2	1.9	0.4	1.9
b. Biens d'équipement	4.0	0.5	0.5	1.4	2.1
c. Biens de consommation	0.6	4.6	1.0	1.4	2.0
4. Construction	-6.2	5.5	0.4	2.8	2.0
5. Services marchands	1.3	3.3	2.1	2.3	2.5
a. Transports et communications	1.3	3.1	1.0	3.3	2.9
. Transports ferroviaires	-0.8	4.2	0.2	1.9	2.2
. Transports urbains et routiers	-0.8	4.2	1.0	3.3	2.9
. Transports par eau et aériens	3.9	0.7	5.1	6.4	3.5
. Services auxil. des transp. et communic.	2.3	2.7	0.9	3.2	2.9
b. Commerce et horeca	-0.8	0.7	0.3	1.8	1.6
c. Crédit et assurances	4.7	6.9	4.7	1.4	2.8
d. Santé et action sociale	1.2	4.9	1.2	2.1	3.1
e. Autres services marchands	2.9	4.4	3.3	2.5	2.7
6. Services non marchands	0.8	0.7	1.2	1.4	1.5
Total	1.1	2.8	1.6	1.9	2.2

Tableau 40 VALEURS AJOUTEES BRUTES A PRIX COURANTS
(pourcentages du total)

	80	85	90	95	04	11
1. Agriculture	2.3	2.4	2.1	1.5	1.0	0.9
2. Energie	5.6	5.3	3.7	3.3	3.2	3.9
3. Industrie manufacturière	22.5	22.2	22.2	19.9	16.7	16.0
a. Biens intermédiaires	8.8	9.1	8.8	8.1	6.9	7.0
b. Biens d'équipement	5.8	5.4	5.7	4.8	3.8	3.5
c. Biens de consommation	7.9	7.7	7.7	7.1	6.0	5.5
4. Construction	7.4	5.2	5.4	5.1	4.9	4.7
5. Services marchands	46.0	49.3	53.0	55.9	60.0	60.8
a. Transports et communications	8.4	8.3	8.2	8.2	8.2	8.5
. Transports ferroviaires	1.1	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7
. Transports urbains et routiers	2.2	2.0	1.9	1.8	1.9	1.9
. Transports par eau et aériens	0.6	0.7	0.4	0.5	0.3	0.2
. Services auxil. des transp. et communic.	4.5	4.7	4.9	5.0	5.2	5.7
b. Commerce et horeca	13.2	13.0	14.5	13.8	14.7	14.2
c. Crédit et assurances	4.8	5.7	6.2	6.4	5.9	5.2
d. Santé et action sociale	5.0	5.5	5.7	6.1	7.1	7.7
e. Autres services marchands	14.5	16.8	18.5	21.4	24.2	25.3
6. Services non marchands	16.2	15.7	13.7	14.2	14.2	13.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 41 INVESTISSEMENTS A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Agriculture	-1.4	5.0	-6.4	-0.2	0.1
2. Energie	-1.6	1.4	-1.4	1.2	1.6
3. Industries manufacturières	3.1	15.9	-1.2	-1.1	2.6
a. Biens intermédiaires	3.1	19.3	-0.5	0.8	1.7
b. Biens d'équipement	5.0	9.4	-0.8	-4.3	3.6
c. Biens de consommation	1.8	17.1	-2.1	-1.4	3.2
4. Construction	-4.0	17.5	0.8	1.7	3.6
5. Services marchands	-1.8	7.9	3.1	4.2	3.0
a. Transports et communications	-3.5	5.2	4.5	4.0	1.9
. Transports ferroviaires	-10.8	-11.7	26.2	4.0	3.3
. Transports urbains et routiers	8.0	15.4	8.2	4.1	3.7
. Transports par eau et aériens	-3.4	10.5	-14.0	14.6	-16.5
. Services auxil. des transp. et communic.	-3.2	0.3	9.4	1.9	4.2
b. Commerce et horeca	2.4	13.7	1.1	1.6	3.8
c. Crédit et assurances	2.0	5.0	-1.2	1.7	1.5
d. Santé et action sociale	-8.5	13.9	-0.1	2.4	4.0
e. Autres services marchands (logements exclus)	-3.6	5.9	6.9	7.0	3.5
6. Logements	-9.9	11.6	1.3	1.9	1.3
7. Services non marchands	-7.9	-7.4	4.5	-0.6	3.2
Total	-3.9	8.8	1.5	2.3	2.5

Tableau 42 TAUX D'INVESTISSEMENT

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	85^81	90^86	99^91	05^00	11^06
1. Agriculture	25.7	30.9	24.5	24.5	27.8
2. Energie	22.7	22.3	31.2	22.7	19.2
3. Industries manufacturières	12.7	18.5	20.4	18.9	19.0
a. Biens intermédiaires	10.0	15.1	20.5	19.4	18.4
b. Biens d'équipement	13.3	16.1	16.3	15.4	15.6
c. Biens de consommation	15.5	24.1	23.0	20.7	21.9
4. Construction	8.2	12.6	12.7	14.1	15.4
5. Services marchands	18.0	17.4	17.3	18.3	18.9
a. Transports et communications	35.2	29.0	35.5	38.1	38.4
. Transports ferroviaires	36.3	14.2	58.8	83.2	97.0
. Transports urbains et routiers	7.0	15.7	24.9	25.7	31.2
. Transports par eau et aériens	83.2	161.5	83.3	111.3	67.0
. Services auxil. des transp. et communic.	41.2	22.3	30.3	32.3	31.8
b. Commerce et horeca	12.0	16.6	17.1	16.4	16.8
c. Crédit et assurances	26.1	29.8	18.2	20.0	21.2
d. Santé et action sociale	6.8	9.3	9.9	7.8	8.0
e. Autres services marchands (logements exclus)	14.9	11.1	12.3	15.4	16.3
Total branches d'activité marchande	16.5	18.0	18.4	18.4	18.8
6. Services non marchands	15.4	10.0	8.5	7.9	7.7
Total (logements exclus)	16.3	16.9	17.0	17.0	17.3

(^) Moyennes de période

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	80	85	90	95	04	11
1. Salariés	3185.1	3022.3	3219.1	3161.9	3489.2	3755.8
a. Agriculture	15.4	15.7	18.0	20.9	26.2	26.9
b. Energie	63.6	57.7	39.8	34.4	30.6	28.1
c. Industries manufacturières	867.5	756.7	737.5	648.0	577.6	532.4
Biens intermédiaires	295.3	246.5	240.2	215.3	200.8	188.1
Biens d'équipement	215.5	187.2	184.7	161.2	139.3	125.3
Biens de consommation	356.7	323.0	312.7	271.6	237.6	219.0
d. Construction	246.4	161.7	188.5	187.3	188.4	203.5
e. Transports et communications	286.4	271.3	269.5	262.1	274.6	299.4
Transports ferroviaires	70.6	62.5	51.2	41.9	40.1	40.9
Transports urbains et routiers	50.5	50.4	62.4	66.1	77.5	85.1
Transports par eau et aériens	19.1	18.5	16.4	16.9	6.6	8.5
Servicesauxil. destransp. etcommunic.	146.2	139.9	139.5	137.2	150.3	164.9
f. Commerce et horeca	439.1	427.8	487.7	495.2	568.7	619.6
g. Crédit et assurances	112.9	119.4	128.3	123.9	127.6	132.1
h. Santé et action sociale	181.0	207.2	256.6	284.3	387.7	487.0
i. Autres services marchands	195.8	222.2	310.5	355.0	497.7	621.5
j. Services non marchands	752.8	752.4	756.0	750.7	810.1	805.4
j.1. Adm. publique et éducation	679.6	684.1	695.1	689.2	741.7	749.1
j.2. Domestiques	73.1	68.3	60.9	61.5	68.4	56.3
2. Indépendants	613.0	640.3	681.3	706.8	675.3	663.3
a. Agriculture	119.7	113.3	103.5	90.8	55.7	45.2
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	36.0	33.5	31.3	28.4	24.1	23.1
Biens intermédiaires	6.1	5.5	5.3	4.9	4.5	4.1
Biens d'équipement	2.8	3.1	3.1	2.9	2.3	1.9
Biens de consommation	27.2	24.9	22.9	20.7	17.3	17.1
d. Construction	40.6	40.5	44.3	48.5	46.3	47.9
e. Transports et communications	17.2	15.0	13.3	12.8	12.9	11.4
Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transports urbains et routiers	6.9	6.1	6.0	5.8	4.4	4.1
Transports par eau et aériens	7.1	5.7	4.0	3.5	2.0	1.2
Servicesauxil. destransp. etcommunic.	3.2	3.3	3.3	3.5	6.4	6.1
f. Commerce et horeca	216.9	220.2	220.8	199.6	147.5	111.9
g. Crédit et assurances	18.5	20.7	21.0	18.2	11.1	7.1
h. Santé et action sociale	38.0	49.3	63.3	75.3	74.7	75.2
i. Autres services marchands	125.9	147.4	183.4	232.5	302.1	339.9
j. Services non marchands (éducation)	0.2	0.3	0.4	0.6	1.1	1.7
3. Emploi intérieur (1+2)	3798.1	3662.6	3900.4	3868.8	4164.5	4419.1
a. Agriculture	135.1	129.0	121.5	111.7	81.9	72.1
b. Energie	63.6	57.7	39.8	34.4	30.6	28.1
c. Industries manufacturières	903.6	790.2	768.8	676.5	601.7	555.5
Biens intermédiaires	301.4	252.0	245.4	220.2	205.3	192.2
Biens d'équipement	218.3	190.3	187.8	164.0	141.6	127.2
Biens de consommation	383.9	347.9	335.6	292.3	254.9	236.1
d. Construction	287.0	202.2	232.8	235.8	234.7	251.4
e. Transports et communications	303.6	286.4	282.8	274.9	287.4	310.8
Transports ferroviaires	70.6	62.5	51.2	41.9	40.1	40.9
Transports urbains et routiers	57.3	56.6	68.4	71.8	82.0	89.1
Transports par eau et aériens	26.3	24.2	20.4	20.4	8.6	9.7
Servicesauxil. destransp. etcommunic.	149.4	143.2	142.8	140.7	156.7	171.1
f. Commerce et horeca	656.0	648.0	708.5	694.8	716.2	731.5
g. Crédit et assurances	131.3	140.1	149.3	142.2	138.8	139.1
h. Santé et action sociale	219.0	256.5	319.9	359.6	462.3	562.2
i. Autres services marchands	321.8	369.6	493.9	587.5	799.7	961.4
j. Services non marchands	753.0	752.7	756.5	751.3	811.1	807.1
j.1. Adm. publique et éducation	679.8	684.4	695.5	689.8	742.8	750.8
j.2. Domestiques	73.1	68.3	60.9	61.5	68.4	56.3
4. Travailleurs frontaliers (solde)	42.8	41.6	45.8	46.1	51.0	52.1
5. Chômage complet, définition BFP	359.5	572.4	455.0	649.1	710.1	672.3
6. Population active, définition BFP	4176.2	4246.4	4374.7	4563.9	4925.6	5143.5

Tableau 44 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	85-80	90-85	99-90	05-99	11-05
1. Salariés	-162.8	196.8	94.8	208.9	233.0
a. Agriculture	0.3	2.2	5.1	3.3	0.5
b. Energie	-6.0	-17.8	-6.9	-3.2	-1.6
c. Industries manufacturières	-110.9	-19.1	-115.9	-54.5	-34.8
Biens intermédiaires	-48.8	-6.3	-32.3	-9.4	-10.4
Biens d'équipement	-28.3	-2.5	-29.9	-19.0	-10.5
Biens de consommation	-33.7	-10.3	-53.7	-26.2	-13.8
d. Construction	-84.7	26.8	-3.7	10.7	8.0
e. Transports et communications	-15.1	-1.8	4.4	3.7	21.8
Transports ferroviaires	-8.1	-11.3	-10.5	-0.4	0.6
Transports urbains et routiers	-0.0	12.0	11.7	4.5	6.4
Transports par eau et aériens	-0.6	-2.1	0.1	-9.8	1.9
Services auxil. de transp. et communic.	-6.4	-0.4	3.2	9.4	12.8
f. Commerce et horeca	-11.3	59.9	30.6	56.3	45.0
g. Crédit et assurances	6.5	9.0	2.0	-1.1	2.8
h. Santé et action sociale	26.2	49.4	62.9	81.4	86.1
i. Autres services marchands	26.4	88.3	132.5	74.4	104.1
j. Services non marchands	-0.3	3.6	10.5	38.0	0.9
j.1. Adm. publique et éducation	4.5	11.0	5.4	41.3	7.3
j.2. Domestiques	-4.9	-7.4	5.0	-3.3	-6.3
2. Indépendants	27.3	41.0	17.8	-18.9	-16.9
a. Agriculture	-6.4	-9.8	-25.6	-23.6	-9.1
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-2.5	-2.2	-5.4	-1.9	-0.9
Biens intermédiaires	-0.6	-0.3	-0.6	-0.2	-0.4
Biens d'équipement	0.3	0.0	-0.4	-0.4	-0.4
Biens de consommation	-2.3	-2.0	-4.3	-1.2	-0.2
d. Construction	-0.1	3.7	5.4	-1.4	-0.4
e. Transports et communications	-2.2	-1.8	-0.8	-0.0	-1.0
Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transports urbains et routiers	-0.7	-0.2	-0.5	-1.1	-0.3
Transports par eau et aériens	-1.5	-1.6	-1.1	-1.2	-0.6
Services auxil. de transp. et communic.	0.1	0.0	0.8	2.2	-0.1
f. Commerce et horeca	3.3	0.6	-48.6	-27.3	-33.0
g. Crédit et assurances	2.3	0.3	-5.3	-5.0	-3.6
h. Santé et action sociale	11.3	14.0	16.1	-4.2	-0.0
i. Autres services marchands	21.5	36.0	81.6	44.2	30.7
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.1	0.4	0.3	0.5
3. Emploi intérieur (1+2)	-135.5	237.8	112.6	190.0	216.1
a. Agriculture	-6.1	-7.6	-20.6	-20.3	-8.6
b. Energie	-6.0	-17.8	-6.9	-3.2	-1.6
c. Industries manufacturières	-113.4	-21.4	-121.3	-56.4	-35.7
Biens intermédiaires	-49.4	-6.5	-32.9	-9.6	-10.8
Biens d'équipement	-28.0	-2.5	-30.3	-19.4	-10.9
Biens de consommation	-36.0	-12.3	-58.1	-27.4	-14.1
d. Construction	-84.7	30.5	1.7	9.3	7.6
e. Transports et communications	-17.2	-3.6	3.6	3.7	20.7
Transports ferroviaires	-8.1	-11.3	-10.5	-0.4	0.6
Transports urbains et routiers	-0.8	11.8	11.1	3.5	6.1
Transports par eau et aériens	-2.1	-3.8	-1.0	-11.0	1.3
Services auxil. de transp. et communic.	-6.3	-0.4	4.0	11.6	12.7
f. Commerce et horeca	-8.0	60.5	-18.0	29.0	12.0
g. Crédit et assurances	8.8	9.2	-3.3	-6.1	-0.8
h. Santé et action sociale	37.5	63.4	79.0	77.2	86.1
i. Autres services marchands	47.9	124.3	214.1	118.5	134.8
j. Services non marchands	-0.3	3.8	10.9	38.3	1.5
j.1. Adm. publique et éducation	4.6	11.1	5.8	41.6	7.8
j.2. Domestiques	-4.9	-7.4	5.0	-3.3	-6.3
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-1.2	4.2	3.2	2.1	1.0
5. Chômage complet BFP	212.9	-117.4	169.2	86.1	-38.1
6. Population active BFP	70.2	128.3	311.5	278.2	179.1

Tableau 45 SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL: DETAIL

(moyennes annuelles, en milliers d'unités)	05	06	07	08	09	10	11
I. Population totale (II+III)	10457.1	10479.2	10500.9	10522.0	10542.6	10562.6	10582.1
I.bis Population d'âge actif	6867.1	6904.2	6942.7	6968.4	6981.5	6989.5	6988.4
II. Population inactive (concept BFP)	5492.6	5476.5	5466.5	5456.5	5442.0	5439.1	5438.5
<i>dont avec allocation ONEM:</i>	180.4	188.2	192.4	192.4	195.2	193.6	190.8
- dispenses pour raisons soc. et familiales (1)	7.0	8.5	9.4	9.9	10.2	10.4	10.6
- dispenses pour reprise d'études (1)	19.2	21.4	22.7	23.5	24.0	24.3	24.5
- interruptions complètes de carrière (1)	29.0	29.2	29.3	29.5	29.7	29.8	29.9
- prépensions conventionnelles à temps plein (1)	109.0	112.0	113.2	111.4	113.0	110.7	107.3
- chômeurs complets en formation professionnelle (1)	16.2	17.2	17.8	18.1	18.3	18.4	18.5
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	4964.5	5002.8	5034.4	5065.5	5100.6	5123.5	5143.5
IV. Emploi intérieur	4203.0	4244.0	4281.7	4317.7	4351.9	4385.8	4419.1
<i>dont: effectifs enregistrés par l'ONEM/FOREM/ORBEM/VDAB (2):</i>	360.9	381.0	394.0	404.4	414.1	422.0	428.8
<i>- avec allocation ONEM:</i>	274.1	296.8	310.3	320.9	330.6	338.4	345.3
* temps partiel avec AGR (3) + invol. avec allocations (1)	47.9	54.0	57.4	60.6	63.5	66.4	69.2
* total activation ONEM	58.9	58.7	56.8	55.2	55.0	55.0	55.2
** agences locales pour l'emploi (1)	12.9	10.3	8.3	6.6	5.3	4.2	3.4
** programme de réinsertion (1)	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
** plan 'activa' (1)	39.6	41.7	41.6	41.6	42.6	43.6	44.7
** réintégration de chômeurs âgés (1)	1.2	1.7	2.0	2.1	2.2	2.3	2.3
** programme de transition professionnelle (1)	5.1	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
** première expérience professionnelle (1)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* interruptions partielles de carrière (1)	165.9	182.8	194.9	203.8	210.8	215.8	219.6
* prépensions à temps partiel (1)	0.9	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7
* chômeurs complets en atelier protégé (1)	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
<i>- sans allocation ONEM:</i>	86.8	84.2	83.7	83.6	83.5	83.5	83.5
* temps partiel sans AGR (3)	35.2	35.2	35.2	35.2	35.2	35.2	35.2
* jeunes à temps partiel pendant stage	7.6	4.9	4.3	4.2	4.2	4.2	4.2
* demandeurs d'emploi libres occupés et autres	44.0	44.1	44.1	44.2	44.2	44.2	44.2
V. Travailleurs frontaliers (solde)	51.1	51.3	51.7	51.8	52.0	52.2	52.1
VI. Chômage (concept BFP)	710.4	707.4	701.1	696.0	696.7	685.5	672.3
(a) chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (4)	443.4	445.8	445.7	446.8	446.4	439.0	424.7
(b) autres inscrits obligatoirement	92.8	92.6	92.6	92.0	92.1	90.6	89.0
- jeunes en stage d'attente	51.5	51.3	51.3	51.0	51.0	50.2	49.3
- autres, dont:	41.3	41.3	41.3	41.0	41.1	40.4	39.7
* bénéficiaires d'allocations de transition (1)	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
(c) demandeurs d'emploi libres inoccupés	48.4	47.6	47.9	48.2	48.9	48.8	48.3
(d) chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	125.7	121.4	114.9	109.0	109.3	107.1	110.3
p.m. temps partiels volontaires indemnisés (1)	31.1	31.1	31.2	31.2	31.2	31.2	31.2
p.m. chômage temporaire (1)	34.4	34.3	34.2	34.1	34.1	33.8	33.6
(unités budgétaires)							
(1) Définitions Stat info (concept paiements)							
(2) Non compris le chômage temporaire							
(3) AGR: allocation garantie de revenu							
(4) Hors emploi ALE							

Tableau 46 BALANCE EXTERIEURE DE BIENS ET SERVICES

(soldes en millions d'euros)

	80	85	90	95	04	11
1. Agriculture	-1285	-2387	-1932	-2146	-1959	-3204
2. Energie	-3460	-6690	-3593	-3229	-7712	-12746
3. Industries manufacturières	2348	10581	8049	14045	17535	19740
a. Biens intermédiaires	2863	5590	5668	10140	13522	17788
b. Biens d'équipement	-498	1279	-1121	-26	-1909	-4487
c. Biens de consommation	-16	3713	3502	3931	5922	6439
4. Construction	-345	-560	-752	-813	-1486	-1995
5. Services marchands	783	1093	2760	3240	8324	15505
a. Transports et communications	729	1061	2011	2603	4604	6827
. Transports ferroviaires	-21	-36	-39	-30	-39	-89
. Transports urbains et routiers	-247	-431	-467	-361	-607	-908
. Transports par eau et aériens	284	439	706	825	1426	1864
. Services auxil. des transp. et communic.	712	1089	1811	2169	3824	5960
b. Commerce et horeca	169	196	1027	1093	3149	6113
c. Crédit et assurances	-127	-192	-114	-139	-195	-220
d. Autres services marchands	12	29	-163	-317	766	2786
Total	-1959	2038	4532	11097	14703	17300

Tableau 47 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Agriculture	5.2	0.3	6.4	3.3	3.6
2. Energie	3.1	9.0	1.3	4.3	1.5
3. Industries manufacturières	6.3	3.5	3.5	2.8	3.2
a. Biens intermédiaires	9.0	3.6	4.3	1.6	3.0
b. Biens d'équipement	6.8	0.9	2.8	3.7	3.6
c. Biens de consommation	3.5	5.3	3.2	3.4	3.0
4. Construction	2.7	0.3	1.0	2.8	1.5
5. Services marchands	1.2	0.9	0.6	0.8	0.9
a. Transports et communications	3.0	3.5	0.6	3.5	1.7
. Transports ferroviaires	2.2	8.6	2.2	2.2	1.9
. Transports urbains et routiers	-0.0	0.4	-0.8	3.7	1.7
. Transports par eau et aériens	6.3	4.4	5.8	22.8	1.1
. Services auxil. des transp. et communic.	3.7	2.9	0.4	2.2	1.6
b. Commerce et horeca	0.1	-0.9	0.7	1.3	1.4
c. Crédit et assurances	3.8	5.4	4.8	2.5	2.9
d. Santé et action sociale	-1.3	1.1	-1.0	-0.5	0.5
e. Autres services marchands	1.0	-0.9	-1.0	-0.3	0.1
Total	2.8	1.6	1.4	1.4	1.3

Tableau 48 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Agriculture	6.9	3.3	4.6	3.5	2.7
2. Energie	6.0	0.9	3.5	5.6	3.1
3. Industries manufacturières	7.9	5.2	4.0	2.6	3.2
a. Biens intermédiaires	9.9	4.2	4.2	2.8	3.1
b. Biens d'équipement	6.2	6.4	3.2	2.1	3.2
c. Biens de consommation	7.3	5.3	4.4	2.8	3.2
4. Construction	6.8	0.1	4.1	3.6	3.0
5. Services marchands	6.6	3.6	3.5	2.8	2.9
a. Transports et communications	6.1	4.4	3.6	3.5	3.0
. Transports ferroviaires	5.6	8.5	4.6	3.5	3.0
. Transports urbains et routiers	3.0	-0.2	1.7	4.1	3.0
. Transports par eau et aériens	8.6	-1.6	5.0	5.6	2.6
. Services auxil. des transp. et communic.	7.6	6.0	4.5	3.2	3.0
b. Commerce et horeca	6.2	5.1	2.9	3.2	2.9
c. Crédit et assurances	7.8	3.5	2.4	2.1	3.0
d. Santé et action sociale	5.4	2.1	3.9	2.7	3.1
e. Autres services marchands	7.6	2.0	5.2	2.6	2.9
Total	7.0	3.6	3.6	2.7	2.9

Tableau 49 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Agriculture	6.6	3.4	2.5	2.8	2.7
2. Energie	5.5	4.1	5.6	2.2	3.3
3. Industries manufacturières	8.1	5.9	4.1	2.7	3.2
a. Biens intermédiaires	9.9	5.2	4.0	2.8	3.1
b. Biens d'équipement	7.2	6.7	3.5	2.6	3.2
c. Biens de consommation	7.1	6.0	4.6	2.5	3.3
4. Construction	7.0	2.8	3.4	2.4	3.2
5. Services marchands	6.1	3.5	3.4	2.7	2.9
a. Transports et communications	6.2	5.1	4.0	3.2	3.1
. Transports ferroviaires	5.5	9.0	5.1	3.3	3.3
. Transports urbains et routiers	3.0	0.3	1.8	4.1	3.2
. Transports par eau et aériens	8.7	-1.1	5.1	4.9	2.6
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	6.7	4.5	2.8	3.0
b. Commerce et horeca	5.9	4.8	2.9	3.0	3.0
c. Crédit et assurances	7.0	4.2	2.6	2.0	3.1
d. Santé et action sociale	4.6	1.6	3.4	2.4	2.9
e. Autres services marchands	6.2	1.5	4.8	3.1	3.0
Total	6.8	4.0	3.5	2.5	2.9

Tableau 50 COUT SALARIAL REEL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Agriculture	0.2	1.4	0.9	0.4	0.8
2. Energie	-0.8	2.1	3.9	-0.2	1.4
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.4	0.3	1.3
a. Biens intermédiaires	3.3	3.2	2.3	0.4	1.2
b. Biens d'équipement	0.7	4.6	1.8	0.2	1.3
c. Biens de consommation	0.7	3.9	2.9	0.1	1.4
4. Construction	0.6	0.8	1.7	0.1	1.3
5. Services marchands	-0.3	1.5	1.7	0.3	1.0
a. Transports et communications	-0.1	3.1	2.3	0.8	1.2
. Transports ferroviaires	-0.8	6.9	3.4	0.9	1.4
. Transports urbains et routiers	-3.2	-1.6	0.1	1.6	1.3
. Transports par eau et aériens	2.1	-3.0	3.4	2.4	0.7
. Services auxil. des transp. et communic.	1.3	4.6	2.8	0.4	1.1
b. Commerce et horeca	-0.5	2.8	1.2	0.6	1.1
c. Crédit et assurances	0.6	2.2	0.9	-0.4	1.1
d. Santé et action sociale	-1.7	-0.3	1.7	0.0	1.0
e. Autres services marchands	-0.2	-0.5	3.0	0.7	1.1
Total	0.4	2.0	1.8	0.1	1.0

Tableau 51 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX CONSTANTS

(taux de croissance annuels moyens)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	0.9	0.7	0.3	1.9	1.1
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	-0.2	2.8	1.2
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.2	2.6	2.0
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-0.7	1.2	0.6	0.9
d. Tabac	0.0	-3.8	0.7	-2.6	-0.2
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.4	1.7	1.7
3. Logement	3.1	2.3	1.4	1.3	1.2
4. Chauffage	-2.5	-2.5	1.3	1.7	1.0
5. Electricité	3.5	3.5	1.5	2.7	0.9
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.8	1.2	1.2
7. Meubles, équipement ménager,...	0.7	2.4	0.3	2.1	2.2
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	1.0	2.4	3.3
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.6	3.8	1.8	-0.7	1.0
a. Essence	-2.2	0.1	1.0	-3.4	-1.9
b. Diesel	16.9	13.8	7.2	4.1	3.6
10. Achats de services de transports	2.2	2.5	2.0	2.8	3.2
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	2.8	3.2	1.8	2.8	3.8
b. Transp. de voyageurs par route	1.4	0.4	0.9	4.6	2.6
c. Autres services de transport	3.7	7.1	4.6	-0.4	3.2
11. Communications	3.1	5.1	6.7	8.0	5.8
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	2.1	2.5	3.0
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.7	0.7	2.1
14. Autres biens et services	2.8	4.6	2.6	0.7	1.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	7.0	1.8	2.7
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.9	1.5	1.9

Tableau 52 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS

(pourcentages de la consommation totale)

	80	85	90	95	04	11
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	22.1	21.8	19.7	17.0	16.6	15.9
a. Produits alimentaires	16.1	16.1	14.3	12.0	11.5	11.2
b. Boissons non alcoolisées	1.1	1.1	1.5	1.5	1.3	1.4
c. Boissons alcoolisées	3.0	2.6	2.3	1.9	1.9	1.7
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	1.8	1.6
2. Habillement et chaussures	7.4	6.5	6.9	5.9	5.0	4.9
3. Logement	12.5	13.7	14.3	15.2	14.9	14.2
4. Chauffage	3.9	4.2	1.9	1.8	2.2	2.5
5. Electricité	2.1	2.5	2.3	2.4	2.0	1.8
6. Services domestiques	1.1	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7
7. Meubles, équipement ménager,...	5.8	5.4	5.3	5.0	4.3	4.4
8. Achats de véhicules	5.1	5.1	6.5	4.9	5.8	6.2
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.1	3.1	2.5	2.6	2.8	2.8
a. Essence	2.8	2.5	1.8	1.7	1.5	1.2
b. Diesel	0.1	0.3	0.4	0.6	1.0	1.2
10. Achats de services de transports	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.5	0.5	0.4	0.3	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4	0.4
c. Autres services de transport	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
11. Communications	1.2	1.2	1.3	1.4	2.2	3.0
12. Services médicaux, dépenses de santé	2.6	2.8	2.7	3.2	4.1	4.6
13. Loisirs, enseignement, culture	7.3	7.4	8.3	9.1	9.2	9.0
14. Autres biens et services	21.0	21.2	22.8	25.3	23.4	22.9
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.6	3.2	3.7	4.4	5.8	6.2
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 53 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.5	2.1	1.0	2.5	2.1
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	0.5	2.4	2.2
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	0.9	1.2	2.1
c. Boissons alcoolisées	6.1	2.7	0.8	2.1	1.4
d. Tabac	8.7	5.1	5.1	4.8	2.1
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.1	0.9	1.7
3. Logement	6.6	3.4	2.9	2.1	2.0
4. Chauffage	12.4	-7.9	0.6	9.7	2.4
5. Electricité	7.7	-0.4	0.9	0.2	1.9
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.2	2.5	1.4
7. Meubles, équipement ménager,...	5.2	2.2	1.3	1.2	1.9
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.3	1.6	1.5
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.2	-3.1	2.9	6.3	1.0
a. Essence	7.8	-2.1	2.3	5.5	1.0
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	8.0	1.2
10. Achats de services de transports	4.1	1.8	1.5	0.7	1.4
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	2.0	0.1	-1.0	2.4	0.8
b. Transp. de voyageurs par route	6.3	2.9	4.1	-0.9	1.8
c. Autres services de transport	4.6	2.4	1.3	0.8	1.5
11. Communications	5.4	1.2	1.5	-0.5	2.5
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	5.7	2.5	2.7
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	1.9	1.5	1.7
14. Autres biens et services	5.1	1.7	1.3	3.0	1.8
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.5	2.1
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	1.7	2.4	1.9

Tableau 54 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de tep)

	85//80	90//85	99//90	05//99	11//05
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-1.6	1.4	0.0	0.4
Importations	-5.1	5.2	1.8	1.4	0.9
Exportations totales	-5.8	5.9	1.4	1.7	0.2
Soutes	-0.6	12.2	0.7	7.7	3.8
Consommation intérieure brute	-1.1	1.9	2.0	-0.5	0.8
Entrées en transformation	-5.1	4.4	1.6	1.3	0.9
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.1	1.4	1.4	0.5
Centrales nucléaires	22.8	4.2	1.9	-0.6	0.0
Cokeries	-0.6	-1.6	-6.7	-1.0	-4.0
Hauts Fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.0	-2.4
Raffineries	-9.3	5.9	2.8	2.1	1.6
Sorties de transformation	-6.7	4.3	1.8	1.6	1.2
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.4	3.0	2.1	1.9
Centrales nucléaires	22.5	4.3	1.5	-0.6	0.0
Cokeries	-0.0	-2.5	-5.5	-1.9	-4.0
Hauts Fourneaux	-1.2	-1.4	-4.8	-1.2	-3.5
Raffineries	-9.3	5.9	2.8	2.1	1.6
Echanges et transferts	-.	-.	-.	-85.4	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	0.9	1.2	-0.5	0.9
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	2.9	-0.3	1.5
Disponible pour la consommation finale	-1.6	1.3	2.7	-1.1	1.1
Consommation finale non énergétique	1.0	1.6	6.2	-1.6	3.4
Consommation finale énergétique	-1.8	1.1	2.1	0.5	0.7
Industrie	-3.6	1.5	1.6	-0.2	0.0
Transports	0.9	4.9	2.5	1.0	1.1
Foyers domestiques	-0.9	-1.8	2.1	0.8	0.9
Commerce, services, agriculture	-2.5	-0.2	2.7	0.8	0.8
<i>(//) Taux de croissance moyens</i>					